# **Table des matières**

PREAMBULE	
FAITS MARQUANTS	
I- LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE	12
1– Description du service public de l'eau potable	12
2– Synthèse de l'activité	
2.1- Caractéristiques techniques	20
2.2 Tarification du service	36
2.3- Indicateurs de performance	40
2.4- La gestion durable des nappes souterraines	52
2.5- Projets 2018-2019	55
2.6- Le service aux usagers	
2.7 - Gestion patrimoniale	59
2.8- L'observatoire du goût de l'eau	
2.9- Actions de solidarité et de coopération décentralisée	
3- Compte rendu financier 2017 du service de l'eau	64
3.1. Principaux flux financiers de Suez Eau France	
3.2. Principaux flux du budget principal de Bordeaux Métropole (eau potable)	
3.3 Financement des investissements	
II – LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU INDUSTRIELLE	74
1.1 PRESENTATION	
1.2. DONNEES D'EXPLOITATION	
1.3. PERSPECTIVES ET PROJETS 2019	
1.4. RENOUVELLEMENT PROGRAMME	
III- LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	
1- Description du service public de l'assainissement collectif	
2- Synthèse de l'activité	
2.1- Caractéristiques techniques	
2.2- Tarification du service	
2.3- Indicateurs de performance	
2.4 – Le programme d'études et de travaux d'assainissement de Bordeaux Métropole	
2.5 - Les contrôles des installations d'assainissement en domaine privé	
2.6- Intégration et recensement des ouvrages privés	
2.7- Les actions en faveur de l'environnement	
3- Compte rendu financier 2018 de l'assainissement collectif	
3.1. Approche agrégée de l'économie du service public	
3.2. Comptes du délégataire	
3.3- Principaux flux du budget annexe assainissement de Bordeaux Métropole	
3.4 - Principaux flux du budget principal de Bordeaux Métropole (eaux pluviales)	
IV- LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	
1. Rapport d'activité 2018	
1.1. Description du service public d'assainissement non-collectif	
1.2. Synthèse de l'activité	
1.2.1. Caractéristiques techniques	
1.2.2. Tarification de l'assainissement non collectif	
1.2.3. Indicateurs de performance	
1.2.4. Fait(s) marquant(s) 2018	
1.2.5. Programmation 2019	149

V - GC	UVERNANCE	152
1 –	"L'eau Bordeaux Métropole": une marque, une identité	152
2 - 1	Les instances de gouvernance	152
2	.1- La CCSPL	153
2	.2- Les CSPQS eau et assainissement	153
2	.3- Le Conseil d'Administration de la SGAC	154
VI - L'	AGENCE DE L'EAU VOUS INFORME	155
<b>ANNE</b>	-	
a.	1- Facture type au 1 <sup>er</sup> janvier 2019	157
b.	2- Evolution pluriannuelle du prix d'une facture de 120 m <sup>3</sup>	157
c.	3- Fiches sanitaires de l'ARS – conclusion du rapport	158
d.	4- Bilan de l'Agence de l'Eau	158
e.	5- Bilan hydraulique	159
f.	6- Analyse financière des comptes du délégataire	160
i.	6.1- eau potable concession du service public	160
ii	. 6.2- assainissement collectif et gestion des eaux pluviales urbaines	202

# RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

# 2018

# **PREAMBULE**

• Pour l'exercice de la compétence eau potable et assainissement, Bordeaux Métropole s'est substituée, de plein droit, en application de l'article 11 de la Loi n° 66-1069 du 31 décembre 1966, aux Syndicats préexistants, à savoir le Syndicat Intercommunal de l'Agglomération Bordelaise pour l'Adduction et la Distribution de l'Eau (SIABADE) et le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de l'Agglomération Bordelaise (SIASAB) constitués en tout ou partie des communes membres de notre Établissement public.

Par contrat en date du 10 Décembre 1969, Bordeaux Métropole a confié à Lyonnaise des Eaux, la gestion (exploitation technique et commerciale) des services de l'Eau potable et de l'Assainissement.

Le 1<sup>er</sup> janvier 1992, le service public de l'Eau potable a été concédé, pour une durée de 30 ans, à Lyonnaise des Eaux, par traité de concession en date du 27 décembre 1991, modifié par avenants n°1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 (dispositions financières relatives au renouvellement des branchements en plomb), n° 9 et n°10 plus récemment dans le cadre de la dernière révision quinquennale en date respectivement des 13 janvier 1998, 26 février 1999, 6 juin 2000, 26 février 2001, 26 février 2001, 1<sup>er</sup> août 2002, 26 décembre 2006, 20 juillet 2009, 28 décembre 2012, et 11 février 2019 (dates de dépôt au contrôle de légalité). Depuis octobre 2016, l'entité juridique Lyonnaise des Eaux est devenue Suez Eau France.

Le service de l'Assainissement collectif a été affermé, également à Suez Lyonnaise des Eaux, pour une durée de 20 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1993, par contrat d'affermage des 22 et 24 décembre 1992, modifié par avenants n°1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7 (protocole de fin de contrat) en date respectivement des 2 décembre 1996, 26 février 2001, 26 février 2001, 30 janvier 2007, 22 décembre 2008, 17 mai 2011 et 19 octobre 2012 (dates de dépôt au contrôle de légalité). A l'issue de ce contrat, le service de l'assainissement collectif a été affermé à la Lyonnaise des Eaux pour une durée de 6 ans à compter du 1er janvier 2013 par contrat d'affermage du 28 septembre 2012, modifié par avenants 1 et 2 en date respectivement du 26 juin 2015 et du 16 décembre 2016.

Lyonnaise des Eaux a créé, conformément aux stipulations du contrat, la SGAC (Société de Gestion de l'Assainissement de Bordeaux Métropole) filiale à 100 % de Lyonnaise des eaux, dédiée au contrat de délégation du service public de l'assainissement collectif des eaux usées et de gestion des eaux pluviales urbaines de Bordeaux Métropole.

Au titre de ces 2 contrats, les délégataires ont chacun établi le rapport annuel 2018 du délégataire, remis à la collectivité au plus tard le 31 mars 2019.

• Concernant le service public de l'Assainissement non collectif, et afin de satisfaire à ses obligations réglementaires, Bordeaux Métropole a créé par délibération du Conseil du 16 décembre 2005, le Service Public d'Assainissement Non Collectif, ou SPANC.

Ce service, opérationnel depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, est exploité en régie.

Service public	Mode de gestion	Exploitant
Eau potable	Délégation de service	Suez Eau France
	public : concession	
Assainissement collectif	Délégation de service public : affermage	Société de gestion de l'assainissement de Bordeaux Métropole (SGAC)
Assainissement non collectif	Régie	BORDEAUX MÉTROPOLE

Conformément à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 – art.98, le Maire ou le Président d'un établissement public de coopération intercommunale, lorsque la compétence sur l'eau ou l'assainissement lui a été déléguée, est tenu de présenter à l'assemblée délibérante, un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public de l'Eau potable et de l'Assainissement.

Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné donc avant le 30 septembre 2019 pour l'exercice 2018 et ce, quel que soit le mode d'exploitation des services de l'Eau potable et de l'Assainissement (régie directe ou délégation de service).

Cette disposition est à mettre en parallèle avec la loi 95.127 du 8 février 1995, publiée au Journal Officiel du 9 février 1995, relative aux marchés publics et délégations de service public qui impose aux délégataires privés de produire à la collectivité délégante, avant le 1<sup>er</sup> juin, un rapport comportant notamment, les comptes retraçant la totalité des opérations effectuées pour assurer le service public, ainsi qu'une analyse de la qualité du service rendu (article 2 de la loi).

Tous les Conseils municipaux membres d'un établissement public de coopération intercommunale qui détient une compétence, partielle ou totale, doivent être ensuite destinataires du rapport annuel adopté par cet établissement. Le rapport de l'établissement intercommunal doit être présenté devant le Conseil municipal, au plus tard, dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice, en le complétant, si besoin est, par un rapport sur les compétences non transférées et gérées directement par la commune, en régie directe ou en délégation de service public.

L'établissement public doit transmettre son rapport à toutes les communes adhérentes, dans les meilleurs délais, afin que celles-ci l'examinent pour élaborer leur propre rapport, dans l'esprit de la « Loi Barnier » sur le renforcement de la protection de l'environnement et celui de l'information des usagers.

Tous les rapports annuels sur la qualité et les prix des services publics de l'Eau potable et de l'Assainissement doivent obligatoirement être mis à la disposition du public dans les communes de plus de 3 500 habitants, sur place, dans les quinze jours qui suivent leur présentation devant le Conseil municipal, le public en étant avisé par les voies d'affichage classiques, pendant un mois. Parallèlement, un exemplaire est adressé au préfet par chaque maire et chaque président, pour information.

Le présent rapport est donc établi conformément aux dispositions réglementaires qui viennent d'être exposées pour les services publics de l'Eau potable et de l'Assainissement et est complété, pour la sixième année, par l'ensemble des indicateurs de performance exigés dans le décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

Il se base sur certaines données communiquées par le délégataire dans son rapport annuel 2018.

La politique de l'eau de Bordeaux Métropole s'articule autour de 3 enjeux, 6 axes et des objectifs associés dont la formalisation a été adoptée au Conseil communautaire de décembre 2011.

Les principaux axes de la feuille de route de la collectivité affirment une nouvelle stratégie et un nouveau cycle d'actions repris dans le document cadre de la manière suivante :

#### **ENJEU ENVIRONNEMENTAL**

- AXE 1 : préserver et reconstituer une ressource de qualité tout en approvisionnant une agglomération millionnaire.
  - objectif 1.1: assurer en toute période la disponibilité en eau potable
  - objectif 1.2 : favoriser les économies d'eau et limiter le gaspillage d'eau potable et les fuites
  - **objectif 1.3**: réduire les prélèvements d'eau dans les nappes profondes, en se dotant de nouvelles ressources structurantes et en favorisant le recours aux ressources alternatives
  - **objectif 1.4** : garantir tous les jours de l'année la très bonne qualité de l'eau potable distribuée aux usagers
- AXE 2 : préserver les milieux naturels aquatiques et la biodiversité.
  - **objectif 2.1**: identifier les sources possibles de polluants (substances dangereuses prioritaires, substances émergentes...) et participer à la réduction de leurs apports dans les milieux naturels aquatiques
  - objectif 2.2 : développer les espaces de nature en ville et de biodiversité (trame verte et bleue, zones humides)

#### **ENJEU D'UNE GOUVERNANCE RENOUVELEE**

- AXE 3 : affirmer et exercer le rôle d'autorité organisatrice de Bordeaux Métropole en assurant l'équilibre économique des services, pour mieux répondre aux besoins et aux attentes des usagers.
  - objectif 3.1 : affirmer le rôle d'autorité organisatrice des services publics de l'eau et de l'assainissement de Bordeaux Métropole
  - objectif 3.2 : disposer des ressources adaptées pour exercer le rôle d'autorité organisatrice
  - objectif 3.3 : renforcer la politique sociale de l'eau et maîtriser la facture de l'usager

#### - AXE 4 : développer une gouvernance de l'eau partagée

- **objectif 4.1**: développer la communication et l'information sur l'eau, l'assainissement, les milieux aquatiques
- objectif 4.2 : associer les citoyens-usagers et la société civile organisée
- objectif 4.3 : mettre en œuvre les principes de solidarité territoriale et internationale

#### ENJEU D'ACCOMPAGNEMENT DE L'AGGLOMERATION MILLIONNAIRE

- AXE 5 : donner à l'eau sa place dans les projets urbains.
  - objectif 5.1 : intégrer la problématique de l'eau en amont dans les documents d'urbanisme
  - objectif 5.2 : intégrer l'eau (eau potable, plans d'eau, noues, fontaines...) et les zones humides en amont dans les projets d'aménagement
  - objectif 5.3 : renforcer la protection contre les inondations fluvio-maritimes et pluviales
  - objectif 5.4 : valoriser l'eau en ville

#### - AXE 6 : prise de compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)

Bordeaux Métropole affiche ses orientations dont les grands axes et les objectifs sont repris à travers le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement présenté ci-après.

# **FAITS MARQUANTS**

# Service public de l'eau potable

#### Février 2018

Présentation au bureau du 15 février 2018 d'un point d'avancement et suites à donner sur le projet de ressource de substitution du Champ Captant des Landes du Médoc.

#### **Avril 2018**

Délibération confirmant le portage de la maîtrise d'ouvrage du projet de Champ Captant des Landes du Médoc

INTERCLE du 26/04/2018 : Présentation des résultats intermédiaires du BRGM (modélisation de l'impact du champ captant des landes du Médoc sur la nappe Plio-Quaternaire via le modèle PHONEME)

#### Septembre 2018

Lancement de l'audit des 98 processus métiers du service public de l'eau potable, dans le cadre du contrat de Concession.

COPIL n°1 du programme EAURIZON 2022

Bureau du 27 septembre 2018 : Bilan des négociations relatives à l'avenant quinquennal du contrat de DSP de l'eau potable

9ème édition des Journées du Patrimoine : 1120 personnes accueillies sur le week-end du 15 et 16 septembre

#### Octobre 2018

Démarrage du travail de rédaction de l'avenant 10 au Traité de Concession du service public de l'eau potable de Bordeaux Métropole

#### Novembre 2018

Finalisation de la rédaction de l'avenant 10 au Traité de Concession du service public de l'eau potable de Bordeaux Métropole

Présentation au Bureau du 29 novembre 2018 de l'avenant quinquennal n°10 au traité de Concession eau potable

#### Décembre 2018

INTERCLE du 20/12/2018 : Présentation des résultats définitifs du BRGM (modélisation de l'impact du champ captant des landes du Médoc sur la nappe Plio-Quaternaire via le modèle PHONEME)

# Service public de l'eau industrielle

#### Mai 2018

<u>Etang de Beaujet</u>: réunion avec la mairie d'Ambarès et Lagrave au sujet de la gestion du niveau du lac de la Blanche. La valeur du niveau du lac a été mise à la disposition de la mairie à travers le portail technique dans le cadre de la convention que lie la mairie et le service d'eau industrielle. Une alarme « Niveau bas lac de la Blanche » a été mise en place lorsque le niveau passe sous les 1.2m.

#### Juillet 2018

<u>Usine de St Louis de Montferrand</u>: arrêt de l'usine le 10 juillet suite à l'apparition du bouchon vaseux.

#### Octobre 2018

<u>Etangs de Beaujet</u> : le dispositif de fermeture sur le portail nord a été remplacé suite à un acte de vandalisme.

#### Novembre 2018

Finalisation de l'étude de caractérisation de l'eau industrielle (détail des résultats paragraphe 1.2.2.5 du présent rapport)

Attribution du marché d'exploitation pour la période 2019-2021 (reconductible 1 an) à la société VEOLIA

#### Décembre 2018

<u>Usine de St Louis de Montferrand</u> : remise en route de la production le 17/12 suite à la disparition du bouchon vaseux.

Réseau Nord : réparation d'une fuite sur la conduite de remplissage en diamètre 500 mm de la bâche de Cantefrêne.

# Service public de l'Assainissement collectif

Une pluviométrie de 910,8 mm en 2018 dans la moyenne des trente dernières années (898 mm) a été constatée. L'année 2018 se caractérise par deux mois deux fois plus arrosés que la moyenne (janvier, mars) qui, avec décembre (3ème mois le plus pluvieux), ont contribué à 40% de la pluviométrie de l'année, et une sècheresse estivale.

23 passages en situation A (crise pluviale) ont donné lieu à 4 rapports d'intempérie. Un évènement remarquable a été observé : l'orage du 26 mai (50,1 mm en 2 heures 30)

#### Mars 2018

3ème édition du comité "Regard citoyen sur les micropolluants", permettant de faire un point d'étape sur le programme de recherche REGARD

#### **Avril 2018**

Mise en service du nouveau système d'information géographique de l'eau et de l'assainissement (SIGEA)

#### Avril à août 2018

Station d'épuration de Clos de Hilde - Bègles : renouvellement du TGBT7

Station de pompage Lauzun – Bordeaux : renouvellement des groupes électrogènes

#### Mai 2018

Le 26 mai 2018 s'est abattu, sur la partie ouest de la métropole (Villenave d'Ornon, Gradignan, Talence, Bordeaux, Bruges et Le Bouscat), l'orage de l'année avec un cumul de pluie de plus de 50mm.

#### Mai à juillet, puis automne 2018

Station d'épuration Louis Fargue – Bordeaux : renouvellement des postes haute tension, réhabilitation du gazomètre

#### Juin 2018

Signature du protocole de fin de contrat entre Bordeaux Métropole et la SGAC

#### Juillet 2018

Délibération d'attribution du contrat de concession des services publics de l'assainissement collectif des eaux usées et de gestion des eaux pluviales urbaines de Bordeaux Métropole à Véolia Eau – Compagnie générale des eaux

#### Septembre 2018

Mise en service de l'outil partagé Bordeaux Métropole - SGAC de gestion des branchements neufs, des conformités assainissement, de la Participation Forfaitaire à l'assainissement collectif (PFAC) et de l'assainissement non collectif : GESCA

9ème édition des Journées du Patrimoine : 1120 personnes accueillies sur le week end du 15 et 16 septembre

#### Septembre à décembre 2018

Tuilage entre le délégataire sortant, la SGAC, le délégataire entrant, Véolia Eau – Compagnie générale des eaux, et Bordeaux Métropole pour préparer la reprise du service au 1er janvier 2019 : plus de 213 000 fichiers ont été collationnés auprès de l'ancien délégataire, 90% des effectifs de la SGAC ont été transférés chez le nouveau délégataire.

#### Décembre 2018

Première année de fonctionnement sur une année entière de la Gestion Dynamique phase 2, consistant à équiper 10 ouvrages supplémentaires de stockage existants pour réduire les déversements par temps de pluie, en Garonne

31 décembre 23h45 : remise des clés par la SGAC à la Société de l'Assainissement de Bordeaux Métropole (SABOM), filiale de Véolia Eau – Compagnie générale des eaux

# Service public de l'Assainissement non collectif

#### Septembre 2018

Mise en service de l'outil de gestion des branchements neufs, des conformités assainissement, de la Participation Forfaitaire à l'assainissement collectif (PFAC) et de l'assainissement non collectif : GESCA

# Les indicateurs

Indicateurs de Décret du 2 mai 2007

#### INDICATEURS DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

				2017				
Code AFB	Indicateur	Unité	Grand Lyon	Nantes	Strasbourg	Nancy	Toulouse	Bordeaux Métropole
D.101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	u	1 324 807	630 372	428 962	260 665	768 494	748 391
D.102.0	Prix TTC du service au m³ pour 120m³	€TTC/m³	1,82	1,83	1,63	2,43	1,75	2,06
P.103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Pts/120	100	89	107	100	115	115,8
P.104.3	Rendement du réseau de distribution	%	84	84,4	85,1	84,9	86,4	83,62
P.108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	60	80	100	80	92	77,32
P.155.1	Taux de réclamations	/1000 abonnés	0,27	0,2	0,93	1,19 inclus asst	Non disponible	11,77*

<sup>\*</sup>les disparités de classement par les différents services d'eau des contacts usagers en « réclamations » expliquent les écarts observés sur cet indicateur d'une collectivité à l'autre. Bordeaux Métropole répond à la définition AFB de l'indicateur

#### INDICATEURS DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

			2017					2018
Code AFB	Indicateur	Unité	Grand Lyon	Nantes	Strasbourg	Nancy	Toulouse	Bordeaux Métropole
D.201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaires ou séparatif	u	1 354 476	616 872	486 335	260 665	723 705	778 795
D.204.0	Prix TTC du service au m³ pour 120m³	€TTC/m³	1,3141	1,60	1,25	1,4091	2,06	1,497
P.202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (mode de calcul arrêté du 2 décembre 2013)	Pts/120	15	86	105	56	93	96
P.206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	%	96,6	100	100	100	100	100
P.252.2	Nombre de point du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage	/100 km de réseau	0,7	4,4	6,17	1 cas	12,8	4,91
P.258.1	Taux de réclamations	/1000 abonnés	4,2	0,72	0,41	1,19 inclus eau	Non renseigné	0,6

## INDICATEURS DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

			2017				2018	
Code AFB	Indicateur	Unité	Grand Lyon	Nantes	Strasbourg	Nancy	Toulouse	Bordeaux Métropole
D.301.0	Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public de l'Assainissement non collectif	u	13 905	13 500	1 299	761	8 386	9267
D.302.0	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif / 140	u	100	100	100	100	100	100
P.301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	%	0,962	75	57	83,94	46	75

## I- LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

AXE 1 de la politique de l'eau : préserver et reconstituer une ressource de qualité tout en approvisionnant une agglomération millionnaire

#### 1- Description du service public de l'eau potable

Au terme du traité de concession et de ses différents avenants, Lyonnaise des Eaux France, en sa qualité de concessionnaire, s'est vu confier à ses risques et périls, pour une durée de 30 ans, et sur 23 des 28 communes de Bordeaux Métropole, les missions suivantes :

- le captage, le pompage, le traitement, le stockage et la distribution publique de l'eau potable,
- la construction, l'amélioration et le renforcement des équipements et installations,
- la protection et le développement nécessaires des ressources,
- la responsabilité du fonctionnement du service.

En contrepartie, le concessionnaire est autorisé à percevoir, auprès des abonnés, un prix destiné à rémunérer ses obligations. Ce prix est fixé contractuellement et il est révisé semestriellement par application d'une formule de révision inscrite au contrat.

Les 5 autres communes de Bordeaux Métropole dépendent de structures intercommunales extérieures pour le service de l'eau potable :

- du Syndicat Intercommunal de St Jean d'Illac-Martignas (S.I.A.E.A) pour la commune de Martignas,
- du Syndicat intercommunal d'adduction d'eau de Carbon-Blanc (S.I.A.O) pour Ambarès-et-Lagrave, Artigues-prés-Bordeaux, Bassens et Carbon-Blanc.

En 2018, le service public de l'eau potable de Bordeaux Métropole compte **279 614 points de service** contre **273 759** en 2017, soit une augmentation de +2,1% et dessert 748 391 habitants sur les 788 848 habitants que compte Bordeaux Métropole, soit une augmentation de 1,1%. Il a été délivré **42,03 millions de m3** d'eau potable en 2018 (hors interconnexions, forfaits et ventes aux navires) contre **40,43 millions de m3** en 2017, soit une augmentation de presque 4%.

La totalité de l'eau distribuée (volumes consommés par les usagers sur le territoire de Bordeaux Métropole ou délivrés par interconnexions des réseaux, forfaits et ventes aux navires), soit 43,72 millions de m3, provient de **nappes souterraines**. Cette eau est naturellement de très bonne qualité : elle est délivrée aux consommateurs après traitement et désinfection, avec un taux excellent de conformité aux normes sanitaires.

Le volume d'eau prélevé en 2018 dans les nappes souterraines pour Bordeaux Métropole a été de 54,901 millions de m3 (contre 52,690 millions de m3 en 2017), dont 12,65 millions de m3 dans la nappe profonde de l'Eocène et 8,11 millions de m3 dans la nappe de l'Oligocène captif.

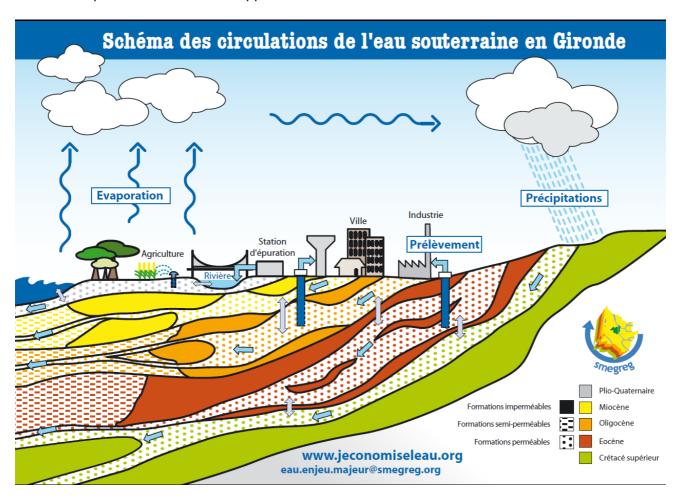
Malgré cette augmentation des prélèvements pour faire face à la demande en hausse en 2018, il est constaté une baisse des prélèvements sur la nappe de l'Eocène (-1,75 millions de m3 à l'Eocène par rapport à 2017).

Cette baisse de prélèvements à l'Eocène résulte de la bonne disponibilité des volumes prélevés sur les sources, impactées favorablement par une pluviométrie hivernale légèrement excédentaire. En effet, la recharge hivernale a été supérieure à l'équilibre de réalimentation des sources avec un cumul à 587 mm pour un besoin à l'équilibre établi à 450 mm.

#### • Points de prélèvement

104 points de prélèvement sont exploités pour la fourniture d'eau potable de Bordeaux Métropole :

- 3 sites de prélèvements dans la nappe du Miocène ;
- 55 sites de prélèvements dans la nappe de l'Oligocène ;
- 45 sites de prélèvements dans la nappe de l'Eocène ;
- 1 site de prélèvement dans la nappe de Crétacé.



#### Traitement

Le système d'alimentation en eau potable de Bordeaux Métropole comporte 140 unités de traitement des eaux transportées et distribuées, sur 67 sites.

Ces unités comportent principalement des postes de déferrisation, désinfection, filtration, mise à l'équilibre.

#### Stockage et distribution

Le système d'alimentation en eau de Bordeaux Métropole compte désormais 49 ouvrages de stockage (contre 51 en 2016), dont 19 sont à l'équilibre avec le réseau de distribution. La bâche d'eau brute de Gajac, bien que toujours physiquement présente, est a présent by-passée dans le cadre de l'optimisation de la régulation hydraulique de l'axe Cap de Bos-Gajac. De plus, la bâche de Carriet à Lormont a été retirée de la liste car ne s'avère plus en service.

Désormais tous les ouvrages de stockage d'eau potable sont isolables à distance. En cas d'évènement particulier, les vannes peuvent être actionnées à distance et ainsi les réservoirs déconnectés du réseau de distribution.

Le territoire de Bordeaux Métropole présentant une amplitude de relief, la distribution de l'eau potable est répartie en 15 étages de distribution principaux (dont certains sont régulés ou modulés), correspondant à des secteurs dont la topographie est proche. La carte ci-dessous présente ces différents étages de distribution.

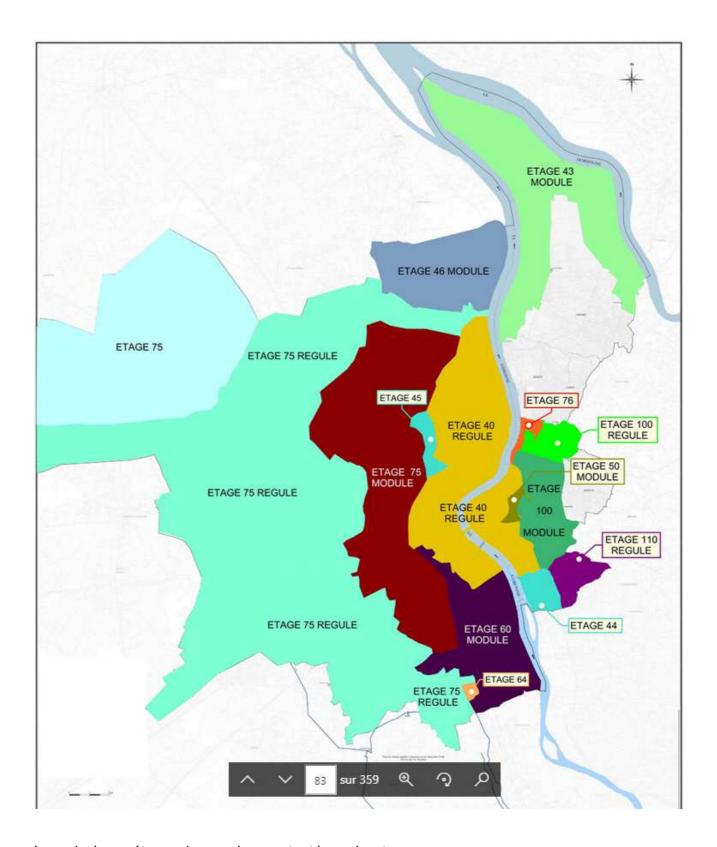
L'étage de pression le plus bas correspond à l'étage 40, desservant principalement la commune de Bordeaux. L'étage de pression le plus élevé correspond à l'étage 110 régulé, assurant la distribution du Haut Bouliac. On notera les notions suivantes:

- Etage modulé : étage de pression alimenté par une ou plusieurs vannes de régulation, asservies à une consigne de modulation de pression aval.
- Etage régulé : étage de pression alimenté par des pompes à vitesse variable, asservies à une consigne de pression définie.

La modulation et la régulation ont été mises en place dans le but d'une amélioration du rendement de réseau.

Les zones à pression modulée, alimentées par 14 vannes de modulation de pression, totalisent 1108 km de réseau, soit 36% du linéaire total du réseau de distribution. En 2018, le principe de la régulation de pression appliqué aux pompes à vitesse variable en sortie d'usine représente 1 596 km, soit 52 % du linéaire.

En prenant compte également des zones de réseau modulées, le linéaire de réseau sous gestion de pression est de 2 704 km, soit 88 % du réseau.



Les principaux étages de pressions restent les suivants :

- La Cote 75 sur la partie Ouest de l'agglomération, qui représente 33% de la production et dessert plusieurs sous-étages de distribution (étage 75 modulé, étage 46 modulé, étage 60 modulé, étage 64). Cet étage est régulé en quasi-totalité depuis 2017 après équipement de l'usine du Rouquet. Seul le secteur de Saint-Aubin reste encore à la cote 75. L'étage 75 régulé peut par ailleurs alimenter la Cote 40 à partir de multiples points de maillage. Il est alimenté en eau par l'axe Cap de

Bos-Gajac, l'axe des 100 000, la partie amont de l'aqueduc du Taillan et 26 captages locaux. L'eau de certains captages Eocène au Nord étant trop minéralisée, elle est diluée avec de l'eau des ressources de l'Oligocène;

- La Cote 40 sur la partie centrale de l'agglomération, qui représente 31% de la production et dessert les cotes 44, 110 régulé, 100, en rive droite de la Garonne. Cet étage est alimenté principalement à partir des aqueducs du Taillan au nord et de Budos au sud, qui sont des ouvrages gravitaires anciens alimentés par des sources de la nappe de l'Oligocène ;
- La cote 100 en rive droite de la Garonne, qui représente 8 % de la production et dessert 2 sous étages de distribution (cote 50 modulé et cote 76). Cet étage est alimenté à partir de la cote 40 et de captages locaux, dont l'eau trop minéralisée doit être diluée avec de l'eau en provenance de la cote 40.

La cote 43, correspondant au secteur de la presqu'ile d'Ambès, est quant à elle isolée des autres étages de pression, et dispose de son propre système de production et de distribution, alimenté par des ressources Eocène situées sur son périmètre.

#### Longueur du réseau

La longueur totale du réseau d'eau potable s'établit, fin 2018, à près de 3 212 km (y compris les aqueducs), dont 101 km hors territoire du périmètre concédé.

Au cours de l'année 2018, le recensement patrimonial traduit une augmentation de 2,8 km.

Les canalisations de distribution communautaires qui débordent dans les communes voisines en quelques points du territoire de Bordeaux Métropole représentent 11,1 kilomètres.

	Aqueducs	Conduites de transport hors aqueducs	Conduites de distribution	TOTAL
Longueur du réseau en km	54	205	2 953	3 212

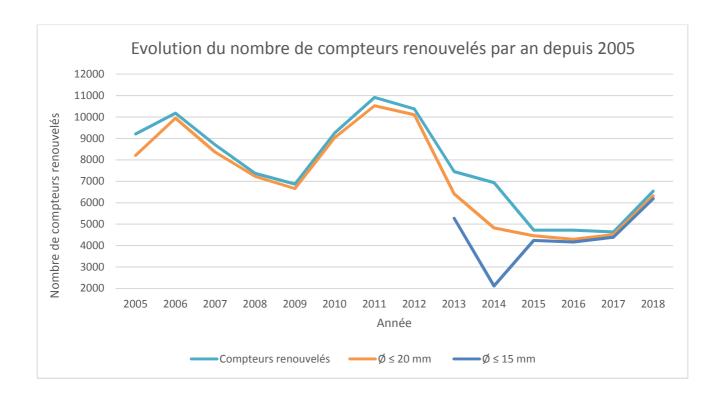
#### Répartition du nombre de compteurs d'eau potable et âge moyen selon le diamètre

Le nombre total de compteurs atteint 279 630 (279 614 compteurs abonnés et 15 compteurs de vente d'eau en gros, hors bornes monétiques) avec un âge moyen de **11,8 ans**, contre 273 774 compteurs et un âge moyen de **11,6** ans en 2017.

Diamètre des compteurs	Nombre de compteurs	Age moyen*
ø ≤ 20 mm	269 912	11,9 ans
ø 30 à ø 40 mm	7 342	6,9 ans
ø ≥ 50 mm	2 376	5,6 ans

<sup>\*</sup> l'âge des compteurs s'entend hors compteurs d'incendie

En 2018, le renouvellement des compteurs de diamètre 15 mm est très supérieur aux chiffres observés depuis 2014 (année de déploiement de la télérelève pour les compteurs de diamètre 20 mm et plus) : 6 182 compteurs de diamètre 15 mm ont été renouvelés en 2018, contre 4 388 en 2017. Malgré l'augmentation notable de ces renouvellements par rapport à l'année 2014, où seulement 2 116 compteurs de diamètre 15 mm avaient été renouvelés, l'âge moyen des compteurs de diamètre 15 mm continue d'augmenter.



Les engagements du contrat de concession

AXE 3 de la politique de l'eau : affirmer et exercer le rôle d'autorité organisatrice de Bordeaux Métropole en assurant l'équilibre économique de services, pour mieux répondre aux besoins et aux attentes des usagers.

**Objectif 3.1 :** affirmer le rôle d'autorité organisatrice des services publics de l'eau et de l'assainissement de Bordeaux Métropole.

#### Avenant n° 9:

L'avenant n° 9 au traité de concession a revisité fin 2012 les engagements du concessionnaire relatifs à la qualité et à la performance du service. A l'issue de cet avenant n°9, le contrat comptait 47 engagements composés pour la plupart de plusieurs indicateurs à évaluer périodiquement. Au total, ce sont 131 indicateurs qui sont définis dans le contrat à l'avenant n°9, dont 90 étaient assortis de pénalités et/ou peuvent faire l'objet de bonus.

Les engagements du concessionnaire portaient particulièrement sur la pérennisation de la ressource en eau et production (13), l'amélioration des performances du réseau (16), la qualité du service à l'usager (9) et les sujets transversaux/la responsabilité sociale et environnementale du concessionnaire/patrimoine...

Les engagements du contrat d'eau potable se concentrent sur les enjeux stratégiques du service, sans que tous les points stratégiques du contrat ne soient toutefois repris dans les engagements. Ces objectifs sont larges et décrits par leur finalité globale. Ils peuvent être assortis d'un plan d'actions. Une annexe du contrat spécifie et décrit chacun des engagements contractuels.

#### Avenant n° 10:

L'année 2018 s'est conclue avec la finalisation des négociations relatives à l'avenant quinquennal, avec signature de l'avenant n°10 en date du

Cette révision quinquennale avait pour objectif d'intégrer les éléments techniques et économiques prenant en compte les évolutions du service et de l'environnement du contrat depuis l'avenant précédent. Il s'agit du dernier avenant quinquennal ; ensuite, courant 2021, les opérations de fin de contrat feront l'objet d'un ultime avenant.

Au terme de ces négociations, les deux parties ont convenu :

- D'un engagement financier complémentaire du concessionnaire d'un montant de 22,5 M€ HT, réparti de la manière suivante :
  - La définition d'un programme complémentaire d'investissements à réaliser par le concessionnaire sur les trois dernières années du contrat, à hauteur de 18,63 M€ HT supplémentaires;
  - L'annulation du versement d'une indemnité de 3,87 M€ HT due au concessionnaire en fin de contrat
- De l'affectation d'une partie du solde du fonds de performance, à hauteur de 2,86 M€ HT, à la réalisation de projets liés aux systèmes d'information du service de l'eau potable de Bordeaux Métropole.
- De la modification et la création de certaines clauses contractuelles, essentiellement sans incidence financière, prenant en compte l'évolution du service et l'environnement du contrat depuis le précédent avenant entré en vigueur en 2013.

#### Le programme d'investissements complémentaires de 18,63 M€ HT vise à :

- Maintenir le niveau de renouvellement à visée patrimoniale pour 4,35 M€ HT (notamment pour renouveler des vannes, compléter la réfection intérieure du réservoir de Paulin, réaliser les travaux de remise en état en fin de contrat) et accompagner le développement des infrastructures métropolitaines pour 4,78 M€ HT (notamment pour le tramway desserte aéroport, la traversée sous-fluviale de la Garonne, le pont Simone Veil et les modifications de réseau consubstantiels à la défense extérieure contre l'incendie), soit un total de 9,13 M€HT;
- Améliorer le rendement du réseau de distribution en renforçant les renouvellements de compteurs pour 1,9 M€ HT, de branchements pour 5,4 M€ HT et de canalisations pour 0,9 M€ HT, soit un total de 8,2 M€ HT;
- Renforcer le programme de diagnostic et de réhabilitation des ouvrages de prélèvements d'eau (forages et sources) pour 1,3 M€ HT.

#### Les principales autres modifications contractuelles

Réaffirmation des engagements du concessionnaire. L'avenant permet également de réaffirmer et renforcer certaines attentes contractuelles sans impact sur les investissements :

- Explicitation détaillée de la méthodologie de calcul de certains indicateurs de performance du réseau, notamment le rendement de réseau (mise à jour de l'annexe 19) ;
- Complément des engagements n°3 et n°36 relatifs au diagnostic des ouvrages du domaine concédé ;
- L'intégration des études relatives aux ressources complémentaires dans le cadre de l'engagement n°19;
- L'accompagnement du délégataire sur les impacts de la future directive européenne sur l'eau sur les filières de traitement de la Métropole (engagement n°21);
- Le passage au renouvellement des branchements de la 3ème casse à la 2ème casse (engagement n°33) et plus ciblés sur les programmes de travaux voiries (engagement n°32);
- Création d'un nouvel engagement (engagement 48) à respecter par le concessionnaire pour la régularisation des servitudes et autorisations d'occupation temporaire, encadrant les résultats à atteindre par le concessionnaire. Cet objectif est assorti de pénalités applicables si le nombre de régularisations est inférieur à 450 servitudes ou autorisations d'occupation temporaire d'ici la fin du contrat;
- Création d'un nouvel engagement (engagement 49) relatif à l'agrément par le concédant des équipements, matériaux et technologies utilisés sur le périmètre concédé;

Mise à jour de clauses et d'annexes contractuelles. L'avenant 10 permet de mettre à jour certaines clauses contractuelles pour tenir compte des évolutions intervenues depuis le précédent avenant entré en vigueur en 2013. Cela concerne notamment :

- Les changements de dénomination du concédant et du concessionnaire, intervenus depuis l'avenant n° 9 ;
- Les projets de conventions relatives aux prestations croisées entre le concessionnaire de l'eau potable et le délégataire de l'assainissement qui entreront en vigueur au 1er janvier 2019;
- Le règlement du service public de l'eau potable mis à jour et entré en vigueur en septembre 2016 ;
- Les dispositions relatives aux modalités de suivi des investissements et l'actualisation des plafonds de main d'œuvre directe intégrables dans les montants immobilisés ;
- Des ajustements du bordereau des prix unitaires et l'intégration de prix nouveaux, dont les prix forfaitaires en lien avec la Défense extérieure contre l'incendie (DECI);
- Une nouvelle convention conclue en mars 2018 relative à l'indemnisation des surcoûts d'exploitation de l'assainissement collectif du syndicat des eaux de Budos liés à la protection des sources :

- La prise en compte de la délibération métropolitaine n° 2018-437 du 6 juillet 2018, relative à l'intégration d'espaces et ouvrages privés dans le patrimoine de Bordeaux ;
- Les modalités de participation financière du concessionnaire à des opérations concourant à renforcer les performances de la DECI;
- Les obligations du concessionnaire vis-à-vis de Bordeaux Métropole au titre de sa compétence DECI, et du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS), définies par le règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie adopté par la préfecture en juin 2017.

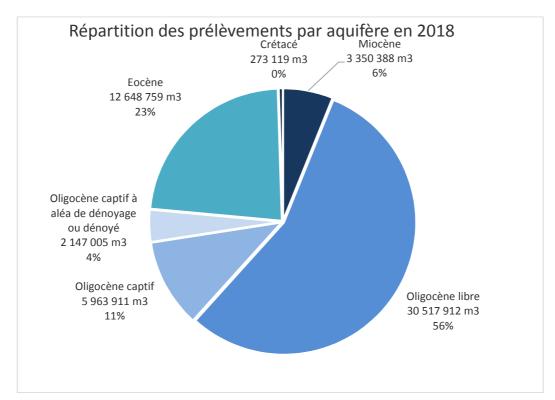
### 2- Synthèse de l'activité

#### AXE 1 de la politique de l'eau

#### 2.1- Caractéristiques techniques

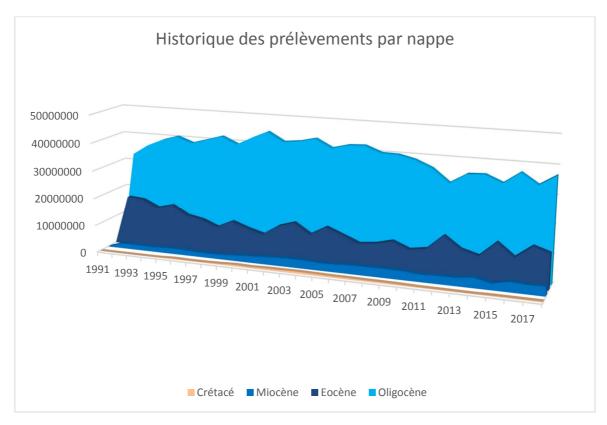
#### Nature des ressources / volumes produits

Les prélèvements sont effectués en totalité dans les nappes souterraines. Le volume prélevé atteint 54,901 millions de m³ en 2018 (dont 1,53 millions de m3 prélevés à Gamarde et mise en décharge à la Jalle, ce volume n'étant pas inclus dans le volume de pertes primaires) contre 52,690 millions de m3 en 2017. Le volume prélevé utile pour la production d'eau potable est donc en réalité de 53,370 millions de m³, soit une hausse de 1 881 089 m3 par rapport à 2017.



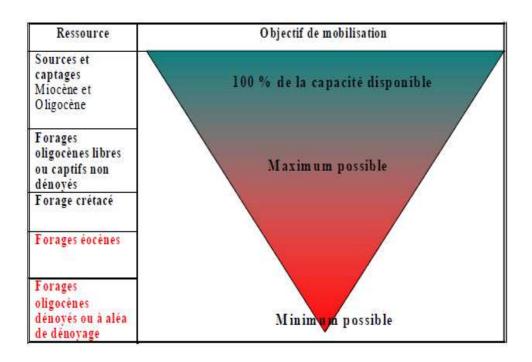
L'année 2018 a été marquée par une pluviométrie légèrement excédentaire qui a permis une réalimentation à l'équilibre des sources.

Ainsi le volume prélevé global des sources Miocène et à l'Oligocène pour l'année 2018 est en augmentation de 17,8 % par rapport à l'année 2017. Cette hausse de prélèvement a permis de diminuer les prélèvements dans la nappe de l'Eocène, soit une diminution de 12,6 % par rapport à 2017 pour un volume prélevé de 12,6 Mm3.



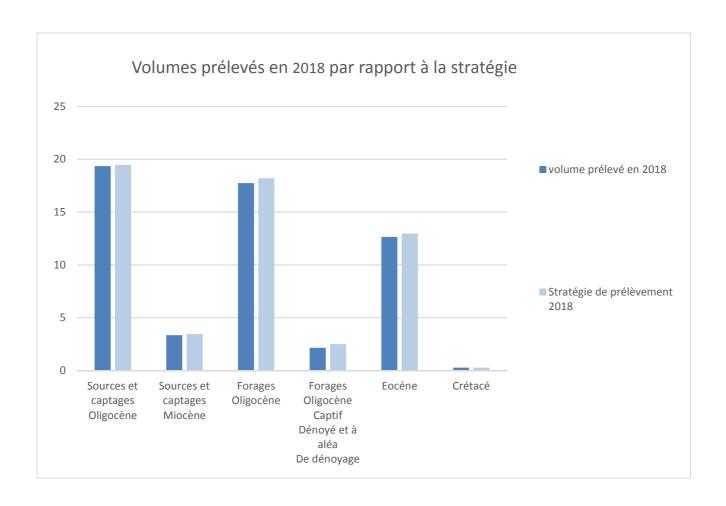
Afin de poursuivre le travail engagé sur les prélèvements depuis l'avenant n° 7, conforté par l'avenant n° 9, Bordeaux Métropole et son concessionnaire ont convenu d'un commun accord de définir chaque année au cours du mois d'avril la stratégie de prélèvement à mettre en œuvre. Cette stratégie a pour but d'atteindre les objectifs du SAGE Nappes profondes.

La stratégie partagée en avril 2018 a été de maximiser les prélèvements réalisés sur les sources et captages au Miocène et les sources et forages à l'oligocène, excepté les forages à l'Oligocène captif à aléa de dénoyage ou dénoyé limités à 2,5 Mm3.



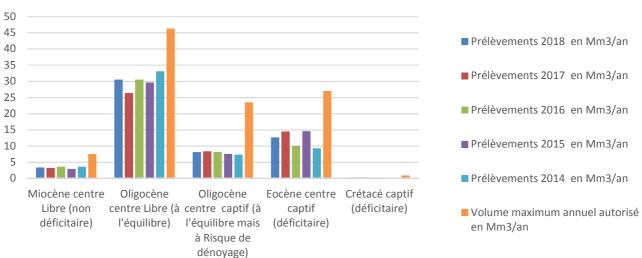
Les prélèvements réalisés au cours de l'année 2018 ont donc été réalisés :

- en suivant cette stratégie de pompage,
- en fonction de la pluviométrie impactant la recharge de ces nappes (910 mm de pluie tombée en 2018 contre 824 mm en 2017),
- en fonction des volumes vendus,
- en prenant en compte les différents arrêts de production pour des travaux programmés.



L'arrêté préfectoral du 17 janvier 2008 fixe les valeurs annuelles de prélèvements à respecter pour Bordeaux Métropole. En 2017, ces maxima ont été respectés :





#### Volume mis en distribution

Le volume d'eau mis en distribution en 2018 est de 51,250 Mm³ contre 49,456 Mm³ en 2017.

La quantité d'eau produite est inférieure à celle prélevée du fait notamment de l'eau utilisée par le service (déferriseurs, analyseurs, tests de pompage...), des mises en décharge, et des pertes et incertitudes de comptage en amont et sur les compteurs de mise en réseau, ainsi que des fuites sur le réseau de transport et de distribution.

L'année 2018 a connu un jour de pointe de consommation le 29 juin, au cours duquel 170 705 m3 ont été distribués.

#### **Volumes vendus**

Les volumes vendus en 2018 atteignent au total 43,725 Mm³ (contre 41,832 Mm³ en 2017), représentant en moyenne 119 795 m3 par jour.

Volumes comptabilisés en 2018	En m³
Volumes livrés aux abonnés	41 564 536
Volumes des remises sur fuites	467 675
Volumes livrés aux collectivités hors Bordeaux Métropole	1 606 548
Volumes forfaitaires et contrats temporaires	86 605
TOTAL	43 725 364

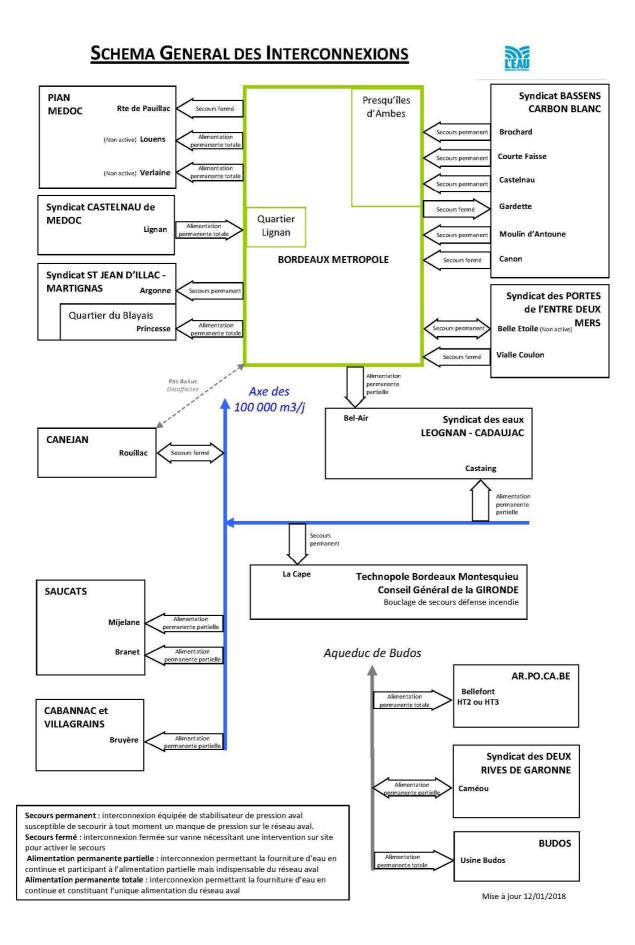
Les volumes vendus ont très nettement augmenté en 2018, notamment du fait du climat particulièrement chaud constaté dès le début du printemps.

## Volumes exportés/importés avec des collectivités situées hors Bordeaux Métropole

# AXE 4 de la politique de l'eau : développer une gouvernance de l'eau partagée

# Objectif 4.3 : mettre en œuvre les principes de solidarité territoriale et internationale

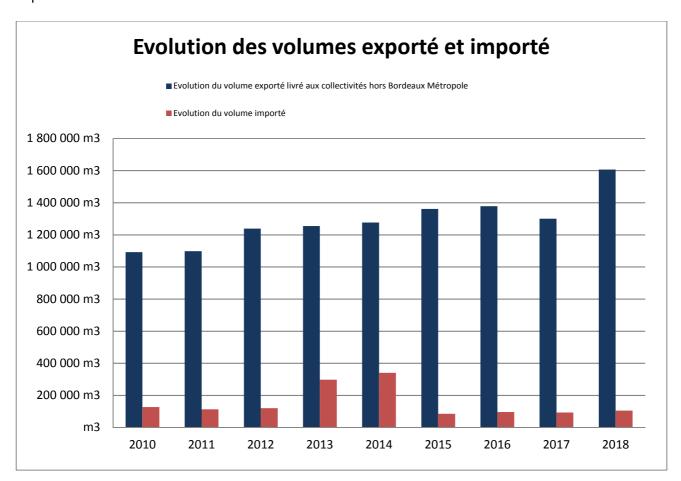
Connexion avec	Exportés Livrés (m³)	Importés Livrés (m³)
Syndicat de Budos	432 309	0
Commune de Cérons	100 191	101 298
Syndicat de l'AR.PO.CA.BE.	515 152	0
Commune de Cadaujac/Léognan	145 118	0
Commune de Canéjan	0	0
Commune de Saucats	75 335	0
Commune de Saint-Jean-d'Illac	14 876	0
Commune du Pian-Médoc	302 245	0
S.I.A.O de Carbon-Blanc	0	2 246
Technopole Martillac	90	0
Syndicat de Castelnau-de-Médoc	0	1 323
Commune de Cabanac		
Syndicat de Latresne	21 232	0
Total	0	0
	1 606 548	104 867



Concernant les exportations, depuis 2012, le service de l'eau alimente la commune de Cabanac et couvre la majorité de ses besoins. Cela explique l'augmentation des volumes exportés constatée depuis 2012 par rapport aux années précédentes. Par la suite, les facteurs climatiques, l'alimentation partielle de la commune de Saucats pour pallier un problème de productivité de son forage ont influencé le volume exporté. On note en 2018 une augmentation significative (+300 000 m³) résultant de la mise en service de deux nouvelles interconnexions alimentant la commune du Pian-Médoc depuis mai 2018 (Communauté de communes de Médoc Estuaire) :

- o Interconnexion de Louens à Saint Aubin ;
- Interconnexion de Verlaine à Blanquefort.

Concernant les importations, suite à l'intégration de la commune de Bouliac au service de l'Eau Bordeaux Métropole en janvier 2013, l'alimentation de cette commune se faisait depuis une importation d'eau provenant du syndicat des Portes de l'Entre - Deux Mers à hauteur d'environ 200 000 m³/an. Depuis janvier 2015, la commune de Bouliac est alimentée depuis les ressources propres du service de l'Eau de Bordeaux Métropole. On observe donc une diminution des importations 2015 par rapport aux exercices 2013 et 2014, avec un retour aux volumes initialement exportés.



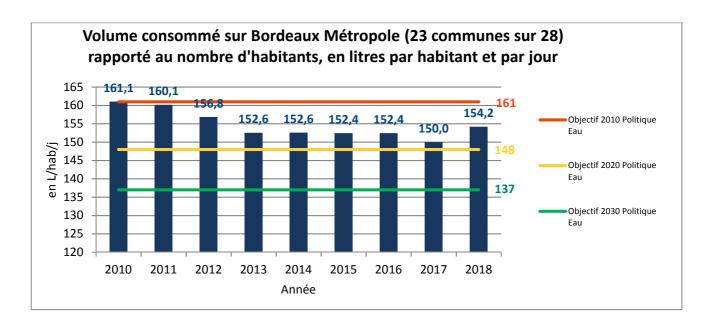
#### **Evolution du volume consommé par habitant sur Bordeaux Métropole :**

Le volume consommé sur le territoire de la concession atteint 42,1 millions m³ en 2018, contre 40,5 millions m³ en 2017 (40,3 millions m³ en moyenne en 2015 et 2016), soit une hausse de 4 %. Ce volume inclut ce qui a été facturé au titre de l'année 2017 aux abonnés du service, mais aussi les volumes dégrevés pour remise sur fuite, et les volumes prélevés sur les bornes de puisage.

Ce volume, rapporté au nombre d'habitants, donne un volume consommé par habitant en 2018 de 154,2 litres par habitant et par jour. Le niveau de consommation par habitant tendait à se stabiliser

depuis 2013. L'augmentation globale des volumes consommés n'étant pas directement corrélée à l'augmentation de la population observée en 2018, on observe cette année une nette augmentation du ratio du volume consommé par habitant et par jour. L'objectif 2020 de 148 L/h/jour fixé par la politique de l'eau en 2010 n'est donc toujours pas atteint, et l'on observe cette année une valeur du volume consommé qui confirme que le chemin vers l'atteinte de cet objectif n'est pas linéaire, et fortement dépendant du climat de l'année.

L'objectif de 161 litres par habitant et par jour que Bordeaux Métropole s'est fixée dans le cadre de sa politique de l'eau en 2010 est atteint. Mais les efforts en matière de réduction des consommations doivent se poursuivre pour parvenir à atteindre les objectifs ambitieux de 148 L/hab/jour en 2020 et de 137 L/hab/jour en 2030 fixés dans la politique de l'eau.



#### **Sectorisation**

#### AXE 1 de la politique de l'eau

# Objectif 1.2 : favoriser les économies d'eau et limiter le gaspillage d'eau potable et les fuites

La sectorisation du réseau de Bordeaux Métropole, qui a été lancée en 2007, est en grande partie opérationnelle depuis juin 2009. Elle a conduit à un découpage du réseau en zones homogènes sur les plans hydrauliques et de la qualité.

Le découpage des grands étages de pression en secteurs hydrauliques permet de visualiser les débits nocturnes (de 2h à 4h). L'archivage de ces débits jour par jour permet de suivre les tendances à la hausse ou à la baisse de ces débits nocturnes et met en évidence l'apparition de fuites sur le réseau.

Cette sectorisation est ainsi propice à une meilleure orientation de la Recherche Active des Fuites et à une meilleure réactivité de l'exploitant.

L'ensemble du réseau de distribution de Bordeaux Métropole est ainsi divisé en différents secteurs et sous-secteurs (à fin décembre 2018) :

- ▲ 16 grands secteurs de Niveau I (linéaire de réseau supérieur à 100 km), homogènes en termes de qualité d'eau distribuée dans ces secteurs,
- ▲ 59 secteurs de Niveau II (linéaire de réseau inférieur ou égal à 100 km),
- Une sectorisation de niveau III, qui correspond à une sectorisation temporaire pendant 3 ou 4 jours, vient compléter ce dispositif. L'utilisation de vannes nocturnes, dont la fermeture est programmée toutes les nuits de 2 à 4h du matin, permet d'améliorer les mesures de débit de nuit dans ces zones en limitant les incertitudes.

Pour des raisons de sécurité, ces vannes autonomes et automatiques sont équipées de capteurs de pression permettant leur réouverture en cas de baisse de pression sur le réseau (incendie, etc.). Les données sont télétransmises par GSM et archivées dans la base de données long terme.

Au cours de l'année 2018, ont été mis en place deux nouveaux secteurs de niveau II avec l'ajout de débitmètres complémentaires, mais non opérationnels à fin 2018.

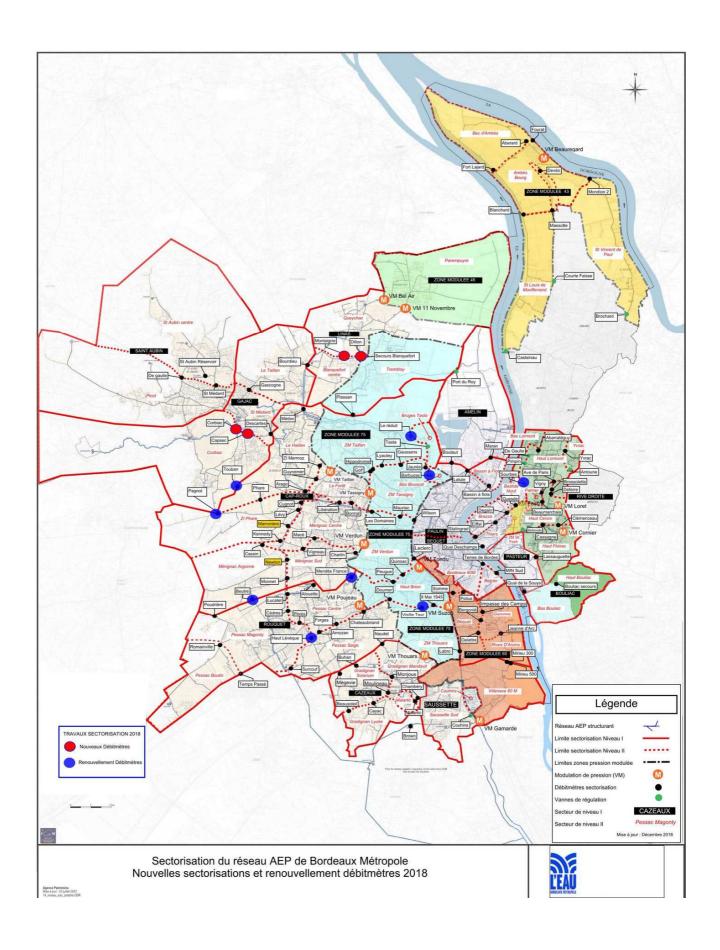
La carte ci-dessous présente la sectorisation à fin décembre 2018 et notamment :

- Le Niveau 2 de Corbiac sur la commune de Saint Médard en Jalles qui partage le secteur Gajac en deux sous-secteurs,
- Le Niveau 2 de Queychac sur la commune de Blanquefort qui partage le secteur Lians en deux sous-secteurs,

Par ailleurs, l'indice de fonctionnement de la sectorisation de 2018 de Bordeaux Métropole est de 100%.

En application de la disposition 30 du SAGE Nappes profondes, la Commission Locale de l'Eau a défini ce nouvel indice à intégrer dans le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS). Cet indice concerne l'état d'avancement de la sectorisation sur le territoire du service d'eau potable. Il doit être renseigné dans le RPQS de l'année N, qui rend compte des données de l'exercice N-1. La valeur de 100% signifie un suivi annuel de l'ensemble des données selon le tableau annuel des données

comportant les volumes journaliers et nocturnes quotidiens par secteur défini par la Cellule d'assistance technique à l'eau potable (CATEP) du département de la Gironde.



#### Recherche active de fuites (RAF) non visibles :

#### AXE 1 de la politique de l'eau

#### Objectif 1.2

La stratégie de la recherche de fuites s'appuie sur 3 grands axes :

- un dispositif de surveillance en continu,
- un dispositif de surveillance semi-mobile,
- la recherche active de fuites stricto sensu, à savoir une écoute des canalisations sous voirie faisant l'objet de travaux de réfection, et un travail de terrain permettant de positionner les fuites

En 2018, 2 657 km de réseau sont auscultés ou écoutés, soit 86.8 % du linéaire total du réseau de distribution. Le taux d'auscultation est en baisse d'environ 3 %, soit 98 kilomètres de moins par rapport à 2017. La répartition du linéaire auscultés est reprise ci-après :

- 627 km en continu, grâce au dispositif de surveillance acoustique composé de 1028 capteurs installés à poste fixe
- 96 km grâce au dispositif de surveillance composé de capteurs semi-mobile
- 1 880 km en recherche active de fuites
- 54 km sont inspectés en préalable des opérations de voirie

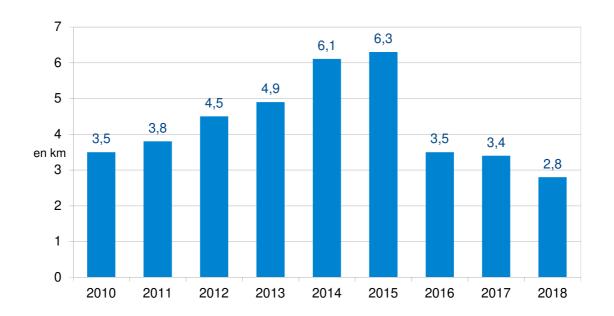
En 2018, la campagne de recherche active de fuites a permis d'ausculter 1 934 kilomètres de réseau, soit quasiment autant qu'en 2017 (1 972 km), mais moindre que l'année 2015 (2560 km). Cette diminution du nombre de kilomètres parcourus depuis 2015 s'explique par l'incorporation au temps de travail d'intervention de recherche de nuit. En 2018, le nombre de nuit par rapport à 2017 à doubler avec 144 nuits travaillées. Cette évolution a nécessité le renforcement de l'équipe avec deux agents supplémentaires.

Les opérations nocturnes sont plus efficaces d'où le choix de ce renforcement.

L'année 2018 est marquée par l'utilisation du logiciel AQUADVANCED Réseau Eau qui permet de mieux interpréter les données des capteurs et donc de mieux cibler les secteurs à investiguer.

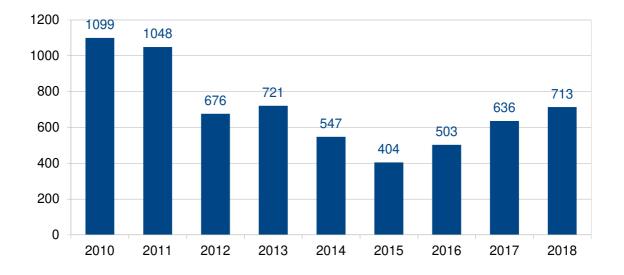
Ainsi, le nombre de kilomètres parcourus pour détecter une fuite invisible baisse pour la troisième année consécutive et atteint son niveau le plus bas, avec 2,8 km / 1 fuite (3,5 km / 1 fuite en 2016).

# Linéaire écouté pour une fuite trouvée par recherche active des fuites non visibles



En 2018, 713 « fuites » non visibles ont ainsi été détectées, contre 636 en 2017, soit +12,1%.

#### Nombre de fuites détectées par recherche active des fuites non visibles



#### La modulation de pression

#### AXE 1 de la politique de l'eau

#### Objectif 1.2

Le projet "Modulation de pression", a été mis en service depuis juin 2010.

Cette technique permet de diminuer le niveau de pertes sur le réseau par une adaptation de la pression de service en fonction des consommations. Les modulations de pression sont effectives tout au long de la journée en heures creuses de consommation, et principalement la nuit sur la période 0h – 6h. Ce principe permet d'abaisser le débit des fuites et réduire le taux de réapparition des fuites.

Les plages vertes correspondent aux heures creuses de consommation faible et les plages rouges aux heures de pointe de consommation. La variation de charge, outre le matin et la nuit, peut aller jusqu'à 18 mCE (mètre de colonne d'eau).

Le projet de modulation de pression a débuté par deux secteurs de Bordeaux Métropole qui se prêtaient à cette régulation de pression sans modifier lourdement les ouvrages d'eau potable existants :

- la cote 75 basse (z < 30 m NGF)
- la cote 60 Centre et Sud

Ce projet a donc créé deux nouveaux étages de pression :

- **Etage 75 modulé** qui concerne les communes de Blanquefort, Bordeaux Caudéran, Eysines, Le Bouscat, Mérignac, Pessac et Villenave d'Ornon. Soit 660 km de réseau et 113 000 habitants.
- **Etage 60 modulé** qui concerne les communes de Bordeaux, Bègles et Villenave d'Ornon. Soit 200 km de réseau et 45 000 habitants.

Dès 2012, le projet de modulation de pression s'est poursuivi et des travaux de modulation de pression ont débuté sur 3 secteurs hydrauliques, pour mise en œuvre en 2013 :

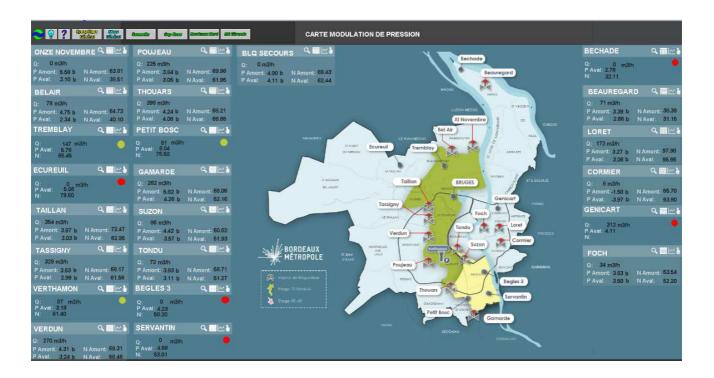
- l'étage 50 (secteur Bas-Cenon), avec 43 km de réseau
- l'étage 43 (secteur Beauregard comprenant les communes d'Ambès, de Saint-Louis de Montferrand et de Saint-Vincent de Paul) avec un linéaire de réseau de 104 km,
- l'étage 46, la commune de Parempuyre, avec 48 km de réseau.

A fin 2018, les zones à pression modulée totalisent 1108 km, soit 36% du linéaire total du réseau de distribution.

Date de mise en service	Zone modulée	Nombre de vannes	Linéaire de réseau	Secteur concerné
2010	Etage 75 modulé	5	623 km	Ouest de l'agglomération rive gauche
2011	Etage 60 modulé	3	201 km	Bègles – Villenave d'Ornon
2013	Etage 43 modulé	1	108 km	Presqu'île d'Ambès
2013	Etage 46 modulé	2	54 km	Commune de Parempuyre
2013	Etage 50 modulé	1	17 km	Rive droite – Bas Cenon
2014	Etage 100 modulé	2	105 km	Rive droite – haut Cenon et haut Floirac

14 vannes de modulation de pression sont positionnées sur le réseau de distribution, 11 vannes de modulation directement sur le réseau et 3 vannes de modulation en sortie des réservoirs de distribution.

En 2016, toutes les vannes de modulation ont été progressivement équipées d'un nouveau contrôleur, permettant de modifier à distance les consignes de pression pré enregistrées et de forcer la fermeture complète en cas de pollution du réseau.



#### La régulation de pression

#### AXE 1 de la politique de l'eau

#### Objectif 1.2

En 2015, le principe de variation de pression a été adapté aux usines et a introduit la notion de régulation de pression de refoulement. L'objectif est d'optimiser la pression dans les réseaux en sortie d'usine de refoulement, en lissant la pression, en vue de réduire les pertes en eau.

Les pompes des usines sont équipées de moteurs à vitesse variable permettant d'obtenir une pression constante, quel que soit le débit nécessaire à la consommation. La variable est donc le débit. Comme pour une vanne de modulation, la régulation de pression est efficace la nuit sur le créneau 0h-6h. A minuit, les réservoirs de référence sont au plein et isolables du réseau. Les pompes de refoulement permettent alors de délivrer le débit nécessaire pour maintenir une pression constante dans le réseau de distribution.

Comme suite aux travaux réalisés en 2014 sur l'usine de Cap-roux (Mérignac), le principe a été étendu en 2015 aux sites de Pasteur (Bas Floirac), Génicart (Lormont), Vialle (Bouliac) et Gajac (Saint Médard en Jalles), qui ont été équipés de pompes à vitesse variable. Concernant le site de Gajac, le refoulement des pompes de l'usine est équipé d'un by-pass, qui joue le rôle de régulation de pression en transférant le surplus de débit vers la nouvelle jonction Gajac-Gamarde par le biais d'un stabilisateur de pression amont positionné sur ce by-pass.

En 2016, le principe de la mise en place de pompes à vitesse variable en sortie d'usine a été étendu à l'usine de Saussette et finalisé sur le secteur de Pasteur, dans le Bas Floirac.

En 2017, le même principe a été étendu à l'usine du Rouquet à Pessac.

En 2018, le principe de la régulation de pression appliqué aux pompes à vitesse variable existantes en sortie d'usine représente 1 596 km, soit 52 % du linéaire de réseau.

L'étape ultérieure sera de faire évoluer ce type de pompes du mode régulation vers le mode modulation.

#### 2.2 Tarification du service

Sur Bordeaux Métropole, le prix de vente du m³ d'eau assainie, pour une facture de 120 m³, s'élève à 3,56 € T.T.C/m³ au 1<sup>er</sup> janvier 2019, contre 3,54 € T.T.C/m³ au 1<sup>er</sup> janvier 2018, soit une augmentation de 0,7 %.

Sur ce prix, la part consacrée à l'eau potable s'élève à environ **2,07 € TTC/m³** au 1er janvier 2019, contre environ 2,05 € TTC /m³ au 1<sup>er</sup> janvier 2018, soit une augmentation d'environ 0,6 % (pour le détail, voir tableau ci-dessous).

## Les modalités de tarification, les modalités de révision

La part consacrée à l'eau potable comprend :

- l'abonnement (part fixe)
- une part proportionnelle à la consommation en m³
- les redevances prélèvement et pollution de l'Agence de l'eau Adour Garonne, proportionnelles à la consommation.

L'abonnement et la part proportionnelle à la consommation sont perçus par et pour le seul compte de Suez Eau France.

L'abonnement et le prix de base de la part proportionnelle sont fixés dans le traité de concession (et ses différents avenants) passés entre Bordeaux Métropole et Suez Eau France. D'une manière générale, ces tarifs sont révisés deux fois par an, au 1er janvier et au 1er juillet de l'année civile, par application d'une formule de révision prévue au traité de concession.

#### Tarif Abonnement:

<b>D</b>	Abonnement annuel	Abonnement annuel
Diamètre de compteur	en € HT	en € HT
	au 1er janvier 2018	au 1er janvier 2019
12	55,74	56,20
15	55,74	56,20
20	109,03	109,93
25	263,71	265,90
30	351,5	354,45
40	574,70	579,47
50	743,69	749,85
60	1 014,17	1 022,57
80	1 284,59	1 295,23
100	2 231,14	2 249,62
150	3 312,87	3 340,31
200	4 394,69	4 431,10
250	5 746,85	5 794,47
300	6 761,09	6 817,10

Tarif du m³ au 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 1<sup>er</sup> janvier 2019 :

	Tarif du m <sup>3</sup>	Tarif du m <sup>3</sup>		
	en € HT	en € HT		
	au 1 <sup>er</sup> janvier 2018	au 1 <sup>er</sup> janvier 2019		
Tarifs				
De 0 à 170 m <sup>3</sup>	1,0842	1,0932		
De 170 à 54 000 m <sup>3</sup>	1,2287	1,2389		
Au-delà de 5 400 m <sup>3</sup>	1,2528	1,2632		
Redevances Agence de l'eau Adour Garonne :				
«Préservation de la ressource»  «Lutte contre la pollution de	0,0680 0,33	0,0663 0,33		
l'eau»		·		

Le montant de la redevance « Préservation de la ressource » est calculé à partir d'une estimation des volumes qui seront prélevés au milieu naturel et vendus aux usagers en 2019. La recette de cette redevance est destinée à couvrir les charges du service de l'eau liée à la redevance « Prélèvements » perçue par l'Agence de l'Eau Adour Garonne. La baisse de la redevance « Préservation de la ressource » en 2019 est donc due à la baisse de la redevance « Prélèvements » qui sera perçue par l'Agence de l'Eau au titre du volume prélevé par le service de l'eau en 2019.

#### Les frais d'accès au service

Les frais d'accès au service au 1er janvier 2019 s'élèvent à 46,98 € HT.

#### Le coût d'un branchement eau potable

Le coût d'un branchement varie en fonction de plusieurs paramètres (avec ou sans compteur, avec ou sans coffret...). Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, il est de 1 645 € HT pour le forfait de diamètre 25 mm, sans compteur et sans coffret.

#### Mesures sociales

AXE 3 de la politique de l'eau : affirmer et exercer le rôle d'autorité organisatrice de Bordeaux Métropole en assurant l'équilibre économique de services, pour mieux répondre aux besoins et aux attentes des usagers

## Objectif 3.3 : renforcer la politique sociale de l'eau et maîtriser la facture à l'usager.

Dès 2012, à travers l'Avenant n° 9 du traité de concession du service public de l'eau potable, le Conseil de communauté a souhaité mettre en place une politique sociale de l'eau. Cette volonté s'est traduite par la mise en œuvre de deux orientations distinctes : favoriser la préservation des ressources par la maîtrise des consommations et accompagner les publics les plus fragiles par un soutien financier au paiement de leurs dépenses en eau potable.

Pour concrétiser cette décision, l'avenant a spécifiquement prévu "des aides sociales versées aux usagers sur indication des CCAS dans le cadre de conventions tripartites dans la limite des sommes disponibles et de la législation en vigueur". C'est le socle du projet de mise en place d'un dispositif chèque eau.

Une large concertation en 2013 a été engagée pour définir le contenu de ce dispositif en devenir avec l'ensemble des 23 CCAS concernés par le contrat de concession, mais également le Conseil Général au titre des Maisons Départementales de la Solidarité et de l'Insertion et du Fond Solidarité Logement, les bailleurs sociaux, un organisme représentatif des bailleurs privés et, bien évidemment, le délégataire Lyonnaise des Eaux.

Ces échanges ont abouti à la formalisation du dispositif chèque eau adopté par délibération du Conseil de communauté le 15 novembre 2013. En parallèle, il a fait l'objet d'un dépôt de candidature, et retenu en tant que tel, à la phase d'expérimentation instituée par la loi "Brottes" portant sur la transition vers un système énergétique sobre. Désormais référencée par l'Etat comme site d'expérimentation, Bordeaux Métropole est associée au suivi des différents projets de tarification sociale de l'eau.

Le chèque eau s'adresse à tous les usagers du service public de l'eau potable, qu'ils soient abonnés directs reconnus par un compteur individuel ou abonnés indirects dépendant d'un compteur collectif via les charges répercutées par un bailleur social ou un propriétaire privé. L'attribution de l'aide est liée à des critères de ressources qui font référence au SMIC 35h et limitée à 30% de la facture totale pour encourager à la sobriété et l'écocitoyenneté. Ainsi, l'octroi se réfère à un barème vertueux de consommation en fonction de la composition du ménage. Une dotation annuelle de près de 400 000 € est affectée à cette démarche sociale qui intègre l'engagement financier du délégataire.

Aujourd'hui, 22 CCAS, 13 bailleurs sociaux ainsi que quelques bailleurs privés se sont engagés dans la mise en place du dispositif. En ce qui concerne les bailleurs privés, le dispositif s'ouvre à de gros bailleurs qui peuvent gérer plusieurs résidences sur la métropole, mais également à de petits bailleurs individuels.

Les premiers chèques eau ont été délivrés sous format papier durant l'été 2014. Néanmoins, depuis octobre 2014 une gestion optimisée du dispositif s'effectue, pour les partenaires que sont les CCAS, bailleurs sociaux et le délégataire, par l'accès à une plate-forme d'échanges dématérialisés, créée et développée par Bordeaux Métropole et mise en ligne via internet. Cette application évolutive est utilisée par plus d'une centaine d'intervenants pour instruire et finaliser les demandes d'aide.

Le bilan consolidé de l'activité 2018, toujours en légère augmentation par rapport à l'activité des années passées, laisse apparaître que 359 dossiers ont été examinés dont 344 ont abouti favorablement à une aide sur le paiement de la facture d'eau. Le montant global des aides attribuées s'élève à 52 595 € (54 528 € en 2017) avec un montant moyen d'aide par bénéficiaire de 153 € (163 € en 2017). L'augmentation du nombre de dossiers instruits avec, en parallèle, la baisse des montants des aides distribuées nous indique que les acteurs sociaux évoluent vers une connaissance et une utilisation plus fine de ce dispositif.

Les échanges réguliers avec les CCAS sur l'instruction des dossiers permettent d'alimenter la réflexion sur son aspect expérimental. Ainsi, une évolution de son contenu a été adoptée par le Conseil de Métropole le 13 février 2015 avec l'objectif d'assouplir pour les CCAS sa mise en œuvre. Cette modification introduit la possibilité de pouvoir déroger de manière exceptionnelle aux 3 critères d'accessibilité pour faire face à des situations sociales atypiques. Par ailleurs, en fin d'exercice 2018 et après déjà presque 5 années d'existence, un audit d'évaluation de son fonctionnement via un cabinet d'expertise extérieur a été lancé dans la perspective d'en optimiser les attentes.

Notons enfin que la démarche sociale de Bordeaux Métropole sur la concession du service public de l'eau potable intègre également, maintenu à son niveau antérieur, l'engagement financier du délégataire au titre de ses abandons de créances au FSL/eau.

# 2.3- Indicateurs de performance AXE 3 de la politique de l'eau

## Objectif 3.3

L'ensemble des indicateurs exigés au titre du décret du 2 mai 2007 est donné dans le tableau suivant. En accord avec les objectifs de la stratégie nationale du développement durable actualisée le 13 novembre 2006, l'évaluation des services publics d'Eau potable est réalisée en examinant trois axes : la qualité de service à l'usager, la gestion financière et patrimoniale et les performances environnementales du service.

		Indicateurs de perform	ance	du service d	le l'eau (Déc	ret du 2 mai	2007)				
Thème	Code	Indicateur	(1)	U	2012	2 013	2014	2015	2016	2017	2018
	D.101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	Α	u	689 524	698 492	707 190	718 916	729 327	740 353	748 391
Caractéristiques	-	Nombre d'abonnements	-	u	246 287	252 477	258 332	261 823	268 069	273 759	279 614
techniques du service	-	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) * intégration du réseau commune de Bouliac (36 km)	-	km	3 138	3177*	3179	3197	3202	3209	3 212
Prix	D.102.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ (au 1er janvier)	Α	€ TTC /m³	2,12	1,98	2,01	2,03	2,04	2,05	2,07
		Taux de conformité des prélèvements sur les et	aux dist	ribuées réalisés	au titre du contrôl	e sanitaire par r	apport aux limite	s de qualité pour	ce qui concerne	:	
	P.101.1	- la microbiologie	Α	%	100	99,9	99,9	99,8	100,0	100,0	100
	P.102.1	- les paramètres physico-chimiques	Α	%	99,5	99,3	99,4	99,8	99,9	99,9	100
	P.103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Α	%	94,7	94,7	*	*	*	*	*
	P.103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable*	Α	%		114,6	114,6	114,6	114,6	114,6	115,8
	P104.3	Rendement du réseau de distribution	В	%	82,50	81,88	84,36	84,1	82,54	82,52	83,62
	P.105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	Α	m³/km/j	7,68	7,82	6,63	6,85	7,16	7,90	7,77
	P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	В	m³/km/j	7,59	7,71	6,53	6,76	7,66	7,76	7,52
	P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	Α	%	0,15	0,20	0,22	0,23	0,26	0,25	0,25
Indicateurs de	P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Α	%	74,5	74,3	76,4	78,86	76,6	78,4	77,32
performance	P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	С	/ 1000 abonnés	2,33	1,98	1,42	1,54	1,37	1,79	1,38
	D.151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés, défini au service	А	j	1	1	1	1	1	1	1
	P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	Α	%	99,6	99,4	99,3	99,4	99,8	99,8	99,9
	P.155.1	Taux de réclamations Méthode avec prorata (*pour mémoire remplacée par méthode ONEMA)	В	/ 1000 abonnés	23	8,77	9,80	*	*	*	*
		Méthode ONEMA		/ 1000 abonnés		13,70	15,15	12,88	15,09	13,86	11,77
	-	Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites recues	-	-	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
	P.154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Α	%	0,34	0,32	0,37	0,79	1,20	1,23	1,17
Actions de solidarité	-	Nombre de demandes d'abandons de créance reçues	-	u	555	459	447	368	452	420	418
et de coopération	P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité	Α	€/m³	0,00231	0,00231	0,002512	0,001677	0,002348	0,00219	0,00233

<sup>\*</sup> P.103.2 : Fin 2013, nouvelle règle précisée par l'arrêté du 2/12/2013

## Qualité de l'eau

## AXE 1 de la politique de l'eau

## Objectif 1.4 : garantir tous les jours de l'année la très bonne qualité de l'eau potable distribuée aux usagers.

Le Code de la santé publique fixe les conditions de sécurité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine.

L'eau potable est parmi les produits alimentaires l'un des mieux contrôlés.

A cet effet, l'Agence Régionale de la Santé (ARS) Nouvelle-Aquitaine, Délégation départementale de la Gironde établit chaque année un programme d'analyses à respecter sur chacun des points de captage.

Ce programme est complété par des autocontrôles réalisés à l'initiative du concessionnaire.

<sup>\*</sup> P.155.1 : Avant 2013, la méthode de comptabilisation incluait les demandes d'informations. A partir de 2013, un travail de reclassement des familles et sous-familles utilisées pour catégoriser les contacts entrants a été réalisé pour distinguer les réclamations des simples demandes.

L'ensemble des analyses réalisées montre que l'eau distribuée sur Bordeaux Métropole est de très bonne qualité bactériologique et physico-chimique.

Respect de	es limites de qua	alité réglement	aires (source : ARS	DD 33)			
	Paramètres bad	ctériologiques	Paramètres physicochimiques				
	Nombre de	Taux de	Nombre de	Taux de			
	prélèvements	conformité	prélèvements	conformité			
Départ distribution	293	100 %	315	100%			
Réseau de	1196	100%	1206	100%			
distribution							
Bilan global eaux	1489	100%	1521	100%			
distribuées							

Le bilan établi en 2018, par l'ARS Nouvelle-Aquitaine Délégation départementale de la Gironde, est présenté de manière détaillée en annexe du rapport.

## Rendement règlementaire (Agence Française de la Biodiversité – AFB, ex-ONEMA)

## AXE 1 de la politique de l'eau

## Objectif 1.2

Après des années d'amélioration spectaculaire en 2010 et 2011, résultant des effets de la mise en œuvre de la sectorisation et de la modulation de pression, le rendement règlementaire chute de 2 points entre 2011 et 2012, soit de 84,28 % à 82,50%. Malgré les efforts engagés, les performances ne s'étaient toujours pas améliorées en 2013. Cet indicateur affichait 81,88 % en 2013, contre 82,50 % en 2012. Malgré les efforts engagés en matière de sectorisation, de modulation de pression, de suivi des paramètres réseau, et de recherche active de fuite, cette valeur de rendement restait éloignée de plus de deux points de la valeur cible 2013, établie à 84,2 % dans l'engagement n° 40 du contrat de concession.

Face à ce constat et aux objectifs des prochaines années (rendement de 87% en 2021), le délégataire a décidé de faire évoluer son plan d'action afin de le rendre plus efficace. Un diagnostic détaillé par étage de pression a été établi, avec pour objectif de situer géographiquement les zones particulièrement défaillantes en termes de pertes en distribution, ainsi que leur caractéristiques opérationnelles (pression, taux de casse, débit de nuit) et patrimoniales (matériau des branchements, des canalisations, état de dégradation).

Sur la base de ce diagnostic, un plan d'action a été mis en œuvre en 2014, en adaptant localement l'intensité des différents leviers aux caractéristiques de l'étage concerné. De cette manière, les efforts engagés (notamment le renouvellement patrimonial) ont été concentrés sur les zones qui s'y prêtent le plus du point de vue de la réduction des pertes. Les grandes actions suivantes ont été accomplies :

- Optimisation de la sectorisation du réseau, pour atteindre 50 niveaux N2 à fin 2014.
- Pose des nouveaux capteurs acoustiques sur la commune de Bordeaux en remplacement de 100 hydrophones de petit diamètre. Notons que ces capteurs ont permis d'orienter la recherche de fuite de manière plus efficace sur l'étage 40, et ce dès leur installation.
- Achèvement de la campagne de pose, dans les centres bourgs de la rive droite, de capteurs acoustiques capables de corrélation entre eux. Ces capteurs ont permis de localiser avec une bonne précision l'emplacement de fuites invisibles et ce dès les premiers bruits émis.
- Optimisation de zones déjà modulées par la mise en place de nouveaux organes de pilotage,

- Renouvellement anticipé des branchements fuyards présentant 2 casses lorsqu'ils sont situés à proximité de branchements à renouveler ayant subi une 3ème casse, et cela dans les secteurs priorisés à partir de l'outil patrimonial PREVOIR™ « Branchement. »
- Régulation de pression sur le réseau de l'étage 40 depuis les usines de Paulin et de Béquet, tout en conservant le réservoir de Lavardens en fonctionnement et donc sans altérer la capacité de pointe. Ce nouveau mode de pompage permet de stabiliser la pression sur le réseau, en évitant à l'occasion de fortes consommations d'importantes diminutions de pression ou des inversions de sens de circulation de l'eau.
- Régulation du pompage sur le site de Cap Roux pour l'alimentation de la cote 75, tout en conservant le marnage des réservoirs de Mermoz et de Rouquet qui sont influencés par le fonctionnement des refoulements de Cap Roux.

L'année 2014 a ainsi été marquée par une hausse importante du rendement qui s'explique d'une part par la légère augmentation des consommations, et d'autre part par l'ensemble des actions précitées, menées en faveur de la diminution du nombre de fuites et leur débit. Le rendement de réseau atteignait en 2014 84,36%, soit une progression de 2,5 points par rapport à 2013. Un résultat proche de la valeur objectif contractuelle de 84,6 %.

L'année 2015 a été marquée par un léger repli du rendement réseau règlementaire qui atteint la valeur de 84,1 %, soit une inflexion de 0,3 points par rapport à l'année dernière et un résultat en dessous de la valeur objectif contractuelle fixée à 84,9 % alors que cette année encore, la consommation a augmenté. Les efforts en matière de sectorisation, de régulation de pression sur le réseau, ainsi que le déploiement de capteurs acoustiques permettant d'optimiser l'efficacité de la recherche de fuite, ont été maintenus mais restent à poursuivre. La réactivité dans les interventions de réparation est à renforcer.

L'année 2016 a été une année particulière pour les raisons suivantes :

- Elle fait l'objet d'une baisse significative du rendement réseau règlementaire qui atteint une valeur de 82,54 %. Cette valeur représente une baisse de 1,5 points par rapport à 2015, et un écart de 2,56 points par rapport à l'objectif 2016 fixé contractuellement à 85,3 %. Ce non-respect de l'engagement contractuel est pénalisé.
- Elle dispose d'un indicateur rendement règlementaire dont l'indice de fiabilité est dégradé, passant de la classe A à la classe C selon le Délégant. Ce déclassement fait d'une part suite à l'audit effectué par le Délégant en 2016 sur le calcul de cet indicateur en 2015, mais aussi, en raison de données contradictoires transmises par le Délégataire sur l'estimation des volumes d'eau en compteur faisant suite au changement du SI Clientèle (Odyssée). Le calcul du volume consommé reste à ce jour sans procédure clairement établie et partagée avec le Délégant.

L'année 2017 fait à nouveau l'objet de points de divergence entre Bordeaux Métropole et son Concessionnaire Suez :

- D'une part le calcul de l'estimation du volume incendie. Enjeu : -0,2 point de rendement par rapport à la proposition de SUEZ. Comme les années passées, et conformément au courrier suite à l'audit mené sur le rendement en date du 30 aout 2016, la Direction de l'eau reprécise le mode de détermination de ce volume incendie :
- D'autre part la prise en compte par SUEZ de l'eau consommée mais non facturée par des usagers du fait de l'installation dans des logements sans prise d'abonnement. Enjeu : 1 point de rendement. La méthodologie est à ce jour loin d'être stabilisée pour l'intégrer dans le calcul du rendement. Aucun accord n'a été donné par le Délégant pour prendre en compte ces volumes.

Il est donc attendu du Délégataire la plus grande réactivité et transparence dans l'élaboration et le partage du protocole de calcul du rendement, et l'engagement soutenu de tous les axes d'amélioration de cet indicateur (délai de réparation de fuite, recherche de fuite, gestion patrimoniale, gestion de la pression).

L'indice de fiabilité des indicateurs réseaux (P104-3, P105-3, P106-3), est classé en catégorie B pour 2017, pour prendre en compte le travail en cours sur la mise à jour de l'annexe 19 du contrat de concession, contre un classement en catégorie C en 2016.

La mise à jour de l'annexe 19 a été finalisée en 2018 et a été prise en compte dans l'avenant 10.

Pour 2018, le rendement global du réseau (ONEMA) s'établit à 83,62 %, soit une progression de 1,1 point par rapport à 2017. L'écart de 2,38 points par rapport à l'objectif contractuel de 86 % reste important.

On observe de grandes disparités de rendement entre les secteurs géographiques et les étages de pression du périmètre concédé (de 59,77 % à 90,82 %).

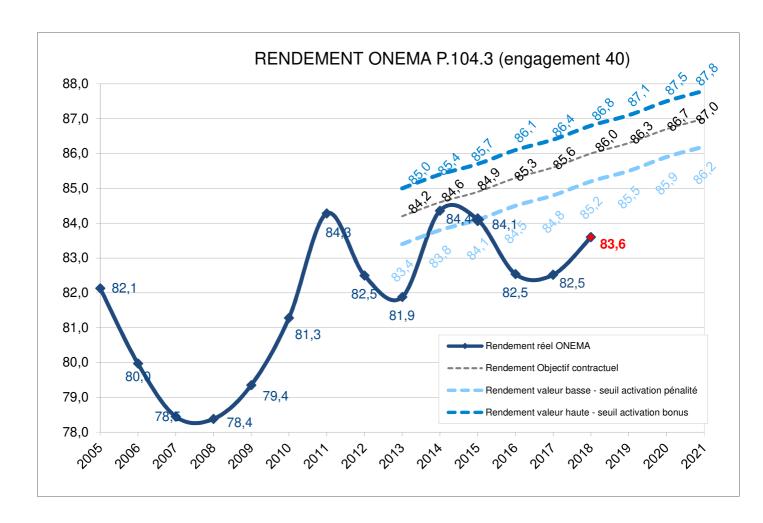
L'évolution positive du rendement global 2018 par rapport à 2017 est à relativiser au regard de :

- L'évolution significative des volumes consommés qui progressent d'environ 1 600 000 m3 et qui participent mathématiquement à la progression du rendement de l'ordre d'un demi-point de rendement.
- La forte augmentation des volumes de service (+ 78% sur un an) participe également à la progression du rendement de l'ordre de +0,14 point.
- La prise en compte des volumes « incendie », convenue avec le délégant à l'avenant n°10 dans le cadre de l'annexe 19, qui représente environ 0,1 point de rendement.

Les volumes de pertes sur réseau de distribution baissent très légèrement avec 8 660 763 m3 en 2017 contre 8 394 615 en 2018, soit une baisse de 266 000 m3.

L'ensemble de ces éléments souligne que des efforts importants restent à faire pour atteindre l'objectif de 87 % de rendement en fin de contrat malgré le signe positif de cette progression.

Le rendement P104-3 de l'Eau de Bordeaux Métropole présente donc la courbe suivante.



## Les casses sur branchements

## AXE 1 de la politique de l'eau

## **Objectif 1.2**

Le nombre de fuites sur branchements augmente de 2,7% en 2018 avec 3 614 fuites réparées, dont 2 579 fuites sous domaine public et 1 035 fuites sous domaine privé.

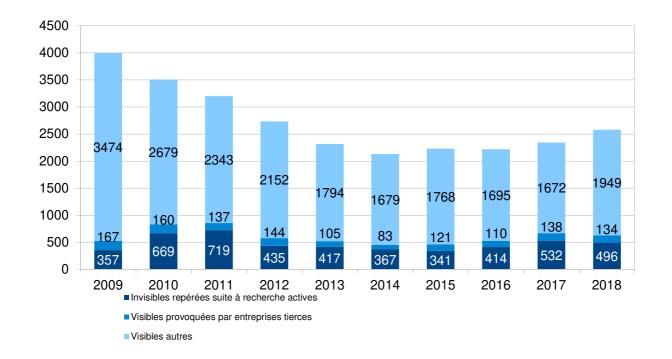
La localisation des casses sur branchements se répartit en :

- 75 % des fuites concernent le tuyau de branchement,
- 13 % concernent le collier ou le robinet de prise en charge,
- 12 % se situent au niveau du comptage.

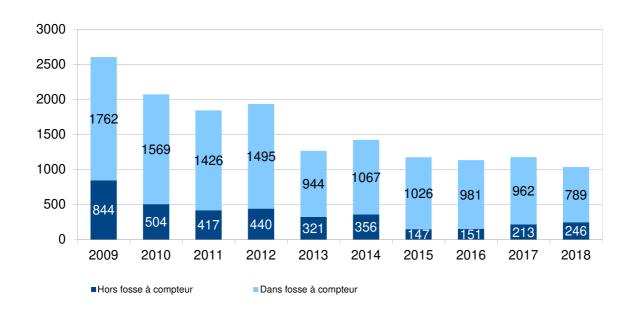
Les branchements les plus cassants sont ceux en cuivre, les mixtes plomb et les poly noir.

Le nombre de fuites de branchements provoquées par entreprises tierces (134) est stable par rapport à 2017, et reste faible dans l'ensemble.

## LES FUITES SUR BRANCHEMENTS EN DOMAINE PUBLIC



## LES FUITES SUR BRANCHEMENTS EN DOMAINE PRIVE



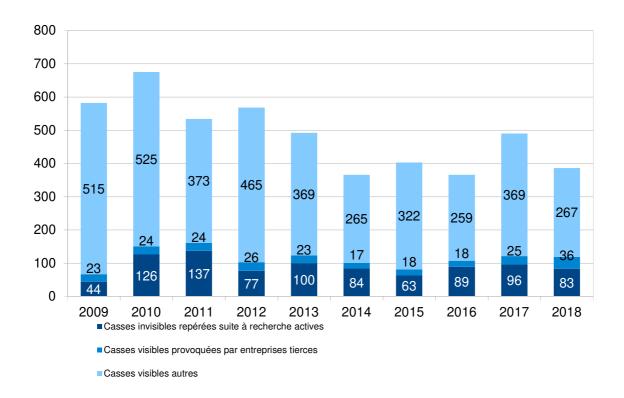
### Les casses sur canalisations

## AXE 1 de la politique de l'eau

#### Objectif 1.2

Le nombre de fuites sur canalisations en 2018 est de 386, contre 490 en 2017, soit une baisse de l'ordre de 21%, on retrouve la valeur de 2016. L'année 2017 avait été marquée par un épisode de froid.

#### LES CASSES SUR CANALISATIONS



L'année 2012 avait fait l'objet d'un taux de casse en hausse en raison de la période de grand froid de février 2012. Pour mémoire, l'année 2014, qui n'avait pas connu de conditions climatiques défavorables (gel intense, forte chaleur) pouvant entraîner l'apparition de casses, devait donc constituer une bonne référence hors effet climatique. L'année 2016 s'avère équivalente à cette année de référence.

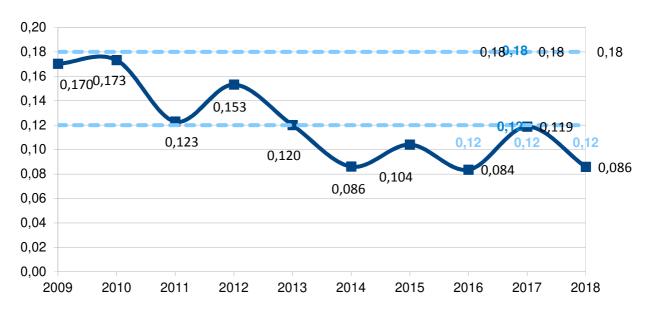
Le nombre de fuites repérées suite à recherche active est à la baisse (-13 %) par rapport à 2017, malgré le renforcement de la recherche nocturne.

Les casses générées par entreprises tierces sont en hausses (+36%). La commune du Bouscat est très impactée, en lien avec les travaux du tramway.

Malgré tout, l'indice linéaire de casses sur canalisations est de 0,086 sur l'exercice 2018. L'objectif de l'engagement n°35 est largement atteint (valeur d'ILC comprise entre 0,12 et 0,18).

## Indice Linéaire de Casse sur canalisations

I.L.C.



## Pertes en eau

## AXE 1 de la politique de l'eau

## Objectif 1.2

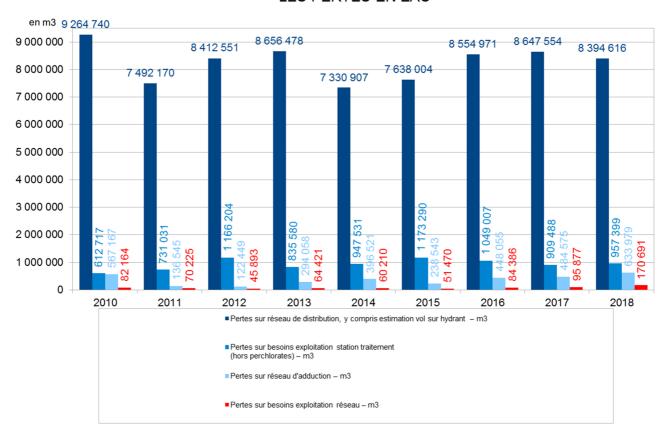
Le tableau suivant présente une synthèse de l'évolution de différents postes de « pertes » en eau entre sa production et sa distribution.

		2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Pertes sur réseau d'adduction – m3	V1	567 167	136 545	122 449	294 058	396 521	238 543	448 055	484 575	633 979
Pertes sur besoins exploitation station traitement (hors perchlorates) – m3	V5	612 717	731 031	1 166 204	835 580	947 531	1 173 290	1 049 007	909 488	957 399
Dont mise en décharge - m3		132 585	209 045	648 293	314 084	334 401	536 508	446 971	271 066	322 604
Dont besoins exploitation station nets (hors mise en décharge) – m3		480 132	521 986	517 911	521 496	613 130	636 782	602 036	638 422	634 795
Pertes sur besoins exploitation réseau – m3	V12	82 164	70 225	45 893	64 421	60 210	51 470	84 386	95 877	170 691
Pertes sur réseau de distribution, y compris estimation vol sur hydrant – m3	V13 + V10	9 264 740	7 492 170	8 412 551	8 656 478	7 330 907	7 638 004	8 554 971	8 647 554	8 394 616
Total des pertes en eau (hors perchlorates)		10 526 788	8 429 971	9 747 097	9 850 537	8 735 169	9 101 307	10 136 419	10 137 494	10 156 685

L'année 2018 a fait l'objet d'un maintien des pertes en eau par rapport à l'an passé, avec un niveau élevé de l'ordre de 10,1 Mm³. On observe des évolutions significatives suivant les postes :

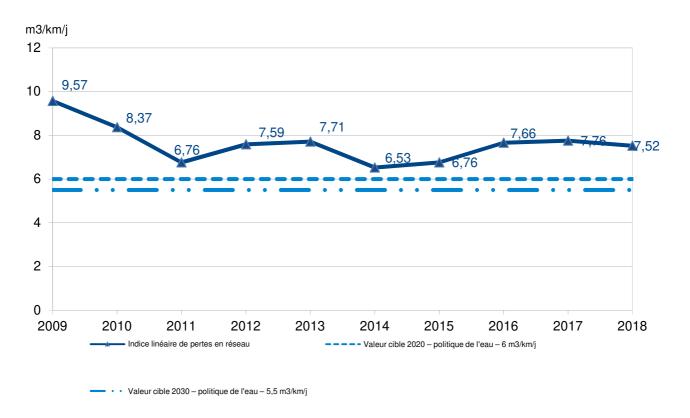
- une baisse de 3 % des pertes sur le réseau de distribution,
- une hausse de 30 % des pertes sur le réseau d'adduction
- une hausse de 78 % des pertes pour les besoins d'exploitation. L'augmentation est due à l'utilisation des forages de Loret, Bourbon et Marègue en décharge.

#### LES PERTES EN EAU



La courbe d'évolution de l'indicateur P106-3, l'indice linéaire de pertes en réseau, s'améliore légèrement mais il reste éloigné de l'objectif fixé en 2020 à 6 m³/km/j par la politique de l'eau.

## Indice linéaire de pertes en réseau - indice ONEMA P106.3



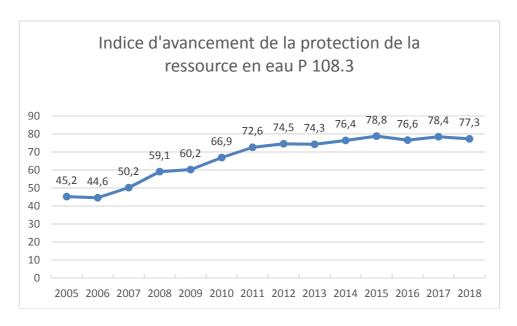
## Avancement de la protection de la ressource

## AXE 1 de la politique de l'eau

## Objectif 1.4

L'indice d'avancement de protection de la ressource en eau (indicateur P108.3) calculé sur la protection de chaque captage pondéré en fonction du volume prélevé durant l'année 2018 est de 77,3 % sur le territoire de Bordeaux Métropole contre 78,4 % en 2017.

Cette baisse s'explique par la diminution des prélèvements sur les forages éocènes, constatée en 2018, catégorie de forage ayant un indice d'avancement de 100 %.



87 captages (76,9 %) sont dotés de périmètres de protection réglementaires dont 8 font l'objet d'une révision de périmètres de protection.

La procédure d'établissement des périmètres de protection est donc en cours pour 25 captages (17 dossiers nouveaux+ 8 révisions de périmètre). Les dossiers correspondants doivent être actualisés et déposés au guichet unique de l'eau au cours des trois prochaines années.

Bordeaux Métropole et son délégataire organisent régulièrement des réunions avec les services de l'Etat pour proposer un calendrier d'avancement de régularisation des procédures d'autorisation de prélèvement et d'instauration des périmètres de protection.

Une enquête publique s'est déroulée du 10 septembre au 10 octobre 2018 afin de recueillir l'avis du public sur la demande d'autorisation de prélèvement d'eau destinée à la consommation du public et sur la DUP d'instauration de périmètres de protection mis en place autour des forages de la Galerie de Caupian, des forages de Gajac4, SMIM2 et Landes de Piques situés sur la commune de Saint Médard en Jalles.

Les projets d'arrêtés préfectoraux seront examinés au CODERST en Avril 2019.

Il est prévu pour 2019 l'ouverture de l'enquête publique pour la demande de régularisation d'autorisation de prélèvement et l'instauration des périmètres de protection du champ captant de Cap de Bos situé sur la commune de Saint Médard en Jalles.

Il est à noter qu'un indice de 80 % est attribué pour chaque ressource lorsque l'arrêté préfectoral de DUP est complètement mis en œuvre.

Cependant, pour obtenir un indice de 100 %, une procédure de suivi de l'application de l'arrêté préfectoral doit également être mise en œuvre. Aussi, le service public de l'eau potable de Bordeaux Métropole a initié cette procédure en 2012, afin de formaliser toutes les actions de suivi réalisées par le délégataire, permettant de porter pour 2018 à 100 % l'indice d'avancement de la protection de la ressource pour 46 captages captant des nappes profondes.

Depuis 2017, Bordeaux Métropole et son délégataire ont élaboré une procédure de suivi des prescriptions des périmètres de protection rapprochée et éloignée de captages.

En 2018, suite à la demande des services de l'ARS DD33, le délégataire du service public de l'eau potable de Bordeaux Métropole émet des avis sur les demandes d'autorisation d'occupation des sols impactés par des servitudes d'utilité publique de périmètres de protection (AS1), transmises par les services d'urbanisme des communes du territoire Ouest de Bordeaux Métropole.

En 2019, il est prévu d'étendre cette nouvelle procédure de sollicitation d'avis sur le territoire de la communauté de communes de Montesquieu impactés par des périmètres de protection de captages de Bordeaux Métropole.

## 2.4- La gestion durable des nappes souterraines

AXE 1 de la politique de l'eau

## Le SAGE Nappes Profondes de Gironde

### AXE 1 de la politique de l'eau

Objectif 1.3 : réduire les prélèvements d'eau dans les nappes profondes, en se dotant de nouvelles ressources structurantes et en favorisant le recours aux ressources alternatives

Le sous-sol girondin, constitué de roches sédimentaires, abrite l'une des plus importantes ressources en eau de bonne qualité du bassin Adour Garonne, les forages s'y sont multipliés au cours du XXème siècle et le suivi qui en est fait depuis plusieurs années, montre la fragilité de ce patrimoine. Des risques de dégradation irréversible de la qualité liés à une surexploitation collective ont pu être mis en évidence (baisse importante du niveau piézométrique).

La nécessité et l'urgence d'un règlement pour la gestion des nappes souterraines de Gironde se sont traduites par l'approbation, par arrêté préfectoral du 25 novembre 2003, d'un SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) "Nappes Profondes de la Gironde" qui a été révisé par arrêté préfectoral le 18 juin 2013.

Le SAGE Nappes Profondes de Gironde de 2003 a identifié des nappes d'eaux localement surexploitées entraînant un risque fort pour la pérennité de l'alimentation en eau potable ; c'est pourquoi il a arrêté un objectif de réduction des prélèvements dans ces nappes, soit 30 Mm³/an à horizon 2013. Cet objectif a été scindé (50 % d'économies, 50 % de substitutions), soit 15 Mm³/an de substitution aux prélèvements de la nappe Eocène, d'ici 2013.

Le Sage Révisé de 2013 a relevé les objectifs de réduction des prélèvements dans les nappes profondes : 20 à 25 Mm³/an de substitution sur l'ensemble du Département à l'horizon 2020-2021.

Cette démarche solidaire de ressources de substitution en eau a pour objectifs de :

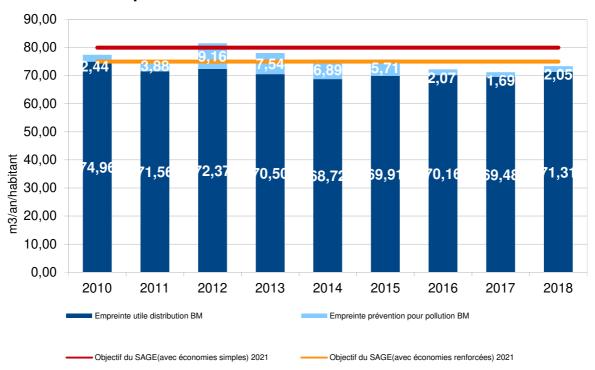
- 1 Pallier le risque de surexploitation des nappes profondes « déficitaire » de l'Eocène Centre (SAGE 2003 et 2013) à hauteur de 20 millions de m³/an d'ici 2021 ;
- 2 Pallier le dénoyage des « zones à risque de dénoyage » (ZAR) de l'Oligocène (SAGE 2013), avec un besoin de réparation évalué à 4 millions de  $\rm m^3/an$  ;
- 3 prévoir les besoins complémentaires à l'horizon 2021 au vu de l'évolution du contexte démographique et environnemental.

Dans cette optique, chaque collectivité qui intervient en matière d'eau doit, pour ce qui la concerne, mettre en œuvre les diverses mesures qui lui sont opposables.

4 – atteindre un niveau de prélèvement par habitant et par an à l'échelle du département de 80m3/hab/an avec économie d'eau et 75 m³/hab/an avec économie renforcée.

Le service public de l'eau de Bordeaux Métropole atteint d'ores et déjà cet objectif.

## Empreinte annuelle d'un habitant sur la ressource



## Les Ressources de Substitution

## AXE 1 de la politique de l'eau - Objectif 1.3

Afin de répondre aux objectifs du SAGE Nappes Profondes de la Gironde, Bordeaux Métropole a engagé, en 2010, une réflexion sur les ressources de substitution en eau potable.

Cette démarche a abouti à la délibération communautaire n° 2010-800, en date du 26 novembre 2010, par laquelle Bordeaux Métropole a donné un avis favorable aux propositions faites par la Commission Locale de l'Eau en matière de choix des projets techniques et de gouvernance.

Bordeaux Métropole a proposé d'assurer la maîtrise d'ouvrage du premier projet dans le cadre d'un consensus le plus large possible avec les collectivités et syndicats concernés. Un certain nombre de principes d'actions ont été dégagés et notamment l'engagement de Bordeaux Métropole, dans le cadre de sa maîtrise d'ouvrage :

- d'associer les collectivités et groupements concernés directement par les projets ressources de substitution,
  - de garantir l'application des principes de solidarité et de transparence,
- de mettre en œuvre des solutions d'urgence avec certains services d'eau confrontés à des problèmes immédiats d'accès à la ressource en eau potable.

Afin d'éclairer le choix des décideurs sur le premier projet le plus pertinent à mettre en œuvre, Bordeaux Métropole a fait réaliser au cours du second semestre 2012 une étude d'expertise sur les différents aspects des 3 projets de ressources de substitutions identifiées par la Commission Locale de l'Eau (CLE).

Parallèlement à cette étude d'expertise, Bordeaux Métropole a proposé un nouveau modèle de convention de vente d'eau en gros, ainsi que proposé de faire évoluer les statuts du SMEGREG.

Suite à l'étude d'expertise, par délibération en date du 18 janvier 2013, Bordeaux Métropole a décidé la réalisation, sous sa maîtrise d'ouvrage et dans le cadre de l'exercice de sa compétence Alimentation en eau potable, du projet de ressource de substitution « Oligocène des environs de Sainte Hélène » renommé « Champ captant des Landes du Médoc » pour une production de 10 Millions de m³ par an.

L'année 2013 a été consacrée au lancement des études hydrauliques d'intégration de la ressource de substitution dans le réseau Bordeaux Métropole et des études de cadrage du programme du projet de ressource de substitution « Champ captant des landes du Médoc » sur les communes de Saumos et Sainte Hélène, dans l'objectif de le mettre en service le plus tôt possible et avant 2021.

Le 12 décembre 2014, la première réunion Inter Commission Locale de l'eau « Lacs Médocains » « Nappes profondes » s'est tenue sur la commune de Sainte Hélène. Cette réunion a marqué le lancement d'une concertation élargie avec l'ensemble des acteurs locaux concernés par le projet.

L'année 2015 a été consacrée à la concertation par la tenue de deux réunions INTERCLE, et sept ateliers thématiques avec les acteurs locaux sur la problématique des impacts du projet sur le milieu hydraulique superficiel et sur la croissance du pin. Au cours de cette année 2015, des simulations hydrogéologiques ont été réalisées et une étude du milieu hydraulique superficiel a été amorcée.

L'année 2016 a vu la poursuite des études préalables afin d'affiner les simulations du modèle hydrogéologique en recherchant le positionnement optimum du champ captant, et de simuler les conséquences de l'abaissement de la nappe du plio-quaternaire vis-à-vis de la croissance du pin à partir du modèle de l'INRA.

L'année 2017 a été consacrée à l'approfondissement des études préalables afin d'affiner la connaissance du sous-sol. Pour ce faire, des essais de pompages ont été réalisés sur la commune de Saumos, et des forages de reconnaissance ont été réalisés au Temple. Ils ont permis de mieux comprendre les relations entre les nappes, et d'alimenter le modèle hydrogéologique.

L'année 2018 a permis de finaliser un certain nombre d'études. le BRGM a notamment finalisé son modèle hydrogéologique du milieu (PHONEME), et a pu simuler les conséquences de la mise en œuvre du champ captant sur la nappe superficielle. Ces résultats ont été présentés lors de deux réunions INTERCLE :

- o 26/04/2018: Présentation des résultats intermédiaires du BRGM;
- 20/12/2018 : Présentation des résultats définitifs du BRGM

En termes de gouvernance, l'année 2018 a également été marquée par les évènement suivants :

- Présentation au bureau du 15 février 2018 d'un point d'avancement et suites à donner sur le projet de ressource de substitution du Champ Captant des Landes du Médoc.
- Avril 2018 : Délibération confirmant le portage de la maîtrise d'ouvrage du projet de Champ

#### Captant des Landes du Médoc

 Délibération du 21 décembre 2018 relative à l'adoption des termes d'un protocole d'accord relatifs aux modalités d'indemnisation des exploitants sylviculteurs membres du SSSO en cas d'impact avéré du champ captant

La recherche de foncier pour accueillir les futurs forages, ainsi que le marché d'instrumentation du milieu superficiel pour établir un état initial, ont également été initiés en 2018.

## 2.5- Projets 2018-2019

## Axe 5 de la politique de l'eau : donner à l'eau sa place dans les projets urbains

#### Principaux projets finalisés en 2018 :

- La finalisation de la couverture des filtres à sable de l'usine de production de Gamarde ;
- Régénération des charbons actifs en grain sur les 4 usines majeures ;
- La reprise de l'étanchéité intérieure et extérieure du réservoir de Paulin ;
- Sécurisation des captages de Cap de Bos : un groupe électrogène d'une puissance de 300 kVA a été mis en place sur site ;
- Tubage et diagnostic de l'aqueduc du Taillan : au printemps 2018, l'aqueduc du Taillan a été tubé au moyen d'une conduite en PRV renforcé sur 186 mètres de la rue Ulysse Gayon au réservoir de Paulin.
- Renouvellement à l'automne 2018 de 2 vannes en DN 800 sur le Boulevard Wilson à Bordeaux.
- Poursuite des travaux d'eau potable sur le quartier Saint-Jean Belcier dans le cadre de l'Opération d'Intérêt National Bordeaux Euratlantique.

#### L'année 2019 devrait être marquée par :

- La réalisation de 15,6 M€ d'investissement pour tenir compte des engagements pris dans le cadre de l'avenant 10. Le programme d'investissement 2019 affiche des ambitions en termes de travaux réseaux tant sur le renouvellement des branchements couplés aux travaux de voirie, que sur le programme de canalisation et les travaux structurants tels que la liaison tramway aéroport; en termes de remplacement des compteurs avec un passage de l'ordre de 6.000 compteurs en 2018 à 12.000 compteurs en 2019;
- La réalisation du diagnostic des ouvrages, que ce soient les forages, les réservoirs, les usines et autres installations du service. L'ensemble des sites doivent faire l'objet d'un audit afin de définir l'état des ouvrages et les éventuels travaux à réaliser pour restituer le patrimoine en bon état d'entretien et fonctionnement à la fin du contrat.
- La poursuite de la régularisation des servitudes, pour lesquelles l'ensemble des états de situation doivent être produits fin 2019 en priorisant les parcelles à régulariser en fonction de leurs criticités.
- Le démarrage des projets SI avec en particulier l'accompagnement du délégant sur les projets relatifs aux référentiels clientèle, patrimoine enterré et patrimoine visible. En parallèle, seront également lancés les projets autour de la sécurisation d'Ausone et de la mise en œuvre de la Loi de programmation militaire.
- La poursuite des projets de ressources complémentaires, de sécurisation des ressources actuelles par l'avancement des DUP et l'analyse des conséquences de la future directive

européennes sur les filières de traitement de Bordeaux Métropole.

Le délégataire sera mobilisé sur l'ensemble des engagements pris dans le cadre de l'avenant 10 du contrat de concession. Dans le même temps, le service d'eau potable de Bordeaux Métropole veillera à la préparation de la fin du contrat actuel de concession, notamment sur le plan du transfert des données et livrables du service.

## 2.6- Le service aux usagers

## Axe 3 de la politique de l'eau - Objectif 3.3

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et l'entrée en application de l'avenant n°9 au traité de concession, de nouveaux engagements du service public de l'eau en matière de service aux usagers ont été introduits et traduits dans une Charte Usagers. Pour le service de l'eau potable, 12 engagements ont été définis, portant par exemple sur le délai de réponse aux questions portant sur la qualité de l'eau, le délai de transmission d'un devis de branchement ou encore d'avertissement en cas de coupure d'eau programmée. Le non-respect de ces engagements donne droit à une remise de -10 m3 sur la facture de l'abonné concerné.

En 2018, 21 abonnés ont sollicité et bénéficié de la remise de -10 m3 suite au non-respect par le service public de l'eau d'un des engagements de la Charte.

Le contrat de concession prévoit également le suivi d'indicateurs de performance à fréquence régulière (mensuelle, trimestrielle ou annuelle). 18 indicateurs ont ainsi été élaborés, rejoignant les engagements de la Charte, afin d'apporter un haut niveau de qualité de service aux différentes étapes du parcours de l'usager : délai d'abonnement, délais relatifs aux branchements d'eau, réponses aux demandes par courriers et par téléphone, respect d'une plage horaire pour les rendez-vous, etc.

En matière de qualité de service à l'usager, l'évolution des indicateurs entre les années 2015 et 2016 reste difficile à analyser du fait de l'introduction d'un nouveau système d'information clientèle chez le délégataire en 2015, qui a modifié les référentiels de données clientèle et les processus métiers. Le déploiement de ces nouveaux outils a impacté fortement l'activité des équipes du délégataire et a notamment induit des décalages d'éditions de factures et des délais de réponses plus longs qu'auparavant. Sur la base de ce nouveau référentiel, les chiffres présentés depuis 2016 peuvent de nouveau être comparés car ils sont produits à partir de bases de données sources identiques.

La mise en place d'une organisation clientèle dédiée à l'Eau Bordeaux Métropole est effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Cette agence est en charge de la gestion des clients, de la relève des compteurs, de la facturation, et des relations avec les usagers. Début 2018, la nouvelle organisation a engendré une période d'adaptation dégradant certains indicateurs du service à l'usager.

#### Indicateurs liés aux réponses aux demandes des usagers

Après une nette amélioration en 2017 du taux de prise d'appels, on souligne une légère baisse en 2018 expliquée par la mise en place de la régionalisation des appels. Il passe ainsi de 96% en 2017 à 92% en 2018, mais reste cependant au-delà de la valeur objectif déterminée par le contrat.

Les taux de réponse aux contacts écrits qui s'étaient fortement dégradés en 2015 suite à une fiabilisation du calcul de l'indicateur se stabilisent depuis 2016, passant de 66% en 2015 à 90% en 2018 pour l'envoi d'une lettre d'attente sous 8 jours ouvrés et de 81% en 2015 à 93% en 2018 pour l'envoi d'une réponse définitive sous 30 jours ouvrés. Un travail est actuellement en cours pour améliorer le suivi de ces indicateurs au regard des incohérences relevées sur certains dossiers en 2018.

Depuis 2017, le périmètre de l'enquête de satisfaction réalisée auprès des usagers a évolué : les résultats de l'enquête présentés ne portent que sur un panel d'usagers résidant sur Bordeaux Métropole. Il est à noter que les usagers de l'Eau Bordeaux Métropole sont globalement plus satisfaits par le service que l'ensemble des usagers desservis par le même délégataire. Le niveau de satisfaction des usagers de Bordeaux Métropole en 2018 est équivalent au résultat de 2017 avec 81% d'usagers satisfaits. Le résultat de cette enquête peut être corroboré par le résultat de l'indicateur contractuel 41.14 relatif au taux de réclamations écrites pour 1 000 abonnés qui s'améliore, passant de 13,86 en 2017 à 11,77 en 2018.

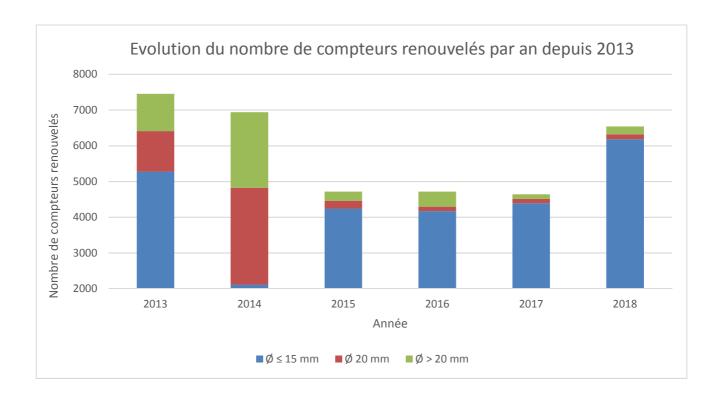
Deux indicateurs se dégradent fortement en 2018 : le délai d'envoi des devis de branchement d'eau et le taux de rendez-vous sous 10 jours suivant la demande de l'abonné. Le délégataire se doit d'envoyer les devis de branchement d'eau sous 15 jours suivant la demande d'un usager. En 2018, ce délai n'est respecté que dans 79% des cas, alors qu'en 2017, 92% des devis étaient envoyés dans les délais. Cet indicateur fait ainsi l'objet d'une pénalité en 2018. Cette dégradation a été analysée par le délégataire qui a mis en place un plan d'action visant à améliorer cet indicateur sur l'année 2019.

Le taux de rendez-vous pris dans les 10 jours suivant la demande d'un usager est mesuré depuis 2015 par la réalisation d'une enquête a posteriori auprès des usagers ayant demandé un rendez-vous, car les outils à disposition du délégataire ne permettent pas de l'évaluer de manière automatisée, notamment parce qu'il n'est pas possible de déterminer si un rendez-vous pris au-delà des 10 jours est lié à une indisponibilité de l'usager ou à un défaut de disponibilité dans les agendas du délégataire. Les résultats de l'enquête montrent donc qu'en 2018, seulement 50% des rendez-vous ont été pris dans les 10 jours suivant la demande d'un usager, alors que ce taux était de 63% en 2017.

Ces indicateurs seront suivis de près en 2019 afin de vérifier la mise en œuvre et l'efficacité des plans d'action élaborés par le délégataire.

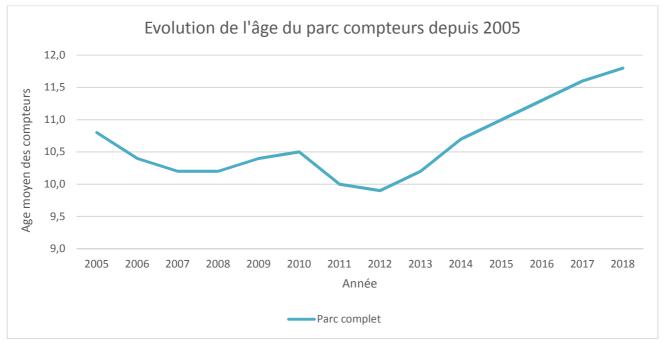
#### Indicateurs liés au renouvellement des compteurs

S'agissant du renouvellement des compteurs, on constate en 2018 une nette augmentation du renouvellement des compteurs de diamètre 15 mm, passant de 4 388 en 2017 à 6 182 compteurs renouvelés en 2018, soit + 40%. Le constat est le même sur les compteurs de diamètre 20 mm et plus. Cependant, sur la période 2012-2021, on constate une forte diminution des dépenses qui y sont consacrées : sur la période 2012-2021, le délégataire prévoit de dépenser 920 k€ de moins que le montant prévu à l'avenant 9, ce qui représente une diminution de 15 % du montant consacré à ces renouvellements. Jusqu'en 2012, le nombre de compteurs renouvelés chaque année représentait environ 4 % du parc. Depuis 2013, ce taux a décru chaque année pour atteindre 1,7 % en 2017. En 2018, ce taux a augmenté et atteint 2,3%.



Le déploiement de la télérelève sur les compteurs de diamètre 20 mm et plus en 2013 et 2014 a induit une baisse du renouvellement des compteurs de diamètre 15 mm sur ces deux années, comme le montre le graphique ci-dessus.

Les efforts poursuivis en 2018 n'ont pas suffi à enrayer l'augmentation de l'âge moyen du parc compteurs constatée depuis 2012. Ainsi, le parc complet a vieilli d'une année et demi entre 2012 et 2018 (10,3 ans en 2012 contre 11,8 ans en 2018) et celui des compteurs de diamètre inférieur ou égal à 20, qui représentent près de 97% du parc, a vieilli de deux années (9,9 ans en 2012 contre 11,9 ans en 2018).



Graphique : évolution de l'âge moyen du parc compteurs

#### Indicateurs liés à la télérelève

En matière de télérelève, aucun des quatre indicateurs n'a atteint les valeurs seuil en 2018. S'agissant du fonctionnement des récepteurs, la mesure, fiabilisée en 2016, permet de constater que, sur les 265 récepteurs installés, des récepteurs indispensables à la couverture complète du territoire ont été régulièrement en défaut au cours de l'année. Après une forte baisse constatée en 2017, le nombre de défauts hebdomadaires a doublé en 2018 (20 pannes hebdomadaires en 2017 contre 42 en 2018). Suez Eau France doit poursuivre ses efforts pour maintenir le parc des récepteurs en état de fonctionnement. S'agissant du fonctionnement global du système, les taux d'index journaliers et d'accès au service s'établissent respectivement à hauteur de 90,2 % et 93,7 %, pour des valeurs objectif de 95 % et 97 %. Ces résultats donnent une vision quantitative de la collecte des index télérelevés, mais ne permettent pas d'évaluer la qualité et donc la fiabilité de ceux-ci. La mesure de la fourniture effective des services doit faire l'objet d'échanges entre Suez Eau France et Bordeaux Métropole afin de refléter au mieux la qualité des services mis réellement à disposition des abonnés. Cette démarche engagée dès 2016 n'a pas encore abouti à une re-définition complète de ces indicateurs.

## 2.7 - Gestion patrimoniale

#### L'inventaire comptable

L'article 57 du contrat de concession prévoit que le concessionnaire établisse et tienne à jour les inventaires répartissant les biens mobiliers et immobiliers affectés à l'exploitation du service en trois catégories :

- A. Biens de retour, propriété ab initio du concédant.
- B. Biens de reprise, propriété du concessionnaire, mais susceptibles d'être rachetés par le concédant.
- C. Biens propres, propriété du concessionnaire y compris en fin d'exploitation.

Ces inventaires doivent être fournis annuellement avec le rapport annuel. Avant 2018, les fichiers inventaires remis par le concessionnaire ne correspondaient pas au modèle contractuel.

En 2017 et 2018, plusieurs réunions de partage avec le concessionnaire se sont tenues sur le sujet de la construction et de la fiabilisation des inventaires comptables. Ce travail a été finalisé par le délégataire en 2018, et a consisté à :

- Consolider le contenu de l'inventaire comptable par comparaison avec l'inventaire physique, en travaillant l'organisation des sites et en traitant les cas particuliers déjà pointés (réseaux financés par les tiers, émetteurs de télérelève, capteurs acoustiques, compteurs),
- Identifier les biens de reprise pour les intégrer à l'inventaire B,
- Identifier les biens propres pour les intégrer à l'inventaire C, fiabiliser leur évaluation financière et traiter particulièrement la question des biens relatifs au système d'information,
- Identifier les biens étrangers à l'objet du service public de l'eau potable, à extraire complètement des inventaires, en développant et fiabilisant la méthode d'identification et d'évaluation de ces biens.

Les inventaires remis par le délégataire dans le cadre de son rapport annuel 2018 sont conformes au modèle contractuel.

#### Servitudes et Autorisations d'Occupation Temporaire

Ce sujet était à l'ordre du jour de l'audition du concessionnaire par les élus de Bordeaux Métropole en octobre 2017. Dans le cadre de l'avenant 10, il est convenu d'un nouvel engagement sur cette thématique (engagement48). La production des états de situation pour chaque parcelle est à régulariser d'ici la fin d'année 2019. Le concessionnaire doit, d'ici la fin du contrat, régulariser au moins 500 servitudes.

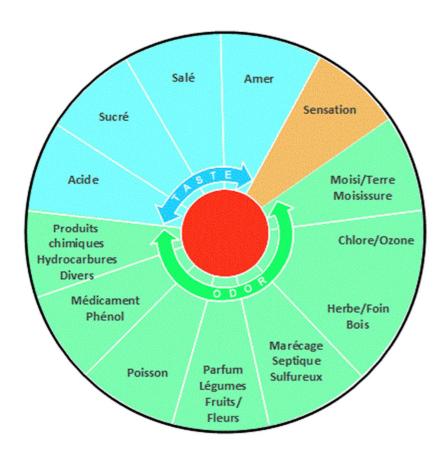
## 2.8- L'observatoire du goût de l'eau

Le contrôle sanitaire réalisé sur Bordeaux Métropole témoigne d'une très bonne qualité de l'eau tant sur les paramètres physico-chimiques que sur les paramètres bactériologiques. Pour autant, le service de l'eau a enregistré 681 réclamations qualité eau en 2018, dont 4,7 % portent sur les goûts et odeurs de l'eau.

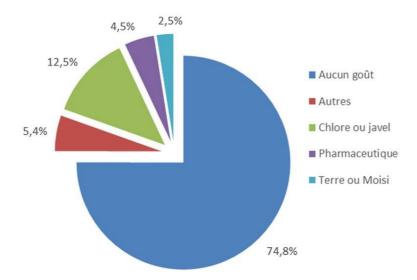
Un observatoire du Goût de l'Eau a donc été créé avec pour objectif compléter le dispositif de suivi et de contrôle de la qualité de l'eau en incluant des paramètres sensoriels que sont le goût et l'odeur.

En 2018, 559 observations sur le goût et l'odeur de l'eau ont été enregistrées par l'intermédiaire de l'Observatoire du Goût de l'Eau (site internet : www.usagers.leau.bordeaux-metropole.fr), soit une hausse de 8 % par rapport à 2017 (516 observations).

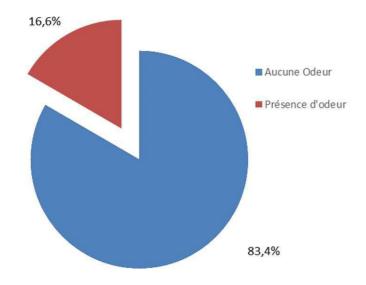
L'analyse de ces observations témoigne de la satisfaction des consommateurs vis-à-vis de l'odeur et du goût de l'eau, soit 83,4 % pour l'odeur et 74,8 % pour le goût de l'eau. Cependant, la satisfaction sur le goût de l'eau enregistre une baisse de plus de 7% par rapport à 2017.



## Perception du goût de l'eau - Bilan 2018 Bordeaux Métropole



### Perception de l'odeur de l'eau - Bilan 2018 Bordeaux Métropole



## 2.9- Actions de solidarité et de coopération décentralisée

## AXE 4 de la politique de l'eau - Objectif 4.3

Le 16 décembre 2016, le Conseil de Bordeaux Métropole a acté la mise en œuvre du dispositif Oudin-Santini sur la base d'une contribution annuelle de 200 000 € qu'il a été décidé de grouper sur trois années, soit un montant total de 600 000 € pour les exercices 2016, 2017 et 2018, répartis en trois enveloppes :

- une enveloppe Appel à projets de solidarité internationale dans le domaine de l'eau : 340 000 €.
- une enveloppe affectée à des actions de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau en lien avec les accords en cours : 500 000 €.
- une enveloppe affectée à des actions de prospection et d'analyse comparative, d'évaluation des projets sur place et de communication : 60 000 €.



Suite à cette délibération, un appel à projets de solidarité internationale a été lancé en 2017. 11 projets ont été retenus. Les principales actions financées concernent l'Afrique Sub-saharienne, le Maroc, et la Birmanie. Ces projets visent à améliorer l'accès à l'eau potable des populations concernées, à les former à sa gestion, et à son devenir (les projets incluant un volet assainissement ayant été favorisés), et donc à contribuer à la préservation des ressources en eau, en qualité et en quantité. Ces projets se sont terminés pour la majorité courant d'année 2018.

S'agissant de la coopération décentralisée, Bordeaux Métropole a décidé par délibération du 16 octobre 2016 d'affecter une partie de l'enveloppe aux actions de coopération décentralisée. En 2017, un appel à projets a été lancé au Mexique et a abouti à la réception de quatre dossiers à étudier, ainsi qu'au Cameroun et en Inde où dans les deux cas seulement un projet a été présenté. L'étude de ces projets et propositions de partenariat mises en place dans le cadre de la coopération décentralisée ont finalement abouti au financement de trois projets dans le domaine de l'eau :

- deux au Mexique dans le cadre de son accord signé avec la Zone métropolitaine de León (Etat du Guanajuato), l'un sur l'installation de la télémétrie du système d'approvisionnement en eau de Guanajuato, l'autre sur l'accès à l'eau et à l'assainissement d'une zone rurale de la commune de Purisima del Rincon;
- un au Cameroun, dans le cadre de son projet d'accord avec la Communauté Urbaine de Douala, consistant à alimenter en eau potable le quartier de Maképé-Missoké.

Dans le cadre de l'accord de coopération avec le Cameroun, Bordeaux Métropole a accueilli une délégation camerounaise en 2017.

En 2019, le Conseil de Bordeaux Métropole prendra une délibération actant la mise en œuvre du dispositif Oudin-Santini pour la période 2019-2021.

## 3- Compte rendu financier du service de l'eau

## AXE 3 de la politique de l'eau - Objectif 3.1

## 3.1. Principaux flux financiers de Suez Eau France

#### **ANALYSE DES COMPTES**

Au titre de l'exercice 2018, les principales évolutions des comptes de la concession constatées par Bordeaux Métropole sont les suivants :

#### **Produits**

Les recettes enregistrées au titre de l'exercice 2018 par le délégataire s'élèvent à 77,5 M€ soit une augmentation de 3,5% par rapport à la période précédente. Elle se compose du chiffre d'affaires imputable à l'eau pour 69 M€ en hausse de 4,5% (+3 M€) par rapport à l'exercice 2017.

Les autres produits constatés dans les comptes correspondent à diverses recettes (travaux, accessoires...).

L'année 2018 est marquée par une <u>progression des volumes consommés de 4,8%</u> soit une hausse de 2 millions de m³ d'eau. Elle s'explique par une augmentation du nombre d'usagers – dans les mêmes proportions que les années antérieures (+2,14%) – et par des facteurs climatiques avec une année particulièrement chaude.

Les prix sont demeurés stables sur l'exercice (+0,4 %). La variation du chiffre d'affaires est donc imputable à la progression de la consommation d'eau.

<u>Les autres recettes soit 9 M€</u> principalement composées des travaux (branchements) stagnent entre les 2 exercices.

#### **Charges**

Les charges d'exploitation sont de 44 M€ au titre de l'exercice 2018. Elles augmentent par rapport à l'exercice précédent de 1 M€ soit 2,5%. Les principaux postes qui composent cette variation sont la sous-traitance des travaux facturables, les dépenses d'honoraires et les pertes sur créances irrécouvrables.

Les frais informatiques sont en baisse de 2% en 2018 après de fortes hausses en 2016 (+55%) et 2017 (+27%).

Au regard de la prévision de l'avenant n°9, les charges d'exploitation de l'exercice sont conformes. En cumul depuis 2012, elles sont cependant en retrait de 5,7 M€.

#### Besoin en Fonds de Roulement

Il existe sur l'exercice 2018 un excédent en fonds de roulement lié à l'exploitation de 11 M€. Pour rappel, au titre de l'exercice précédent, les comptes faisaient également ressortir un excédent de 8 M€ contrairement aux années antérieures. Cela traduit une amélioration de la maîtrise des paiements qui s'explique notamment par l'augmentation des dettes fournisseurs.

#### **Investissements**

Sur 2018, les investissements physiques réalisés se sont élevés à 15 M€ hors flux de remboursement de la dette et hors subventions, soit un dépassement de 5,5 M€ par rapport à la prévision de l'avenant n°9 et 6 M€ en cumul 2012-2018. Cet écart trouve son origine dans les constats suivants :

- <u>un dépassement significatif des investissements de renouvellement patrimonial de 3,6 M€</u> du fait notamment de déplacements et renouvellement de canalisations ;
- <u>un dépassement des investissements de renouvellement fonctionnel de 1,5 M€</u> due à des renouvellements de branchements et de canalisations en vue de réduire les fuites et les casses.

En outre, il est constaté une <u>légère hausse des investissements de 1<sup>er</sup> établissement</u> (+0,4 M€) qui s'explique essentiellement par l'extension-renforcement de canalisations qui génère un surcoût de 469 K€.

Pour financer ces investissements, le délégataire déclare avoir perçu sur 2018 110 K€ de subventions soit une nette baisse par rapport à 2017 (- 460 K€) mais une amélioration par rapport à la prévision initiale qui n'en prévoyait pas.

#### **Trésorerie**

Sur l'exercice, le solde de trésorerie avant impôt sur les sociétés et frais ou produits financiers (liés à la trésorerie) s'élève à 19 M€. Il est inférieur de -4,6 M€ à la prévision initiale annexée à l'avenant n°9.

Sur la période 2012-2018, au regard des nettes améliorations sur le BFR enregistrées depuis 2012, l'amélioration de la trésorerie par rapport à la prévision reste significative avec **+4,0 M€**.

Le solde de trésorerie cumulé depuis l'origine du contrat (1992) s'élève quant à lui à 144,2 M€ courants pour 140,2 M€ prévus au 31 décembre 2018. Le solde de trésorerie cumulé prévu à l'échéance du contrat étant de 259 M€ courants d'après la prévision annexée à l'avenant n°9.

## Réserves Bordeaux Métropole

A l'issue du contrôle des comptes 2018 de la délégation, Bordeaux Métropole émet les réserves résumées ci-après.

→ Le délégant a relevé trois cas de non-respect du principe d'indépendance des exercices, ayant conduit le délégataire à :

- majorer dans un cas (charges locatives 2017 imputées en 2018 pour 23 K€) et minorer dans l'autre (avoirs d'un fournisseur rattachable à 2017 imputés en 2018 pour 30 K€) les charges d'exploitation 2018 :
- majorer dans le troisième les recettes de l'exercice.

Dans la perspective de la fin de contrat qui se profile fin 2021, il serait souhaitable que le délégataire stabilise ses méthodes de « cut off » (césure entre exercice).

→ L'état du compte de suivi du fonds de performance présenté dans le rapport d'activité du délégataire ne tient pas compte à ce stade de la clause relative au partage de l'excédent des volumes consommés par rapport à la prévision. Le fonds devra être abondé en conséquence à l'issue des échanges en cours avec le délégataire.

## Ajustements demandés comptabilisés en 2018

#### → Erreur d'imputation de 66 K€

L'analyse du poste « Autres sous-traitance administratives et techniques » révèle une erreur d'imputation de 66 K€ comptabilisés dans ce poste alors qu'il s'agit de coût informatique.

→ Calcul du plafond de main d'œuvre et d'équipement et structure : 97 K€

Suez a établi son calcul en cumulant les dépassements de plafonds et les non dépassements pour un total de 41 K€. Le dépassement de plafond s'élève à 97 K€ c'est donc le montant qui doit être retenu. Le désaccord entre Suez et Bordeaux Métropole s'élève à 56 K€. Après échange, Suez a régularisé son tableau de flux de trésorerie en conséquence.

## 3.2. Principaux flux du budget principal de Bordeaux Métropole (eau potable)

Les chiffres présentés dans cette partie sont issus des données du compte administratif. Les chiffres sont présentés en euros.

#### Dépenses de fonctionnement

Programme/Opération	Mandaté 2018
Contrat concession	112 730
Coopération décentralisée	112 730
Ressources de substitution	37 908
Ressources de substitution	37 908
Gestion de la ressource en eau	182 958
Gestion des ressources en eau (SMEGREG)	182 958
Total général	333 596

Bordeaux Métropole accorde des subventions dans le cadre de la loi Oudin-Santini. En 2018, 0,11 M€ ont été versés pour le financement des 11 projets de solidarité internationale et des actions de coopération internationale dans le domaine de l'eau.

Dans le cadre du projet de champ captant des landes du Médoc, 0,04 M€ ont été consacrés à la réalisation de prestations foncières.

La contribution au syndicat mixte d'études pour la gestion de la ressource en eau du département de la Gironde respecte l'enveloppe prévue.

#### Recettes de fonctionnement

Programme/Opération	Mandaté 2018
Contrat concession	514 604
Contrat de concession - flux divers	311 808
Coopération décentralisée	202 796
Exploitation Eau Potable	208 851
Redevance d'occupation domaine public concédé	208 851
Total général	723 455

Les recettes de fonctionnement en eau potable sont constituées :

- des frais de contrôle versés par le concessionnaire d'eau potable à hauteur de 0,31 M€;
- de la récupération des sommes dues au titre de la coopération décentralisée auprès du concessionnaire d'eau potable (0,2 M€) ;
- de la redevance d'occupation du domaine public (0,21 M€ correspondant aux redevances versées au titre de 2017 et de 2018).

#### Dépenses d'investissement

Programme/Opération	Mandaté 2018
Système et patrimoine eau potable	145 350
Système et patrimoine eau potable	145 350
Ressources de substitution eau potable	321 160
Ressources de substitution eau potable	321 160
Total général	466 510

L'opération « Protection des sources » a porté la réalisation d'une analyse sur la robustesse du système d'eau potable (0,15 M€).

Dans le cadre du projet ressources de substitution en eau potable, des crédits ont été consacrés à la réalisation d'études (croissance du pin), à la réalisation d'un modèle géologique et hydrodynamique ainsi qu'à des travaux de forage de reconnaissance sur la commune du Temple

## 3.3 Financement des investissements

L'avenant n° 9 ayant permis de remettre à plat le programme d'investissements pour la période 2012-2021, en reportant la part non réalisée de ses engagements passés sur la période à venir, le tableau ci-après présente les investissements réels annuels 2018 et cumulés sur la période 2012-2018, comparés aux investissements prévus sur les mêmes périodes.

Les écarts cumulés sur 2012-2018 entre le réel et le prévisionnel, mis en exergue par ce tableau, sont commentés ligne à ligne dans le tableau qui suit.

Le travail commun mené entre délégant et délégataire sur le programme d'investissements et sa replanification en cours d'année ont commencé à porter leurs fruits en 2015 où pour la première fois depuis 2012 le volume des investissements réalisés sur l'exercice était supérieur à la prévision initiale. La tendance se confirme encore en 2018 avec des investissements, qui dépassent la prévision de 6 M€.

Présentation détaillée des flux de trésorerie réels avant frais ou produits financiers et IS (selon le formalisme de l'annexe 11.1) – PARTIE FLUX D'INVESTISSEMENT

Flux financiers : en K€ COURANTS (hors comptes de tiers)	Réel 2018	Réel 2017	Réel 2016	Var 2018- 2017	Var 2017- 2016	% Var 2018 2017	% Var 2017 2016
FLUX D'INVESTISSEMENTS (K€ courants)							
Investissements biens de retour	13 860	15 378	12 635	-1 518	2 743		· · ·
1 <sup>ER</sup> ETABLISSEMENT FINANCES PAR LE CONCESSIONNAIRE	1 254	1 655	1 330	-402	326	,-,-	,
Télérelève (1 <sup>er</sup> établissement et renouvellement)	62	48	35	14	13	30,4%	37,4%
RENOUVELLEMENT FONCTIONNEL FINANCE PAR LE CONCESSIONNAIRE	6 766	4 947	5 642	1 819	-695	36,8%	-12,3%
RENOUVELLEMENT PATRIMONIAL FINANCES PAR LE CONCESSIONNAIRE	5 875	8 751	5 693	-2 876	3 058	-32,9%	53,7%
REGULARISATION SUITE AUDIT	-97	-23	-63	-74	40	321,7%	-63,7%
Investissements biens de reprises	1 063	273	842	790	-569	289,3%	-67,6%
DOMAINE PRIVE HORS COMPTEURS	226	-205	220	431	-425	-210,1%	-193,0%
DOMAINE PRIVE COMPTEURS	838	478	619	360	-141	75,2%	-22,8%
DOMAINE PRIVE COMPTEURS SRU + TELERELEVE SRU	0	0	2	0	-2	-100,0%	-94,7%
DOMAINE PRIVE TELERELEVE HORS SRU <sup>1</sup>			0	0	0	na	na
Annuités de la dette reprise à la collectivité	2 516	2 530	2 533	-14	-3	-0,6%	-0,1%
- INDEMNITE Fin de contrat (Art. 55.1.d)			0	0	0	na	na
- SOULTES SUR OUVRAGES SUBSTITUES AUX BRCTS PLOMB			0				
- VALEURS RACHATS DES BIENS DE REPRISES			0	0	0	na	na
6.TOTAL FLUX D'INVESTISSEMENTS	17 439	18 181	16 010	-743	2 172	-4,1%	13,6%
8.SUBVENTIONS PERCUES	-110	-569	-587	460	18	-80,8%	-3,0%
9. TOTAL FLUX INVESTISSEMENTS NETS des SUBVENTIONS	17 329	17 612	15 423	-283	2 189	-1,6%	14,2%
RESSOURCES REMBOURSABLES							
EMPRUNT A TAUX PREFERENCIEL AGENCE DE L'EAU (+)	0	0	0	0	0	na	na
REMBOURSEMENT EMPRUNT AGENCE DE L'EAU (-)	-6	-6	-6	0	0	0,0%	0,0%
10.FLUX NETS RESSOURCES REMBOURSABLES	-6	-6	-6	0	0	0,0%	0,0%
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS							
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	0	0	0	0	0	na	na
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES	0	0	0	0	0	na	na
11.FLUX NETS DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	0	0	0	0	0	na	na
12.Trésorerie annuelle disponible avant IS et frais ou produits financiers (5 - 9 + 10 + 11)	18 867	22 450	20 748	-3 583	1 701	-16,0%	8,2%
13 . SOLDE DE TRESORERIE CUMULE EN K€ COURANTS (depuis le	444407	405.000	400.050	40.00=	00.450	45.40/	24.00/
début du contrat, avant frais ou produits financiers et avant IS)	144 167	125 300	102 850	18 867	22 450	15,1%	21,8%
1 : télérelève présentée dans les biens de reprise par le délégataire jusqu'en 2010, mais immo	-11:- 4 - 1:- 4:	( 0040)					

<sup>1 :</sup> télérelève présentée dans les biens de reprise par le délégataire jusqu'en 2010, mais immobilisée in fine (en 2013) en biens de retour conformément aux éclaircissements relatifs à leur statut juridique apportés par l'avenant 9 (cf. articles 18 bis 3.7 et 55.2 et annexe 11.1 du traité modifié)

En rouge figurent les correctifs appportés aux comptes de la concession à la demande de Bordeaux Métropole suite à l'audit des comptes du délégataire

<sup>2 :</sup> Les travaux "Domaine privé hors compteurs" se répartissent en travaux de 1er établissement et travaux de renouvellement patrimonial

<sup>2.</sup> Les travaux Donnaine prive nois compteurs se repartissent en travaux de rei établissement et travaux de renouvellenne

 $<sup>\</sup>bf 3$  : Les travaux "Domaine privé compteurs" correspondent à des travaux de 1er établissement

<sup>4 :</sup> reclassement du renouvellement additionnel télérelève (FAD 850 bis, 632 K€ prévus à l'avenant 9 sur 2012-21) des travaux neufs en renouvellement fonctionnel

<sup>5 :</sup> reclassement du renouvellement des canalisations hors tramway et lié aux eaux roses (FAD 100 et 101, 12 525 K€ et 3 852 K€ prévus à l'avenant 9 sur 2012-21) et de la réhabilitation des forages (FAD 131, 3 264 K€ prévus à l'avenant 9 sur 2012-21) de renouvellement fonctionnel (-19 641 K€) en renouvellement patrimonial (+19 641 K€).

<sup>6 :</sup> Pour mémoire : écart subsistant de 22 K€ sur le solde de trésorerie cumulé à fin 2011 entre l'annexe 11.1 à l'avenant 9 et les comptes audités par Bordeaux Métropole

Présentation détaillée des flux de trésorerie annuels 2018 et cumulés de 2012 à 2018 comparés au flux de trésorerie prévisionnels de l'avenant n°9 et comparés à la reprévision – PARTIE FLUX D'INVESTISSEMENT

Flux financiers : en K€ COURANTS (hors comptes de tiers)	Réel 2018	Prévu 2018 Avt n°9	Reprév. 2018	Ecart (R-P) 2018	Ecart (R-RP) 2018	Réel. 2018 cumul/2012	Prév. 2018 cumul/2012	Reprév. 2018 cumul/2012	Ecart (R-P) cumul 2012 à 2018	Ecart (R-RP) cumul 2012 à 2018
FLUX D'INVESTISSEMENTS (k€ courants)		AVI II-9		2018	2018					
Investissements biens de retour	13 860	8 081	14 547	5 779	-687	128 859	122 250	129 554	6 609	-695
1 <sup>ER</sup> ETABLISSEMENT FINANCES PAR LE CONCESSIONNAIRE	1 254	1 113	2 173	141	-919	18 451	18 008	19 387	443	-936
Télérelève (1 <sup>er</sup> établissement et renouvellement)	62	5	18	57	44	1 727	1 043	1 659	684	68
RENOUVELLEMENT FONCTIONNEL FINANCE PAR LE CONCESSIONNAIRE	6 766	5 295	6 301	1 471	465	40 090	34 733	39 637	5 357	453
THE NOUVELLE WE'VE TO NOTION WEET INVANCE FAR LE CONCESSION VAINE	0 / 00	5 295	6 301	14/1	400	40 090	34 /33	39 637	5 357	453
RENOUVELLEMENT PATRIMONIAL FINANCES PAR LE CONCESSIONNAIRE	5 875	1 668	6 055	4 207	-180	70 595	68 465	70 755	2 130	-160
REGULARISATION SUITE AUDIT	-97		0	-97	-97	-2 004	0	-1 884	-2 004	-120
Investissements biens de reprises	1 063	1 420	994	-357	70	8 022	8 714	8 357	-692	-335
DOMAINE PRIVE HORS COMPTEURS	226	450	174	-225	52	1 630	2 932	1 937	-1 301	-307
DOMAINE PRIVE COMPTEURS	838	970	820	-132	18	6 377	5 751	6 405	626	-28
DOMAINE PRIVE COMPTEURS SRU + TELERELEVE SRU	0	0	0	0	0	15	31	15	-16	0
DOMAINE PRIVE TELERELEVE HORS SRU <sup>1</sup>		0	0	0	0	0	0	0	0	0
Annuités de la dette reprise à la collectivité	2 516	2 515	2 516	1	0	17 688	17 634	17 688	54	0
- INDEMNITE Fin de contrat (Art. 55.1.d)		0	0	0	0	0	0	0	0	0
- SOULTES SUR OUVRAGES SUBSTITUES AUX BRCTS PLOMB		0	0	0	0	0	0	0		0
- VALEURS RACHATS DES BIENS DE REPRISES		0	0	0	0	0	0	0	0	0
6.TOTAL FLUX D'INVESTISSEMENTS	17 439	12 016	18 056	5 422	-618	154 570	148 598	155 600	5 972	-1 029
8.SUBVENTIONS PERCUES	-110	0	-625	-110	515	-4 756	-1 955	-5 094	-2 800	338
9. TOTAL FLUX INVESTISSEMENTS NETS des SUBVENTIONS	17 329	12 016	17 431	5 313	-102	149 815	146 642	150 506	3 172	-691
RESSOURCES REMBOURSABLES										
EMPRUNT A TAUX PREFERENCIEL AGENCE DE L'EAU (+)	0	0	0	0	0	0	908	0	-908	
REMBOURSEMENT EMPRUNT AGENCE DE L'EAU (-)	-6	-83	-83	77	77	-173	-373	-250	200	
10.FLUX NETS RESSOURCES REMBOURSABLES	-6	-83	-83	77	77	-173	535	-250	-708	77
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS						0	0	0	0	
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
11.FLUX NETS DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
12.Trésorerie annuelle disponible avant IS et frais ou produits	18 867	23 441	18 026	-4 575	840	83 200	79 208	81 770	3 992	1 430
financiers (5 - 9 + 10 + 11)										
13 . SOLDE DE TRESORERIE CUMULE EN k€ COURANTS (depuis le	144 167	140 175	142 737	3 991	1 430	144 167	140 175	142 737	3 991	1 430
début du contrat, avant frais ou produits financiers et avant IS)										

<sup>1 :</sup> télérelève présentée dans les biens de reprise par le délégataire jusqu'en 2010, mais immobilisée in fine (en 2013) en biens de retour conformément

aux éclaircissements relatifs à leur statut juridique apportés par l'avenant 9 (cf. articles 18 bis 3.7 et 55.2 et annexe 11.1 du traité modifié)

#### 3.3.1. Analyse des écarts sur 2018 et en cumul

> Exercice 2018 (1 année)

Sur 2018, les investissements physiques¹ réalisés se sont élevés à 15,0 M€ hors flux de remboursement de la dette et hors subventions, soit un **dépassement de 5,4M€ par rapport à la prévision initiale**.

Exercices 2012 à 2018 (7 années)

Après le retour à l'équilibre en 2017, **l'écart cumulé entre les investissements physiques réalisés et ceux prévus au PPPI initial s'élève à +6,0 M€ sur la période 2012-2018**².

L'explication de cet écart est détaillée au chapitre « Financement des investissements » du présent rapport.

Par rapport à la re-prévision³, telle que validée par Bordeaux Métropole en mars 2018, cet écart est de -1,0 M€.

<sup>2 :</sup> Les travaux "Domaine privé hors compteurs" se répartissent en travaux de 1er établissement et travaux de renouvellement patrimonial

<sup>3 :</sup> Les travaux "Domaine privé compteurs" correspondent à des travaux de 1er établissement

<sup>4 :</sup> reclassement du renouvellement additionnel télérelève (FAD 850 bis, 632 k€ prévus à l'avenant 9 sur 2012-21) des travaux neufs en renouvellement fonctionnel

<sup>5 :</sup> reclassement du renouvellement des canalisations hors tramway et lié aux eaux roses (FAD 100 et 101, 12 525 k€ et 3 852 k€ prévusà l'avenant 9 sur 2012-21) et de la

réhabilitation des forages (FAD 131, 3 264 k€ prévus à l'avenant 9 sur 2012-21) de renouvellement fonctionnel (-19 641 k€) en renouvellement patrimonial (+19 641 k€). En rouge figurent les correctifs appportés aux comptes de la concession à la demande de Bordeaux Métropole suite à l'audit des comptes du délégataire.

<sup>6 :</sup> Pour mémoire : écart subsistant de 22 k€ sur le solde de trésorerie cumulé à fin 2011 entre l'annexe 11.1 à l'avenant 9 et les comptes audités par Bordeaux Métropole

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Ils correspondent aux investissements dans les biens de retour et les biens de reprise.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Les écarts constatés sur les exercices précédents sont de -12,79 M€ fin 2014, -7,67 M€ fin 2015 et -5,49 M€ fin 2016 avant déduction des investissements déclarés pour ces exercices des charges immobilisées en dépassement du plafond contractuel.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> La re-prévision est établie entre Bordeaux Métropole et Suez en mars de chaque année.

Les principaux écarts à la baisse par rapport à la re-prévision de mars 2018 concernent :

- les déplacements de canalisations en lien avec le Bus à haut niveau de service BHNS (FAD 1012, -500 K€);
- la traversée de Garonne : passage sous les rues Lucien Faure, de Bourbon jusqu'à la rive droite, zones Bastide Niel, Brazza (FAD 680.1 à 680.4, -380 K€) ;
- l'extension du champ captant Cap de Bos (FAD1008, -331 K€)
- le déplacement des canalisations sur les opérations de la rue d'Artois à Pessac et Bordeaux Santé Navale (FAD 1016, -247 K€) ;
- les renouvellements courants effectués sur les usines, forages et réservoirs (FAD 130, 132 et 133, -271 K€).

A contrario, les principaux écarts à la hausse concernent :

- le renouvellement « structurel » (i.e. courant) des branchements (FAD 110, +534 K€);
- les déplacements de canalisations liés aux travaux du tramway (FAD 210, +366 K€).

#### 3.3.2. Rythme des investissements et reste à réaliser

Le montant moyen annuel des investissements réalisés depuis 2006 avait commencé à régresser pour la première année en 2014, où il s'élevait à 24,5 M€/an. Il ne cesse de suivre cette tendance pour s'élever à 21,7 M€ en cumul 2006-2018.

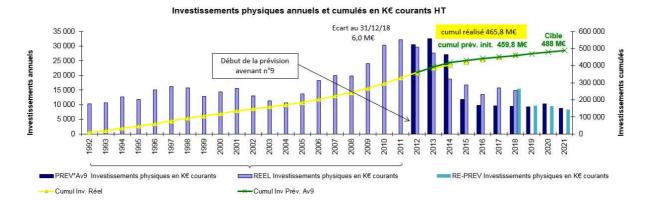
	Réel 2013	Réel 2014	Réel 2015	Réel 2016	Réel 2017	Réel 2018
Movenne annuelle des investissements physiques en cumul depuis 2006	25 249	24 526	23 754	22 820	22 257	21 692

D'ici l'échéance du contrat, pour atteindre la cible de 488,2 M€ courants d'investissements physiques sur la durée du contrat (159,3 M€ sur la seule période 2012-2021), le montant d'investissement restant à réaliser sur 2019-2021 s'élève à 22 M€, soit une moyenne de 7,5 M€ par année restant à courir d'ici le 31/12/2021. Dans la re-prévision de mars 2018 le volant d'investissements programmé sur 2019-2021 s'élève à 28 M€⁴ compte tenu des besoins inventoriés à ce jour, mais aussi des incertitudes pesant sur un certain nombre de projets.

Cette re-prévision a été intégrée dans le graphique présenté ci-après.

70

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Hors investissements complémentaires de l'avenant 10 : 18,63 M€ HT.



Par ailleurs, lors de l'avenant 10, les négociations ont abouti à un montant complémentaire d'investissements de **18,63 M€ HT**. La répartition de ces investissements est décrite dans les faits marquants du présent rapport<sup>5</sup>.

#### 3.3.3. Subventions

Sur 2018, le délégataire déclare avoir perçu **110** K€ de subventions<sup>6</sup>, soit 110 K€ de mieux que la prévision puisqu'aucune subvention n'avait été prévue sur la période. L'effort de financement des investissements réalisés par le délégataire est supérieur de **5,3 M**€ par rapport à la prévision initiale.

En cumul sur 2012-2018, les subventions perçues (soit 4,8 M€) dépassent de 2,8 M€ la prévision sur la période 2012-2018 en raison, notamment, des subventions suivantes :

- la subvention de 850 K€ perçue pour l'alimentation de Bouliac (FAD 1004) ;
- une subvention de 850 K€ relative à la conduite de Gajac-Cantinolle (FAD 330) soit un surplus de subvention de 693 K€ par rapport à celle prévue (137 K€) ;
- la participation de 709 K€ de Bordeaux Métropole au dévoiement de l'aqueduc du Taillan et Budos pour le tramway (FAD 210) ;
- une subvention de 440 K€ octroyée en lieu et place de l'avance pressentie (à hauteur de 634 K€) pour le passage à un traitement au charbon à grains de l'usine de Gajac (FAD 530).

et, *a contrario*, de l'inéligibilité aux subventions des travaux de couverture d'ouvrages (FAD 232), soit un manque à gagner de -258 K€.

Après prise en compte de l'avenant 10, le montant des subventions prévues s'élève à 1,9 M€ de subventions sur la période 2018-2021 (soit 1,4 M€ sur la période 2019-2021).

NB : comme indiqué ci-avant, des subventions ont été substituées aux avances prévues à hauteur de 634 K€ pour l'usine de Gajac (FAD 530) et 166 K€ pour Boutin (FAD 570). Cela représente une détérioration des flux de trésorerie pour le délégataire à fin 2018, mais une amélioration à l'échéance du contrat, une avance étant remboursable contrairement à une subvention.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Cf page 5

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> cf. § III.6.3.1 du rapport du délégataire.

#### 3.3.4. Investissements physiques et financiers nets

En cumul sur 2012-2018, le solde des investissements nets des subventions est ainsi en avance de 3,2 M€ par rapport à la prévision.

Par rapport à la re-prévision du programme d'investissements de mars 2017, le solde des investissements nets des subventions est en retrait de 0,7 M€ en cumul 2012-2018.

La procédure de ré-examen semestriel du programme d'investissement est également l'occasion de faire le point sur l'état des subventions finalement attendues par rapport à la prévision. Sur ce plan, le délégataire estimait en mars 2018 à 5,09 M€<sup>7</sup> les subventions susceptibles d'être perçues sur la base du programme d'investissement 2012-2021 tel que recalé à cette date, **soit un gain de subventions de 3,13 M€, pouvant être re-déployé sur les investissements.** 

Tableau synthétique des investissements comparés au prévisionnel sur 2018 et en cumul sur 2006-2018 après reclassement des biens dits du « domaine privé » dans les trois catégories contractuelles.

Synthèse des investissements (K€)	Réel 2018	Prév. 2018 Avt 9	Reprév 2018	Ecart (R-P) 2018	Ecart (R- RP) 2018	Réel. 2018 cumul/2012	Prév. 2018 cumul/2012	Reprév. 2018 cumul/2012	Ecart (R-P) cumul 2018	Ecart (R-RP) cumul 2018
1er établissement financé par le concessionnaire (yc télérelève)	1 721	1 300	2 574	421	-853	23 711	20 995	24 563	2 715	-853
renouvellement patrimonial financé par le concessionnaire	4 735	2 906	6 666	1 829	-1 931	73 664	75 235	75 595	-1 572	-1 931
renouvellement fonctionnel financé par le concessionnaire	6 668	5 295	6 301	1 373	367	38 120	34 733	37 753	3 387	367
TOTAL INVESTISSEMENTS PHYSIQUES	13 124	9 501	15 541	3 623	-2 417	135 495	130 964	137 911	4 531	-2 417
SUBVENTIONS	-110	0	-625	-110	515	-4 756	-1 955	-5 094	-2 800	338
TOTAL INVESTISSEMENTS PHYSIQUES NETS DES SUBVENTIONS	14 812	9 501	14 915	5 311	-103	132 537	129 008	132 818	3 529	-280
Remboursements de la dette	2 516	2 515	2 516	1	0	17 688	17 634	17 688	54	0
Rachat de la dette	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total flux d'investissements physiques et dette	17 438	12 016	18 056	5 421	-619	154 981	148 598	155 600	6 383	-619
SUBVENTIONS	-110	0	-625	-110	515	-4 756	-1 955	-5 094	-2 800	338
Total flux d'investissements physiques et dette nets des subventions	17 328	12 016	17 431	5 312	-103	150 226	146 642	150 506	3 583	-280

La prévision annexée à l'avenant n°9 est repartie du dernier échéancier connu (2007) concernant la dette historique dont les échéances<sup>8</sup> sont remboursées à Bordeaux Métropole par le délégataire.

L'encours de la dette s'élève à 7 600 K€ au 31 décembre 2018.

L'annuité 2018 de la dette contractée par la collectivité en janvier 2007 s'élève à 2 516 K€ (2 142 K€ en capital et 374 K€ en intérêts).

L'article 6.12 du traité de concession tel que révisé par l'avenant 7, prévoyait que les éventuelles économies réalisées sur le taux d'intérêt, seraient créditées au Fonds de Performance, instauré par ce même avenant. L'avenant n°9 a maintenu cette disposition.

Les économies effectivement réalisées du fait d'un taux inférieur à celui prévu lors de l'établissement de l'avenant 7 (4,12% contre 4,5%), n'apparaissent plus dans le tableau des flux à compter de 2014, car non décaissés, mais font l'objet d'un suivi dans un compte spécifique dû avant le 31 mars de chaque exercice à Bordeaux Métropole.

Le montant des économies réalisées sur les intérêts de la dette s'élève en 2018 à 90,46 K€ et sont créditées au Fonds de Performance.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Y compris les 125 K€ de participation à des investissements financés par le service de l'eau à Budos comptabilisés dans le pro forma 2017.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Dette contractée en janvier 2007 pour le service public de l'eau potable.

A l'annuité de la dette contractée en 2007, vient s'ajouter le remboursement d'une quote-part des dettes contractées par le syndicat de Bouliac-Latresne, en contrepartie d'actifs désormais exploités par le délégataire de l'eau pour le compte de la commune de Bouliac. Cette quote-part représente une annuité constante de 13,5 K€ par an jusqu'en 2020.

# II – LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU INDUSTRIELLE

# **RAPPORT D'ACTIVITE 2018**

#### 1. Présentation

Le réseau d'alimentation en eau industrielle de la presqu'île comprend :

- une prise d'eau en Garonne (0,75 m³/s) sur Saint-Louis-de-Montferrand,
- une station de traitement d'eau (0,75 m³/s),
- une canalisation d'alimentation des plans d'eau (1 225 m de ø 800),
- une station de pompage à Beaujet sur Ambarès,
- un réseau de distribution de 12,8 km.
- une station de pompage associée à une bâche de 7 000 m³ à Cantefrène sur Ambès.

Le service d'eau industrielle est géré sous la forme d'une régie à simple autonomie financière, créée par délibération du Conseil de Communauté du 24 novembre 2006 et administrée par un Conseil d'exploitation.

Le Conseil d'exploitation a été renouvelé suite à la nouvelle mandature, il est désormais composé de trois élus et de deux représentants des industriels. Ce conseil se réunit en moyenne deux fois par an.

Le service fonctionne avec un budget équilibré et une trésorerie assainie.

L'exploitation des installations et la distribution de l'eau industrielle sont assurées par la société VEOLIA, dans le cadre d'un marché attribué le 1<sup>er</sup> janvier 2019 jusqu'en décembre 2021, reconductible 1 an.

#### 2. Données d'exploitation

#### 2.1. Etat de la production de l'eau industrielle et de son stockage

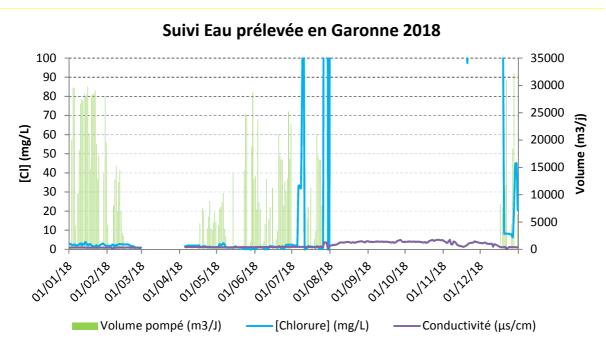
Le service approvisionne en eau 20 établissements industriels dont 9 établissements prélevant dans la nappe de l'Eocène. A fin 2018, seuls 16 établissements consomment réellement de l'eau industrielle.

La pluviométrie hivernale 2017/2018, ainsi que les pluies de printemps ont permis de maintenir à distance de l'usine de production le bouchon vaseux (concentration en chlorures < 50 mg/L). Le taux de chlorures présents dans l'eau de Garonne a fortement augmenté début juillet entraînant une baisse des prélèvements en Garonne pendant le début du mois. La production s'est arrêtée mijuillet, du fait de la présence du bouchon vaseux (concentration en chlorure > 50 mg/l).

La reprise de la production s'est faite le 17 décembre 2018 (baisse du taux de chlorures et de matières en suspension en Garonne).

Les étangs ayant été maintenus à un niveau quantitatif satisfaisant tout au long de l'année 2018, les industriels disposant d'un forage de secours à l'éocène n'ont pas eu besoin d'avoir recours à cette ressource.

Le graphique ci-dessous présente la mesure de chlorure et les volumes pompés en Garonne (suite à un problème d'archivage sur la supervision de St Louis, les données du mois de mars n'ont pas pu être récupérées. Elles étaient cependant disponibles en temps réel pour le pilotage de l'usine. Un système de double sauvegarde a été mis en place depuis.



Graphique 1 : suivi de la qualité de l'eau prélevée en Garonne

Il est rappelé que lorsqu'un nouvel industriel sollicite un raccordement pour disposer de l'eau industrielle, il lui est bien précisé qu'en cas d'arrêt de la distribution, il doit disposer d'un secours sur le réseau d'eau potable. De même, il est indiqué que le réseau d'eau industrielle ne peut assurer la défense incendie en direct, une bâche intermédiaire est nécessaire.

La liaison entre le plan d'eau de La Blanche et l'étang de production de Beaujet permet désormais de disposer d'un volume de stockage supplémentaire surtout pendant la période d'août à novembre, au moment de la remontée du bouchon vaseux en eau de Garonne, empêchant ainsi la production d'eau industrielle.

#### 2.2. Suivi de la qualité de l'eau

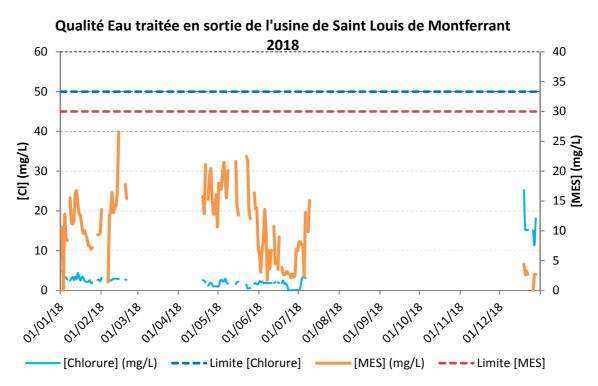
#### 2.2.1. Suivi de la qualité de l'eau produite en sortie d'usine de Saint Louis de Montferrand

Des analyseurs en continu mesurent en permanence les paramètres MES et chlorures sur l'eau traitée qui est acheminée vers les étangs de Beaujet.

Les valeurs maximales à respecter pour la qualité de l'eau traitée en sortie de l'usine de St Louis de Montferrand sont :

[MES]: 30 mg/l

• [Chlorure] : 50 mg/l



Graphique 2 : suivi de la qualité de l'eau traitée en sortie d'usine de Saint Louis de Montferrand sur les paramètres chlorures et MES

Il n'y a eu aucun dépassement des valeurs limites des concentrations en MES et en chlorure pour l'année 2018.

Le graphique présente des plages sans données car l'enregistrement des valeurs des analyseurs s'effectue uniquement lorsque l'usine de Saint Louis de Montferrand fonctionne et distribue l'eau vers les étangs, sauf pour le mois de mars 2018 où suite à un problème d'archivage sur la supervision de St Louis, les données n'ont pas pu être récupérées. Elles étaient cependant disponibles en temps réel pour le pilotage de l'usine. Un système de double sauvegarde a été mis en place depuis.

Lorsque l'usine est à l'arrêt, les analyseurs sont alimentés en eau (circuit fermé) mais les données ne sont pas enregistrées.

Il est à noter que lorsqu'un des seuils hauts est atteint (chlorure et/ou MES), l'usine de production d'eau industrielle s'arrête automatiquement.

#### 2.2.2. Suivi de la qualité de l'eau distribuée en sortie des étangs de Beaujet

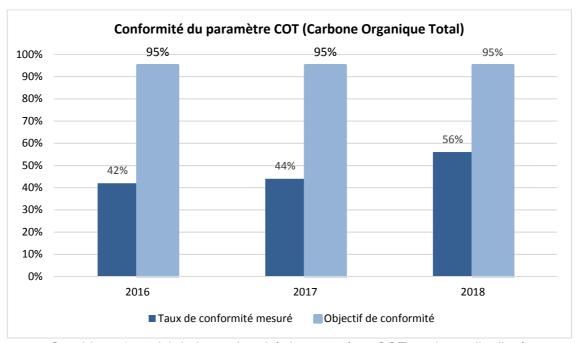
Le suivi des paramètres chlorures, MES et Chlore Total a été complété en 2014 par le suivi en continu du paramètre COT suite à la demande des industriels (en particulier Michelin).

Suite à l'inscription du paramètre COT au règlement de service en 2016, et à l'instauration d'une valeur limite à ne pas dépasser, cette mesure a été complétée par le démarrage d'une étude de caractérisation de l'eau permettant d'envisager le traitement de ce paramètre si un besoin était

identifié. L'étude a été rendue fin 2018 : le paragraphe 1.2.2.5. de ce rapport indique les suites qui pourraient être données à cette étude.

L'eau distribuée a présenté une qualité satisfaisante et respectueuse des engagements pris par Bordeaux Métropole à l'égard des industriels sur les paramètres historiques du règlement de service (Chlorures, Matières En Suspension, conductivité), ainsi que sur le paramètre Chlore Total. Des dépassements ont été enregistrés sur le paramètre COT en cours d'année.

L'engagement pris en 2016 dans le règlement de service est de ne pas dépasser la concentration de 6 mg/L 95% du temps en sortie des étangs de Beaujet. Le graphique ci-dessous présente les résultats observés depuis 2016 :



Graphique 3 : suivi de la conformité du paramètre COT sur l'eau distribuée

Malgré ces résultats, la concentration moyenne en COT sur l'année 2018 est de 6,3 mg/L, ce qui est révélateur de faibles dépassements sur les périodes où le COT est supérieur à 6 mg/L (les valeurs maximales observées sont autour de 8 mg/L).

Au regard de ces résultats, la grande majorité des industriels disposant d'un forage de secours à l'éocène n'ont pas eu besoin de les solliciter en complément. Seul Michelin, dont le prétraitement n'a pas été conçu pour fonctionner avec une valeur d'entrée en carbone organique total (COT) supérieure à 6 mg/L plus de 5% du temps, a été contraint d'utiliser sa ressource de secours à l'éocène sur les mois d'octobre, novembre et décembre.

#### 2.2.3. Suivi de la qualité de l'eau : Réseau Sud

Sur la distribution du réseau Sud, le règlement de service impose, en plus de la valeur de COT qui est identique à celle mesurée en sortie de Beaujet, les valeurs suivantes sur 4 paramètres donnés :

MES: 30 mg/l

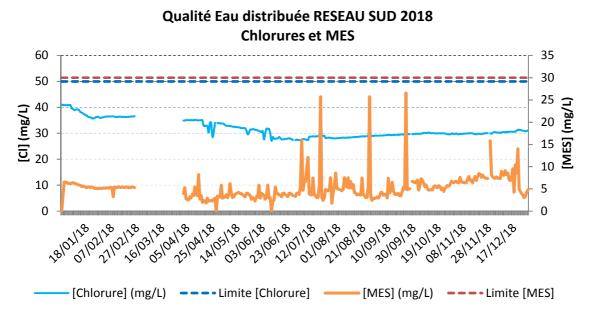
Chlorures : 50 mg/l

Chlore total: 0,3 mg/l 95% du temps

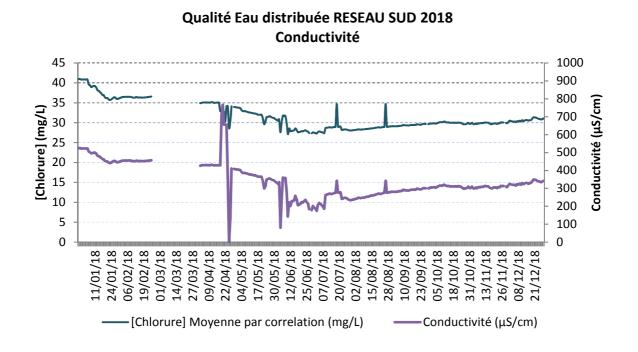
#### Conductivité : 500 μS

Aucun dépassement des seuils de chlorures, de la conductivité et des MES n'a été constaté pour l'année 2018 sur le réseau de distribution Sud.

Les graphiques ci-dessous présentent les résultats de l'année 2018 sur les paramètres chlorures, MES et conductivité (sauf pour le mois de mars 2018 pour le même motif qu'évoqué précédemment) :



Graphique 4 : suivi de la qualité de l'eau distribuée sur le réseau Sud sur les paramètres chlore et MES



Graphique 5 : suivi de la qualité de l'eau distribuée sur le réseau Sud sur les paramètres chlorures et conductivité

NB. : les valeurs observées à 0 sont relatives à des phases de maintenance de l'appareil de mesure

Le traitement par chloration de l'eau distribuée afin de lutter contre le développement de moules d'eau douce a été complété par une mesure en continu du taux chlore résiduel. Cette mesure en continu n'est plus disponible depuis fin février 2017 suite à une casse de la fibre optique au droit de l'industriel Vermillon. Des mesures terrain ont donc été réalisées chaque semaine afin de s'assurer que la valeur seuil de 0,3 mg/L n'était pas dépassée.

Le fonctionnement de la fibre optique sur ce secteur a été rétabli au cours du premier semestre 2019.

#### 2.2.4. Suivi de la qualité de l'eau : Réseau Nord

Sur la distribution du réseau Nord, le règlement de service impose, en plus de la valeur de COT qui est identique à celle mesurée en sortie de Beaujet, les valeurs suivantes sur 3 paramètres donnés :

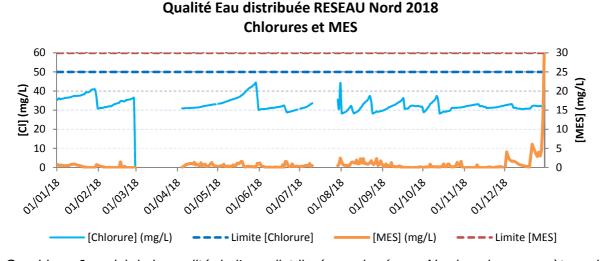
MES : 30 mg/l

• Chlorures: 50 mg/l

Conductivité : 500 μS

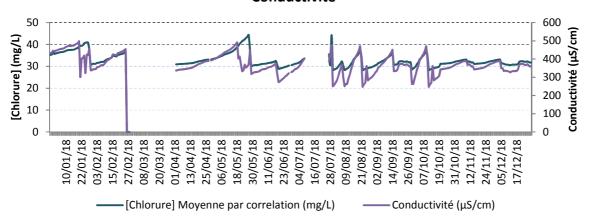
Aucun dépassement des seuils de chlorures, et de MES n'a été constaté pour l'année 2018 sur le réseau de distribution Nord.

Les graphiques ci-dessous présentent les résultats de l'année 2018 sur les paramètres chlorures, MES et conductivité (sauf pour le mois de mars 2018 pour le même motif qu'évoqué précédemment) :



Graphique 6 : suivi de la qualité de l'eau distribuée sur le réseau Nord sur les paramètres chlore et MES

# Qualité eau distribué RESEAU Nord 2018 Conductivité



Graphique 7 : suivi de la qualité de l'eau distribuée sur le réseau Sud sur les paramètres chlorures et conductivité

NB. : les valeurs observées à 0 sont relatives à des phases de maintenance de l'appareil de mesure

#### 2.2.5. Etude de caractérisation de l'eau industrielle : principaux résultats et suites à donner

#### Principaux objectifs

Une étude de caractérisation de l'eau industrielle a été menée de septembre 2017 à décembre 2018. Les principaux objectifs étaient les suivants :

- Suivre l'évolution de la qualité de l'eau sur une année complète et en différents points du système jusqu'à la distribution
- Identifier l'origine des dépassements constatés en Carbone Organique Total (COT) et les caractériser
- Présenter les options techniques garantissant la conformité de l'eau distribuée et produire un avant-projet sommaire (APS) de la solution retenue

#### Synthèse des résultats obtenus

Le rapport définitif a été rendu en novembre 2018. Il en ressort que le COT maximal sur l'eau distribuée ne dépasse pas 8 mg/L. La principale source d'augmentation du COT sur cette eau distribuée est l'arrivée d'eau de l'étang de la Blanche dans lequel la teneur en COT est toujours supérieure à celle des étangs de Beaujet. La gestion des stocks et du renouvellement de l'eau dans les étangs est donc une première piste d'amélioration de la qualité de l'eau distribuée. Cependant, cette gestion ne peut pas suffire à respecter la limite maximale de 6 mg/L de COT sur l'eau distribuée 95% du temps fixée par le règlement de service.

Les analyses réalisées montrent une composition du COT de l'eau distribuée stable au cours d'une année, et inchangée que l'usine de St Louis de Montferrand produise ou non. Nous pouvons donc en conclure que la part maximale de COT à abattre sur l'eau distribuée est de 2 mg/L.

La caractérisation de l'eau distribuée a permis d'identifier que 75% de la fraction du COT présent dans l'eau distribuée est dite « réfractaire », donc très difficilement abattable par des procédés de traitement classique.

L'usine de St Louis de Montferrand ne pouvant pas produire toute l'année, du fait de pics de concentration en chlorures de la Garonne à certaines périodes de l'année, le volume d'eau stockée dans l'étang de La Blanche est indispensable au besoin en eau des industriels de la presqu'lle. De ce fait, la pérennisation de la qualité de l'eau distribuée semble nécessairement passer par l'ajout d'un traitement complémentaire à Beaujet.

#### Solution de traitement proposée

La solution de traitement optimale proposée au vu de la quantité et du type de COT à traiter, et au vu d'une analyse technico-économique sur les différents types de traitement envisageables est une filtration par charbon actif en grains (CAG) avec filtres fixes à proximité de la station de Beaujet.

Cette solution représente un budget prévisionnel d'environ 1 160 k€ d'investissements, et de 45 k€ de charges de fonctionnement en plus par an (énergie, main d'œuvre et réactifs).

#### • Suites à donner à moyen terme

Cette étude permet d'avoir une première estimation des coûts qu'engendrerait la mise en place d'un traitement du COT à la station de Beaujet. Ces coûts doivent maintenant être mis en perspective avec les futurs résultats de l'audit patrimonial et les travaux prioritaires qui devront être réalisés dans les années à venir. Les perspectives de consommation des industriels dans les années à venir devront être recueillies, et le lien devra être fait avec d'éventuelles évolutions tarifaires.

#### 2.3. Le suivi des volumes et du rendement de réseau

#### 2.3.1. Les volumes produits

Année	Volume pompé en Garonne (m³)	Volume produit sortie usine (m³)	Volume total consommé par les Industriels (m³)
2018	1 274 471	1 199 519	953 505
2017	842 937	793 081	914 619
2016	934 324	840 451	708 063
2015	883 656	741 134	756 425
2014	945 017	768 098	747 590

Tableau 1 : volumes produits et distribués de 2014 à 2018

L'écart observé entre le volume pompé en Garonne et le volume produit en sortie d'usine correspond à l'eau utilisée dans le process de production de l'eau industrielle. Les eaux chargées issues du process sont rejetées directement en Garonne.

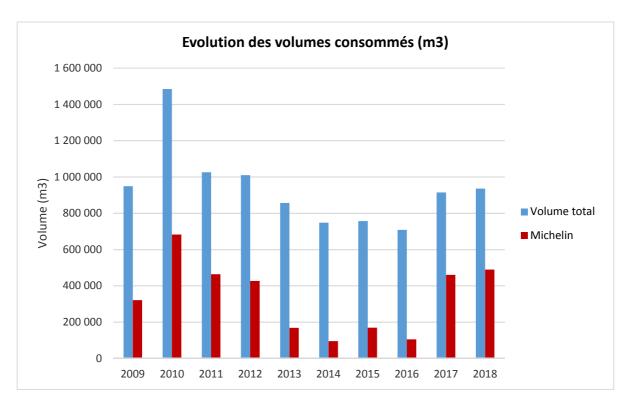
L'usine a arrêté sa production mi-juillet, et ne l'a reprise qu'au 17 décembre, date à laquelle le bouchon vaseux est descendu plus en aval de l'estuaire.

Comme évoqué précédemment, le stock disponible dans les étangs de Beaujet a suffi à alimenter les industriels pendant cette période.

#### 2.3.2. Les volumes consommés

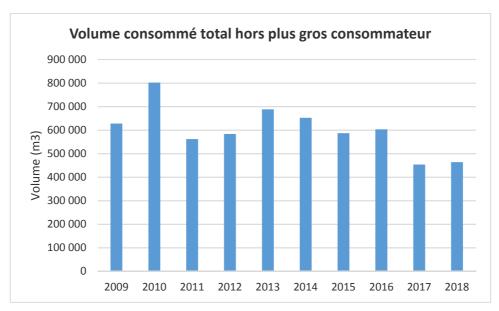
En 2018, le service de l'eau industrielle a délivré 953 505 m³, ce qui représente autant d'eau économisée dans la nappe de l'Eocène.

Après une baisse constante des volumes consommés de 2011 à 2014 puis une période de stagnation entre 2014 et 2016, une augmentation de près de 30 % de la consommation totale est constatée en 2017 par rapport à l'année 2016. Ce niveau de consommation s'est maintenu en 2018. Les consommations reviennent ainsi au niveau observé en 2009. Ces variations sont très fortement corrélées à l'évolution des volumes consommés par l'industriel Michelin comme le montre le graphique ci-dessous représentant l'évolution de la consommation totale sur les 10 dernières années ainsi que celle de Michelin :



Graphique 8 : comparatif de l'évolution des volumes consommés totaux depuis 2009 avec l'évolution de la consommation de l'industriel Michelin

Ce graphique est à comparer au graphique suivant représentant l'évolution des volumes consommés totaux si l'on enlève le plus gros consommateur de ces 10 dernières années :

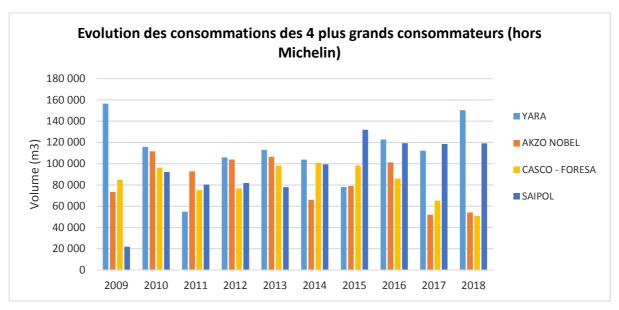


Graphique 9 : évolution des volumes consommés depuis 2009 (hors Michelin)

Sans la reprise de la consommation par l'industriel Michelin en 2017 liée à la mise en place d'un prétraitement à l'entrée de leur site, la tendance à la baisse des volumes consommés semble cependant s'atténuer en 2018.

L'arrêt de la production de l'industriel Cofrablack début 2017 avait marqué la forte baisse des volumes consommés en 2017. Cette baisse est compensée en partie par la reprise de la consommation par l'industriel Michelin la même année.

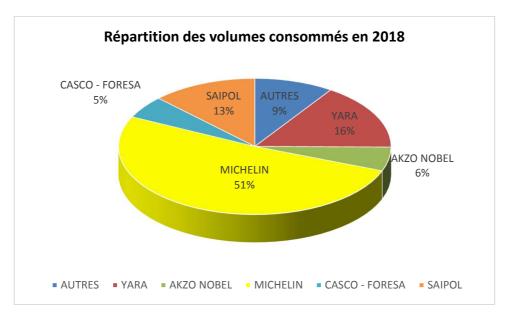
L'évolution des consommations des 4 plus gros consommateurs hors Michelin est présentée sur le graphique ci-dessous :



Graphique 10 : évolution des consommations depuis 2009 des 4 plus gros consommateurs de 2018 (hors Michelin)

Nous pouvons cependant noter que les industriels Saipol et Yara présentent une tendance des consommations plutôt stable, voire à la hausse ces 8 dernières années. En 2018, la consommation de l'industriel Yara a augmenté de plus de 30 000 m³.

La répartition des volumes consommés par les industriels du service en 2018 est présentée sur le graphique ci-dessous :



Graphique 11 : Répartition des volumes consommés en 2018

Les volumes consommés en 2018 se répartissent ainsi entre les différents industriels :

	Industriels	Moyenne annuelle 2009-2018 (m3/an)	Consommation 2016 (m3)	Consommation 2017 (m3)	Consommation 2018 (m3)
	EPG	6 317	13 047	1 396	3
	YARA	111 995	122 747	118 936	150 248
	DPA NORD EDF	0	0	0	0
ord	PERGUILLEM	407	2 112	347	507
Ž	LIRSO Liants	4 491	4 222	4 705	3 861
Réseau Nord	VERMILION	12 491	7 167	7 402	4 965
Ré	SPBA	8 408	7 542	5 207	7 314
	COBOGAL	18 186	26 621	17 345	20 864
	AKZO NOBEL	84 027	101 139	52 052	54 083
	COFRABLACK EVONIK	123 192	78 520	10 031	0
	LAFARGE-SAT	358	0	0	0
	SEA INVEST	4 720	5 252	6 000	5 913
	MICHELIN	335 729	104 747	436 774	489 411
Sud	DPA SUD	14 571	10 149	25 728	20 106
S n	FABRIMACO	632	634	587	1 021
Réseau	CASCO - FORESA	83 256	86 069	65 285	50 983
Ré	SAIPOL	94 218	119 335	118 483	119 120
	PROCINER	6 855	4 653	5 876	3 708
	DIESTER	29 567	14 107	21 391	21 398
	WALON	23	0	0	0
V	olume consommé total	940 415	708 063	914 619	953 505

NB : les industriels « grisés » utilisent de l'eau industrielle en substitution d'eau prélevée dans la nappe de l'Eocène

Tableau 2 : détail des volumes consommés par industriel

#### 2.3.3. Le rendement du réseau de distribution

L'évolution du rendement de réseau depuis 2015 est présentée dans le tableau suivant :

	Rendement réseau Nord	Rendement réseau SUD	Rendement total
2018	96,16%	96,93%	96,38%
2017	95,92%	97,82%	96,87%
2016	97%	96%	96,5%
2015	76%	89%	83%

#### Tableau 3 : Rendement de réseau par secteur depuis 2015

En 2018, seulement une fuite sur canalisation a été détectée et réparée sur le réseau d'eau industrielle. Elle était située sur la conduite de refoulement de diamètre 500 alimentant Cantefrêne depuis Beaujet. Cette fuite a été concomitante au lavage de la bâche de Cantefrêne : les industriels du réseau Nord de la presqu'île n'ont donc pas été alimenté en eau industrielle le temps de la réparation de la fuite. L'ensemble des usagers concernés ont été informés de la coupure d'alimentation.

En fonctionnement normal, la bâche étant remplie en permanence, une casse sur cette conduite ne doit pas générer de manque d'eau.

La fuite ayant été réparée très rapidement, elle n'a pas eu d'impact sur le rendement de réseau qui se maintient à un peu plus de 96%.

Suite à une baisse significative du rendement de réseau sur l'année 2015 due à de multiples fuites, un plan d'action a été mis en place en 2016 afin de pouvoir suivre au plus près le rendement du réseau de distribution et l'améliorer significativement (en particulier, suivi journalier des volumes consommés). Ce plan d'action a montré son efficacité dès l'année 2016.

# 3. Perspectives et projets 2019

#### 3.1. Les études et audits planifiés en 2019

#### Renouvellement arrêté d'autorisation de prélèvement et de rejet en Garonne

L'arrêté d'autorisation de prélèvement et de rejet en Garonne prend fin le 30 septembre 2019. Dès fin 2018, les services de Bordeaux Métropole ont échangé avec les services de l'Etat afin d'anticiper ce renouvellement. Les études environnementales ont été menées début 2019 pour 8 750 € HT.

Le dossier a été déposé pour instruction par les services de l'Etat le 2 mai 2019.

#### Réalisation d'un audit sur le patrimoine du service

Les installations du service d'eau industrielle datent du début des années 2000. Elles ont été entretenues et sont en bon état de fonctionnement. Cependant, la supervision et les automatismes sont vieillissants et il est nécessaire de prévoir leur renouvellement.

De plus, l'étude de caractérisation de l'eau industrielle a conclu qu'il pourrait être nécessaire de prévoir un traitement complémentaire du carbone organique total (COT) afin de satisfaire à la limite maximale de 6 mg/L sur l'eau distribuée.

Aussi, afin de prioriser nos dépenses, de garantir la pérennité de nos installations, d'anticiper sur les évolutions du prix de l'eau et de bâtir un programme pluriannuel d'investissements, mais également dans un souci constant de performance et d'amélioration du service, cet audit devra permettre de connaître l'état structurel de l'ensemble des installations et de définir des pistes de progrès dans l'exploitation du système.

#### Mise en place d'une convention de chasse sur les étangs de Beaujet

Bordeaux Métropole a été sollicité par la fédération de chasse de Gironde et par la Société du Biganon Ambarésien suite à une étude menée à l'échelle Bordeaux Métropole sur les enclaves périurbaines. Les étangs de Beaujet ont été identifiés comme une enclave servant de refuge à des espèces nuisibles, et pouvant causer des dommages sur les terrains situés à proximité. A ce titre, une

convention de délégation de droit de chasse à la Société du Biganon Ambarésien sur les parcelles métropolitaines est en cours d'étude.

#### 3.2. Les travaux à réaliser en 2019

#### Renforcement de l'aération du local électrique de la station de Beaujet

Ces travaux visent à sécuriser le local électrique de la station de Beaujet par la mise en place d'une aération renforcée, l'aération existante étant insuffisante aujourd'hui : montant prévisionnel de 10 000€.

# Amélioration du point de pompage et décolmatage automatique des crépines de la station de Beaujet

Afin de garantir une continuité d'approvisionnement du service d'eau industrielle, et suite à la problématique d'envasement de la crépine des étangs de Beaujet rencontré en 2017, il est prévu d'installer un système de décolmatage automatique au niveau de la station. Celui-ci permettra de réaliser un entretien régulier de la crépine sans nécessité de plonger dans les étangs.

#### Réparation de la fibre optique réseau Sud supprimée par Orange

Les travaux sont en cours de finalisation et financés par Orange.

#### Travaux fibre optique réseau Nord :

La fibre optique a été endommagée entre les industriels Perguilhem et Vermillon suite à une importante arrivée inexpliquée de vase dans les fourreaux. Une étude est en cours pour déterminer le linéaire qui sera à renouveler.

# 4. Renouvellement programme

Dans le cadre du marché d'exploitation exécuté par Veolia Eau depuis 2013, un suivi du renouvellement programmé est prévu. Le tableau ci-dessous présente les travaux programmés réalisés ou restant à réaliser.

Ce tableau n'inclut pas les opérations de renouvellement curatif. Ainsi, en 2017, des travaux importants ont été réalisés suite à des casses ou à des pannes. Ceux-ci sont précisés, pour les plus importants, dans les faits marquants précisés dans les premières pages de ce rapport.

ENSEMBLE-TECHNIQUE	LIBELLE	TYPE DE RNVT	ECHEANCE RNVT	Etat
ST 01 - ST LOUIS DE MONTFERRAND	SONDE DE NIVEAU GARONNE - MINIRANGER	Р	2018	Fait
ST 01 - ST LOUIS DE MONTFERRAND	SONDE DE NIVEAU GARONNE - SONDE XPS 15.5 BSP	Р	2018	Fait
ST 01 - ST LOUIS DE MONTFERRAND	VARIATEUR POMPE MICROSABLE No3	Р	2018	Fait
ST 01 - ST LOUIS DE MONTFERRAND	2 POMPES DOSEUSES COAGULANT - LMI MILTON ROY CEB 9	Р	2018	Fait
ST 01 - ST LOUIS DE MONTFERRAND	SURPRESSEUR ET - FLYGT SPI 11 PXR 805	Р	2018	Fait
ST 01 - ST LOUIS DE MONTFERRAND	5 AEROTHERMES USINE	Р	2018	Fait
ST 01 - ST LOUIS DE MONTFERRAND	2 VENTLATEURS USINE	Р	2018	Fait
ST 03 - CANTEFRENE	SONDE DE NIVEAU - CANTEFRENE - MINIRANGER	Р	2018	Fait
ST 03 - CANTEFRENE	SONDE DE NIVEAU - CANTEFRENE - SONDE XPS 15.5 BSP	Р	2018	Fait
	Pourcentage d'avancement - Année 2018			100%

# **RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 2018**

#### Section d'investissement

#### Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 306 983 €.

L'étude de caractérisation de l'eau industrielle a été réalisée pour un montant de 89 400 €. D'un montant de 217 583 €, les mouvements d'ordre sont composés des reprises de subventions inscrites au compte de résultat.

Dépenses d'investissement							
Voté	Engagé	Mandaté	Engagé non mandaté	Disponible	% mandaté	% engagé	
454 400,00 €	306 983,00 €	306 983,00 €	- €	147 417,00 €	68%	68%	

#### Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement correspondent essentiellement aux dotations aux amortissements pour un montant de 269 096 € (terrains, bâtiments, réseaux, matériel industriel). Le virement de la section d'exploitation prévu au budget n'est pas exécuté. Les résultats étant excédentaires, aucune inscription en réserve n'est prévue.

Recettes d'investissement							
Voté	Engagé	Mandaté	Engagé non mandaté	Disponible	% mandaté	% engagé	
505 973,00 €	269 096,00 €	269 096,00 €	- €	236 877,00 €	53%	53%	

#### Section de fonctionnement

#### Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont en augmentation de 3,12% par rapport à 2017. Elles comprennent :

- le <u>montant des honoraires versés à VEOLIA</u> pour l'exploitation du système d'alimentation en eau industrielle : 182 911,27 € (augmentation de 8,67 % par rapport à 2017 (953 504m³).
- le <u>remboursement au budget principal des frais de structure</u> établi selon les modalités de calcul définies par délibération 2016-0763 du 16/12/2016, à hauteur de 13% des dépenses de fonctionnement courantes soit 27 193,33 € (montant 2017, 28 261,64 €).
- les taxes foncières pour un montant de 18 968,00 € sont en légère baisse par rapport à 2017 (20 034 €) décomposées ainsi : Ambarès Station de Beaujet 346 €, Saint-Louis de Montferrand avenue de la Garonne 18 622 €.

- les <u>redevances d'occupation du domaine public</u> concernant le Grand Port Maritime de Bordeaux pour un montant de 15 177,41 €.
- La redevance pour le prélèvement sur la ressource en eau pour un montant de 8 767€. La redevance pour pollution de l'eau d'origine non domestique sera mandatée sur 2019.
- la facturation de frais de personnel affecté par la collectivité de rattachement (quote-part du personnel de la direction de l'eau), soit 7 739 €.

Les dotations aux amortissements s'élèvent à 269 096 €.

Dépenses de fonctionnement							
Voté Engagé Mar		Mandaté	Engagé non mandaté	Disponible	% mandaté	% engagé	
ĺ	702 872,00 €	546 427,63 €	530 889,66 €	15 537,97 €	156 444,37 €	76%	78%

#### Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement comprennent la vente d'eau aux industriels pour un montant de 376 135,73 € et un volume de 953 504 m³.

Les ventes d'eau (hors abonnement) évoluent de 2,8 % entre 2017 et 2018 sur la base de la comparaison des factures entre le 1<sup>er</sup> et le 4<sup>ème</sup> trimestre, abstraction faite de l'impact des opérations de fin d'exercice.

La recette issue des abonnements annuels atteint un montant de 69 846 € (72 132,18 € en 2016). Les reprises de subventions s'élèvent à 217 583 €.

Recettes de fonctionnement						
Voté	Engagé	Mandaté	Engagé non mandaté	Disponible	% mandaté	% engagé
1 078 535,96 €	598 635,73 €	598 635,73 €	- €	479 900,23 €	56%	56%

# Compte administratif 2018

La présentation générale du compte administratif est la suivante :

		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Réalisation de l'exercice	Exploitation	530 889,66 €	598 635,73 €	67 746,07 €
ricalisation de rexercice	Investissement	306 983,00 €	269 096,00 €	- 37 887,00 €
Report de l'exercice n-1	Exploitation	- €	375 663,96 €	375 663,96 €
ricport de rexercice in r	Investissement	- €	140 973,00 €	140 973,00 €
Reste à réaliser	Exploitation	- €	- €	- €
Tieste a realiser	Investissement	6 446,55 €	- €	- 6 446,55 €
Résultat cumulé	Exploitation	530 889,66 €	974 299,69 €	443 410,03 €
riesultat cumule	Investissement	313 429,55 €	410 069,00 €	96 639,45 €
		844 319,21 €	1 384 368,69 €	540 049,48 €

Le résultat cumulé s'élève à :

- 443 410,03 € en fonctionnement (excédent reporté de la section de fonctionnement) ;
- 96 639,45 € en investissement.

Le résultat de clôture après affectation des résultats s'établit à 546 496,03 €.

#### Affectation résultat

Section	Résultat de cloture de l'exercice 2017		Exédent antérieur reporté	Résultat annuel	Résultat de clôture 2018 (compte de gestion)	Reste à réaliser	Solde d'exécution
Investissement	140 973,00 €	- €	140 973,00 €	- 37 887,00 €	103 086,00 €	- 6 446,55 €	96 639,45 €
Fonctionnement	375 663,96 €	- €	375 663,96 €	67 746,07 €	443 410,03 €	- €	443 410,03 €
Résultat	516 636,96 €	- €	516 636,96 €	29 859,07 €	546 496,03 €	- 6 446,55 €	540 049,48 €

# III- LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

# 1- Description du service public de l'assainissement collectif

Dans le cadre des dispositions du contrat d'affermage, la Société de gestion de l'assainissement de Bordeaux Métropole (SGAC), filiale de Suez Eau France, en sa qualité de fermier, assure, de 2013 à 2018, l'exploitation du Service public de l'assainissement collectif sur le territoire métropolitain à l'exception de la commune de Martignas-sur-Jalle. Il garantit notamment la collecte, le pompage et le traitement des eaux usées ainsi que l'élimination des boues issues des ouvrages d'assainissement.

Par ailleurs, pour des raisons spécifiques au territoire métropolitain, sa mission est étendue au stockage, au pompage, à l'évacuation ou au traitement des eaux pluviales urbaines, pour l'ensemble

des communes de Bordeaux Métropole.

Bordeaux Métropole assure la maîtrise d'ouvrage des installations du service public de l'assainissement (définition de la politique d'équipement du territoire, financement et réalisation des systèmes de collecte et de traitement des eaux ainsi que des opérations de renouvellement des ouvrages de canalisations et de génie civil.

# Faits marquants de l'année 2017

En 2018, une pluviométrie de 910,80 mm, dans la moyenne des trente dernières années (898 mm), a été mesurée. Le 26

#### Les engagements du contrat d'assainissement 2013-2018

#### AXE 3 de la politique de l'eau

#### objectif 3.1

Bordeaux Métropole a renforcé sa position d'autorité organisatrice d'une part, en fixant à l'exploitant les orientations stratégiques en termes de qualité de service et de maîtrise des tarifs et d'autre part, en mettant en place une équipe et des outils dédiés au contrôle du contrat pour s'assurer que les résultats atteints répondent aux objectifs.

Le contrat de délégation d'assainissement porte le principe de mesure annuelle de bonus et de malus, qui vise à rendre incitative pour le délégataire l'atteinte des objectifs de qualité de service et à faciliter le contrôle du délégant.

Ainsi, les 603 engagements contractuels couvrent l'ensemble des activités de l'exploitant (achat, exploitation collecte, épuration, patrimoine, analyse du système d'assainissement, clientèle, système d'information, recherche et développement, communication), son organisation (achat, ressources humaines, contrôle de gestion) et le pilotage du contrat avec le délégant.

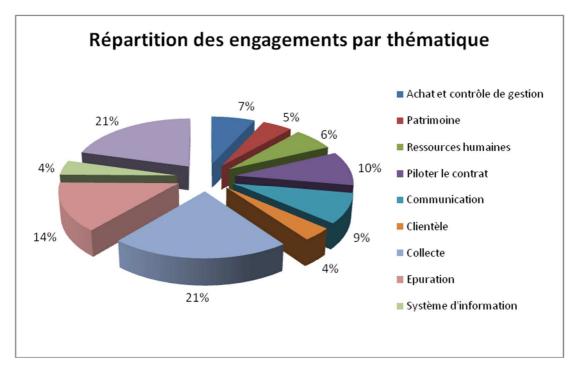


Figure 1 : Répartition des engagements par thématiques

Les engagements récurrents constituent l'essentiel des 603 engagements.

Les deux premières années avaient permis de produire des études de faisabilité et d'opportunité liées à l'exploitation, à d'amélioration de la sécurité, ou visant une protection accrue du milieu naturel et une anticipation des besoins futurs.

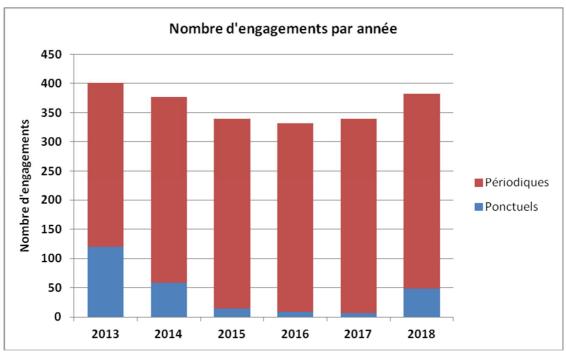


Figure 2 : Répartition des engagements par année et par nature

Un site internet partagé entre le délégataire et le délégant permet l'échange documentaire, dont les justificatifs des engagements et les rapports d'activité, l'accès à la supervision en temps réel du système d'assainissement, l'accès aux données patrimoniales, aux actualités, et aux organigrammes.

# Architecture du système d'assainissement

Le système d'assainissement de Bordeaux Métropole est réparti en 6 bassins de collecte et de traitement des eaux usées, auxquels se superpose le dispositif d'assainissement pluvial de lutte contre les inondations.

La capacité d'épuration théorique s'établit, pour l'ensemble des 6 stations d'épuration existantes, à 1,159 millions d'équivalents habitants.

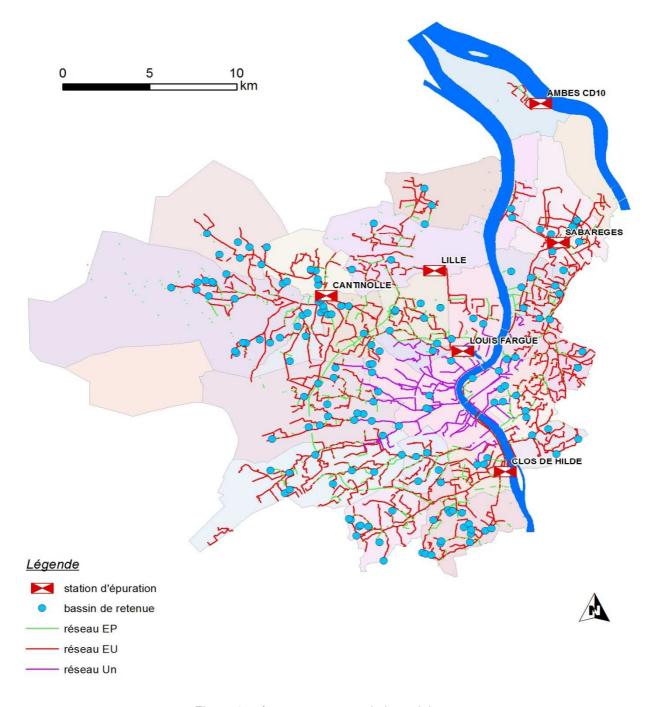


Figure 3 : réseau structurant de l'assainissement

#### Nombre d'habitants desservis

Le service public de l'Assainissement collectif, géré par la SGAC dessert 27 des 28 communes de Bordeaux Métropole, soit près de 788 848 habitants.

En effet, sur la commune de Martignas-sur-Jalle :

- l'assainissement des eaux usées est géré par le syndicat de Saint-Jean-d'Illac/Martignas-sur-Jalle,
- la gestion des eaux pluviales urbaines est assurée par la SGAC dans le cadre du contrat d'affermage.

# Nombre de clients desservis

A fin 2018, le nombre de clients assujettis à la redevance assainissement s'établit à 288 596 (y compris les communes extérieures à Bordeaux Métropole), soit une augmentation de 2,6 % par rapport à 2017.

#### Taux de desserte par les réseaux de collecte des eaux usées

Le taux de desserte correspond au rapport entre les usagers domestiques effectivement raccordés à un réseau existant, sur les usagers domestiques potentiellement raccordables à ce même réseau.

La zone d'agglomération étant presque entièrement équipée en réseaux d'assainissement, le taux moyen de desserte est ainsi estimé à **99,82%**.

#### Connaissance des réseaux

Le système d'information géographique décrit l'ensemble des réseaux d'assainissement connus sur la métropole. Depuis avril 2018, la Direction de l'eau possède son propre logiciel, nommé SIGEA, dans l'objectif de contrôler le patrimoine de l'assainissement.

Fin 2018, les linéaires de réseau atteignent **1609 km** pour les eaux pluviales (EP), **1899 km** pour les eaux usées (EU) et **787 km** pour les réseaux unitaires (U), **pour un total de 4295 km**, soit une augmentation du linéaire de réseau de 1,15 % par rapport à 2017.

On note ainsi un doublement du réseau public géré par le service en 30 ans, du au développement urbain et à l'équipement en réseau séparatif des nouvelles zones urbanisées.

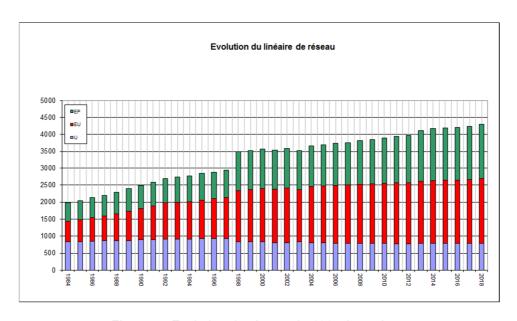


Figure 4 : Evolution du réseau de 1984 à nos jours

# Les autres données patrimoniales

La capacité de stockage des eaux pluviales s'élève à environ 2 664 843 m³ dont 2 051 150 m³ confiés à l'exploitant correspondant à un total de 211 ouvrages affermés. La capacité de pompage installée s'élève en eaux pluviales à 483 382 m³/h et en eaux usées à 35 310 m³/h pour un total de 170 stations de pompage.

En 2018, le nombre de branchements assainissement atteint 170 131 et celui des bouches d'égout 53 626.

Le système d'assainissement comprend 20 points de rejets surveillés depuis 2003 dans le cadre de l'autosurveillance. Afin de répondre pleinement aux exigences de l'arrêté du 21 juillet 2015, Bordeaux Métropole a mis en place 13 points supplémentaires d'autosurveillance réglementaire, équipés depuis le 31 décembre 2015.

#### Le télécontrôle RAMSES et ses évolutions

# AXE 5 de la politique de l'eau

#### - objectif 5.3

Le centre de télécontrôle RAMSES (Régulation de l'Assainissement par Mesures et Supervision des Equipements et Stations) a été mis en service par Bordeaux Métropole en 1992. Il permet de surveiller 24h/24 les équipements et les ouvrages d'assainissement et d'eaux pluviales et de piloter en temps réel leur régulation pour assurer un écoulement optimal des flux hydrauliques.

Il constitue un élément essentiel de la lutte contre les inondations de l'agglomération bordelaise en raison, notamment, de sa capacité à anticiper les événements pluvieux et leurs conséquences.

Ses six missions sont illustrées par le schéma suivant :



Initialement dévolu à la lutte contre les inondations, Ramsès est aujourd'hui un outil de gestion du système d'assainissement et des eaux pluviales dans sa globalité.

En effet, le projet RAMSES 3.0 lancé à partir de 2013 a permis au télécontrôle de s'enrichir autour des 6 thématiques suivantes :

- le renouvellement des briques applicatives du télécontrôle
- la Gestion Dynamique des effluents,
- le Diagnostic Permanent du système d'assainissement,
- la visualisation de l'état écologique du milieu naturel : vision en temps réelle grâce à l'installation de

- 7 Sirènes sur le Gua, l'Eau Bourde et la Jalle de Blanquefort
- le monitoring des consommations énergétiques du service,
- la surveillance des odeurs sur Louis Farque.

En 2018, les évolutions se sont poursuivies avec la fin du déploiement de la phase 2 de la Gestion Dynamique et l'établissement d'un rapport de performance sur les 16 principales pluies de l'année.

# 2- Synthèse de l'activité

# 2.1- Caractéristiques techniques

### AXE 1 de la politique de l'eau

#### Bilan hydraulique

Avec un cumul annuel des précipitations qui s'établit à 910,8 mm, l'année 2018 est supérieure à la moyenne de 1980 à 2017 qui s'établit à 897,6 mm.

2018 a débuté comme 2017 avait fini, en fort excédent par rapport à la moyenne des précipitations sur cette période de l'année depuis 1980.

Les mois de janviers, mars et décembre ont été les mois les plus pluvieux et ont contribué à hauteur de 41,5 % de la pluviométrie annuelle.

Les mois les plus secs, apportant 11,1 % du cumul annuel, sont les mois de juin, aout et septembre. Ce dernier a été le plus sec de l'année, cumulant 19,9 mm, en déficit de 72 % par rapport à un mois de septembre moyen entre 1980 et 2017.

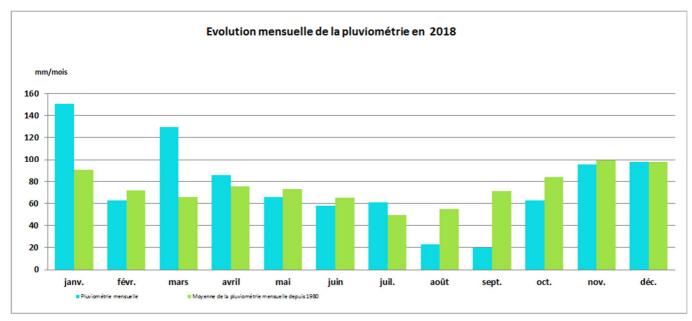


Figure 5 : Pluviométrie

Il a été constaté, durant l'année 2018, 22 passages en situation de type A (Alerte).

Plusieurs évènements significatifs ont été enregistré : 7 d'entre eux ont été qualifiés d'événements pluvieux significatifs. L'événement le plus mémorable de 2018 a été celui du 26 mai 2018 en début d'après-midi. L'orage, particulièrement intense, fut accompagné de grêle en quantité abondante. Il se caractérise par un cumul de pluie de 51,0 mm en 2 h 30 et une intensité maximale égale à 206,4 mm/h en 5 min sur le secteur de Villenave d'Ornon. 124 plaintes inondations ont été enregistrées lors de cet épisode orageux.

Les intempéries de 2018 ont généré 528 plaintes inondations surtout lors des fortes pluies de fin mai et aux précipitations abondantes des mois de janvier et mars.

Le système de gestion des inondations (RAMSES) de Bordeaux Métropole a montré son efficacité en sollicitant la majeure partie des bassins de retenue des secteurs concernés et évitant ainsi des inondations d'une plus grande ampleur.

Le volume d'eaux pluviales relevé en 2018 (15,9 millions de m³) est largement inférieur à 2017 (11,3 millions de m³) ; ce qui s'explique par la différence de régime hydrologique entre 2017 et 2018. Il est nettement inférieur à la moyenne des volumes d'eaux pluviales relevés sur les 17 dernières années (17,1 millions de m³/an).

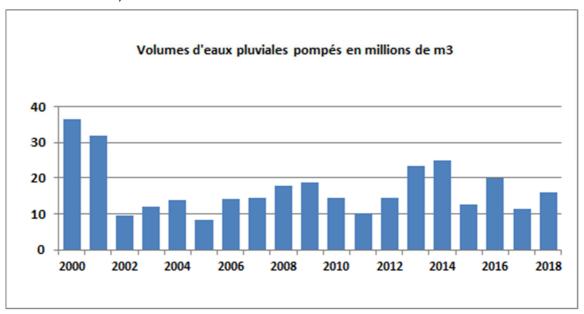


Figure 6 : Evolution des volumes d'eaux pluviales pompés

#### Volume d'eaux épurées

Le volume d'eaux usées épurées s'est élevé à 97,6 millions de m³ en 2018 contre 72,5 millions de m³ en 2017.

Les volumes épurés ont été plus élevés de près de 35 % par rapport à l'année précédente. Cela s'explique par une plus forte pluviométrie par rapport à l'année 2017 et par la mise en œuvre de la Gestion Dynamique Phase 2 au cours de l'année 2018 sur le bassin versant de Louis Farque.

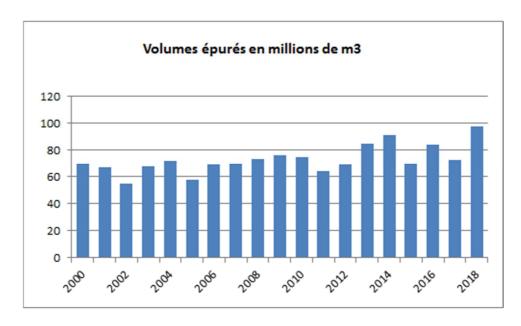


Figure 7 : Evolution des volumes d'eaux épurés

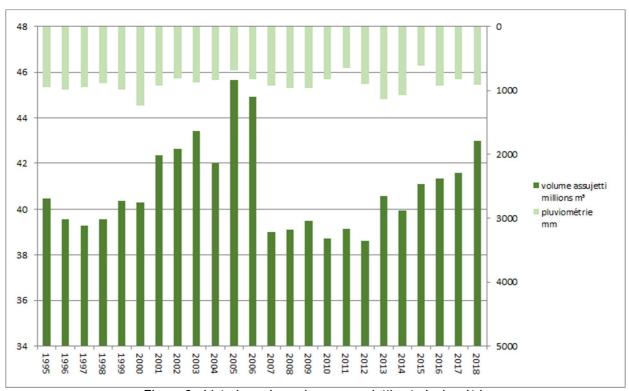


Figure 8 : historique des volumes assujettis et pluviométrie

Le volume assujetti s'élève à 43 millions de m³. On peut noter une forte augmentation du volume assujetti par rapport à l'année 2017 (41,6 millions de m³). Ceci peut s'expliquer par un été chaud et une pluviométrie très faible de juin à septembre.

#### Conformité des systèmes d'assainissement

Stations d'épuration	Rendement sur la DBO5	Conformité 2018
Louis Fargue	90 %	Conforme
Clos de Hilde	94 %	Conforme
Sabarèges	92 %	Conforme
Cantinolle	96 %	Conforme
Lille	98 %	Conforme
Ambès Les Cailhocs	98 %	Conforme

Pour l'année 2018 les systèmes d'assainissement d'Ambès, Clos de Hilde, Sabarèges, Lille Blanquefort, Cantinolle et Louis Fargue sont conformes en collecte, traitement et performance au niveau européen et au niveau local.

Les services de l'état ont confirmé le bon fonctionnement des installations de Bordeaux Métropole.

#### **Boues**

La production de boues s'est élevée à 9 558 t de matières sèches en 2018 (représentant 19 381 m³ de boues brutes) contre 9 195 t de matières sèches en 2017 (représentant près de 19 703 m³ de boues brutes). Cette légère augmentation de la quantité de matières sèches des boues s'explique par l'augmentation des charges à traiter en entrée de station d'épuration.

Parmi ces 9 558 TMS de boues, les boues séchées représentent 6 112 TMS avec une siccité moyenne annuelle de 92.4% et constituent 64% de la production totale de boues de l'année. Le volume de boues brutes évacué est ainsi en baisse en lien avec une part de boues séchées de plus en plus importante dans la production totale (64% en 2018 contre 61% en 2017), grâce à l'augmentation du temps de fonctionnement des sécheurs de Louis Fargue et Clos de Hilde.

En 2018, la filière de compostage a permis de traiter plus de 98 % des boues produites par les stations d'épuration. Depuis sa mise en route, la station Les Cailhocs évacue désormais directement des boues déshydratées vers une filière de compostage agréée.

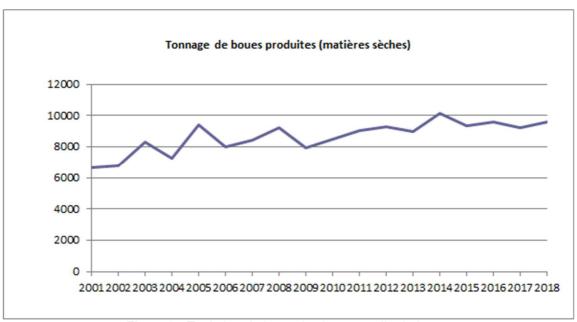
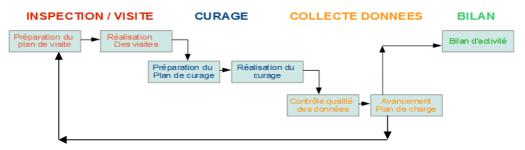


Figure 9 : Evolution de la production annuelle de boues

#### La politique de maintenance du réseau et des avaloirs

Un travail de co-construction a été initié en 2013 avec le délégataire, sur la description de la politique de curage et de ces accessoires. Le cycle général du processus de curage est le suivant :

#### PROCESSUS POLITIQUE DE CURAGE



Le processus a été détaillé pour les collecteurs non visitables (de diamètre inférieur à 1,2 m), les collecteurs visitables (de diamètre supérieur à 1,2m) et les avaloirs/bouches d'égout.

#### Curage des réseaux

En 2018, 147 km de collecteurs eaux usées, unitaires et eaux pluviales non visitables ont été curées, dont 99 % dans le cadre d'opérations préventives de maintenance. L'objectif contractuel exprimé en linéaire a été atteint.

3 868 m de collecteurs visitables (dont le diamètre est supérieur à 1,20 m) ont été curés sur 2018.

#### Nettoyage des bouches d'égout

26 721 bouches d'égout du territoire métropolitain (plus de 51 000) ont été visitées en 2018. Suite à cette visite, 37 % des bouches d'égout pour lesquelles l'encrassement dépasse le niveau admissible, ont été curées.

Le processus d'optimisation du traitement des bouches d'égout se poursuit :

- 2018 a été la première année d'un cycle encrassement pompage automatisé complet (relevé pompage) sur l'ensemble du territoire tant sur le plan logistique que sur le plan informatique sur un parc important d'ouvrages sans changer le cycle pluriannuel d'entretien des ouvrages. Une répartition irrégulière du travail de relevés pendant une partie de l'année a perturbé le cycle complet et a donc rendu impossible la mesure significative de l'encrassement d'une partie des avaloirs. Les conclusions sur les limites du système testé pour améliorer le délai entre relevé d'encrassement et pompage ont été présentées en revue mensuelle.
- Les actions de partenariat avec les mairies continuent : en 2018, 366 bouches d'égout ont pu être curées grâce au partenariat avec la mairie de Bordeaux.

#### Les points critiques

Bordeaux Métropole compte, à fin 2018, 105 points critiques sur son territoire. Ces points du système de collecte font l'objet d'une surveillance particulière et d'un entretien à une fréquence adaptée, supérieure à la normale.

Le délégataire est engagé contractuellement à réparer les nouveaux points critiques dans un délai de 4 mois après leur découverte. En 2018, 15 nouveaux points critiques sont apparus, 14 ont été réparés

par le délégataire dans les délais impartis et 1 est sous la responsabilité du délégant.

En septembre de chaque année une réunion bipartite entre le délégant et le délégataire permet d'établir un programme de réparation / renouvellement des points critiques prioritaires. L'objectif des années à venir est d'éliminer les points critiques temporaires relevant de l'exploitation (26 points critiques).

Réparation des points critiques du réseau								
Travaux à la charge de :	Temporaire	Permanent	Permanent Accessoire					
SGAC	25	0	0					
DEAU	0	71	0					
Pas de travaux			9					

# La politique de réparation

La formalisation de la politique de réparation a été initiée en 2014 par la description des processus techniques et administratifs.

En 2018, le délégataire a réalisé 762 réparations dont 42 % sur les ouvrages, 43 % sur les branchements, et 15 % sur les réseaux.

Si le nombre de réparations d'ouvrages et de réseaux est stable comparé à 2017, celui concernant les branchements a été plus faible cette année, se rapprochant des chiffres des années précédentes.

Dans le cadre de l'entretien du réseau, le délégataire procède à deux types de réparations :

- D'une part, les réparations curatives qui visent à rétablir la fonction de l'ouvrage en particulier le bon écoulement des effluents (caractère d'urgence)
- D'autre part, les réparations patrimoniales qui visent à maintenir l'état structurel des infrastructures

Les réparations patrimoniales sur le réseau représentent environ 35% du total des demandes de réparation depuis le début du contrat. Sur l'ensemble des réparations patrimoniales identifiées depuis le début du contrat, 74 % ont été réalisées.

#### Procédure d'urgence :

En 2013, une procédure d'urgence a été établie par le délégant pour faire face à l'arbitrage des responsabilités vis-à-vis d'une réparation du réseau d'assainissement.

Il s'agit de la procédure à mettre en œuvre en cas d'incident identifié comme pouvant mettre en péril la protection des personnes et des biens.

Une rencontre sur place entre délégant et délégataire est réalisée sous 48 h et permet de déterminer les rôles de chacun.

En 2018, 8 procédures d'urgence ont eu lieu.

#### Dégâts tiers :

Certains dégâts occasionnés sur le patrimoine peuvent avoir des conséquences graves sur la continuité du service de l'assainissement et/ou sur le milieu naturel car générateurs de nuisances ou de dysfonctionnements des réseaux.

En 2018, 67 dégâts de tiers ont été enregistrés. Ce chiffre est pour la première fois en baisse depuis 2015 (62 en 2015, 70 en 2016 et 76 en 2016).

Les principales causes expliquant ces dégâts sont :

- Le nombre important de chantiers sur la Métropole ;
- La coactivité nécessaire des entreprises sur les projets ;
- L'énergie déployée à les détecter grâce à l'étroite collaboration entre les services de la SGAC

et les experts judiciaires.

#### Motifs de demandes techniques

166 réclamations écrites sont recensées par le service de l'assainissement dont 115 parvenant directement au délégataire et 51 adressées directement à Bordeaux Métropole.

2 000 demandes techniques ont été enregistrées par le délégataire sur l'année 2018. Branchement obstrué, réseau bouché et problème sur voirie représentent les trois quarts des réclamations techniques.

520 demandes concernent un branchement obstrué (contre 557 en 2017), 500 une canalisation bouchée (contre 555 en 2017) et 60 des problèmes d'inondation (contre 116 en 2017).

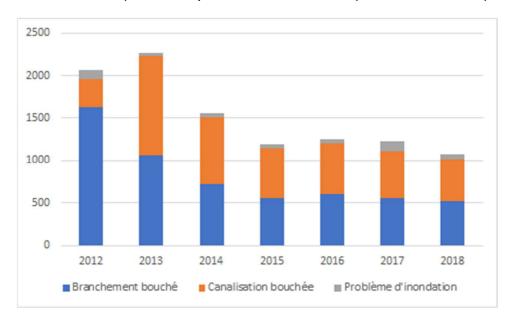


Figure 10 : Evolution des principales demandes techniques

#### 2.2- Tarification du service

# Assainissement collectif des eaux usées

# AXE 3 de la politique de l'eau - Objectif 3.3

#### Modalités de tarification des usagers raccordés à l'assainissement des eaux usées

Le tarif du service de l'assainissement collectif des eaux usées est proportionnel au nombre de mètres cube consommés. Il n'y a pas de part fixe comme pour l'eau potable, mais trois parts variables :

- la part versée à la Société de Gestion de l'Assainissement de Bordeaux Métropole (SGAC).
   Comme pour l'eau potable, le prix de l'assainissement est fixé dans le contrat d'affermage et est automatiquement révisé deux fois par an, au 1<sup>er</sup> janvier et 1<sup>er</sup> juillet, par application d'une formule de révision fixée au contrat d'affermage,
- la part communautaire qui est versée au budget annexe assainissement de Bordeaux Métropole. Cette part est fixée chaque année par le Conseil Métropolitain. Les sommes ainsi versées permettent à Bordeaux Métropole de réaliser des travaux d'assainissement comme la construction des nouvelles stations d'épuration, l'extension ou le renouvellement des collecteurs d'assainissement.
- la redevance perçue par l'Agence de l'eau Adour Garonne de modernisation des réseaux de collecte.

Par ailleurs, certains consommateurs bénéficient de l'application de différents coefficients, en général les industriels ou les gros consommateurs :

- le coefficient de rejet : qui prend en compte le volume d'eau effectivement rejeté au réseau par rapport au volume d'eau potable délivré,
- le coefficient de pollution : qui prend en compte la qualité du rejet (il est égal à 1 pour un rejet domestique et est supérieur à 1 pour un rejet industriel polluant). Il peut être inférieur à 1, si l'établissement traite ses effluents avant leur rejet au réseau public de collecte, ce qui induit une réduction de l'assiette soumise à la redevance d'assainissement

Il n'y a pas de frais d'accès au service de l'assainissement.

#### Tarifs de l'assainissement collectif des eaux usées au 1<sup>er</sup> Janvier 2018

Les tarifs appliqués en 2018 ont fait l'objet d'une délibération spécifique n°2017-469 présentée devant le Conseil de Bordeaux Métropole le 07/07/2017.

Il n'y a pas eu d'augmentation de la part communautaire pour la huitième année consécutive.

En 2018, la part du Fermier a connu, elle, une très légère augmentation de +1,4% par rapport au 1<sup>er</sup> janvier 2017 du fait de l'augmentation des indices employés dans la formule de révision contractuelle.

Tarifs du m³ au 1<sup>er</sup> janvier 2019 (le tarif 2019 étant le tarif appliqué après négociation du nouveau contrat des services publics de l'assainissement) :

	Tarifs H.T. au 1 <sup>er</sup> janvier 2013	Tarifs H.T. au 1 <sup>er</sup> janvier 2014	Tarifs H.T. au 1 <sup>er</sup> janvier 2015	Tarifs H.T. au 1 <sup>er</sup> janvier 2016	Tarifs H.T. au 1 <sup>er</sup> janvier 2017	Tarifs H.T. au 1 <sup>er</sup> janvier 2018	Tarifs H.T. au 1 <sup>er</sup> janvier 2019
Part du Délégataire	0,4690	0,4757	0,4749	0,4748	0,4715	0,4782	0,4900
Part métropolitaine	0,6210	0,6210	0,6210	0,6210	0,6210	0,6210	0,6210
Total redevance assainissement	1,0900	1,0967	1,0959	1,0958	1,0925	1,0992	1,1110
Redevance Agence de l'Eau Adour Garonne							
Modernisation des réseaux de collecte	0,2250	0,2300	0,2350	0,2400	0,2450	0,2500	0,2500

#### • Tarif d'un branchement d'assainissement

Bordeaux Métropole est maître d'ouvrage pour les branchements associés à une extension de réseau, le délégataire est maître d'ouvrage pour les branchements dits « isolés ».

Les branchements sont facturés aux demandeurs selon les prix fixés au «barème des prix publics des travaux de branchements et prestations complémentaires» défini au contrat de délégation de service public.

Un tarif forfaitaire de base s'applique pour un premier branchement, d'une maison ou d'un habitat collectif de 2 logements maximum, de diamètre 160 mm eaux usées ou 200 mm eaux unitaires, quelle que soit la longueur du branchement.

Par délibération du Conseil de Communauté n° 2013/0487 en date du 21 décembre 2012 et n° 2014/0771 du 19 décembre 2014, les forfaits branchements assainissement ont été fixés à :

- 2 600 € HT en 2013.
- 2 860 € HT en 2014, soit 2 902 € HT après révision
- 3 146 € HT en 2015, soit 3 207 € HT après révision
- 3 200 € HT en 2016, soit 3 237 € HT après révision
- 3 200 € HT en 2017, soit 3 218 € HT après révision.

Dans le cas où les travaux de branchement sont réalisés durant les chantiers de pose des collecteurs d'eaux usées ou unitaires ou de réfection de voirie, un abattement de 40 % est appliqué au forfait.

Pour les branchements qui ne réunissent pas les conditions du branchement standard indiquées c dessus et pour les branchements d'eaux pluviales, une tarification du branchement «au métré» sera appliquée.

Le coût d'un branchement au métré est variable et nettement plus élevé que celui d'un branchement au forfait.

Sur les 972 branchements réalisés en 2018 par le délégataire :

- 57 % des branchements eaux usées ou unitaires ont été réalisés en concomitance avec des branchements d'eau potable.
- 70 % des branchements eaux usées ou unitaires sont facturés au forfait et 30 % au métré.

En 2018, le délai moyen de mise en service après travaux de branchement, pour les branchements réalisés depuis 2014, est de 411 jours

#### Tarif de participation au raccordement à l'égout – participation au financement de l'assainissement collectif (PFAC)

La délibération du Conseil de communauté du 13 juillet 2012 a instauré la PFAC, participation exigible à compter de la date du raccordement au réseau public de collecte des eaux usées de l'immeuble, de l'extension d'un immeuble ou de la partie réaménagée d'un immeuble, dès lors que ce raccordement génère des eaux usées supplémentaires.

La PFAC s'élève à 14,19 € le m² de surface plancher depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Le tarif est révisé annuellement.

La PFAC remplace la participation au raccordement à l'égout (P.R.E.). Néanmoins, les propriétaires demeurent redevables de la PRE mentionnée dans les autorisations de construire ou d'aménager si la demande a été déposée avant le 1er juillet 2012.

Il existe deux modes de calcul de la PRE en fonction des dates de dépôt de Permis de Construire :

- Pour les permis de construire déposés avant le 13/05/2011, le montant de la PRE dépend du nombre de droits au branchement en fonction des zones du PLU ; le tarif est de 1 089.04 € pour les zones Urbaines et de 3 431.56 € pour les autres zones.
- Pour les permis de construire déposés entre le 13/05/2011 et le 30/06/2012, la PRE est calculée en fonction des surfaces de plancher indiquées sur le permis de construire et son tarif est compris entre 11,94 € et 6,24 € le m2 de surface plancher au 1<sup>er</sup> semestre 2016. Le tarif est révisé semestriellement.

Il est à noter que la surface plancher a remplacé la SHON au 1er mars 2012.

# 2.3- Indicateurs de performance

		Indicateurs de perfo	mance du Service	ue i assamissen	ient (Decret du 2	inal zoorj			
Thème	Code	Indicateur	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Unité
Caractéristiques techniques du service	D.201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaires ou séparatif	722 548	735 167	744 274	756 493	769 111	778 795	U
	•	Nombre abonné	257 693	264 076	268 059	275 250	281 270	288 596	U
	D.202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	153	191	228	282	322	350	U
	D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	8 977	10 130	9 357	9 568	9 195	9 558	T. MS
Prix	D.204.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ (au 1er janvier)	1,46	1,464	1,469	1,471	1,484	1,497	€ TTC /m²
Indicateurs de performance	P.201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	99,70	99,77	99,77	99,76	99,79	99,82	%
	P.202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (arrêté du 2 dec 2013)	39 •	39 *	96 •	96 *	96 *	96 •	u
	P.203.3	Conformité de la collecte des effluents	99,30	99,92	99,91	99,67	99,90	99,73	%
	P.204.3	Conformité des équipements d'épuration	100	100	100	100	100	100	%
	P.206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des fillères conformes à la réglementation	100	100	100	100	100	100	%
	P.207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	••	••	••	••	••	••	
	P.251.1	Taux de débordements des effluents dans les locaux des usagers	0,024	0,049	0,011	0,026	0,010	0,005	/1000 abonnés
	P.252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage	6,79 ***	5,73 ***	6,34 ***	6,26 ***	5,25 ***	4,91 ***	/100 km de réseau
	P.253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	••••	••••	••••	••••	****	••••	%
	P.254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	97,3	98	99,3	99,6	99,8	99,2	%
	P.255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	120	120	120	120	120	120	u
	P.258.1	Taux de rédamations	0,38	1,18	0,95	0,82	1,55	0,4	/ 1000 abonnés
	P257.0	Taux d'impayés sur les factures assainissement de l'année précédente	0,28	0,12	0,26	0,94	1,71	1,90	%

<sup>\* :</sup> cet indicateur est en partie consolidé par la SGAC (98 points), les deux dernières notes (20 points) sont de la responsabilité de BM

En italique : note de calcul non défini officiellement

# 2.4 - Le programme d'études et de travaux d'assainissement de Bordeaux Métropole

# Axe 5 de la politique de l'eau

#### objectif 5.3

#### **Etudes 2018**

L'orage du 26 Mai 2018, qui a pu être caractérisé par des périodes de retour proches de 10 ans notamment sur la commune de Mérignac, a généré des plaintes et des sollicitations d'étude hydraulique.

Suite à cet évènement, 9 études ont été réalisées dont on peut citer par exemple la réalisation d'études locales à Gradignan (Allée des Catalpas), à Villenave d'Ornon (Chemin du pas de la cote), Bordeaux (Rue du Maréchal Joffre).

Au total, 25 études locales ont été menées pendant l'année 2018.

SGAC non concemé
 SGAC non concemé
 Nombre de points du réseau nécessitant au minimum 2 interventions de curage/an

Commune	Secteur d'étude
FLOIRAC	Place de la République
FLOIRAC	Place Nougueys
MERIGNAC	Rue des Arts
PESSAC	Avenue du Pape Clément
PESSAC	Rue des Echoppes
PESSAC	Rue Phénix Haut Brion
PESSAC	Secteur OIM BIC
GRADIGNAN	Allée des Catalpas
GRADIGNAN	Allée des Grands Bois
GRADIGNAN	Allée des Millepertuis
BEGLES	Avenue du professeur Bergonie
BEGLES	Rue Jules Verne
BLANQUEFORT	Bassin de rétention de Lagorce
SAINT MEDARD EN JALLES	Rue Léon Blum
VILLENAVE D'ORNON	Chemin du pas de la Cote
VILLENAVE D'ORNON	Impasse des Colibris
VILLENAVE D'ORNON	Rue Jean Pages
BORDEAUX	Rue Ladous
BORDEAUX	Rue Marechal Joffre
BORDEAUX	Rue de Sauternes
BORDEAUX	Rue Carros
BORDEAUX	Rue François de Sourdis
MARTIGNAS SUR JALLE	Rue de la Marne
LE HAILLAN	Chemin de Menespey
SAINT AUBIN DE MEDOC	Rue Bebian

L'année 2018 est marquée par le lancement de 5 études structurantes contractualisées dans le cadre des contrats de co-développement 2018-2020.

Commune	Secteur d'étude	
EYSINES	Etude hydraulique Avenue du Médoc	
BORDEAUX/FLOIRAC/CENON/BEGLES	Schéma Directeur Branche Gravitaire Garonne	
LE HAILLAN	Etude hydraulique des ruisseaux du Haillan et de la	
	Morandière	
BOULIAC	Schéma Directeur des eaux usées de la ville de	
	Bouliac	
BASSENS	Etude hydraulique du secteur des Guerlandes	

En parallèle, 10 études de faisabilité technique ont également été réalisées en 2018.

Commune	Secteur d'étude	
LE HAILLAN	PR La Boétie	
VILLENAVE D'ORNON	Bassin de rétention Finances	
SAINT MEDARD EN JALLES	Bassin de rétention de Touban	
PESSAC	Secteur Stade Nautique	
PESSAC	Avenue Gustave Eiffel	
PESSAC	Secteur Lavielle	

TALENCE	Secteur Robespierre	
TALENCE	Bassin de rétention de Monadey	
MARTIGNAS SUR JALLE	Avenue des Sapinettes	
PAREMPUYRE	Rue de Ségur	

En Juillet 2018, le schéma directeur d'assainissement de Bordeaux Métropole 2017-2030 a été approuvé par le conseil métropolitain et permettra de mettre en œuvre les grandes orientations fixées par ce document cadre sur la lutte contre les inondations, le transport des effluents eaux usées et la gestion patrimoniale.

En 2018, 6 présentations de cette vision prospective ont été réalisées en commune. Cette démarche se poursuivra en 2019 pour l'ensemble des communes du territoire métropolitain.

#### **Erreur! Liaison incorrecte.** <u>Travaux 2018</u>

#### Les études de maîtrise d'œuvre

77 études de conception ont été lancées cette année :

- 13 situées sur le territoire de Bordeaux
- 23 sur le Pôle Territorial Ouest
- 19 sur le pôle Territorial Rive Droite
- 22 sur le pôle Territorial Sud

Parmi ces études, on peut noter le lancement du diagnostic des digues rives gauches de Bordeaux Nord et Bègles, l'accompagnement des développements du réseau des transports en commun (BHNS St Aubin, Extension ligne D St Médard...).

L'année 2018 a permis l'écriture du cahier des charges des travaux du bassin de Nouhaux à Villenave d'Ornon et du bassin de Carès à Eysines.

#### Les travaux assainissement

L'année 2018 a été marquée par le démarrage d'un chantier emblématique : la liaison sous-fluviale dite Brazza. Cette liaison permet de transporter les effluents d'une partie de la rive-droite via un tunnel situé à 25m sous la Garonne pour pouvoir les traiter à la station Louis Farques.

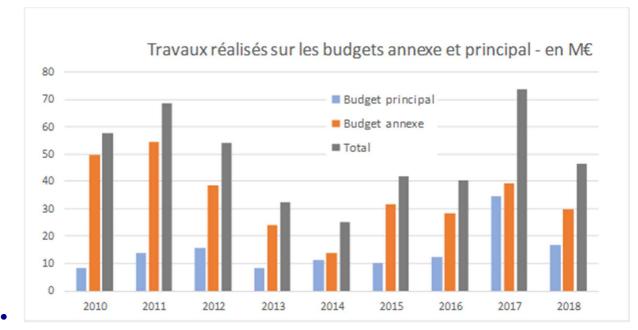
L'année 2018 a été aussi marqué par la réalisation des travaux d'assainissement (renouvellement ou création de réseaux) en lien avec des projets d'aménagement d'envergure comme la requalification de la place Gambetta à Bordeaux, le développement de la zone aéroportuaire avec l'opération OIM Aéroparc.

La réception des travaux de dévoiement des réseaux assainissement hors de la plate-forme de la ligne D Eysines – Bordeaux et la réception des travaux des digues de la rive droite dans le cadre du PAPI.

En 2018, 66 autres chantiers ont été réceptionnés selon la répartition suivante :

6 chantiers d'équipement structurant, avec pour exemple :

- Travaux du bassin Nansouty à Bordeaux
- Le bassin Clos Favols à Carbon-Blanc
- La réhabilitation du collecteur Lajaunie à Bordeaux
- 27 opérations d'extension de réseaux en eaux usées et unitaires
- 26 opérations de renouvellement de canalisations
- 3 opérations de mise en conformité du réseau
- 1 opérations sur du réseau eau potable
- 2 opérations liées à la ligne D mais avec multiples fronts de chantiers
- 1 l'opération des digues rive-droite



Montant des travaux réalisés sur les budgets annexe et principal

La forte augmentation des montants de travaux durant l'année 2017 est due notamment à la réalisation des travaux d'assainissement le long du tracé de la ligne D du tramway (budget annexe et principal) et les travaux des digues rive-droite (budget principal). En 2018, les dépenses relatives au dévoiement des réseaux du tramway se sont élevées à 6,72 M€ au budget annexe et à 2,4 M€ au budget principal, en nette diminution par rapport à 2017.

#### 2.5 - Les contrôles des installations d'assainissement en domaine privé

#### AXE 3 de la politique de l'eau

Responsabiliser les usagers dont les installations ne sont pas en conformité avec la réglementation et portent préjudice au milieu naturel.

#### Conformité des branchements

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, Bordeaux Métropole en collaboration avec le délégataire, a renforcé sa stratégie de contrôle de la conformité des installations privatives et publiques d'assainissement afin de lutter contre les eaux claires parasites et de supprimer les rejets directs d'eaux usées. Un effort tout particulier a également été porté sur le contrôle des installations non raccordées au réseau deux ans après la mise en service du collecteur.

Bordeaux Métropole a ainsi précisé par délibération du 18 janvier 2013, modifiée par la délibération du 24 novembre 2017, les modalités d'application de la taxe d'incitation à la mise en conformité, prévue à l'article L.1331-8 du code de la santé publique. A l'issue de trois relances en 1 an, les propriétaires dont les installations d'assainissement sont non conformes (immeuble non raccordé au réseau public d'assainissement ou dont le branchement d'eaux usées est raccordé au réseau d'eaux pluviales par exemple) sont taxés d'une somme équivalente à la redevance assainissement, jusqu'à leur mise en conformité contrôlée par le délégataire.

En janvier 2014, Bordeaux Métropole a également acté par délibération la mise en place d'une taxe pour refus d'accès à la propriété afin de permettre le contrôle des installations en domaine privé comme le prévoit le code de la santé publique et d'assurer un traitement équitable de tous les usagers.

En 2018, 16 142 parcelles ont été contrôlées soit par le biais de test de conformité à la fumée ou au colorant par le délégataire, conformément à l'objectif fixé dans le contrat (15 000 parcelles contrôlées).

122 non conformités ont été découvertes en 2018. Les propriétaires ont été informés par courrier de l'état de non conformité de leurs installations d'assainissement.

L'absence de branchement eaux usées (585 immeubles) et la présence d'eaux pluviales dans les eaux usées (359 immeubles) constituent 71% des motifs de non-conformités décelées (soit 2684 propriétaires concernés par la procédure de mise en conformité depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013).

7 classes d'abonnés au service public d'eau potable permettent de distinguer leur statut au regard du service d'assainissement dont ils dépendent et de la conformité de leurs installations d'assainissement collectif.

Répartition par catégories d'usagers de la base de clientèle au 31/12/2018			
Catégories	Redevance	Nombre	Nombre/ type de redevance
Raccordable raccordé	Assainissement Collectif	287 848	288 554
Raccordable raccortdé non conforme	Assainissement Collectif	706	200 334
RNR > 2ans	Assainissement Non Collectif	492	
RNR < 2 ans	Assainissement Non Collectif	1	3 091
RNR dérogation	Assainissement Non Collectif	85	3 031
Non Raccordable (ANC confirmé)	Assainissement Non Collectif	2 513	
Non raccordable (arrosage, chantier, incendie)	pas de redevance	4 199	4 199

<sup>\*</sup> RNR: Raccordable Non Raccordé

Au 31/12/2018, les abonnés de l'eau potable sont classés par le délégataire, en fonction du service public de l'assainissement collectif ou non collectif, comme suit :

- 287 848 installations conformes à l'assainissement collectif
- 1198 installations non conformes à l'assainissement collectif
- 4 199 compteurs vert
- 3091 Assainissement non collectif (y compris 578 propriétés raccordables mais non raccordées au réseau d'assainissement (RNR) dont 85 dérogations à l'obligation de raccordement).
- Les propriétés raccordables au réseau mais non raccordées (RNR) sont réparties de la façon suivante :
- 578 propriétés raccordables au réseau mais non raccordés (RNR) depuis plus de 3 ans comptabilisées par le délégataire dont :
  - 492 font l'objet d'une procédure d'incitation à la mise en conformité conduisant soit à des courriers soit à une taxe ;
  - 85 ont obtenu une dérogation à l'obligation de raccordement ;
  - 1 propriété raccordable au réseau mais non raccordés (RNR) depuis moins de 2 ans,

Le bilan de cette procédure est la mise en conformité de 52,3 % des installations depuis son installation soit 1408 installations, selon le délégataire.

#### • Les rejets d'eaux usées autres que domestiques

## AXE 2 de la politique de l'eau : préserver les milieux naturels aquatiques et la biodiversité

Objectif 2.1 : identifier les sources possibles de polluants (substances dangereuses prioritaires, substances émergentes) et participer à la réduction de leurs apports dans les milieux naturels aquatiques.

L'atteinte des objectifs du SDAGE passe notamment par la maîtrise des entrants dans le système d'assainissement. Ainsi, la stratégie engagée par Bordeaux Métropole pour le renforcement du suivi des rejets d'eaux usées autres que domestiques s'est poursuivie en 2016.

Conformément à l'article L.1331-10 du Code de la Santé Publique, Bordeaux Métropole délivre les autorisations de déversement des eaux usées autres que domestiques au réseau d'assainissement, des industriels, artisans et commerçants situés sur le territoire métropolitain.

Cette autorisation, constituée d'un arrêté éventuellement assorti d'une convention de déversement lorsque les rejets sont importants et/ou toxiques, précise les conditions techniques, administratives, juridiques et financières d'acceptation afin de garantir la sécurité des personnes intervenant sur le système d'assainissement, l'intégrité des ouvrages du système d'assainissement, le bon fonctionnement des stations d'épuration, la qualité des boues et la protection du milieu naturel récepteur.

Les demandes d'autorisation de déversement et les conventions sont instruites par le fermier, puis transmises à Bordeaux Métropole.

La procédure est en général longue et demande de nombreux échanges avec l'industriel.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2013, le nombre total d'autorisations s'élevait à 134. Dans le cadre du nouveau contrat de délégation, afin d'accroître la maîtrise des rejets non domestiques, le délégataire s'est engagé sur les objectifs suivants :

- 152 établissements à fin 2013.
- 190 établissements fin 2014.
- 225 établissements fin 2015.
- 266 établissements fin 2016,
- 308 établissements fin 2017.
- 350 établissements fin 2018.

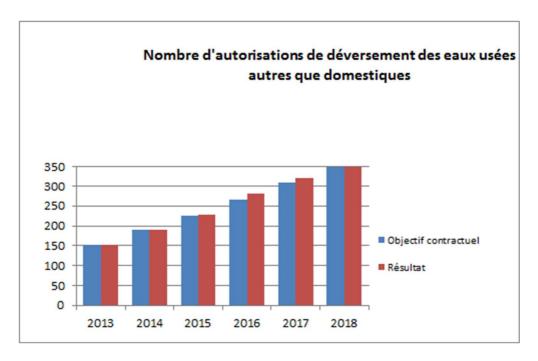


Figure 10 : Evolution du nombre d'autorisations de déversement des eaux usées autres que domestiques visà-vis des objectifs contractuels

En 2018, 42 autorisations de rejets (hors chantiers et comprenant les renouvellements) ont été finalisées (12 arrêtés avec conventions de déversement et 30 arrêtés simples) portant le nombre total d'autorisations signées à 350. L'objectif 2018 initialement fixé a ainsi été atteint.

#### Evolution réglementaire : la loi du 17 mai 2011 « Warsmann 2»

Cette loi crée ainsi une nouvelle catégorie de déversement « eaux usées résultant d'utilisations de l'eau assimilables à un usage domestique ».

La réglementation fixe désormais une liste des activités dont les utilisations de l'eau sont assimilables à un usage domestique.

#### ► Les nouvelles règles applicables :

- Le propriétaire d'un établissement relevant de cette nouvelle catégorie dispose, à sa demande, d'un droit au raccordement, dans la limite de capacité de transport et d'épuration du système d'assainissement,
- L'acceptation et les prescriptions techniques applicables sont notifiées par Bordeaux Métropole au propriétaire,
- Les agents du service public de l'assainissement ont accès aux propriétés privées pour assurer le contrôle de ces rejets.

En 2018, ce sont 15 notifications de « droit au raccordement » (dont 5 concernent des navires de croisières) qui ont été adressées à des propriétaires d'immeubles relevant de cette nouvelle catégorie.

#### Zoom sur les navires de croisières

Depuis 2016, le délégataire en collaboration avec la mission tourisme de Bordeaux Métropole propose aux navires de croisières la possibilité de vidanger leurs eaux grises via 3 points de dépotage installés quai Louis XVIII à Bordeaux.

En 2018, ce sont 5 droits au raccordement pour les navires qui ont été accordés, 5 demandes de dépotage qui ont été réalisées et 269 m³ d'eaux usées qui ont été vidangées dans le réseau public de collecte selon cette procédure.

#### Les contrôles inopinés des rejets autres que domestiques :

#### AXE 2 de la politique de l'eau

#### objectif 2.1

Les établissements disposant d'une convention de déversement font l'objet chaque année de contrôles inopinés réalisés par le délégataire (mesure de débit, prélèvements asservis au débit, analyses des paramètres physico-chimiques sur échantillon moyen 24 h). En 2018, 371 contrôles inopinés ont été effectués dont 82 % se sont révélés conformes. Par ailleurs, les établissements effectuent des autocontrôles (2 406 analyses reçues en 2018 dont 84 % se sont révélées conformes).

La stratégie métropolitaine s'articule autour des problématiques d'émissions de substances dangereuses dans les réseaux d'assainissement et des autres rejets non conformes dans les réseaux publics de collecte

#### Les rejets des micropolluants

Il existe un nombre important de substances toxiques (métaux lourds, PCB, HAP, solvants chlorés, pesticides...) rejetées principalement par les industriels mais aussi par les petites entreprises, les artisans et également des particuliers. Ces micropolluants sont susceptibles de nuire aux milieux récepteurs, au fonctionnement des stations d'épuration et de compromettre la valorisation agricole des boues d'épuration.

Compte tenu des enjeux du SDAGE Adour Garonne, une meilleure connaissance des rejets de ces substances dans les réseaux d'assainissement s'avère un préalable indispensable à la mise en œuvre de plans d'actions ciblées et efficaces.

Ainsi, la recherche de micropolluants est intégrée depuis 2011 aux autorisations de déversement et lors des contrôles inopinés réalisés.

#### Le plan micropolluants de Bordeaux Métropole

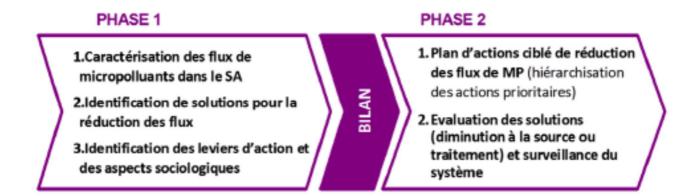
Le contrat de délégation de service public prévoit la réalisation d'un "Plan micropolluants".

Ce plan prévoit dans sa première phase l'étude de plusieurs sources tels que les rejets pluviaux, les hôpitaux, les industriels et le comportement des stations d'épurations (file eau et file boues) ainsi que le milieu naturel. Cette étude aborde aussi le comportement des usagers au travers d'une étude sociologique

Ce plan associe plusieurs partenaires notamment :

- SGAC : Société de Gestion de l'Assainissement de Bordeaux Métropole
- LYRE : Centre de recherche et développement SUEZ
- CIRSEE : Centre International de Recherche sur l'Eau et l'Environnement
- UMR EPOC : Unité Mixte de Recherche Environnements et Paléoenvironnements Océaniques et Continentaux
- LPTC : Laboratoire de Toxico et Physico-Chimie de l'environnement
- IRSTEA : Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture
- Département Psychologie, Santé et qualité de vie, Université de Bordeaux 2 Segalen

qui s'articule de la façon suivante:

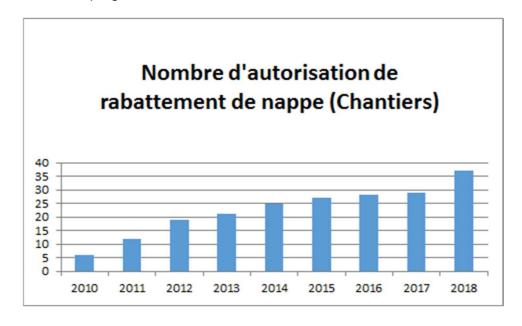


En 2018, les analyses de micropolluants se sont poursuivies lors de 2 campagnes sur les sites suivants :

Sites	Nombre de points investigués
Milieu naturel (Jalle de Blanquefort)	9
STEP Cantinolle	2 (entrée/sortie)
Boues des STEP	5 STEP
Exutoires pluviaux	10

#### Les rabattements d'eau de nappe

Après la sensibilisation des professionnels réalisée en 2010, le nombre d'autorisations de déversement délivrées progresse d'année en année :

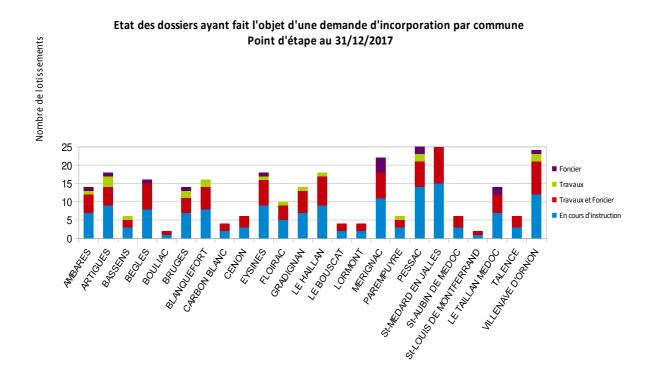


En 2018, 10 contrôles inopinés ont été réalisés sur les déversements de ces chantiers dont 9 se sont révélés non conformes.

#### 2.6- Intégration et recensement des ouvrages privés

## <u>Instruction des demandes d'incorporation des ouvrages d'assainissement de lotissements privés dans le domaine public communautaire</u>

Dans le cadre de sa politique visant à transférer à la collectivité les charges et responsabilités qui incombent aux associations syndicales propriétaires d'ouvrages d'assainissement, Bordeaux Métropole instruit les demandes d'incorporation de réseaux et solutions compensatoires privées : fin 2018, environ 120 dossiers de demande d'incorporation étaient en cours d'instruction.



Les grandes étapes de cette instruction sont un contrôle sur pièces et un contrôle sur site, effectué par le délégataire, qui permettent de déterminer les préalables fonciers et les éventuels travaux à réaliser par les propriétaires des ouvrages pour satisfaire aux conditions d'incorporation.

En 2018, les ouvrages d'assainissement de 16 opérations immobilières ont pu être intégrés dans le domaine public communautaire. Ceci représente 4 622 mètres de réseaux d'eaux usées, 4 974 mètres de réseaux d'eaux pluviales, ainsi que 11 mètres de réseau unitaire.

Une étude a été menée en 2014 sur les modifications à apporter à la délibération encadrant la démarche d'incorporation des lotissements au domaine public communautaire. L'objectif visé est de réduire les délais d'instruction des dossiers et de faciliter les démarches des associations syndicales des lotissements et de permettre de solder un certain nombre d'anciens dossiers de demandes d'incorporation. Cette délibération a été prise le 6 juillet 2018.

#### Les solutions compensatoires

Dans le cadre du contrôle et du suivi du bon fonctionnement des solutions compensatoires mises en œuvre lors des constructions d'immeubles, il est nécessaire de procéder à l'inventaire pour reconstituer le fichier auprès des services d'archives municipales et d'urbanisme.

A la fin de l'année 2018 la totalité des solutions compensatoires des communes de la rive droite ont été recensées ainsi que 13 communes de la rive gauche, soit un total de 24 communes.

2 742 ouvrages ont été recensés, totalisant un volume de 398 670 m³ de stockage des eaux pluviales qui se décompose de la manière suivante :

1 383 ouvrages en zones industrielles correspondant à 225 559 m<sup>3</sup>

1077 ouvrages en bâtiments collectifs correspondant à 122 220 m<sup>3</sup>

282 ouvrages de lotissements correspondant à 50 887 m<sup>3</sup>.

Sur l'année 2018, 200 ouvrages ont été visités.

En 2019, il est prévu de poursuivre des recensements sur la commune de Pessac.

#### 2.7- Les actions en faveur de l'environnement

## AXE 2 de la politique de l'eau : préserver les milieux naturels aquatiques et la biodiversité

objectif 2.2 : développer les espaces de nature en ville et de biodiversité (trame verte et bleue, zones humides)

2.7.1 Mise en œuvre du système de Gestion Dynamique des réseaux d'assainissement unitaires du bassin versant Louis Fargue à Bordeaux

#### AXE 2 de la politique de l'eau

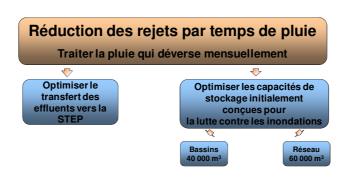
#### objectif 2.1

Afin de protéger le milieu naturel des pollutions, Bordeaux Métropole a décidé de mettre en œuvre, à partir d'une étude d'opportunité réalisée dés 2003, un projet innovant intitulé «Gestion Dynamique» sur le bassin de collecte unitaire de la station d'épuration Louis Fargue. Ce bassin versant essentiellement unitaire est à l'origine des rejets les plus pollués. La première phase de ce projet est opérationnelle depuis le 17 janvier 2013 et est intégrée au système de télécontrôle et de supervision Ramsès.

L'objectif du projet est de réduire les volumes d'eau de temps de pluie rejetés sans traitement en Garonne.

Commencée en juin 2017 et finalisée en mai 2018, la mise en œuvre de la seconde phase de la GD devrait permettre la réduction des déversements au milieu naturel par le contrôle de 10 sites complémentaires, avec une régulation globale à l'échelle du bassin versant de Louis Fargue.

Le principe de la Gestion Dynamique consiste à utiliser pour des petits événements pluvieux des vannes mobiles dans les collecteurs existants, empêchant le rejet direct des eaux de temps de pluie en Garonne. Ces vannes se comportent comme des barrages qui entraînent une montée des eaux dans le collecteur, et donc un stockage des volumes supplémentaires ainsi que le remplissage des bassins de stockage d'eaux pluviales. Cette technique nécessite de disposer d'outils de modélisation hydraulique et de commande des vannes afin de diriger les effluents vers la station et de coordonner la vidange en cascade des tronçons de stockage, ceci sans risque d'inondation.



Les objectifs de la Gestion Dynamique

En 2018, la gestion dynamique a été utilisée environ 1 jour sur 4 (contre 1 jour sur 8 en 2017), tandis qu'il a plu environ 1 jour sur 6 (contre 1 jour sur 8 en 2017).

#### Principaux résultats :

La comparaison des données pluriannuelles conduit aux résultats suivants :

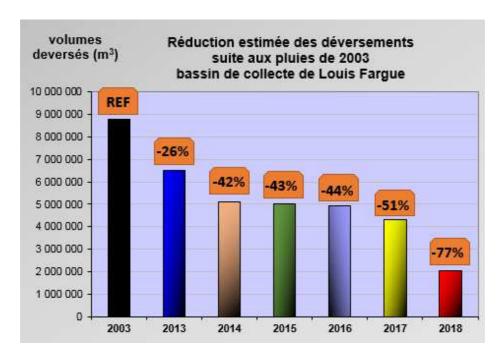
- une augmentation de la part de la pluie traitée en station d'épuration pour atteindre **90** % en 2018 ;
- une augmentation de l'interception des petites et moyennes pluies en station d'épuration pour atteindre **93** % en 2018 (contre 89 % en 2017) ;
- une diminution de la contribution du bassin de collecte de Louis Fargue aux déversements unitaires de Bordeaux Métropole qui est passé de 75 % en 2003 (donné historique) à 35 % en 2018;
- une diminution des déversements du bassin de collecte de Louis Fargue d'1,2 Mm³ entre 2018 et 2017, malgré une pluie plus importante (100 mm de plus sur 2018).

Indicateurs GD	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Pluviométrie	1068	1067	620	939	815	917
NB pluies	94	84	46	54	56	66
Volumes traités (m3) LF	44 200 536	47 998 781	34 525 779	43 361 271	35 576 052	48 977 061
Part de la pluie traitée en STEP (interception des volumes en %)	49%	60%	68%	56%	76%	90%
Interception des petites et moyennes pluies - dépollution stricte (interception des volumes en %)	80%	84%	72%	81%	89%	93%
Déversements LF (m3)	9 793 812	8 104 255	3 128 490	8 857 272	3 584 733	2 322 450
Contribution LF aux déversements unitaires BM	61%	64%	56%	65%	52%	35%

#### Estimation de la performance GD:

Le gain apporté par la GD en termes de réduction des volumes déversés est complexe à évaluer. Néanmoins, on estime que l'utilisation de la gestion dynamique a permis de réduire les déversements, par rapport à l'année de référence 2003, de 25 % en 2013, entre 40 et 45 % depuis 2014 et 51 % en 2017 suite à l'augmentation de la capacité de traitement de la STEP et l'augmentation d'utilisation du stockage au bassin tampon de Louis Fargue.

En 2018, la mise en service de la GD 2 a permis d'atteindre 75 % d'abattement des volumes déversés vis-à-vis de l'année de référence, soit l'objectif.



Evolution pluriannuelle de la performance en termes de réduction des volumes déversés suite aux pluies de 2003

#### Perspective pour la GD:

#### Gestion dynamique phase 3

La mise en œuvre de la troisième phase de la GD devrait permettre de réduire d'avantage les déversements au milieu naturel par le contrôle du bassin de collecte de Louis Fargue qui intégrera en 2020 le sous bassin de collecte de Brazza – Rive Droite.

#### Gestion dynamique Clos de Hilde

Dans le cadre de l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau e d'une conformité maitrisée du système de collecte de Clos de Hilde, les premières études montrent qu'il semblerait opportun d'implémenter une Gestion Dynamique des effluents unitaires sur ce bassin de collecte afin de mieux gérer les rejets unitaires par temps de pluie de ce dernier.

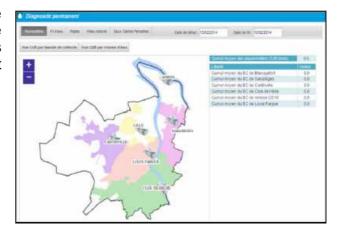
#### 2.7.2 Le Diagnostic Permanent

L'outil Diagnostic Permanent permet de faire un bilan des flux qui transitent par les stations d'épuration, les ouvrages d'eaux usées, d'eaux unitaires et d'eaux pluviales, par temps sec ou par temps de pluie.

Il est innovant car il permet d'établir une photographie des flux, à tout moment, de l'ensemble des systèmes d'assainissement, qu'ils soient règlementaires ou non, et apporte également une vision de l'état du milieu naturel.

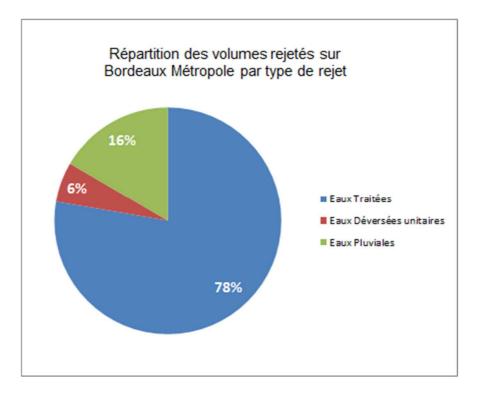
7 thèmes sont proposés dans l'outil :

- Cycle de l'eau
- Pluviométrie
- Fil d'eau
- Rejets
- Milieu naturel
- Eaux claires parasites
- Energie



Un bilan du Diagnostic Permanent est fourni chaque année et offre ainsi une vue du fonctionnement du système d'assainissement dans sa globalité. Les résultats sont présentés par bassin de collecte, mais également par masses d'eau.

En 2018, les rejets totaux de la Métropole représentent 125,6 millions de m³ (94 millions de m³ en 2017), repartis de la manière suivante :



Globalement, ces rejets ont diminué de 4 % par rapport à 2017.

#### 2.7.3 Entretien des cours d'eau métropolitains

#### AXE 2 de la politique de l'eau

#### objectif 2.2

Bordeaux Métropole assure l'entretien de 34 km de cours d'eau dont elle est propriétaire (sur les 350 km qui traversent son territoire), et qui constituent les exutoires des réseaux d'eaux pluviales.

Les campagnes annuelles d'entretien consistent en deux passages par an pour réaliser le fauchage des berges et de faucardage du lit des cours d'eau. A cette occasion une surveillance des sites est menée.

Cet entretien courant est accompagné de travaux de gestion des arbres et de la végétation des sites, de confortement des talus de berges ainsi que des clôtures et portails présents.

Le budget alloué pour la gestion de ce patrimoine aquatique métropolitain est de 540 000€TTC par an considérant une répartition d'environ 400 000€TTC pour les campagnes et 140 000€ pour les travaux complémentaires.

En 2018, il n'y a pas eu de travaux complémentaires significatifs en dehors de l'entretien des arbres et de la végétation des berges.

L'année 2018 a été marqué par une modification des pratiques de gestion sur un des tronçons du Peugue avec le non fauchage des talus de berges et le non faucardage du lit du cours d'eau juste en amont du bassin de Bourgailh. Ce tronçon correspond au linéaire de ruisseau inclus dans le périmètre de la forêt du Bourgailh.

L'objectif étant de promouvoir une continuité floristique et faunistique le long du cours d'eau jusqu'au bassin d'étalement d'eau pluvial, lui-même en gestion différenciée, afin de favoriser la biodiversité. Les inventaires de la biodiversité qui ont été mené au cours de l'année 2018 indiquent déjà l'observation de sept espèces d'odonates sur les sites.

Ce changement de gestion sera reconduit et étendus sur d'autres sites en 2019.

#### 2.7.4 Gestion différenciée des bassins d'étalement

#### AXE 2 de la politique de l'eau

#### objectif 2.2

Les bassins d'étalement, à plan d'eau permanent ou à sec, constituent des milieux naturels servant de site de quiétude pour la faune et de refuge pour la flore au sein du tissu urbain de Bordeaux Métropole.

Afin de favoriser l'évolution écologique de ces bassins, dans le cadre des trames vertes et bleues préconisées par le Grenelle de l'environnement, les actions de gestion et d'entretien des espaces verts ont été adaptées en fonction du potentiel de chaque site.

Depuis 2013, une convention de partenariat entre Bordeaux Métropole, la SGAC et l'association SEPANSO, permet à l'association, spécialiste de la nature, de réaliser des inventaires faunistiques et floristiques sur ces bassins et de proposer des aménagements et des préconisations de gestion en vue d'améliorer la biodiversité présente sur les sites.

En 2018, dix sites bénéficient de ces observations et des aménagements écologiques tels que la fauche différenciée, la reconstitution de haie, des habitats pour la petite faune etc.

Les bassins de Dinassac à Blanquefort, Lafontaine, Chêne vert et Carmaux à Mérignac, Bassens aval à Bassens, Archevêque à Lormont, Lamothe-Lescure et RD 1215 à Eysines, Bourgailh à Pessac et la STEP de Lille à Blanquefort constituent ainsi un réseau de réservoirs de biodiversité sur le territoire.

Le suivi pluriannuel, de ces sites, montre leur évolution positive vers une amélioration des habitats propices aux espèces. Les résultats indiquent l'accroissement du nombre d'individus de certaines espèces ainsi que l'augmentation de la diversité des espèces observées.

Depuis 6 ans, il a ainsi pu être observé la présence du héron pourpré, espèce protégée au niveau national, qui niche sur le bassin de Dinassac. Également, protégée au niveau départemental, l'orchis à feuille lâche s'est développé dans le fond humide du bassin de Chêne Vert.

L'année 2018 a été marquée par l'obtention du label EVE "Espace Végétal Ecologique" de ECOCERT France sur 2 nouveaux sites. Les bassins de Lamothe-Lescure et du Bourgailh ont obtenu ce label qui valorise ainsi le travail de promotion de la biodiversité sur les sites d'assainissement pluvial. Trois sites ont déjà obtenu le label (Dinassac, Lafontaine, Chêne Vert).

Chaque année, une évaluation et un suivi sont menés afin de pouvoir conserver ce label et poursuivre les actions engagées. L'année 2018, correspondant à une année de fin de contrat, a été marqué par la validation et la conservation des label EVE obtenus sur les 5 sites d'assainissement pluvial choisis.



Localisation des sites en gestion différenciée

Par ailleurs, des conventions ont été établies avec plusieurs apiculteurs pour favoriser l'installation de ruches sur des sites d'assainissement et ainsi protéger et valoriser les abeilles. Les bassins du Dée à Saint Aubin de Médoc et de Béquignaux à Bordeaux accueillent déjà des ruches dans leur périmètre.

#### 2.7.5 L'observatoire des milieux aquatiques

#### AXE 2 de la politique de l'eau

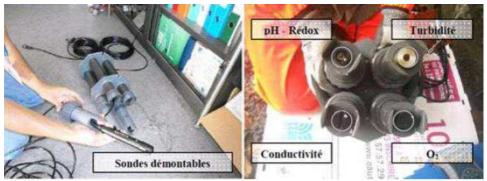
#### objectif 2.2

Bordeaux Métropole, soucieuse de préserver la qualité des milieux aquatiques, récepteurs des eaux provenant des exutoires du réseau d'assainissement pluvial, souhaite réduire les impacts de ces rejets sur l'environnement. Dans ce cadre, le centre Gemapi suit les actions du délégataire, détenteur du contrat de DSP, sur la mise en œuvre d'une solution de mesure en continu de la qualité de l'eau au niveau des grand cours d'eau de l'agglomération, la Jalle de Blanquefort, le Guâ et l'Eau Bourde.

Cette solution de développement d'un observatoire des milieux aquatiques métropolitain vise à progresser dans la connaissance des cours d'eau et des pressions qui s'y exercent ; caractériser et comprendre les mécanismes d'impact de ces pressions sur le milieu, en particulier en lien avec le système d'assainissement ; être en capacité de mettre en place les mesures de gestion adéquates pour préserver et/ou améliorer la qualité des cours d'eau.

Le dispositif de suivi se caractérise par la mise ne place de stations dites Sirènes® qui acquièrent à haute fréquence (pas de temps de 15 min) sept paramètres physico-chimiques : l'oxygène dissous, la conductivité, la température, la turbidité, le pH, le potentiel d'oxydo-réduction et la hauteur d'eau. Une Sirène® autonome est équipée de trois blocs :

- Bloc sondes : O2 dissous, Turbidité, Température, Conductivité, Redox, hauteur d'eau,
- Bloc énergie (autonomie 1 an),
- Bloc transmission acquisition : Antenne GPRS-GPS, Enregistreur 4 Mo, Modem GPRS avec carte SIM



Présentation des sondes multi-paramètres

Les Sirènes® nous apportent le suivi physico chimique **en continu** de la masse d'eau. Cinq objectifs à court terme (annuel) :

- visualiser les variations de qualité, en fonction des saisons, des évènements météorologiques, des pollutions accidentelles ou diffuses, des pratiques d'usage de l'eau;
- identifier les sources de pollutions associées par secteur géographique:

- définir la réaction du milieu face à une perturbation;
- suivre la reprise du bon fonctionnement du milieu après une perturbation;
- qualifier l'état du milieu, la masse d'eau par le nombre d'évènements anormaux.
- Deux objectifs sur le long terme (pluri annuel) :
- Définir un plan de répartition des prélèvements et des rejets sur la masse d'eau ;
- Suivre l'impact des investissements sur la réduction des impacts urbain, agricole et industriel.

Chacun des paramètres mesurés renseigne sur un des aspects de l'état du milieu et peut être impacté par diverses causes de variations, tel que :

Mesure	Intérêt	Facteurs de variations
Température	Nécessaire à l'équilibre aquatique, solubilité des sels/gaz	Saisonnalité, hauteur d'eau, rejets urbains/agricoles ou industriels
Oxygène	Maintien la vie, traceur activité photosynthétique, dégradation matière organique	Saisonnalité, rejets urbains/agricoles ou industriels
pН	Nécessaire à l'équilibre aquatique (autoépuration), traceur de l'activité photosynthétique	Activité biologique
Conductivité	Traceur de la quantité de sels dissous dans l'eau	Apports par le bassin versant (polluants ou non) ou autres rejets ponctuels
Turbidité	Rôle dans la pénétration de la lumière, traceur de pollution particulaire	Précipitations, érosions et lessivages des sols, phénomènes anthropiques

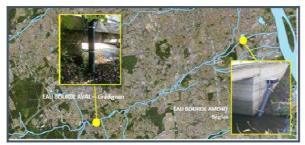
Synthèse des paramètres mesurés

En 2018, trois cours d'eau bénéficient d'un suivi en continu de la qualité des eaux :

La Jalle de Blanquefort : 3 stations (2013)

Le Guâ : 2 stations (2015)L'Eau Bourde : 2 stations (2015)







Situation géographique des Sirènes® installées sur la Jalle, Le Guâ et l'Eau Bourde

Depuis 2015, le dispositif mis en place permet de suivre la qualité du milieu aquatique et d'évaluer les impacts éventuels de la métropole et des évènements météorologiques sur ces cours d'eau. Il permet également d'apporter des alertes et d'aider dans la recherche des sources des variations des paramètres enregistrés par les milieux.

La définition et le choix de seuils d'alerte en fonction des paramètres est à l'étude et s'enrichie de l'accumulation et de l'analyse des données sur plusieurs années d'observations qui permettent de comprendre la réaction fine du milieu aux évènements.

#### 2.7.6 Projet REGARD

#### AXE 2 de la politique de l'eau

#### objectif 2.1

Un appel à projets «Innovation et changements de pratiques : lutte contre les micropolluants des eaux urbaines», ouvert aux collectivités locales, aux bureaux d'études, aux laboratoires, aux entreprises et aux artisans, a été lancé en juin 2013 par l'Onema (office national de l'eau et des milieux aquatiques), les agences de l'eau et le Ministère en charge du développement durable, en partenariat avec le Ministère de la santé.



Le projet REGARD (REduction et Gestion des micropolluAnts sur la métRopole Bordelaise) porté par Bordeaux Métropole, établi en collaboration avec le LyRE, fait partie des 13 lauréats retenus en 2014.



Un consortium composé de 9 partenaires (LyRE coordonnateur scientifique du projet, UMR CNRS EPOC, CIRSEE, INERIS, IRSTEA Bordeaux, UMR CNRS ADESS, équipe de « Psychosociologie, santé et bien être » de l'université de Bordeaux et Cap Sciences) associés à Bordeaux Métropole a été construit pour mener à bien ce projet.

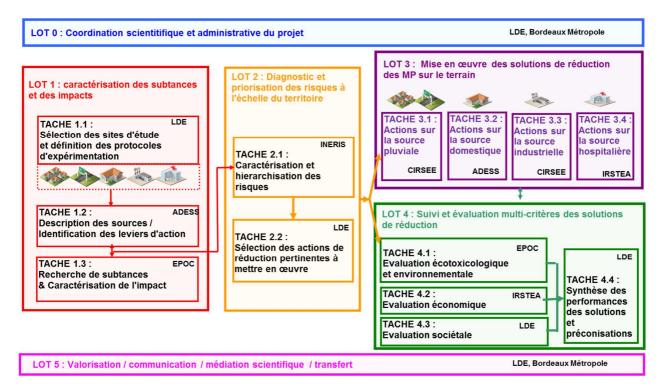








Le projet REGARD en cohérence avec la politique de l'eau de Bordeaux Métropole, est un programme global et intégré, ayant pour objectif de traiter la question des micropolluants sur le territoire de la métropole depuis l'ensemble des sources émettrices existantes jusqu'à leur devenir dans le milieu naturel. En effet, le projet étudie en détail, les sources pluviales, domestiques, industrielles et hospitalières de ces micropolluants et ce, depuis la phase de caractérisation de ces molécules jusqu'à la mise en œuvre et l'évaluation d'actions de réduction sur le terrain. Le projet a démarré en 2015.



- L'année 2018 a permis de mettre en œuvre la phase 2 du projet dédiée aux actions de réduction des micropolluants :

Une plaquette de présentation des actions réalisées est disponible sur le site de Bordeaux Métropole : www.bordeaux-metropole.fr/Regard



Le projet dispose également d'une page facebook : <a href="https://www.facebook.com/regard2015">www.facebook.com/regard2015</a>

En matière de gouvernance, un comité de suivi annuel appelé «**REGARD citoyen sur les micropolluants**» permet de sensibiliser à cette problématique les acteurs socioéconomiques locaux. Le 3<sup>ème</sup> et dernier comité s'est déroulé le 15 octobre 2018 et a réuni 63 personnes.



### 2.7.7 Réseau d'observation automatisé pour la surveillance de la qualité des eaux : Programme MaGest (Marel Gironde Estuaire)

#### AXE 2 de la politique de l'eau

#### objectif 2

L'objectif du Réseau MaGest de surveillance automatisée, créé en 2004, est de suivre en continu la qualité des eaux de l'estuaire.

En 2018, le réseau est constitué de 7 stations de mesures physico-chimique du milieu réparties sur l'ensemble de l'estuaire, de l'aval des fleuves Garonne, Dordogne et Isle jusqu'à l'embouchure.

Ces 7 stations sont respectivement positionnées au Verdon, à Pauillac, à Bordeaux, à Cadillac, Libourne, à Branne et à Saint Denis de Pile.



Carte de localisation des stations de mesures du réseau Magest

Ces stations automatisées permettent la mesure en continu des paramètres physico-chimiques de base des masses d'eau : température, salinité, turbidité et oxygène dissous. Les mesures sont réalisées au moyen de sondes multi-paramètres.

Elles permettent de surveiller les réactions du milieu naturel au cours du temps et d'appréhender le fonctionnement global de la Garonne estuarienne ainsi que l'évolution de son bouchon vaseux. Elles contribuent à surveiller des épisodes critiques (crues, vagues de chaleur, etc.) et l'impact régional du changement climatique (intrusion marine, augmentation de la température, modifications des débits).

Grâce à l'ensemble des informations acquises, le programme Magest est, pour les partenaires du réseau, un outil d'aide à la définition et au contrôle des politiques de gestions de l'estuaire de la Gironde et des bassins versants amont de la Dordogne et de la Garonne.

Depuis 2014, avec l'accord des parties du consortium, les données de la station MAGEST de Bordeaux ont été rapatriées vers le système de télésurveillance RAMSES de Bordeaux Métropole. L'utilisation des données de cette station permet à la collectivité et à son délégataire de suivre l'impact des rejets urbains dans la Garonne au droit de l'agglomération et d'en améliorer la gestion à long terme au travers, notamment, de la Gestion Dynamique du réseau d'assainissement.

L'accord de consortium a été renouvelé en 2015 pour la période 2016-2018. Cet accord permet ainsi aux partenaires de mettre en place une nouvelle stratégie de surveillance du réseau Magest sur la base des connaissances acquises, des modalités financières à réviser, des questions et des besoins des gestionnaires en tenant compte de l'évolution des équipements techniques et informatiques adaptés.



En 2018, un avenant à cet accord a été rédigé et signé par les parties afin de prolonger pour une durée de 2 ans, jusqu'en 2020, les termes actuels de l'accord.

#### 2.7.8 Observatoire de la Jalle de Blanquefort

#### AXE 2 de la politique de l'eau

#### objectif 2.1

L'arrêté préfectoral du 27 août 1999 sur les objectifs de réduction des flux polluants à atteindre par Bordeaux Métropole sur les deux unités hydrographiques que sont la Jalle de Blanquefort et le système Garonne-Dordogne, demande dans son article 4, que Bordeaux Métropole mette en place un «observatoire» sur la Jalle de Blanquefort; cette jalle recevant notamment les effluents des stations d'épuration Cantinolle (à Eysines) et Lille (à Blanquefort).

## Localisation des points de suivi : Légende Cours d'eau Bassin Versant de la Jalle Stations de mesure de l'agence de l'eau Adour Garonne Stations SIRENE® 3.0 Points de prélèvements Temps de pluie Temps sec Temps de pluie/Temps sec BORDEAUX SIRENE La réserve 800 m de Laperge 2 km

Depuis 2015, l'observatoire de la jalle concerne la totalité du bassin versant avec des points de mesures sur les cours amont.

#### 2.7.9 Jury de riverains Odeur Louis Fargue

En complément des unités de désodorisation de la nouvelle station d'épuration de Louis Fargue, Bordeaux Métropole et son délégataire ont mis en place en 2014 un jury de riverains composé de 10 personnes réparties autour du site de la station d'épuration. La mission des membres de ce jury consiste à évaluer régulièrement l'empreinte olfactive de leur lieu de résidence et de donner une alerte à l'exploitant de la station d'épuration dès qu'une nuisance est perçue à ses abords.

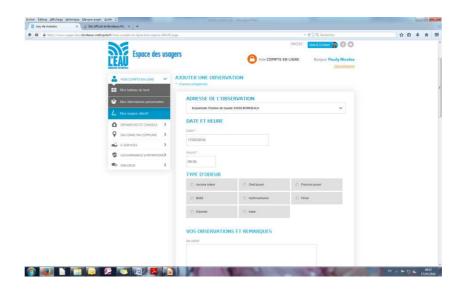
Une formation des membres du jury à la qualification des odeurs a été dispensée par un expert afin

de garantir un langage commun de caractérisation des odeurs (voir La roue des odeurs) et permettre un dialogue constructif autour de cette problématique.



Figure 11 : La Roue des Odeurs permettant leur caractérisation

Les membres du jury effectuent leur signalement via une plateforme internet dédiée sur le site <a href="https://www.usagers.leau.bordeaux-metropole.fr">https://www.usagers.leau.bordeaux-metropole.fr</a>. Le dispositif est opérationnel depuis le mois de janvier 2015.



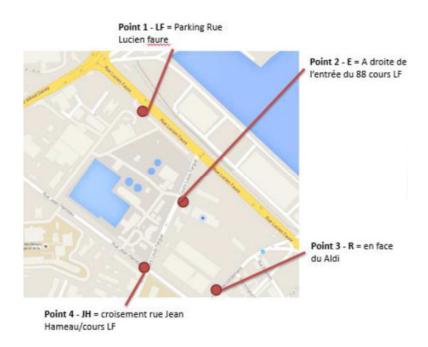
**Bilan des observations 2018 :** 48 observations ont été formulées par le jury de riverains dont la moitié concerne l'absence d'odeur. Les odeurs signalées sont liées principalement aux sécheurs de boues et dans une moindre mesure au site voisin de transit de déchets.

Aucune plainte de riverains en lien avec le fonctionnement de la station d'épuration n'a été signalée en 2018.

Par ailleurs, une lettre d'information est diffusée semestriellement aux membres du jury de riverains et mise à disposition au niveau de la mairie de quartier et de la maison des projets des bassins à flots.



En parallèle, l'exploitant réalise des tournées «odeurs» afin d'effectuer des relevés d'odeurs en 4 points répartis autour de la station cf. plan ci-dessous). Ce sont plus 338 relevés qui ont été effectués en 2017 (81 % des relevés ont constaté l'absence d'odeur).



# III- COMPTE RENDU FINANCIER 2018 DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

#### 3.1. Approche agrégée de l'économie du service public

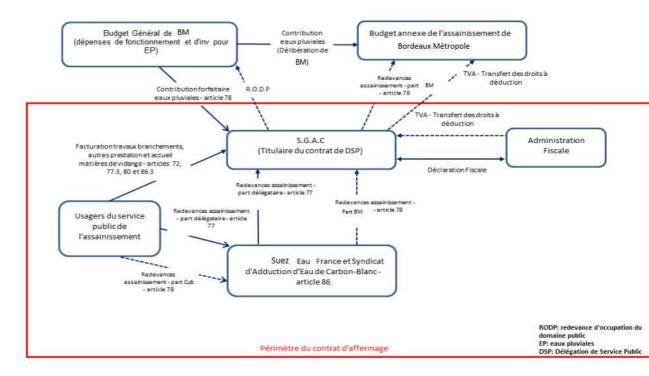
#### AXE 3 de la politique de l'eau

#### objectif 3.1

Les missions relatives à l'exécution du service public de l'assainissement sont réparties contractuellement entre Bordeaux Métropole et la Société de gestion de l'Assainissement de la Cub (SGAC). Dans ce cadre, chaque intervenant met en œuvre son propre outil d'information comptable et financier afin de valoriser le service rendu et son coût. Trois documents permettent de retracer le coût du service public de l'assainissement :

- les comptes sociaux produits par la SGAC, tenus selon les dispositions du plan comptable général en vigueur, sont présentés annuellement et de façon synthétique dans le Rapport Annuel du Délégataire. Cette présentation doit respecter l'article 94 du contrat d'affermage et son annexe 45;
- le budget annexe assainissement est un budget tenu selon les modalités de l'Instruction M 49 et le compte de gestion tenu par le comptable public pour le service d'assainissement métropolitain. Ce budget est principalement financé par la part métropolitaine de la redevance assainissement :
- les missions relatives aux eaux pluviales sont en partie reprises dans le budget général de Bordeaux Métropole. La gestion des eaux pluviales, constituant un service public administratif, est financée par l'impôt et non par le paiement d'un tarif comme pour l'assainissement collectif (SPIC).

Le schéma qui suit retrace les flux financiers existants qui résultent du contrat d'affermage liant Bordeaux Métropole à la SGAC :



#### 3.2. Comptes du délégataire

#### AXE 3 de la politique de l'eau

#### objectif 3.1

Les éléments ci-dessous constituent un extrait du rapport d'analyse financière. Le rapport complet est disponible en annexe 6.2

Bordeaux Métropole (BM) a délégué la gestion du service public de l'assainissement collectif à la Société de Gestion de l'Assainissement de la Cub (SGAC), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 pour une durée de 6 ans.

Il s'agit d'une société anonyme, au capital de 500 k€, exclusivement dédiée à l'exécution du contrat de délégation, dont Suez Eaux France est l'unique actionnaire. Son conseil d'administration est composé de 3 collèges d'administrateurs, dont un collège d'associations issues de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, et un collège de représentants de la société civile et personnalités qualifiées.

Ce rapport présente la situation financière de la SGAC pour l'année 2018, la compare à celle de 2017, ainsi qu'au compte prévisionnel 2018 annexé au contrat de délégation.

Ponctuellement, l'économie globale du contrat pour les 6 années est également analysée.

Le chiffre d'affaires de la délégation s'inscrit à 43 653 k€ (hors redevance assainissement perçue pour le compte de Bordeaux Métropole, de 19 263 k€).

En augmentation de + 0,27 % par rapport à 2017, il est supérieur de + 5,1 % au compte d'exploitation prévisionnel 2018, en cohérence avec les volumes assujettis supérieurs de + 4,69 % à ceux attendus et à la hausse des travaux de branchements.

Ces hausses (de volumes assujettis et de branchements) proviennent essentiellement du dynamisme du développement urbain de la Métropole.

Il faut noter que les montants consacrés au renouvellement pour 2018 s'élèvent à 6 047 k€ et ceux dédiés aux travaux neufs à 195 k€. Le renouvellement est en ligne avec le contrat à fin 2018 (+70 k€), les travaux neufs sont en avance (+ 276 k€) et les investissements qualifiés de biens de reprises de la société sont en retard de - 488 k€ (report programme véhicules propres).

L'avenant n° 2 est venu réaffecter des ressources prévues au contrat d'origine (compte de renouvellement, fonds de développement durable...).

Globalement sur les 6 années du contrat, le renouvellement et les travaux neufs sont légèrement supérieurs à ce qui était prévu au contrat de + 346 k€ (+ 1,04 %).

Après une année 2013 de mise en place du contrat, les soldes de gestion de la SGAC se sont nettement améliorés de 2014 à 2018 (à l'exception près de 2015 où une pollution aux polychlorobiphényles a dégradé les comptes de 1 M€). Cette progression était prévue contractuellement.

#### Pour 2018,

- les produits d'exploitation sont globalement en baisse de 0,8 M€ (avec une redevance pour compte de tiers de 19 263 k€, part revenant à la Métropole). Ils intègrent la baisse de la prime épuratoire, la diminution de la production immobilisée (ce compte fonctionne en miroir des charges de renouvellement) mais l'activité branchements reste toujours dynamique du fait du développement urbain de la métropole.
- les charges d'exploitation (hors innovations et Valeur Nette Comptable d'écritures de fin de contrat) augmentent de + 2,2 % en lien avec la hausse des travaux de branchements, l'augmentation des charges d'électricité et des produits de traitement ainsi que la hausse de la sous-traitance liées à la voirie.
- l'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) de cette délégation est en baisse de 1,6 M€ par rapport à 2017 et s'établit à 6 486 k€. Le résultat d'exploitation atteint 2 502 k€, en augmentation de + 0,9 M€ du fait de la comptabilisation des écritures de fin de contrat relatives à la sortie des actifs et la reprise des provisions pour renouvellement et de caducité.
- Compte tenu d'un résultat financier et exceptionnel peu significatif, de la participation des salariés (- 151 k€), du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE = + 320 k€) et de l'Impôt sur les Sociétés (- 654 k€), le résultat net s'établit à 1 995 k€. Il en résulte un taux de marge global (Résultat Net / Chiffre d'affaires hors comptes de tiers) de 4,57 % pour l'année 2018 alors que le taux de marge prévisionnel 2018 en euros courants était de 1,87 % et que le taux de marge moyen contractuel de la délégation s'établissait à 2,09 %.

L'assemblée générale ordinaire du 29 mai 2019 a décidé de distribuer 2 000 k€ de dividendes (pour mémoire, 4 500 k€ ont été distribués les années précédentes), conformément au contrat.

En parallèle, il faut également retenir qu'en 2018, la SGAC a bénéficié de mesures publiques : taux réduit de Contribution aux Services Publics de l'Electricité (CSPE) et crédit d'impôt CICE de 320 k€ précités, ainsi que 14 k€ de subvention pour les contrats emplois d'avenir.

#### 3.3- Principaux flux du budget annexe assainissement de Bordeaux Métropole

#### AXE 3 de la politique de l'eau

#### objectif 3.1

Les chiffres présentés dans cette partie sont issus des données du compte administratif. Les chiffres sont présentés en euros.

#### Dépenses de fonctionnement

Programme/Opération	Mandaté 2018	
Cogénération Louis Fargue (HT) Contrat d'affermage	171 610	
LDE	171 010	
Revente d'électricité Contrat d'affermage LDE -	171 610	
Cogénération HT	171 010	
Contrat d'affermage Eaux usées	236 104	
Contrat d'affermage Intéressement du délégataire	236 104	
Exploitation eaux usées	690 713	
Dépenses hors contrat d'affermage	241 590	
Fonds de « solidarité eau »	54 752	
Etudes et expertises	64 917	
Indemnisation candidat non retenu	329 454	
Gestion des emprunts et de la dette eaux usées	736 208	
Emprunts globalisés eaux usées	736 208	
Opérations budgétaires et patrimoniales Finances eaux	532 907	
usées	552 907	
Opérations budgétaires gérées par les finances	532 907	
Ressources humaines Eaux usées	1 186 266	
Masse salariale (eaux usées)	1 186 266	
Total général	3 553 808	

La SGAC a bénéficié, conformément au contrat d'affermage, d'un reversement de 25 % du montant des ventes d'électricité produites par l'installation de cogénération sise à Louis Fargue. 0,17 M€ ont ainsi été reversés.

L'intéressement versé au délégataire du service public de l'assainissement au titre des bonis du contrat d'affermage (programme contrat d'affermage eaux usées) s'est élevé à 0,24 M€.

Bordeaux Métropole supporte la taxe foncière sur les installations d'épuration et refacture ce montant désormais au budget annexe. La somme facturée s'élève à 0,24 M€.

0,05 M€ ont été versés au Fonds de Solidarité eau au titre des aides accordées au paiement de la part assainissement métropolitaine dans les factures d'eau.

La réalisation et la finalisation d'un audit de l'état des biens en fin de contrat a généré des dépenses à hauteur de à 0.06 M€.

Le versement d'une indemnité au candidat non retenu à l'issue de la procédure d'attribution du nouveau contrat de délégation de service public confiant la gestion de l'assainissement collectif et des eaux pluviales, a donné lieu à une dépense de 0,33 M€.

Le poste « opérations budgétaires et patrimoniales finances eaux usées » correspond principalement au remboursement de frais (locaux, informatiques…) du budget annexe de l'assainissement vers le budget principal (0,46 M€).

0,74 M€ ont été dépensés au titre du remboursement des intérêts des emprunts.

#### Recettes de fonctionnement

Programme/Opération	Mandaté 2018
Cogénération Louis Fargue (HT) Contrat d'affermage LDE	730 305
Revente d'électricité Contrat d'affermage LDE - Cogénération HT	730 305
Contrat d'affermage Eaux usées	24 063 452
Contrat d'affermage Intéressement et pénalités du délégataire	79 824
Redevance d'assainissement collectif - Affermage LDE	23 983 628
Exploitation eaux usées	6 284 053
Contribution Eaux pluviales	3 577 480
Exploitation eaux usées (PFAC)	2 225 707
Exploitation eaux usées (TIMC)	323 898
Indemnisation Protocole transactionnel	156 968
Opérations budgétaires et patrimoniales Finances eaux usées	29 691
Opérations budgétaires gérées par les Finances	29 691
Total général	33 080 293

Les recettes sont essentiellement constituées de la redevance assainissement. La redevance assainissement - part métropolitaine au titre de 2018 est de 24 M€. Les volumes assujettis à la redevance assainissement s'établissent à 41,7 millions de m³ (conforme à la prévision budgétaire) contre 41,6 millions de m³ en 2017. Le tarif de 0,6210 € / m³ demeure inchangé.

Par ailleurs, Bordeaux Métropole a reçu du délégataire 0,06 M€ de redevance d'occupation du domaine public ainsi que des recettes liées à l'application de pénalités perçues auprès de vidangeurs.

Le second poste est constitué de la contribution du budget principal au budget annexe au titre de la gestion des eaux pluviales dans les réseaux unitaires (CEP) pour 3,6 M€.

La revente d'électricité à EDF produite par l'installation de cogénération installée sur la station d'épuration de Louis Fargue bénéficie d'une production d'électricité légèrement plus élevée. Les recettes sont de 0,73 M€.

La participation financière à l'assainissement collectif (PFAC), facturée lors du raccordement au réseau, a donné lieu à une recette de 2,22 M€, recette en diminution par rapport à 2017 (-1,73 M€). Cette diminution est la résultante du report de la facturation de fin d'année 2018 suite à la mise en production d'un nouvel outil de facturation qui, dans sa première phase de déploiement n'a pas permis de titrer les recettes du dernier quadrimestre.

Les redevances pour défaut de branchement ou non conformités des installations d'assainissement représentent 0,32 M€.

Les indemnisations obtenues dans le cadre de divers protocoles transactionnels ont généré des recettes à hauteur de 0,16 M€.

Les « opérations budgétaires et patrimoniales Finances » concernent essentiellement les reprises sur provisions constituées pour le règlement des admissions en non-valeur (0,02 M€).

#### Dépenses d'investissement

Programme/Opération	Mandaté 2018
Réseaux eaux usées	20 246 221
Collecteur Lajaunie	4 262 426
Création et développement réseaux structurants et ouvrages	3 728 045
Développement réseaux locaux (FIC)	2 717 450
Equipement auto-surveillance	79 136
Opérations diverses réseaux eaux usées	234 955
Renouvellement réseaux	8 455 810
Schéma Directeur Eaux Usées	221 278
Travaux réseau Inspection TV	547 121
Stations d'épuration	2 147 784
Secteur Brazza et Liaisons sous pluviales	1 282 505
Station Cantinolles	362 518
Station Ambès	8 456
Station Clos de Hilde - Biogaz	109 138
Station Clos de Hilde - Biostation expérimentale	27 408
Station Clos de Hilde - Zone d'influence	357 759
OIM Aéroport Assainissement	34 534

Programme/Opération	Mandaté 2018
OIM Autres voiries nouvelles / Marcel Dassault /	34 534
Desserte industrielle	34 334
Déviations réseaux Tramway phase 3	6 707 745
Extension C Villenave d'Ornon Déviations réseaux	35 168
Ligne D - Déviations réseaux EU	6 672 577
Transports collectifs	313 639
Desserte aéroport	13 997
BHNS de Saint-Aubin de Médoc	299 642
Exploitation eaux usées	394 104
Dépenses hors contrat d'affermage	19 488
SI - Eaux usées	374 616
Gestion des emprunts et de la dette eaux usées	2 679 282
Emprunts globalisés eaux usées	2 679 282
Opérations budgétaires et patrimoniales Finances	2 129
eaux usées	2 123
Opérations budgétaires gérées par Finances	2 129
Total général	32 525 438

**Renouvellement réseaux**: Les travaux de renouvellement des réseaux d'assainissement représentent 8,46 M€ et concernent le financement des travaux à Ambarès, rue De Lattre De Tassigny, à Pessac, rue du Béarn et à Villenave d'Ornon, avenue Edouard Bourlaux ainsi que plusieurs opérations sur Bordeaux (Place Gambetta, rue Louis David Allègre, rue François de Sourdis), ...

**Réseaux structurants** : 3,73 M€ ont été réalisés pour des dossiers relevant des contrats de codéveloppement. Les dépenses ont porté essentiellement sur les chantiers suivants : Bordeaux Sud (phase 2), Bordeaux quartier Nansouty (bassin unitaire), rue Renaudel à Bègles, raccordement du zoo de Pessac (fin des travaux).

**Développement des réseaux locaux** : 2,72 M€ ont été consommés sur cette enveloppe.

**Exploitation eaux usées**: Ce programme porte les dépenses du système d'information (SI). Ces dépenses ont été intégralement engagées pour ce qui concerne l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction et le déploiement du programme SI des services publics d'eau et d'assainissement (affecté pour partie au budget annexe). Les crédits consommés représentent 0,14 M€ en 2018. Des crédits ont été également consacrés à l'acquisition du logiciel de gestion du patrimoine enterré (0,23 M€).

Clos de Hilde zone d'influence : 0,36 M€ a été mandaté pour réaliser le transfert des effluents initialement connectés à la station d'épuration de Louis Fargue à Bordeaux, sur le bassin versant de la station d'épuration de Clos de Hilde à Bègles (tunnelier).

**Station Clos de Hilde biogaz**: Une étude de faisabilité du projet de production et de valorisation du biogaz sur la station de Clos de Hilde a été réalisée. En 2017, le bilan du projet a fait l'objet d'une restitution démontrant l'intérêt économique et environnemental du dispositif. Les dépenses se sont élevées en 2018 à 0,11 M€.

Clos de Hilde bio station expérimentale : Les crédits consommés à hauteur de 0,03 M€ sont dédiés à la maintenance de la station durant le projet de recherche.

Secteur Brazza et liaisons sous-fluviales : 1,28 M€ ont été dépensés correspondant au versement d'une avance forfaitaire avant exécution du marché pour 0,9 M€ et à des prestations de maîtrise d'œuvre.

Schéma directeur eaux usées : Des dépenses à hauteur de 0,22 M€ ont été mobilisées pour l'assistance technique dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur, la réalisation de campagnes de mesure sur le territoire de Bouilac et de Floirac et la réalisation d'études réglementaires et hydrauliques.

**Dévoiement des réseaux de tramway – Phase 3** : La création de la ligne D du tramway a nécessité d'importants travaux de dévoiement de réseaux. Les dépenses se sont élevées à 6,67 M€ (17,66 M€ en 2017). Les travaux sont en phase d'achèvement au cours de l'année 2018.

BHNS de Saint-Aubin de Médoc : des travaux de renouvellement de réseaux unitaires ont été effectués à hauteur de 0,3 M€.

#### Recettes d'investissement

Programme/Opération	Mandaté 2018
Exploitation eaux usées	3 083 349
Indemnisation Protocole transactionnel	3 083 349
Total général	3 083 349

Dans le cadre de protocoles transactionnels, 3,08 M€ ont été perçus dont 2 ,34 M€ pour la réhabilitation du collecteur Lajaunie.

## 3.4 - Principaux flux du budget principal de Bordeaux Métropole (eaux pluviales)

#### AXE 3 de la politique de l'eau

#### objectif 3.1

Les chiffres présentés dans cette partie sont issus des données du compte administratif. Les chiffres sont présentés en euros.

#### Dépenses de fonctionnement

Programme/Opération	Mandaté 2018
Contrat affermage	17 694 532
Rémunération fermier p/évacuation Eaux Pluviales	17 516 418
Intéressement du délégataire	178 114
Exploitation Eaux pluviales	4 914 946
Contribution eaux pluviales au Budget annexe	3 577 480
Participation et entretien hydraulique cours d'eaux	938 664
Exploitation Eaux pluviales	398 802
Total général	22 609 478

Dans le cadre du contrat d'affermage, l'essentiel des crédits est destiné à la **rémunération du fermier pour l'évacuation des eaux pluviales**, soit **17,5 M€**. Un intéressement est versé sur la base d'indicateurs reflétant la performance du délégataire pour un montant de 0,18 M€.

Une contribution au budget annexe relative aux charges liées aux travaux effectués dans le domaine des eaux pluviales sur les réseaux unitaires est versée à hauteur de 3,58 M€.

Des dépenses de 0,5 M€ sont réalisées pour assurer le financement des travaux d'entretien et d'aménagement des cours d'eaux, fossés et terrains. Bordeaux Métropole participe au financement des travaux hydrauliques sur le bassin versant du Guâ (0,39 M€).

L'opération « exploitation eaux pluviales » porte une étude relative à l'observatoire de la Jalle de Blanquefort financée à hauteur de 0,03 M€. Elle porte également des dépenses liées aux expertises dans le cadre de contentieux, des subventions à divers organismes. En 2018, un versement de 0,18 M€ a été effectué pour l'indemnisation du candidat non retenu à l'issue de la procédure d'attribution du nouveau contrat de délégation de service public. De plus, une dépense exceptionnelle de déplacements de bungalows de chantier a été effectuée sur le site de Brazza pour un montant de 0,16 M€.

#### Dépenses d'investissement

Programme/Opération	Mandaté 2018
Bassins et ouvrages eaux pluviales	1 842 975
Opérations diverses bassins, ouvrages et cours d'eau	892 852
Villenave d'Ornon - Bassin Eau Blanche - Nouhaux	950 123
Gestion des milieux aquatiques	225 263
Exploitation Eaux pluviales	197 400
Lutte contre les micropolluants dans les eaux urbaines	197 400
Réseaux Eaux pluviales	3 505 493
Création et développement des réseaux structurants	615 132
et ouvrages	
Renouvellement réseaux pluviaux	2 890 361
Total général	5 545 868

Sur l'opération « **Réseaux structurants et ouvrages** », des travaux de pose de canalisations d'eaux pluviales ont été réalisés à hauteur de 0,62 M€. Des opérations ont notamment été réalisées à Ambarès secteur Ribeyrotte, à Carbon-Blanc, Clos Favol (travaux de canalisation et de bassin) et à Eysines, secteur Triat.

En matière de **renouvellement patrimonial des canalisations**, Bordeaux métropole a réalisé 2,89 M€ pour financer des travaux à Villenave d'Ornon, rue Bourlaux, à Gradignan Centre bourg – avenue Charles de Gaulle, à Blanquefort rue Jules Ferry, à Bordeaux cité Claveau, à Blanquefort, rue de la République et à Bègles sur le secteur Renaudel.

Les dépenses consacrées à la réalisation du **bassin Nouhaux à Villenave d'Ornon** s'élèvent à 0,95 M€.

Bordeaux métropole a procédé à des **études et travaux sur les bassins et ouvrages d'eaux pluviales** pour un montant de 0,27 M€ notamment les études topographiques et hydrauliques sur le site du ruisseau de la Morandière au Haillan, la finalisation des études relatives à la réalisation du schéma directeur d'assainissement pluvial de Martignas-sur-Jalle, du schéma directeur de Parempuyre et de l'étude technique et règlementaire de faisabilité du bassin Monadey. S'y ajoutent des acquisitions foncières pour un montant de 0,55 M€).

Concernant la **gestion des milieux aquatiques**, les dépenses se sont élevées à 0,22 M€ par assurer l'entretien des cours d'eau et le versement de participations (communauté de communes de Montesquieu pour la gestion du bassin versant de l'Eau Blanche).

Le projet porté par Bordeaux Métropole de **lutte contre les micropolluants** nécessite l'inscription de crédits en dépenses et recettes d'investissement (compte de tiers) pour procéder à la perception des subventions de l'agence de l'eau Adour Garonne et de l'ONEMA et au reversement aux différents partenaires. Ces comptes ont ainsi été mouvementés de l'avance versée à hauteur de 0,2 M€.

#### Recettes d'investissement

Programme/Opération	Mandaté 2018
Exploitation Eaux pluviales	197 400
Lutte contre les micropolluants dans les eaux urbaines	197 400
Total général	197 400

Le projet porté par Bordeaux Métropole de **lutte contre les micropolluants** nécessite l'inscription de crédits en dépenses et recettes d'investissement (Cf. ci-dessus).

# IV- LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

#### AXE 3 de la politique de l'eau

#### 1. Rapport d'activité 2018

#### 1.1. Description du service public d'assainissement non-collectif

On appelle assainissement non collectif, tout système d'assainissement assurant la collecte, le transport, le traitement et l'évacuation des eaux usées domestiques ou assimilées (article 1 de l'arrêté du 7 septembre 2009 fixant les prescriptions techniques applicables aux dispositifs d'assainissement non collectif) sur la propriété privée.

Créé en décembre 2005, le Service Public de l'Assainissement non Collectif (SPANC) est chargé de contrôler les installations d'assainissement non collectif présentes sur le territoire métropolitain, et d'apporter toutes les informations et les conseils nécessaires à ses usagers pour un bon fonctionnement de leurs installations ainsi que le diagnostic au moment des cessions immobilières. Il est également chargé de valider les projets d'installations à réaliser dans le cadre d'immeubles neufs construits en zones non desservies par l'assainissement collectif ou dans le cadre d'une réhabilitation d'un système d'assainissement non collectif et de contrôler leur conformité.

#### 1.2. Synthèse de l'activité

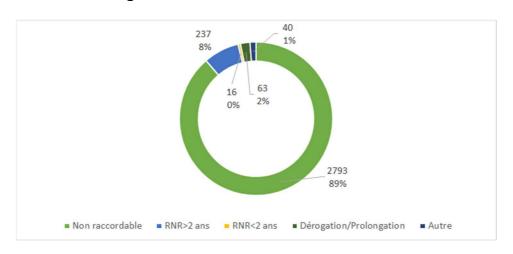
#### 1.2.1. Caractéristiques techniques

#### Bilan des contrôles réalisés

Les occupants des habitations redevables du SPANC appartiennent à 4 catégories :

- Ceux qui ne peuvent se raccorder au réseau public faute d'équipement d'assainissement collectif (non raccordable);
- Ceux qui peuvent se raccorder mais qui n'ont pas réalisé les travaux de raccordement après le délai réglementaire de deux ans (RNR > 2 ans);
- Ceux qui bénéficient d'un délai de deux ans pour se raccorder au réseau (RNR < 2 ans);
- Ceux qui obtiennent une dérogation ou une prolongation à l'obligation de raccordement (dérogation / prolongation).

#### Catégories des 3 149 redevables du SPANC



#### Commentaires:

Le nombre de RNR > 2 ans ne cesse de diminuer chaque année (237 RNR > 2ans en 2018 comparé aux 381 RNR > 2 ans en 2017). Cette baisse s'explique par le raccordement de certains immeubles au réseau public d'assainissement collectif et par les mises à jour régulières réalisées par le SPANC sur la base de données « RNR » transmise par le délégataire du service public d'assainissement collectif. Lors de campagnes de contrôles réalisées par notre service sur les RNR, un certain nombre d'installations est déjà raccordé au réseau d'eaux usées collectif ou en cours de raccordement.

BILAN DES 242 CONTROLES REALISES PAR LE SPANC EN 2018					
INSTALLATIONS NEUVES / REHABILITEES	60 dossiers de demande d'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif ont été instruits.				
	Contrôle de 16 installations neuves/réhabilitées				
	166 contrôles de bon fonctionnement ont été réalisés.				
INSTALLATIONS EXISTANTES	96 installations ne présentant pas de défaut				
(Contrôles de diagnostic et de bon fonctionnement)	63 installations non conformes avec travaux sous un an en cas de vente				
	7 cas avec absence d'installation				

#### Commentaires:

Le nombre de contrôles réalisés par le SPANC en 2018 (242) est plus faible qu'en 2017 (410) s'expliquant par le départ des deux techniciens au cours du mois d'août et l'arrivée d'un seul technicien au mois d'octobre.

#### 1.2.2. Tarification de l'assainissement non collectif

Le Service Public d'Assainissement non Collectif est un service public à caractère industriel et commercial et gère donc un budget autonome.

4 types de redevance ont été établis pour équilibrer les charges du service :

	Tarif au 1 <sup>er</sup> janvier 2018 (délibération n° 2017-784 du 22 décembre 2017)	Tarif au 1er janvier 2019 (délibération n° 2018-796 du 21 décembre 2018)
Redevance ponctuelle portant sur la vérification de conception	88,00 € HT	90,00 € HT
	(conception)	(conception)
Redevance ponctuelle de «bonne exécution» des installations neuves ou	88,00 € HT	90,00 € HT
réhabilitées	(réalisation)	(réalisation)
Redevance annualisée portant sur la vérification du bon fonctionnement et de l'entretien des installations existantes	41,00 € HT	42,00 € HT
Redevance ponctuelle portant sur le diagnostic lors de cession immobilière (contrôle imposé par la loi Grenelle II)	65,00 € HT	67,00 € HT

#### 1.2.3. Indicateurs de performance

L'ensemble des indicateurs exigés au titre du décret du 2 mai 2007 est donné dans le tableau suivant.

D.301.0 : Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public de l'Assainissement non collectif

D.302.0 : Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

P.301.3 : Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

	Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Caractéristiques	D.301.0 (unité)	7285	5398	7340	10200	10020	9534	9501	9279	9267
techniques du service	Indice de fiabilité	В	В	В	В	В	В	В	В	В
	D.302.0 (unité)	80	80	100	100	100	100	100	100	100
	Indice de fiabilité	Α	Α	Α	Α	Α	Α	Α	Α	Α
Indicateurs de performance	P.301.3 (%)	64	62	64	61	61	76	75	75	75
	Indice de fiabilité	Α	Α	Α	Α	Α	Α	Α	Α	Α

#### Commentaires:

Un suivi particulier pour les installations présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque de pollution de l'environnement devra être accentué pour améliorer l'état du parc ANC.

#### 1.2.4. Fait(s) marquant(s) 2018

- 1. Départ des 2 techniciens du SPANC en cours d'année, mi-août.
- 2. Arrivée d'un seul technicien en octobre.
- 3. Arrêt du logiciel CtrlA (septembre) et mise en production du logiciel GESCA avec formation du technicien.

#### 1.2.5. Programmation 2019

- L'activité 2019 se concentrera principalement sur un point principal, la fiabilisation des données dans GESCA, afin de lever l'incertitude de 17 % d'installation d'assainissement collectif ayant des incohérences de facturation.
- La formation du deuxième technicien, arrivé au mois de mai, au logiciel GESCA.

#### 2 - Rapport financier

#### Section d'investissement

#### Dépenses d'investissement

Les dépenses prévues n'ont pas été réalisées. 6 000€ avaient été inscrits pour l'achat de tablettes et de licences destinées au renseignement des données lors des visites sur le terrain pour les techniciens.

Dépenses d'investissement							
Total voté	Total engagé	Mandaté	Engagé non mandaté	Disponible	% mandaté	% total engagé	
6 000,00€	- €	- €	- €	6 000,00€	0%	0%	

#### Recettes d'investissement

La somme de 829 € mandatée correspond à des dotations aux amortissements.

Concernant les mouvements d'ordre, le virement de la section de fonctionnement n'est pas exécuté.

Recettes d'investissement								
Total voté	Total engagé	Mandaté	Engagé non mandaté	Disponible	% mandaté	% total engagé		
161 438,00€	829,00€	829,00€	- €	160 609,00€	1%	1%		

#### Section de fonctionnement

#### Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement ont diminué par rapport à 2017 de 24 %.

En 2018, les principales dépenses de fonctionnement de la régie sont les dépenses de personnel, les remboursements de frais au budget principal ainsi que les créances admises en non-valeur.

<u>Les dépenses de personnel</u> de la régie diminuent de 19 % entre 2017 et 2018. Elles s'élèvent à 68 095 €. Cette diminution s'explique par le départ des deux techniciens mi-août et l'arrivée d'un seul technicien en octobre 2018.

Concernant <u>les remboursements de frais au budget principal</u>, la délibération n° 2016/763 du 16/12/2016 revoit les modalités de calcul de cette dépense. Pour la régie du SPANC, elle prévoit un forfait de 13 % des dépenses de fonctionnement courant, y compris les charges de personnel, soit 9 056 € (11 160 € en 2017).

<u>Les créances admises en non-valeur</u> s'élèvent à 3 122 €. Elles correspondent à 65 factures émises en 2014.

Dépenses de fonctionnement							
Total voté	Total engagé	Mandaté	Engagé non mandaté	Disponible	% mandaté	% total engagé	
121 655,00 €	83 751,95€	83 520,24€	231,71€	37 903,05€	69%	69%	

#### Recettes de fonctionnement

Les <u>recettes liées aux prestations facturées</u> s'élèvent à 112 187 € (108 000 € en 2017).

La <u>subvention versée</u> s'élève à 6 168 € en 2018. Elle est versée par l'Agence de l'eau Adour Garonne et calculée sur les contrôles de conception / réalisation effectués et sur le diagnostic ou contrôle de l'existant de l'année 2017.

Recettes de fonctionnement								
Total voté	Total engagé	Mandaté	Engagé non mandaté	Disponible	% mandaté	% total engagé		
169 624,71	124 019,51	121 805,51	2 214,00	45 605,20	72%	73%		

### Le compte administratif 2018

La présentation générale du compte administratif est la suivante :

		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Réalisation de l'exercice	Exploitation	83 520,24 €	121 805,51 €	38 285,27 €
i tealisation de l'exercice	Investissement	- €	829,00€	829,00€
			_	
Report de l'exercice n-1	Exploitation	- €	47 969,71 €	47 969,71 €
Report de l'exercice II-1	Investissement	- €	155 438,00€	155 438,00€
Reste à réaliser	Exploitation	- €	- €	- €
ixeste a realiser	Investissement	- €	- €	- €
Résultat cumulé	Exploitation	83 520,24 €	169 775,22 €	86 254,98 €
	Investissement	- €	156 267,00€	156 267,00€
		83 520,24€	326 042,22 €	242 521,98 €

#### > Le résultat de clôture après affectation des résultats s'établit à 242 521,98 €.

Section	Résultat de clôture de l'exercice 2017		Excedent	de l'evercice	Résultat de clôture 2018	Reste à réaliser	Solde d'exécution
Investissement	155 438,00 €		155 438,00 €	829,00 €	156 267,00 €	- €	156 267,00 €
Fonctionnement	47 969,71 €		47 969,71 €	38 285,27 €	86 254,98 €	- €	86 254,98 €
Résultat	203 407,71 €	- €	203 407,71 €	39 114,27 €	242 521,98 €	- €	242 521,98 €

### **V - GOUVERNANCE**

#### Axe 4 de la politique de l'eau

L'axe 4 de la politique de l'eau de Bordeaux Métropole invite à développer une gouvernance de l'eau partagée associant des groupes de citoyens et des acteurs de l'eau aux grands enjeux d'une gestion durable l'eau.

Cette gouvernance s'exprime à travers une politique de communication et d'information sur l'eau, l'assainissement et les milieux aquatiques ainsi que par le biais d'instances participatives associant les citoyens usagers et la société civile organisée.

#### 1 – "L'eau Bordeaux Métropole" : une marque, une identité

#### Axe 4 de la politique de l'eau

# Objectif 4.1 : développer la communication et l'information sur l'eau, l'assainissement et les milieux aquatiques

«L'eau Bordeaux Métropole», marque unique des services d'eau et d'assainissement a été créée à la fin de l'année 2012. Elle peut être utilisée par Bordeaux Métropole, les délégataires des contrats d'eau potable et d'assainissement en tant qu'opérateurs des services publics d'eau et d'assainissement, le SPANC ou la régie de l'eau industrielle. Tous les courriers destinés aux usagers, les factures d'eau et d'assainissement sont marqués du logo «L'eau Bordeaux Métropole».

#### 2 – Les instances de gouvernance

#### Axe 4 de la politique de l'eau - Objectif 4.1

Le lancement d'un contrat d'assainissement de transition a été l'occasion de mettre en œuvre la nouvelle politique de l'eau visant à repositionner et recalibrer les rôles de délégant, du délégataire et des citoyens-usagers dans la gestion des services publics de l'eau.

La première orientation consistait à réaffirmer le rôle d'autorité organisatrice de Bordeaux Métropole. Pour ce faire, les effectifs de l'équipe de contrôle organisée autour de quatre thématiques principales (réseau, usines, usagers, finances) ont été renforcés pour suivre la réalisation des engagements, et redéfinir la stratégie patrimoniale et les schémas directeurs.

Le contrat d'assainissement imposait, par ailleurs, la création d'une société dédiée, afin de centraliser toutes les fonctions nécessaires à l'exploitation du service dans une même entité, soit directement soit en sous-traitance.

Enfin, le positionnement des citoyens-usagers est également revisité pour répondre à l'enjeu de la politique de l'eau de développer une gouvernance partagée pour soutenir une prise en compte transversale et collégiale des problématiques liées à l'eau. La société civile et les structures associatives sont ainsi associées de l'exploitation à la prospective sur ce service public.

Bordeaux Métropole a créé diverses instances présentées ci-dessous afin d'une part de répondre à la demande d'ouverture à la société décrite dans la politique de l'eau et, d'autre part, permettre une prise de décisions efficace.

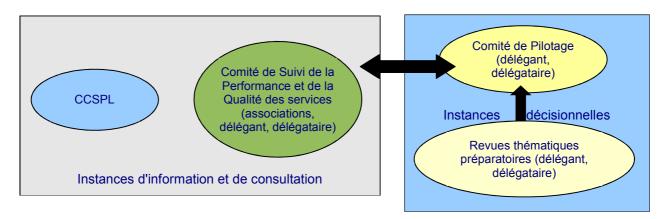


Figure 2 : La gouvernance des contrats d'eau et d'assainissement

Les instances suivantes ont été créées pour suivre, rendre compte et améliorer en permanence la conduite des services publics :

- les revues thématiques permettent ainsi de traiter des questions techniques et de clarifier des procédures. Elles associent les équipes techniques des deux entités (cadres et techniciens).
- le comité de pilotage est missionné pour prendre les décisions relatives à l'économie du contrat ou l'organisation des services. Les équipes de direction de chaque structure composent cette instance.

Bordeaux Métropole a repris la main sur l'organisation des relations avec les citoyens-usagers et associations afin de piloter les différents comités qui avaient pu être développés par la collectivité ou les délégataires et a repensé en 2013 les nombreuses structures qui associaient la société civile et les associations.

#### 2.1- La CCSPL

#### Axe 4 de la politique de l'eau - Objectif 4.2

Conformément à l'article L 1413-1 du code général des collectivités territoriales, la commission consultative des services locaux (CCSPL) se réunit au moins une fois par an pour examiner les rapports d'activité des délégataires et le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement.

#### 2.2- Les CSPQS eau et assainissement

#### Axe 4 de la politique de l'eau - Objectif 4.2

Le Comité de pilotage délégataire – délégant s'élargit une fois par semestre à 3 associations de la CCSPL pour examiner les indicateurs de performance et de qualité du service, le bilan du service de l'année n, le programme (notamment de renouvellement, d'études,...) de l'année n+1. Nommé comité de suivi des performances et de la qualité des services d'eau et d'assainissement (CSPQS) du contrat d'eau et du contrat d'assainissement, cette instance n'est pas une instance décisionnelle, mais peut néanmoins saisir le délégataire ou le délégant pour étudier certaines problématiques ou envisager certaines évolutions de pratiques.

Deux réunions se sont tenues au cours de l'année 2018 :

- 25 janvier 2018 : présentation du programme des investissements 2017 ; focus sur les principaux projets 2017 ; nouveaux projets 2018 (eau & assainissement),
- 14 septembre 2018 : présentation bilans financiers 2017 (eau & assainissement),

#### 2.3- Le Conseil d'Administration de la SGAC

#### Axe 4 de la politique de l'eau - Objectif 4.2

Conformément au cahier des charges du contrat d'assainissement 2013-2018, le délégataire a ouvert son conseil d'administration, avec droit de vote, à 3 associations issues de la Commission Consultative des Services Publics Locaux et à 2 représentants de la société civile proposés par le délégataire après accord du Président de Bordeaux Métropole.

# Prix de l'eau et de l'assainissement toutes taxes et redevances comprises (sur la base de 120 m³)

	Au 01/01/2018	Au 01/01/2019
Eau : abonnement + consommation	1,6338 € TTC/m³	1,6474 € TTC/m³
Assainissement : consommation	1,2091 € TTC/m³	1,2221 € TTC/m³
Organismes publics	0,6949 € TTC/m³	0,6931 € TTC/m³
Total	3,54 € TTC/m³	3,56 € TTC/m³

### VI – L'AGENCE DE L'EAU VOUS INFORME

Annexe 4 Note AEAG d'information au maire 2018.pdf

# **ANNEXES**

Facture type au 1<sup>er</sup> janvier 2018

Evolution pluriannuelle du prix d'une facture de 120 m<sup>3</sup>

Fiches sanitaires de l'ARS – Conclusion du rapport

Bilan de l'Agence de l'eau

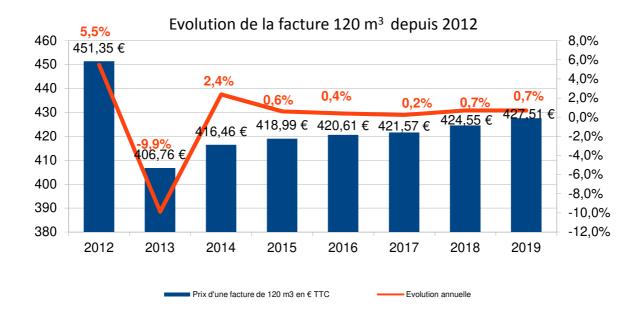
Bilan hydraulique

Analyse financière des comptes du délégataire

### a. 1- Facture type au 1er janvier 2019

### b. 2- Evolution pluriannuelle du prix d'une facture de 120 m<sup>3</sup>

Facture de 120 M3	Au 01.01.2018		Au 01.01.2019	Ecart	
Compteur de diamètre 15	€ HT/m³ Montant (€		€ HT/m³	Montant (€)	%
EAU POTABLE					
Abonnement annuel (perçu par Suez Eau France)		55,74		56,20	0,8%
Consommation (perçu par Suez Eau France)	De 0 à 170 m³ : 1,0842	130,10	De 0 à 170 m³ : 1,0932	131,18	0,8%
Redevances agence de l'eau Adour	Préservation de la ressource : 0,0680	8,16	Préservation de la ressource : 0,0663	7,96	-2,5%
Garonne	Lutte contre la pollution de l'eau : 0,33	39,60	Lutte contre la pollution de l'eau : 0,33	39,60	0,0%
ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAU	JX USEES				
Part perçue par la SGAC	43,5%	57,38	44,1%	58,80	2,5%
Part perçue par Bordeaux Métropole	56,5%	74,52	55,9%	74,52	0,0%
Redevances agence de l'eau Adour Garonne	Modernisation des réseaux de collecte : 0,25	30,00	Modernisation des réseaux de collecte : 0,25	30,00	0,0%
TOTAL Hors Taxes		395,50		398,26	0,7%
TVA 5,5% (eau potable)		12,86		12,92	0,5%
TVA 10,0% (assainissement)		16,19		16,33	0,9%
TOTAL TTC		424,55		427,51	0,7%
Total en € TTC/m³		3,54		3,56	0,7%



### c. 3- Fiches sanitaires de l'ARS – conclusion du rapport

### d. 4- Bilan de l'Agence de l'Eau

### e. 5- Bilan hydraulique

Volumes en jeu		
Production 2018	m³/an	Commentaires
V0 : prélèvement total	53 370 095 m³/an	Hors ARPOCABE
V1 : pertes en adduction	633 979 m³/an	Hors volume reversé au milieu naturel lié à la pollution du champ captant de Thil /Gamarde
V2 : eau brute importée	101 298 m³/an	Cérons (eau restituée à l'aqueduc de Budos)
V3 : eau brute exportée	611 809 m³/an	ARPOCABE: 515 152 Saucats: 75 335 Castaing: 0 La Cape: 90 Cabanac: 21 232
V4 : volume entrée station VO-V1+V2-V3	52 740 757 m³/an	
V5 : besoins station V4-V6	957 399 m³/an	Lavage déferriseurs : 596 808 Events : 11 277 Analyseurs : 5 238 Mises en décharge (hors perchlorate) : 322 604 Nettoyage bâches : 1 359 Test de pompage sur forages : 113
V6 : volume sortie station	51 783 358 m³/an	
V7 : eau traitée exportée	994 739 m³/an	Budos: 432 309 Cérons (eau prélevée dans l'aqueduc de Budos): 100 191 Export en distribution: 462 239
V8 : eau traitée importée	3 569 m³/an	Carbon Blanc : 2 246 Castelnau : 1 323 Rouillac : 0 Bouliac : 0
V9 : non comptabilisé collectif public	0 m³/an	
V10 : non comptabilisé parasite	200 000 m³/an	10 PI x 10 m³/h x 8 h x 210 j
V11 : non comptabilisé défense incendie	108 066 m³/an	
V12 : non comptabilisé exploitation	170 691 m³/an	Nettoyage réservoirs : 16 081 Purges qualité : 18 251 Pertes liées aux arrêts d'eau travaux : 17 153 Analyseurs : 3 729 Test pompage forages : 0 Mise en décharge : 115 477 Vannes modulantes : 0
V13 : non comptabilisé pertes V6-V7+V8-V10-V11-V12-V15	8 194 616 m³/an	
V14 : non comptabilisé gaspillé	0 m³/an	
V15 : consommation totale comptabilisée	42 118 816 m³/an	

Analyse financière des comptes du délégataire

Eau potable concession du service public

# Analyse du compte rendu financier 2018 de Suez Eau France, concessionnaire du service public de l'eau potable.

#### **Synthèse**

Au titre de l'exercice 2018, les principales évolutions des comptes de la concession constatées par Bordeaux Métropole sont les suivants :

#### **Produits**

Les recettes enregistrées au titre de l'exercice 2018 par le délégataire s'élèvent à 77,5 M€ soit une augmentation de 3,5% par rapport à la période précédente. Elle se compose du chiffre d'affaires imputable à l'eau pour 69 M€ en hausse de 4,5% (+3 M€) par rapport à l'exercice 2017.

Les autres produits constatés dans les comptes correspondent à diverses recettes (travaux, accessoires...).

L'année 2018 est marquée par une <u>progression des volumes consommés de 4,8%</u> soit une hausse de 2 millions de m³ d'eau. Elle s'explique par une augmentation du nombre d'usagers – dans les mêmes proportions que les années antérieures (+2,14%) – et par des facteurs climatiques avec une année particulièrement chaude.

Les prix sont demeurés stables sur l'exercice (+0,4 %). La variation du chiffre d'affaires est donc imputable à la progression de la consommation d'eau.

<u>Les autres recettes soit 9 M€</u> principalement composées des travaux (branchements) stagnent entre les 2 exercices.

#### Charges

Les charges d'exploitation sont de 44 M€ au titre de l'exercice 2018. Elles augmentent par rapport à l'exercice précédent de 1 M€ soit 2,5%. Les principaux postes qui composent cette variation sont la sous-traitance des travaux facturables, les dépenses d'honoraires et les pertes sur créances irrécouvrables.

Les frais informatiques sont en baisse de 2% en 2018 après de fortes hausses en 2016 (+55%) et 2017 (+27%).

Au regard de la prévision de l'avenant n°9, les charges d'exploitation de l'exercice sont conformes. En cumul depuis 2012, elles sont cependant en retrait de 5,7 M€.

#### Besoin en Fonds de Roulement

Il existe sur l'exercice 2018 un excédent en fonds de roulement lié à l'exploitation de 11 M€. Pour rappel, au titre de l'exercice précédent, les comptes faisaient également ressortir un excédent de 8 M€ contrairement aux années antérieures. Cela traduit une amélioration de la maîtrise des paiements qui s'explique notamment par l'augmentation des dettes fournisseurs.

#### **Investissements**

Sur 2018, les investissements physiques réalisés se sont élevés à 15 M€ hors flux de remboursement de la dette et hors subventions, soit un dépassement de 5,5 M€ par rapport à la prévision de l'avenant n°9 et 6 M€ en cumul 2012-2018. Cet écart trouve son origine dans les constats suivants :

- <u>un dépassement significatif des investissements de renouvellement patrimonial de 3,6 M€</u> du fait notamment de déplacements et renouvellement de canalisations ;
- <u>un dépassement des investissements de renouvellement fonctionnel de 1,5 M€</u> due à des renouvellements de branchements et de canalisations en vue de réduire les fuites et les casses.

En outre, il est constaté une <u>légère hausse des investissements de 1<sup>er</sup> établissement</u> (+0,4 M€) qui s'explique essentiellement par l'extension-renforcement de canalisations qui génère un surcoût de 469 K€.

Pour financer ces investissements, le délégataire déclare avoir perçu sur 2018 110 K€ de subventions soit une nette baisse par rapport à 2017 (- 460 K€) mais une amélioration par rapport à la prévision initiale qui n'en prévoyait pas.

#### **Trésorerie**

Sur l'exercice, le solde de trésorerie avant impôt sur les sociétés et frais ou produits financiers (liés à la trésorerie) s'élève à 19 M€. Il est inférieur de -4,6 M€ à la prévision initiale annexée à l'avenant n° 9.

Sur la période 2012-2018, au regard des nettes améliorations sur le BFR enregistrées depuis 2012, l'amélioration de la trésorerie par rapport à la prévision reste significative avec **+4,0 M€**.

Le solde de trésorerie cumulé depuis l'origine du contrat (1992) s'élève quant à lui à 144,2 M€ courants pour 140,2 M€ prévus au 31 décembre 2018. Le solde de trésorerie cumulé prévu à l'échéance du contrat étant de 259 M€ courants d'après la prévision annexée à l'avenant n°9.

#### Réserves Bordeaux Métropole

A l'issue du contrôle des comptes 2018 de la délégation, Bordeaux Métropole émet les réserves résumées ci-après.

#### Réserves sur la présentation des comptes

- → Le délégant a relevé trois cas de non-respect du principe d'indépendance des exercices, ayant conduit le délégataire à :
- majorer dans un cas (charges locatives 2017 imputées en 2018 pour 23 K€) et minorer dans l'autre (avoirs d'un fournisseur rattachable à 2017 imputés en 2018 pour 30 K€) les charges d'exploitation 2018 ;
- majorer dans le troisième les recettes de l'exercice.

Dans la perspective de la fin de contrat qui se profile fin 2021, il serait souhaitable que le délégataire stabilise ses méthodes de « cut off » (césure entre exercice).

→ L'état du compte de suivi du fonds de performance présenté dans le rapport d'activité du délégataire ne tient pas compte à ce stade de la clause relative au partage de l'excédent des volumes consommés par rapport à la prévision. Le fonds devra être abondé en conséquence à l'issue des échanges en cours avec le délégataire.

#### Ajustements demandés comptabilisés en 2018

→ Erreur d'imputation de 66 K€

L'analyse du poste « Autres sous-traitance administratives et techniques » révèle une erreur d'imputation de 66 K€ comptabilisés dans ce poste alors qu'il s'agit de coût informatique.

#### Réserves de portée générale

→ Calcul du plafond de main d'œuvre et d'équipement et structure : 97 K€

Suez a établi son calcul en cumulant les dépassements de plafonds et les non dépassements pour un total de 41 K€. Le dépassement de plafond s'élève à 97 K€ c'est donc le montant qui doit être retenu. Le désaccord entre Suez et Bordeaux Métropole s'élève à 56 K€. Après échange, Suez a régularisé son tableau de flux de trésorerie en conséquence.

#### **Introduction**

Les objectifs du présent rapport sont de :

- s'assurer que les engagements contractuels financiers du délégataire sont tenus ;
- vérifier que les comptes de la concession sont fidèles à la comptabilité propre du délégataire (point de balance quasi-dédié) ;
- comprendre les évolutions des états comptables et leurs écarts par rapport à la prévision;
- obtenir, dans la mesure du possible, une vision prospective.

Ce rapport reprend et complète l'axe 3 du rapport annuel des services métropolitains sur le rapport annuel 2018 du concessionnaire du service public de l'eau potable.

En préambule, il fait une présentation des informations financières remises par le concessionnaire Suez Eau France.

Ensuite, il présente une analyse du rapport annuel du délégataire. Celle-ci est structurée en quatre parties :

- 1. Présentation des produits de 2018 par rapport à 2017 et 2016 et par rapport au prévisionnel annexé à l'avenant n°9 ;
- 2. Présentation des autres flux d'exploitation (charges d'exploitation, besoin en fonds de roulement lié au cycle d'exploitation), comparés à 2017 et au prévisionnel annexé à l'avenant n° 9 :
- 3. Présentation de l'évolution du besoin en fonds de roulement ;
- 4. Présentation des flux d'investissements et flux financiers associés (remboursements de la dette, subventions et avances) et du solde de trésorerie résultant, comparés à 2017 et au prévisionnel annexé à l'avenant n°9;
- 5. Point sur les investissements financés comparés à la prévision sur l'année 2018 et en cumul depuis le démarrage du nouveau programme d'investissement (2012).

#### Faits marquants

Les négociations avec le concessionnaire pour la révision quinquennale du contrat (avenant n°10) ont été initiées en mars 2017 et se sont finalement achevées en novembre 2018, repoussant d'un an l'échéance prévue initialement à fin 2017.

Une première phase de négociation a été entreprise et a conduit à un constat faisant état de désaccords substantiels entre les parties sur l'équilibre économique du contrat, entraînant une interruption des négociations. En parallèle, afin d'éviter toute interférence avec la procédure de nouvelle délégation de service public d'assainissement et de gestion des eaux pluviales urbaines, une période de suspension a été instaurée entre fin 2017 et mi-2018. Les négociations ont finalement repris à l'été 2018, avec près d'un an de retard par rapport au planning initial.

Contrairement à l'ambition initiale, cet avenant **ne consiste pas à remettre à plat la prévision financière des années à venir**. Seule la partie investissement a été révisée avec l'avenant n°10 (application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019), la prévision des flux d'exploitation de l'avenant n°9 continue de s'appliquer.

Au terme de ces négociations, les deux parties ont convenu :

- D'un engagement financier complémentaire du concessionnaire d'un montant de 22,5 M€ HT, réparti de la manière suivante :
  - la définition d'un programme complémentaire d'investissements à réaliser par le concessionnaire sur les trois dernières années du contrat, à hauteur de 18,63 M€ HT supplémentaires,
  - l'annulation du versement d'une indemnité de 3,87 M€ HT due au concessionnaire en fin de contrat,
- De l'affectation d'une partie du solde du fonds de performance, à hauteur de 2,86 M€ HT, à la réalisation de projets liés aux systèmes d'information du service de l'eau potable de Bordeaux Métropole,
- De la modification et la création de certaines clauses contractuelles, essentiellement sans incidence financière, prenant en compte l'évolution du service et l'environnement du contrat depuis le précédent avenant entré en vigueur en 2013.

Le tableau ci-dessous présente la synthèse des éléments financiers pris en compte dans l'avenant.

Investissements complémentaires déjà programmés, à visée patrimoniale et en accompagnement des infrastructures métropolitaines	9,13 M€ HT
Investissements pour améliorer le rendement de réseau	8,2 M€ HT
Diagnostics et réhabilitations de forages	1,3 M€ HT
Sous-total investissements complémentaires	18,63 M€ HT
Annulation de l'indemnité de fin de contrat (au titre des travaux neufs réalisés dans les dernières années)	3,87 M€ HT
TOTAL Montants complémentaires par rapport à l'avenant n° 9	22,50 M€ HT

\_\_\_\_\_

Affectation de montant déjà inclus dans l'économie du contrat									
Montant débité du fonds de performance pour la réalisation de	2,86 M€ HT								
projets en lien avec les systèmes d'information	2,00 iiie 111								

Par ailleurs, même si les flux financiers n'ont pas été revisités lors de cet avenant n°10, un certain nombre d'ajustements relatifs aux exercices 2012 à 2017, pour un montant total de **511,5 K€**, ont été enregistrés sur l'exercice 2017 :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
Ajustement FAD820 - Ligne TFT - DP hors compteurs	-18,0	-94,9	-134,8	-54,9	-52,2	-4,7	-359,5
Ajustement télérelève - Ligne TFT - Domaine privé compteurs					-24,0	-24,0	-48,0
Ajustement Subvention Budos - Ligne TFT - Subventions perçues				-125,0			-125,0
Ajustement remboursement d'assurance - Ligne TFT - Renouvellement patrimonial					21,0		21,0
Total ajustements TFT Avenant 10 - exercice 2017	-18,0	-94,9	-134,8	-179,9	-55,2	-28,7	-511,5
Ajustement Chèque eau - Ligne TFT - Autres dépenses			23,0				23,0
Ajustement Cadrage investissements entre patrimoine et finances						-23,0	-23,0
Total ajustements TFT exercice 2017							-511,5

En complément, le délégataire a procédé à d'autres ajustements de reclassements de bornes à eau entre la vente de détail et la vente en gros qui n'ont pas d'impact sur le flux de trésorerie.

L'ensemble de ces ajustements, regroupés sur l'exercice 2017, sont retracés dans le tableau joint en annexe 1 qui détaille le passage du tableau des flux de trésorerie présenté dans le rapport annuel du délégataire (RAD) 2017 au *pro-forma* de l'exercice 2017.

# <u>Préambule : présentation des informations financières remises par le concessionnaire</u>

Au titre de l'article—L. 1411-3 du CGCT, le délégataire est tenu de produire chaque année un « rapport comprenant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public ».

L'article R. 1411-7 du CGCT précise le contenu de ce rapport et oblige le délégataire a « une présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus pour la détermination des produits et charges directs et indirects imputés au compte de résultat de l'exploitation. »

Bien que ces textes aient été abrogés par l'ordonnance 2016-65 du 29/01/2016 et son décret d'application 2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016, ils demeurent applicables aux contrats de délégation de service public pour lesquelles la procédure de publicité et de mise en concurrence a été lancée avant le 1<sup>er</sup> avril 2016.

En tout état de cause, l'article 52 de l'ordonnance et l'article 33 du décret précités reprennent en tous points les obligations imposées au délégataire au titre des textes abrogés.

L'article 78.3 du contrat de concession complète ces obligations relatives au contenu financier attendu du compte rendu financier.

Le délégataire procède depuis son rapport annuel 2005 à une présentation de l'économie du contrat de concession par les flux de trésorerie. Depuis l'avenant n°9, l'approche retenue est exclusivement une approche par flux de trésorerie.

Les travaux réalisés par Bordeaux Métropole reposent sur l'exploitation du tableau de flux de trésorerie et de la balance comptable générale et analytique du point de balance quasi dédié :

a) <u>Le tableau des flux de trésorerie</u> (rapport annuel du délégataire 2018 – chapitre III.8 comptes de la délégation)

Le tableau des flux de trésorerie détaille l'ensemble des mouvements de trésorerie sur un exercice donné en distinguant les flux provenant des processus d'exploitation, d'investissement, et de financement.

Le délégataire publie cette présentation au paragraphe III.8.1 de son rapport annuel, en comparant les flux de 2018 à ceux de 2017 et au prévisionnel 2016 (§ III.8.3).

Conformément à la demande de Bordeaux Métropole, cette présentation est complétée par un tableau de flux détaillé (annexe 11.1 b) qui permet :

- de mettre en regard de chaque composante du chiffre d'affaires lié aux ventes d'eau, les volumes correspondants et pour les volumes vendus au détail d'en suivre l'évolution pour chacune des tranches tarifaires;
- de détailler davantage les postes de charge d'exploitation.

C'est cette présentation que les services métropolitains reprennent dans le présent rapport pour comparer les données réelles de l'économie du service concédé, sur les 3 dernières années et avec le prévisionnel.

#### b) Mise en place d'un point de balance quasi-dédié et réorganisations internes

Pour mémoire, l'exercice 2014 a vu la mise en place d'un point de balance quasi dédié à l'activité de l'eau (PB 19), en application de l'engagement contractuel pris par le délégataire (cf. art. 78.1.1 du traité de concession). Outre les services dédiés au contrat métropolitain de l'eau, ce point de balance héberge depuis la réorganisation de 2017 :

- les différents services supports opérationnels et fonctionnels de l'Entreprise Régionale, majoritairement dédiés au service de l'eau potable métropolitain ;
- le Centre régional de Services Partagés en charge de la formation ;
- les CSP nationaux que sont : le LyRe, centre de recherche et développement de Suez Eau France et l'ingénierie (issus de l'ancienne direction technique et scientifique) ;
- les activités hors contrats de DSP métropolitains, mais réalisées sur le territoire de Bordeaux Métropole.

Par ailleurs, les Centres de Services Partagés (CSP) nationaux et régionaux hébergés par l'autre point de balance principal de l'Entreprise régionale (PB97) sont facturés au PB19 selon le schéma suivant :

Centre de Services Partagés (CSP)	Nombre	Activités	Facturation des prestations internes au PB 19 : Eau
CSP National	2	<ul> <li>Gestion des approvisionnements</li> <li>Centre de gestion des assurances (CEGASS)</li> <li>Entité relation clientèle (internalisée en 2018)</li> <li>Agence clientèle professionnelle (internalisée en 2018)</li> <li>Agence gestion clientèle (internalisée en 2018)</li> </ul>	Avis de débit
CSP Régional	2	- Centre comptable - Paie	Conventions

En outre, au 1<sup>er</sup> janvier 2018, le délégataire a créé une **Agence clientèle eau Bordeaux Métropole** (**ACEBM**) dédiée à la gestion des 280 000 clients de la Métropole.

Basée sur les sites de Paulin (Bordeaux) et du Béquet (Villenave d'Ornon), cette agence est composée de plus de 90 collaborateurs. Elle a permis de décentraliser des services centraux rattachés précédemment au National (PB97) tels que la Facturation ou le Traitement de la demande multicanal en spécialisant les collaborateurs à la gestion exclusive du contrat Eau Bordeaux Métropole.

168

#### 1. Présentation des produits

#### 1.1 Evolution 2018 /2017

Tableau des volumes vendus et des produits hors ceux perçus pour le compte de tiers sur les 3 dernières années (selon le formalisme de l'annexe 11.1)

VOLUMES (en milliers de m³)								
<u>Volume</u> s : En milliers de m <sup>3</sup>	Réf.	Réel 2018	Réel 2017	Réel 2016	Var 2018- 2017	Var 2017- 2016	% Var 2018-2017	% Var 2017-2016
TOTAL VOLUMES VENDUS (Détail + VEG) en milliers de m <sup>3</sup>	(a)	43 223	41 262	40 922	1 960	340	4,8%	0,8%
Volumes vendus au détail total (y c. var. EEC)		41 565	39 927	39 593	1 638	333	4,1%	0,8%
Dont : ancienne grille tarifaire		0	0	0		0	na	-100,0%
Dont : Tranche 1		22 197	21 087	21 357	1 110	-270	5,3%	-1,3%
Dont: Tranche 2		16 997	14 845	14 405	2 152	441	14,5%	3,1%
Dont: Tranche 3		2 600	5 191	5 467	-2 591	-276	-49,9%	-5,0%
Dont : Var° eau consommée non facturée (var° EEC)		238	-727	-1 137	965	410	-132,8%	-36,1%
Dont : Remises fuites		-468	-470	-497	2	28	-0,4%	-5,6%
Volumes ventes en gros et divers total (y c. var. EEC)		1 658	1 335	1 329	322	7	24,1%	0,5%
Vol. vendus aux navires		0	0	-5	0	5	na	-100,0%
Vol. vendus aux services d'eau hors périmètre concédé		1 506	972	1 915	534	-943	55,0%	-49,3%
Vol. vendus sur les bornes de puisage et brcts temporaires		101	95	84	6	11	6,2%	13,1%
Vol. vendus sur bornes incendies privées		0	0	0	0	0	na	na
Var° vol. d'eau consommée non facturée (var° EEC)		51	269	-665	-218	934	-81,1%	-140,3%

FLUX D'EXPLOITATION (K€ courants)								
Flux financiers : en K€ COURANTS (hors comptes de tiers)	Réf.	Réel 2018	Réel 2017	Réel 2016	Var 2018- 2017		% Var 2018-2017	% Var 2017-2016
PRODUITS D'EXPLOITATION PROPRES AU CONCESSIONNAIRE								
VENTES AU DETAIL								
CHIFFRE D'AFFAIRES PART VARIABLE		48 018	46 012	45 862	2 006	150	4,4%	0,3%
dont : ancienne grille tarifaire		0	0	0	0	0	na	-100,0%
dont : CA Part variable tranche 1		24 087	22 787	22 981	1 300		-,	
dont : CA Part variable tranche 2		20 913		17 637	2 732		-,	
dont : CA Part variable tranche 3		3 265	6 490	6 809	-3 225		-,	,
dont : CA Part variable eau consommée non facturée (EEC)		323	-876	-964	1 199		,	
dont : Remises fuites		-571	-571	-603	0	32	-,	,
CHIFFRE D'AFFAIRES PART FIXE (abonnements)		18 380		16 742	850		,	4,7%
VENTES EN GROS et DIVERS		525	409	229	116		28,3%	,
dont : CA Vente aux navires		0	0	-21	0		na	-100,0%
dont : CA Ventes aux services d'eau hors périmètre concédé		400	292	202	108	91	37,1%	44,9%
dont : CA ventes sur les bornes de puisage et brcts temporaires		124	117	48	8	69	6,5%	142,1%
ABONNEMENTS REDEVANCES INCENDIE (33.3.2.d)		2 004	2 025	2 125	-21	-100	-1,0%	-4,7%
CHIFFRE D'AFFAIRES EAU	(b)	68 927	65 975	64 957	2 952	1 018	4,5%	1,6%
RECETTES COMPLEMENTAIRES (art. 33.4)	(d)	1 691	1 673	1 443	18	229	1,1%	15,9%
RECETTES ACCESSOIRES (art. 33 Quater)	(e)	1 124	1 202	903	-78	299	-6,5%	33,1%
RECETTES TRAVAUX liées aux branchements - FORFAIT (art 37)	(c)	1 458	1 680	0.000	-222	1 744	-13,2%	76,5%
RECETTES TRAVAUX liées aux branchements - METRE (art 37)	(c)	2 006	2 344	2 280	-338	1 /44	-14,4%	
RECETTES TRAVAUX Autres Travaux (art 37)	(c)	2 335	2 059	2 656	276	-597	13,4%	-22,5%
1.TOTAL RECETTES AFFECTABLES - EAU		77 542	74 933	72 240	2 608	2 693	3,5%	3,7%

#### (a) Volumes

Les volumes vendus sur l'année 2018 subissent une hausse significative de **4,8%**, soit près de 2 millions de m³, qui se justifie notamment par :

- une évolution du nombre d'abonnés : hausse du nombre de clients (c'est-à-dire du nombre de compteurs) de **2,1**% (de 273 759 en 2017 à 279 614en 2018) qui est à corréler à une augmentation de la population de la Métropole qui bénéficie toujours d'une attractivité soutenue (740 353 en 2017 à 748 391 en 2018 soit **+1,09**%) ;

Cependant, notons que l'évolution de la population évolue dans les mêmes proportions que les années antérieures :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
NB de PRIMES FIXES = nombre d'usagers							
Nb de PF prévues	227 322	232 436	237 608	242 839	248 130	253 481	258 893
Var° annuelle	2,27%	2,25%	2,23%	2,20%	2,18%	2,16%	2,14%
POPULATION							
Hyp. Pop° (22 communes hors Bouliac et Martignas) - AVENANT 9	696 513	704 453	712 484	720 606	728 821	737 130	745 533
Var° annuelle	1,14%	1,14%	1,14%	1,14%	1,14%	1,14%	1,14%
Population totale - REEL*	689 524	698 492	707 190	718 916	729 327	740 353	748 391
dont Communes non prévues dans la prév° init.		3 233	3 253	3 323	3 400	3 511	3 621
Var° annuelle	0,79%	1,30%	1,25%	1,66%	1,45%	1,51%	1,09%

- des facteurs climatiques - année particulièrement chaude, qui ont une tendance à favoriser la consommation d'eau<sup>9</sup>.

Concernant l'analyse des volumes par tranche, une baisse de 50% est constatée sur la tranche 3. Cependant, aucune analyse pertinente ne peut être établie dans la mesure où l'eau en compteur (EEC) ne peut être affectée à chacune des trois tranches. L'EEC sur 2018 s'élève à +238 m³ contre -727 m³ en 2017, soit une hausse de 965 m³.

#### Reclassement des gestionnaires d'habitats collectifs dans la catégorie Particuliers

En s'appuyant sur la définition des abonnés Grands Comptes<sup>10</sup> du délégataire, qui comprend des gestionnaires d'immeubles (ex : bailleurs sociaux...) logeant essentiellement des particuliers, le Concessionnaire indique une hausse de 3,8% des consommations des particuliers et de +1,6% de leur consommation moyenne individuelle.

Afin d'obtenir une lecture qui soit au plus proche de la réalité, une méthode alternative de décompte des clients professionnels a été développée par le délégataire à la demande de Bordeaux Métropole depuis la conclusion de l'avenant 9. Elle permet désormais de raisonner sur une répartition entre clients particuliers et professionnels affinée, **c'est-à-dire en retraitant les gestionnaires d'habitats collectifs des Grands comptes**. Selon cette répartition, les volumes consommés par les particuliers seraient en hausse de +2,9%, le nombre de ces abonnés en hausse de +2,1% et leurs consommations individuelles en hausse de +0,7%.

Pour rappel, la partie ventes d'eau de l'exercice 2016 tient compte des régularisations intervenues suite à la sur-estimation de l'eau en compteur fin 2015.

#### (b) Chiffre d'affaires lié aux ventes d'eau (parts fixes et proportionnelles) : 68,9 M€

Le chiffre d'affaires lié aux ventes d'eau s'apprécie de **4,5%** (+3 M€) entre 2017 et 2018 et s'explique essentiellement par un effet volume (+4,8%). En effet, le prix est stable (+0,42%). L'incidence est marginale sur le chiffre d'affaires.

Le délégataire justifie l'écart résiduel par de la performance réalisée sur la gestion du portefeuille clients (compteurs non vus, logements vacants, cycles arrivées/départs). Interrogé sur le sujet pour connaître la part de chacun de ces segments, il nous explique que leur système de gestion ne permet pas de mesurer et d'isoler thème par thème la performance constatée.

Concernant les ventes en gros qui évoluent de +28,3% (+116 K€), l'évolution du poste s'explique par la mise en place de deux nouvelles interconnexions (Louens et Verlaine) sur la commune du Pian Médoc.

Les abonnements relatifs aux bornes incendies privées n'évoluent pas sur la période (-1%).

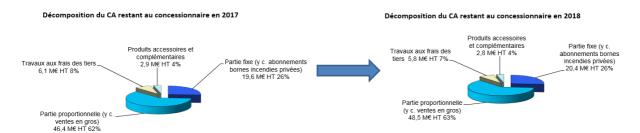
<sup>9 « 2018 :</sup> année la plus chaude du XXIème siècle » selon le Rapport d'Activité de Suez Eau France.

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Pour le Concessionnaire les grands comptes sont ceux qui consomment plus de 750 m³ / an et dont la fréquence de relevé est semestrielle, trimestrielle ou mensuelle, cf. chap. III.7.1.5 de son rapport.

#### Décomposition du chiffre d'affaires

Les produits restant au concessionnaire en 2018 s'élèvent à **77,5 M**€ soit une amélioration des recettes affectables de **3,5%** (2,6 M€) par rapport à 2017.

Comme le montre les graphiques ci-après, la part fixe et la part variable ont largement progressé (dans les mêmes proportions que les volumes). Les travaux facturés aux tiers ont quant à eux diminué tandis que les produits accessoires et complémentaires ont stagné sur la période :



Depuis 2013, la part fixe des bornes à incendies¹¹ (2,0 M€) a été alignée sur le tarif part fixe des compteurs. Il n'y a donc plus lieu de faire une analyse séparée du chiffre d'affaires « redevances incendies ». Cette part fixe pourrait être intégrée dans le chiffre d'affaires part fixe.

#### (c) Recettes liées aux travaux facturables : 5,8 M€

Concernant les autres produits d'exploitation, on constate en 2018, une baisse de **4,7%** (- 284 K€) des recettes liées aux travaux confiés à titre exclusif au concessionnaire en vertu de l'article 37 du traité de concession.

La baisse de 14% (soit -560 K€) des recettes travaux liées aux branchements (forfait et métré) n'est pas corrélé aux effets volume (+6%). Selon le délégataire, cette baisse s'explique par :

- un prix moyen qui se dégrade de 23% (partiellement expliqué par la modification de l'application du BPU suite à l'audit de Bordeaux Métropole);
- l'affectation de l'écart entre le journal des ventes et la répartition du chiffre d'affaires travaux selon la nouvelle classification. En effet, en 2017, l'écart était de 1,2 M€ (contre -0,2 M€ en 2018) et ce dernier est venu impacter le chiffre d'affaires travaux branchements de +66% (+788 K€), ce qui mécaniquement induit une baisse du poste.

Comme l'indique le rapport du délégataire<sup>12</sup>, la baisse constatée sur le linéaire de réseaux privés intégré au patrimoine concédé s'explique par les linéaires exceptionnels posés en 2017 dans le cadre de deux opérations majeures<sup>13</sup>. Pour rappel, ces deux opérations majeures, représentaient plus de 60% du linéaire total de réseaux intégrés de l'année en 2017.

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> Cet alignement des tarifs a entrainé une baisse du nombre de compteurs de bornes incendies justifiée par un nouveau tarif plus élevé que le précédent. Le parc des compteurs représente 0,5% tandis que le chiffre d'affaires représente 10% des recettes des parts fixes. Ce constat nous amène à conclure que les compteurs incendies sont des compteurs de gros diamètre (supérieurs à 60 mm).

<sup>12</sup> cf. chapitre III.6.2.4 du rapport du délégataire

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> le lotissement « Vert Castel II », sur la commune de Mérignac, réalisé dans le cadre de l'Opération d'Intérêt Métropolitain (OIM) Aéroparc et le lotissement « Clos d'Athéna » sur la commune de Parempuyre

En outre, en 2017, un travail a été mené avec le concessionnaire consistant à répartir les recettes liées aux travaux facturés aux tiers entre les travaux de branchements *stricto sensu* et les autres travaux. En effet, le Bordereau de Prix Unitaire (BPU) est composé de guatre chapitres que sont :

- Chapitre 1 : canalisations ;
- Chapitres 2 et 3 : branchements (forfaitaires et sur mesure) ;
- Chapitre 4 : prestations diverses.

Par convention, jusqu' en 2016 (date des conclusions de l'audit sur les travaux tiers), les recettes travaux liés aux branchements étaient assimilés aux chapitres 2 et 3 et les recettes liées aux autres travaux aux chapitres 1 et 4. Or, dans les faits, l'usage du bordereau des prix unitaires est beaucoup plus transversal : par exemple, une facture de branchement peut faire appel à chacun des 4 chapitres.

Un travail manuel de retraitements est désormais mené au niveau de Suez Eau France afin d'établir une répartition qui soit conforme à la réalité des recettes avec une répartition en trois catégories de recettes travaux :

- recettes travaux liées aux branchements FORFAIT (art 37)
- recettes travaux liées aux branchements METRE (art 37)
- recettes travaux Autres travaux (art 37)

L'année 2018 est la première année où cette répartition est retranscrite dans le tableau des flux de trésorerie.

#### (d) Recettes complémentaires : 1,7 M€

Elles correspondent à hauteur de 80% aux produits d'accès au service qui représentent 1,3 M€ sur l'année 2018. L'évolution de ce poste est stable entre l'exercice 2017 et 2018.

Par ailleurs, une étude est en cours par la Direction de l'Eau et Suez Eau France sur un contrat Ford qui s'élève à 16 K€ au 31 décembre 2018.

#### (e) Recettes accessoires : 1,1 M€

Elles comprennent les rémunérations perçues par le délégataire pour la facturation et l'encaissement :

- pour 905 K€ de la redevance assainissement pour le compte de la SGAC (depuis le 01/01/2013). A ce titre, le délégataire du service public de l'eau potable métropolitain perçoit une rémunération dont le tarif s'établit à 1,50 € HT valeur 2013 par facture émise révisable au 01/01 de chaque année (905 K€);
- pour 159 K€ de la redevance pollution pour le compte de l'Agence de l'Eau ;
- pour 11 K€ de la valorisation des économies d'énergie faites par le délégataire (certificats d'économie d'énergie).

Elles diminuent de **78** K€ (soit -6,5%) par rapport à 2017. La diminution s'explique principalement par poste « facturation de redevances pollution pour le compte de l'Agence de l'Eau » qui diminue de 145 K€ car il y avait un problème de cut off sur N-1.

Par ailleurs, le solde du compte « Facturation clientèle pour le compte de la SGAC » s'élève à 905 K€ au titre de l'exercice 2018 tandis que la facturation clientèle (accueil physique et centre d'appel) pour le compte de la SGAC est de 49 K€. Les deux montants figurent sur deux lignes distinctes comme cela avait été préconisé en 2017.

Le nombre de factures éditées pour le compte de la SGAC évolue de 6% entre les deux exercices tandis que le nombre d'usagers assainissement n'évolue lui que de 2,6%. Les explications fournies par Suez Eau France nous amène à relever que le principe d'indépendance des exercices n'est pas respecté¹⁴. Par ailleurs, lorsque l'on calcule un prix moyen par facture (1,54€ / facture) à partir de la redevance SGAC (905 K€) et du nombre de factures émises facturées (587 407 factures), ce prix apparaît cohérent. Cela génère un effet prix de 0,66% cohérent avec l'évolution constatée sur les exercices précédents.

#### Produits perçus pour le compte de tiers

Ces produits ne sont pas présentés dans le TFT car ils ne font que transiter par les comptes du concessionnaire, ne lui étant pas destinés. Ils ont en revanche un impact en trésorerie, transcrit dans le besoin en fonds de roulement dont la variation est intégrée dans le tableau des flux de trésorerie.

Ces produits sont composés de quatre types de redevances :

- redevance préservation pour le compte de l'Agence de l'Eau (3,0 M€ contre 2,8 M€ en 2017) ;
- redevance pollution pour le compte de l'Agence de l'Eau (12,9 M€ contre 12,3 M€ en 2017) ;
- redevance pour modernisation<sup>15</sup> des réseaux de collecte pour le compte de l'Agence de l'Eau (9,5 M€ contre 9,2 M€ en 2017) ;
- redevance assainissement pour le compte de la SGAC.

Comme mentionné plus haut, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, en application de l'article 33 Ter 3 du Traité de Concession ainsi que de la *Convention de facturation et de recouvrement de la redevance d'assainissement collectif* adoptée par délibération n°2012/0948 du 21/12/2012, le délégataire du service de l'eau potable métropolitain est chargé de la facturation et du recouvrement des redevances d'assainissement collectif (part SGAC et part Bordeaux Métropole) pour le compte de la SGAC.

Aux termes de la convention, ces redevances sont reversées à la SGAC dans un délai de 25 jours à compter du dernier jour calendaire de chaque mois (M) de facturation ou de prélèvement (art. 7 de ladite convention).

De même, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, la « redevance pour modernisation des réseaux », assise sur les volumes d'eau assujettis à la redevance assainissement, perçue pour le compte de l'Agence de l'Eau, fait son apparition dans les comptes de tiers de la concession eau potable. Le délégataire de l'eau potable est en effet chargé de collecter sur la facture d'eau l'ensemble des redevances Agence de l'Eau et les lui reverse directement.

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> Le nombre de factures établies entre 2017 et 2018 sous Odyssée augmente de 3% (source : Suez Eau France) comme le nombre d'usagers assainissement.

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup> La redevance pour modernisation des réseaux, ne transite donc pas par les comptes de la SGAC.

#### 1.2 Evolution par rapport à la prévision

Tableau des volumes vendus et des produits 2018 et cumulés sur la période 2012-2018, comparés au prévisionnel de l'avenant  $n^{\circ}9$  hors produits perçus pour compte de tiers

VOLUMES (en milliers de m³)									
<u>Volume</u> s : En milliers de m <sup>3</sup>	Réf.	Réel 2018	Prévu 2018 Avt n°9	Ecart (R-P) 2018	Ecart en % (R-P)/P 2018	Réel. 2018 cumul/2012	Prév. 2018 cumul/2012	Ecart (R-P) cumul 2012 à 2018	Ecart en % (R-P)/P cumul 2012 à 2018
TOTAL VOLUMES VENDUS (Détail + VEG) en milliers de m <sup>3</sup>	(a)	43 223	41 393	1 829	4,4%	285 952	286 121	-169	-0,1%
Volumes vendus au détail total (y c. var. EEC)		41 565	40 381	1 184	2,9%	277 462	279 035	-1 572	-0,6%
Dont : ancienne grille tarifaire		0	0	0		-	-		
Dont : Tranche 1		22 197	41 007	-18 810	-45,9%	-	-		
Dont: Tranche 2		16 997	0	16 997		-	-		
Dont: Tranche 3		2 600	0	2 600		-	-		
Dont : Var° eau consommée non facturée (var° EEC)		238	-305	544	na	-3 173	-		
Dont : Remises fuites		-468	-320	-147	na	-2 854	-		
Volumes ventes en gros et divers total (y c. var. EEC)		1 658	1 012	646	63,8%	8 490	7 086	1 403	19,8%
Vol. vendus aux navires		0	7	-7	-100,0%	126	-		
Vol. vendus aux services d'eau hors périmètre concédé		1 506	919	587	63,9%	8 030	-		
Vol. vendus sur les bornes de puisage et brcts temporaires		101	86	15	17,9%	603	-		
Vol. vendus sur bornes incendies privées		0	0	0		0	-		
Var° vol. d'eau consommée non facturée (var° EEC)		51	0	51		-270	-		

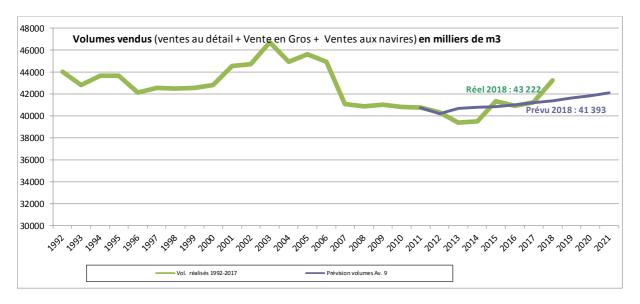
FLUX D'EXPLOITATION (K€ courants)									
PLUX D'EXPLOTTATION (RE Courants)									
Flux financiers : en K€ COURANTS (hors comptes de tiers)	Réf.	Réel 2018	Prévu 2018 Avt n°9	Ecart (R-P) 2018	Ecart en % (R-P)/P 2018	Réel. 2018 cumul/2012	Prév. 2018 cumul/2012	Ecart (R-P) cumul 2012 à 2018	Ecart en % (R-P)/P cumul 2012 à 2018
PRODUITS D'EXPLOITATION PROPRES AU CONCESSIONNAIRE									
VENTES AU DETAIL									
CHIFFRE D'AFFAIRES PART VARIABLE		48 018	50 304	-2 286	-4,5%	317 041	332 539	-15 498	-4,7%
dont : ancienne grille tarifaire		0	0	0		56 603	-		
dont : CA Part variable tranche 1		24 087	51 030	-26 943	-52,8%	129 020	-		
dont : CA Part variable tranche 2		20 913	0	20 913		106 620	-		
dont : CA Part variable tranche 3		3 265	0	3 265		32 013	-		
dont : CA Part variable eau consommée non facturée (EEC)		323	-358	681	na	-3 790	-		
dont : Remises fuites		-571	-368	-203	na	-3 426	-		
CHIFFRE D'AFFAIRES PART FIXE (abonnements)		18 380	19 973	-1 593	-8,0%	119 521	125 569	-6 048	-4,8%
VENTES EN GROS et DIVERS		525	214	311	145,4%	2 170	1 430	740	51,8%
dont : CA Vente aux navires		0	0	0		61	-		
dont : CA Ventes aux services d'eau hors périmètre concédé		400	0	400		1 474	-		
dont : CA ventes sur les bornes de puisage et brcts temporaires		124	0	124		634	-		
ABONNEMENTS REDEVANCES INCENDIE (33.3.2.d)		2 004	2 436	-432	-17,7%	13 106	14 782	-1 676	-11,3%
CHIFFRE D'AFFAIRES EAU	(b)	68 927	72 928	-4 000	-5,5%	451 837	474 319	-22 483	-4,7%
RECETTES COMPLEMENTAIRES (art. 33.4)	(c)	1 691	1 861	-171	-9,2%	11 207	12 384	-1 177	-9,5%
RECETTES ACCESSOIRES (art. 33 Quater)	(d)	1 124	986	138	14,0%	5 850	5 515	334	6,1%
RECETTES TRAVAUX liées aux branchements - FORFAIT (art 37)	(e)	1 458	3 005	-1 547	-51,5%				
RECETTES TRAVAUX liées aux branchements - METRE (art 37)	(e)	2 006		2 006		35 587	26 188	9 399	35,9%
RECETTES TRAVAUX Autres Travaux (art 37)	(e)	2 335	988	1 348	136,4%				
1.TOTAL RECETTES AFFECTABLES - EAU		77 542	79 768	-2 227	-2,8%	504 480	518 407	-13 926	-2,7%

#### (a) Volumes

L'avenant n°9 adopté par le Conseil métropolitain le 21/12/2012, s'est accompagné d'une remise à plat de la prévision, tenant compte du réalisé jusqu'à l'exercice 2011, puis d'une projection jusqu'à 2021. Le nouveau prévisionnel démarrait donc à compter de l'année 2012. Il tenait compte de volumes d'eau vendus à la baisse, tendance constatée depuis 2005, mais aussi des hypothèses suivantes :

- une augmentation du nombre d'habitants de 1,14 % par an sur le périmètre concédé ;
- une diminution des consommations individuelles de -0,5 % par an.

Concernant les volumes vendus, l'hypothèse était celle de l'atteinte d'un point bas en 2012, à partir duquel la diminution structurelle des consommations individuelles serait contrebalancée par la croissance de l'agglomération (cf. graphique).



A fin 2018, les volumes d'eau sont supérieurs de 4,4% à la prévision. Cet écart s'explique par le volume d'eau consommé particulièrement élevé sur l'année 2018.

#### (b) Chiffre d'affaires Eau

> Exercice 2018 (1 année)

En 2018, le chiffre d'affaires constaté est inférieur à la prévision (-5,5% soit 4 M€) de 2,3 M€ au titre de la part variable et de 1,6 M€ au titre de la part fixe.

L'écart trouve son origine dans une évolution des prix inférieure à celle attendue (+0,42% réalisé sur 2018 contre 1,51% prévu).

Le chiffre d'affaires des ventes en gros est essentiellement (76%) constitué des ventes aux syndicats hors périmètre de la concession métropolitaine. A fin 2018, nous relevons une progression, en cumul, de 52% (soit +740 K€) par rapport à la prévision qui se justifie par une hausse des volumes d'eau de 20% par rapport à la prévision. Citons notamment la nouvelle convention signée avec la commune du Pian en 2018 qui représente 20% du volume exporté.

Exercices 2012 à 2018 (7 années)

Au titre de la période 2012-2018 (7 années cumulées), nous observons également un écart entre la prévision de chiffre d'affaires (474,3 M€) et la réalisation (451,8 M€).

En cumulé, la part variable du chiffre d'affaires est inférieure au prévisionnel de -4,7% en raison de la faible inflation des prix (formule de révision des tarifs). A fin 2018, l'indice de révision des prix avait évolué de 2,03% par rapport à décembre 2012, pour 10,22% prévu

Dans le même sens, la part fixe du chiffre d'affaires reste également en-deçà de la prévision de -4,8 % en cumulé. L'impact négatif de l'effet prix est compensé par un effet volume positif – nombre d'abonnés chaque année supérieure à la prévision. Au 31 décembre 2018, le nombre d'abonnés au service de l'eau s'élève à 279 614 contre 276 346 prévus (+1%).

La part de chiffre d'affaires liée aux abonnements acquittés par les détenteurs de bornes incendie privées demeure inférieure à la prévision (-11% en cumul soit -1,7 M€).

#### (c) (d) (e) Autres recettes

Pour ce qui est du chiffre d'affaires non lié aux ventes d'eau, sur la période 2012-2018 :

- les recettes complémentaires (c), composées en moyenne aux 3/4 par les droits d'accès au service, sont en retrait de -9,5 % en cumul par rapport à la prévision (-1 M€). Ceci s'explique notamment par un nombre de forfaits d'accès au service inférieur de 2,5 % à la prévision en cumul et d'un effet prix à la baisse (évolution du coefficient k de 2,03% en cumul depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013 pour une évolution prévue de 10,22%) ;
- les recettes accessoires (d) (notamment rémunérations perçues de la SGAC et de l'Agence de l'eau pour l'activité de facturation / encaissement de redevances pour leur compte) sont supérieures à la prévision de 6,1% (+334 K€).

Enfin, les recettes liées aux travaux (e) sont désormais très significativement supérieures à la prévision : +9,4 M€, soit +36% en cumul. Pour mémoire, cet écart cumulé est avant tout le fruit d'un ajustement de périmètre puisque Suez Eau France avait omis sur les exercices 2012 à 2014¹6 de déclarer une partie de son chiffre d'affaires « autres travaux » facturés aux tiers, pourtant relative au service public de l'eau potable.

Au total, les recettes restant au délégataire s'établissent en cumul fin 2018 à 504 M€ soit -13,9 M€ (-2,7%) en deçà de la prévision.

176

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> Même si l'omission de déclaration du chiffre d'affaires concerne également les exercices antérieurs à 2012, SEF refuse de modifier les données considérant qu'elles sont réelles et entérinées. Bordeaux Métropole réfute cette position de SEF.

#### 2. Présentation des charges d'exploitation

#### > Contrôles spécifiques

Des explications sur l'évolution annuelle des produits et charges entre 2017 et 2018 sont données par le délégataire au chapitre III.8.1 de son rapport annuel et entre 2018 et la prévision au chapitre III.8.2.

#### → Plafond des charges immobilisables

Les ajustements demandés en lien avec le dépassement du plafond contractuel de 8% de coûts de main d'œuvre directe incorporés au montant des immobilisations depuis 2013, ont fait l'objet d'un accord entre les parties à l'automne 2016. Pour mémoire l'application de ces plafonds contractuels ont conduit à basculer des flux d'investissements en flux d'exploitation.

Au titre de l'exercice 2018, le plafond des charges immobilisables des coûts de main d'œuvre directe n'est pas respecté en application de l'article 21.6 du contrat de concession de l'eau potable. Un ajustement de 97 K€ a été comptabilisé sur l'exercice 2018.

#### → Plafond des frais du LyRe (centre de recherche et développement de Suez)

Le plafond des charges du LyRE imputées à la concession est prévu à l'article 82.6 du contrat de concession qui prévoit un plafonnement des frais à 600 K€<sub>2013</sub> par an. Il est révisable annuellement et-respecté par le concessionnaire au titre de l'exercice 2018. Le montant au titre de la période s'élève à 612 K€.

#### → Bonus de fin d'années (BFA)

Au titre de l'exercice 2018, il a été comptabilisé **83 K**€ de BFA dans les comptes de la concession. Ces remises sont gérées au niveau national et sont ensuite réparties sur les différentes concessions.

#### 2.1 Evolution des dépenses d'exploitation

Les dépenses d'exploitation représentent **44,1 M€**<sup>17</sup> en 2018, pour 43,0 M€ en 2017. Elles augmentent donc de **1,1 M€** (+3%) par rapport à 2017.

#### 2.1.1 Présentation synthétique des charges d'exploitation

Si l'on reclasse les postes de dépenses d'exploitation 2018 du tableau des flux par ordre décroissant, on obtient le tableau suivant :

Classement par ordre décroissant 2018 (charges du LyRE retraitées et classées à part)	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2018 En % du Total	2018 % Cumulé	Var. 2018 / 2017	Var. 2018 / 2017 (%)	En % des produits
Personnel	15 239	15 455	15 610	16 402	17 266	17 442	40%	40%	177	1%	22,3%
Informatique	1 388	1 529	1 730	2 693	3 424	3 345	8%	47%	-79	-2%	4,4%
Frais de siège et contribution à la recherche	2 900	2 900	2 900	2 933	2 939	2 955	7%	54%	17	1%	3,8%
Sous-traitance – travaux facturables	1 501	1 849	1 786	2 133	2 875	2 531	6%	59%	-344	-12%	3,7%
Autres dépenses (partie des charges groupe, solidarité internationale, action sociale, fonds de performance)	2 679	2 533	2 503	2 410	2 262	2 472	6%	65%	210	9%	2,9%
Entretien et curage réseau	2 102	1764	2 056	2 134	2 304	2 323	5%	70%	20	1%	3,0%
Energie électrique	1 872	1 828	2 021	2 000	1 567	1 533	3%	74%	-34	-2%	2,0%
Impôts locaux et taxes	1 479	1 065	1 215	1 093	954	1 166	3%	76%	212	22%	1,2%
Engins et véhicules	632	878	839	853	847	978	2%	79%	131	15%	1,1%
Autres divers postes de charges	10 278	10 165	8 590	8 245	8 545	9 320	21%	100%	775	9%	
TOTAL des CHARGES d'EXPLOITATION	40 071	39 967	39 250	40 897	42 982	44 067	100%		1 084	3%	
En bleu	sous-détail	du poste "	Sous-traita	nce - matiè	res - fournit	ures"					
En brun	sous-détail du poste "Autres dépenses d'exploitation"										
Fond couleur	9 premiers	postes de	charges re	présentant	80% de leu	ır total					

La répartition des postes de charges apparaît stable d'un exercice à l'autre. Les neuf postes de charges composant 80% des charges restent inchangés par rapport à 2017.

178

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup> Montant après réintégration des charges qui avaient été immobilisées en dépassement des plafonds (41 K€)

#### 2.1.2 Présentation détaillée des charges d'exploitation

Présentation détaillée des autres flux d'exploitation réels avant frais ou produits financiers et IS (selon le formalisme de l'annexe 11.1)

Flux financiers : en K€ COURANTS (hors comptes de tiers)	Réf.	Réel	Réel	Réel	Var 2018-	Var 2017-	% Var 2018-	% Var 2017-
1 tax mandres : en recoord with a (nois comples de tiors)		2018	2017	2016	2017	2016	2017	2016
1.TOTAL RECETTES AFFECTABLES - EAU		77 542	74 933	72 240	2 608	2 693	3,5%	3,7%
CHARGES D'EXPLOITATION K€ COURANTS (LyRE retraité)							0,0 /0	0,. 70
PERSONNEL SOCIETE	(a)	16 346	16 611	16 085	-264	526	-1,6%	3,3%
PERSONNEL EXTERIEUR	(a)	1 096	655	317	441	339	67,3%	106,9%
ENERGIE		1 533	1 567	2 000	-34	-433	-2,1%	-21,6%
ACHATS D'EAU		60	49	71	11	-22	22,7%	-31,4%
PRODUITS DE TRAITEMENT		276	182	271	94	-89	51,4%	-32,9%
ANALYSES	(b)	609	573	442	35	132	6,1%	29,8%
SOUS-TRAITANCE-MATIERES-FOURNITURES, dont :		8 114	8 152	7 310	-38	842	-0,5%	11,5%
Matières et fourniture - Sortie magasin		857	772	662	85	110	11,0%	16,6%
Achats matériels, outillage, autres fournitures		797	852	728	-55	124	-6,5%	17,0%
Achats fournitures administratives et documentation		35	47	44	-12	4	-26,3%	8,6%
Traitement et évacuation des boues et déchets		108	106	60	2	46	1,9%	77,6%
Entretien et curage réseau	(c)	2 472	2 262	2 410	210	-149	9,3%	-6,2%
Sous traitance - Travaux facturables	(d)	2 531	2 875	2 133	-344	742	-12,0%	34,8%
Entretien machinerie, matériel et outillage	(e)	214	274	299	-60	-25	-21,8%	-8,4%
Entretien terrain et batiment	(6)	718	650	721	69	-72	10,6%	-10,0%
Entretien mobilier et matériel de bureau, informatique	(f)	22	46	42	-24	4	-52,1%	9,1%
Autres sous-traitance administratives et techniques	(g)	359	268	210	92	57	34,3%	27,3%
IMPOTS LOCAUX ET TAXES	(h)	1 166	954	1 093	212	-139	22,3%	-12,7%
AUTRES DEPENSES EXPLOITATION, dont :		10 124	9 782	8 793	342	989	3,5%	11,2%
Affranchissement	(i)	327	471	299	-145	172	-30,7%	57,6%
Télécommunications, postes de télégestion		422	395	299	26	96	6,7%	32,2%
Engins et véhicules	(j)	978	847	853	131	-6	15,5%	-0,7%
dont : Carburants véhicules		279	238	197	41	41	17,2%	20,8%
dont : Location, crédit bail véhicules		363	326	347	36	-21	11,1%	-5,9%
dont : Entretien Véhicules		284	234	252	50	-18	21,4%	-7,2%
dont : Taxes et assurances véhicules		52	48	56	4	-8	7,4%	-14,5%
Informatique	(k)	3 345	3 424	2 693	-79	731	-2,3%	27,1%
Assurances		344	422	478	-77	-56	-18,4%	-11,8%
Locaux (dont Maison de l'Eau)		645	558	619	87	-61	15,6%	-9,8%
Loyer, matériel et mobilier de bureau		70	81	75	-11	6	-13,3%	8,2%
Honoraires, frais d'actes, services bancaires	(1)	612	201	229	411	-28	204,2%	-12,3%
Congrès, invitations, publicité, cadeaux, cotisations		223	251	222	-28	29	-11,2%	13,1%
Déplacements, missions, réceptions et transport		223	269	284	-46	-15	-17,0%	-5,4%
Contribution au budget du Lyre Autres dépenses		612 2 323	559 2 304	608 2 134	53 20	-48 169	9,4% 0,9%	-7,9% 7,9%
FRAIS DE CONTRÔLE (art. 16) RISTOURNES ET REDEVANCES CONTRACTUELLES (Redevance pour		312	310	309	2	1	0,6%	0,2%
Occupation du Domaine Public)		105	104	102	0	2	0,3%	1,8%
FRAIS DE SIEGE & CONTRIBUTION A LA RECHERCHE		2 955	2 939	2 933	17	6	0,6%	0,2%
PARTICIP° AUX FRAIS DE DEVELOPPEMENT DU SI NATIONAL LEF		713	709	708	4	1	0,6%	0,2%
PERTE sur CREANCES IRREC., CONTENTIEUX RECOUVREMENT	(m)	617	395		222	-4	56,1%	-1,1%
AJUSTEMENT AUDIT ET APPLICATION PLAFOND MO		97		63	97	-63	na	-100,0%
2 .TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (hors charges calculées)		44 123	42 982	40 897	1 140	2 085	2,7%	5,1%
3. TRESORERIE D'EXPLOITATION (1-2)		33 419	31 951	31 343	1 468	608	4,6%	1,9%
4. VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT		-2 783	-8 117	-4 834	5 334	-3 283	-65,7%	67,9%
D'EXPLOITATION (+besoins - ressources)							•	
5. FLUX DE TRESORERIE NETTE D'EXPLOITATION (3-4)		36 202	40 068	36 177	-3 866	3 891	-9,6%	10,8%

#### (a) Charges de personnel (+177 K€, +1,0%)

L'augmentation des charges de personnel affectées à l'exploitation (intérimaires compris) est directement liée à l'internalisation de la gestion de la clientèle. En effet, cette nouvelle organisation intervenue au 1<sup>er</sup> janvier 2018 a conduit à une hausse de +40 ETP (y compris intérimaires) dont une partie était déjà imputée en charges de personnel en 2017. Comptablement, ces charges de personnel relatives à la clientèle figuraient dans les comptes dès 2017 dans la mesure où la

refacturation des dépenses de clientèle (avis de débit du siège) était répartie par typologie de charges dans les postes.

L'internalisation complète du service clients (+40 ETP) a notablement impacté le coût d'ETP moyen passant ainsi de 65,34 K€ en 2017 à 58,30 K€ en 2018.

#### **(b) Analyses** (+35 K€, +6,1%)

Suez justifie près de la moitié de la hausse des charges d'Analyse par la mise en œuvre d'un programme spécifique sur le Bisphénol A, dont le coût s'élève s'élève à 16 K€.

#### (c) Entretien et curage réseau (+210 K€, +9,3%)

La hausse des coûts de l'activité entretien et curage réseaux résulte d'une hausse des tarifs des bordeaux de prix unitaires contractualisés entre Suez et ses sous-traitants malgré un appel d'offres intervenu fin 2017.

#### (d) Sous-traitance des travaux facturables (-344 K€, -12,0%)

La baisse des charges de sous-traitance des travaux facturables est à rapprocher de la baisse du chiffre d'affaires correspondant de 4,7%.

Plus globalement l'ensemble des charges se rapportant à l'activité des travaux facturables (dont la sous-traitance représente un peu plus de la moitié) ont diminué de -1%, soit nettement moins que le chiffre d'affaires de l'activité. Ainsi, la marge apparente de cette activité s'établit à 15,7% en 2018 contre 18,9% en 2017, comme il ressort du tableau ci-dessous.

En K€ HT	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
CA Travaux déclaré initialement (RAD)	3 799	3 491	4 046	4 240	4 937	6 079	5 800
CA rajouté	1 115	1 104	992				
CA Travaux nouveau périmètre	4 914	4 595	5 038	4 240	4 937	6 079	5 800
% CA travaux rajouté / CA travaux déclaré	29%	32%	25%				
% dans total recettes délégataire	2%	2%	1%				
Var° CA Travaux N/N-1		-319	443	-798	697	1 142	-279
Var° CA Travaux N/N-1 (%)		-6%	10%	-16%	16%	23%	-5%
Charges liées aux travaux déclarées	-2 973	-2 730	-3 095	-3 461	-4 068	-4 927	-4 888
Charges rajoutées	-928	-930	-890				
Charges travaux nouveau périmètre	-3 901	-3 660	-3 985	-3 461	-4 068	-4 927	-4 888
Dont sous-traitance	ND	ND	ND	-1 786	-2 133	-2 875	-2 532
Dont personnel	ND	ND	ND	-726	-746	-755	-789
Var° Charges Travaux N/N-1		241	-325	524	-607	-859	39
Var° Charges travaux N/N-1 (%)		-6%	9%	-13%	18%	21%	-1%
Marge / Travaux facturables	1 013	935	1 053	778	869	1 152	912
Soit en % du CA	20,6%	20,3%	20,9%	18,4%	17,6%	18,9%	15,7%

Le CA travaux 2014 présenté ici est supérieur de 18 k€ à celui figurant dans les comptes en flux, du fait d'une imputation erronnée de la valorisation des économies d'énergie (certificats d'économie d'énergie) sur cet exercice, corrigé dans les comptes en flux.

Par ailleurs, l'année 2017 s'était vue impactée d'une hausse significative de 559 K€ en raison de deux chantiers significatifs (Euratlantique et renforcement de canalisations) ce qui justifie l'évolution du poste sur l'exercice 2018.

#### (e) Entretien, machinerie, matériel et outillage (-60 K€, -21,8%)

La baisse de ces charges s'explique par des coûts non récurrents intervenus au niveau du Lyre en 2017.

# (f) Entretien, mobilier et matériel de bureau, informatique (-24 K€, -52,1%)

La variation est due à des avoirs de la société Canon comptabilisés en 2018 pour un trop perçus 2017. Ces avoirs, d'un montant total de **30 K€**, auraient dû être provisionnés sur leur exercice de rattachement soit l'année 2017. **Le principe d'indépendance des exercices n'est pas respecté.** 

# (g) Autres sous-traitance administratives et techniques (+92 K€, +34,3%)

L'évolution de ce poste s'explique pour 60% par l'internalisation de l'activité clientèle. Il s'agit notamment de demandes de prestations à l'association des paralysés de France (50 K€). Par ailleurs, l'analyse du poste a révélé une erreur d'imputation de 66 K€ comptabilisés dans ce poste alors qu'il s'agit de coût informatique. Le reclassement en charge d'informatique a été demandé et pris en compte par le délégataire.

# (h) Impôts locaux et taxes (+212 K€, +22,3%)

En 2018, ce poste de charge augmente du fait d'ajustements 2016 comptabilisés en 2017 qui sont venus minorer les charges 2017 (-81 K€ au titre de la CVAE sur la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) (80 K€) et de -108 K€ de taxe foncière (108 K€).

# (i) Affranchissements (-145 K€, -30,7%)

La significative baisse des frais d'affranchissement sur l'exercice s'explique par :

- un accroissement anormal du poste en 2017 essentiellement lié au système d'information (enregistrement de coûts informatiques) ;
- une dématérialisation accrue de l'envoi des factures et des relances pour factures impayées *via* courriers électroniques ou messages téléphoniques.

# (j) Engins et véhicules (+131 K€, +15,5%)

La variation s'explique par :

- une forte hausse du prix moyen du carburant sur 2018 pour un impact de 41 K€;
- d'importantes réparations sur une aspiratrice en propriété pour 50 K€;
- le remplacement d'une aspiratrice par un véhicule en location longue durée (LLD) pour 36 K€.

## **(k) Informatique** (-79 K€, -2,3%)

Après une hausse de 55% en 2016 qui a continué de croître de 27% en 2017, ces coûts se stabilisent en 2018. A ces charges sont à ajouter les coûts de développement du système d'information national Suez, plafonnés à 700 K€<sub>2013</sub> / an, qui s'élèvent à 713 K€ au titre de l'exercice 2018.

Par ailleurs, la loi sur la programmation militaire aura un impact sur les charges informatiques à partir de 2019 et ce, jusqu'à la fin de la présente concession.

En 2018, un reclassement de 66 K€ est intervenu suite à une erreur d'imputation de compte par Suez.

# (I) Honoraires, frais d'actes, services bancaires (+411 K€, +204,2%)

Cette hausse est liée à hauteur de 70% à une augmentation des charges d'honoraires (+288 K€). Cette augmentation est liée à l'internalisation de la clientèle et un quart des honoraires sont facturés par le cabinet de recouvrement Intrum Justitia St Priest. En effet, depuis le 2ème trimestre 2016, Suez fait plus largement appel à des sociétés spécialisées ayant développées une expertise dans le recouvrement des impayés.

# (I) Pertes sur créances irrécouvrables, contentieux recouvrement (+222 K€, +56,1%)

Les créances irrécouvrables s'élèvent à fin 2018 à 464 K€ et 30 clients importants constituent 32% de ce montant.

La hausse s'explique également par les abandons de créances consentis au titre du chèque eau 2017 comptabilisé en 2018 pour un montant de 50 K€.

# 2.2 Evolution des dépenses d'exploitation par rapport à la prévision

Présentation détaillée des autres flux d'exploitation annuels 2018 et cumulés de 2012 à 2018 comparés aux autres flux de trésorerie d'exploitation prévisionnels de l'avenant n°9 (selon le formalisme de l'annexe 11.1)

	l		Prévu	Ecart					
Flux financiers : en K€ COURANTS (hors comptes de tiers)	Réf.	Réel 2018	2018	(R-P)	Ecart en % (R-P)/P	Réel. 2018 cumul/2012	Prév. 2018 cumul/2012	Ecart (R-P) cumul	Ecart en % (R-P)/P cumul
			Avt n°9	2018	2018	Cumu/2012	Cumu/2012	2012 à 2018	2012 à 2018
1.TOTAL RECETTES AFFECTABLES - EAU		77 542	79 768	-2 227	-2,8%	504 480	518 407	-13 926	-2,7%
CHARGES D'EXPLOITATION K€ COURANTS (LyRE retraité)									
PERSONNEL SOCIETE	(c)		16 118	228	1,4%	108 239	107 265	974	0,9%
PERSONNEL EXTERIEUR	(c)	1 096		627	133,7%	3 564	3 134	430	13,7%
ENERGIE	(b)	1 533		-857	-35,9%	12 826	15 886	-3 060	-19,3%
ACHATS D'EAU		60 276	1	36 15	150,0% 5,8%	494 1 789	154 1 799	340 -10	220,0% -0,5%
PRODUITS DE TRAITEMENT ANALYSES		609	-	0	0,0%	3 776	3 980	-204	-0,5% -5,1%
SOUS-TRAITANCE-MATIERES-FOURNITURES, dont :	(a)	8 114	9 320	-1 205	-12,9%	54 469	62 059	-7 590	-12,2%
Matières et fourniture - Sortie magasin	(-)	857	789	68	8.6%	4 743	5 255	-512	-9.7%
Achats matériels, outillage, autres fournitures		797	636	161	25,4%	4 694	4 237	457	10,8%
Achats fournitures administratives et documentation		35	61	-26	-42,7%	354	406	-52	-12,9%
Traitement et évacuation des boues et déchets		108	97	11	11,3%	845	648	197	30,4%
Entretien et curage réseau		2 472		-1 851	-42,8%	18 772	28 786	-10 014	-34,8%
Sous traitance - Travaux facturables		2 531	1 980	551	27,8%	15 819	13 185	2 634	20,0%
Entretien machinerie, matériel et outillage		214		-30	-12,4%	1 902	1 629	273	16,8%
Entretien terrain et batiment		718		-360	-33,4%	5 628	7 177	-1 549	-21,6%
Entretien mobilier et matériel de bureau, informatique		22	35	-13	-37,7%	278	235	43	18,1%
Autres sous-traitance administratives et techniques		359		284	378,4%	1 433	500	933	186,5%
IMPOTS LOCAUX ET TAXES		1 166	_	-252	-17,8%	8 129	8 809	-680	-7,7%
AUTRES DEPENSES EXPLOITATION, dont :	(d)	10 124	8 746	1 378	15,8%	59 394	56 635	2 759	4,9%
Affranchissement		327	293	34	11,6%	2 374	1 936	438	22,6%
Télécommunications, postes de télégestion		422	216	205	95,0%	2 177	1 438	739	51,4%
Engins et véhicules		978	940	38	4,1%	5 880	6 222	-342	-5,5%
dont : Carburants véhicules	i	279		33	13,3%	1 505	1 631	-126	.,.,.
dont : Location, crédit bail véhicules		363	392	-29	-7,5%	2 402	2 597	-195	,
dont : Entretien Véhicules		284	247	38	15,4%	1 597	1 633	-36	,
dont : Taxes et assurances véhicules		52		-3	-5,7%	376		15	· ·
Informatique		3 345		1 956	140,8%	15 358	9 191	6 168	
Assurances		344	457	-113	-24,7%	3 221 4 950	3 055	166	5,4%
Locaux (dont Maison de l'Eau) Loyer, matériel et mobilier de bureau		645 70	715 192	-69 -121	-9,7% -63.4%	4 950	4 635 1 230	315 -531	6,8% -43.2%
Honoraires, frais d'actes, services bancaires		612		-265	-30,2%	2 559	5 827	-3 268	-43,2 % -56,1%
Congrès, invitations, publicité, cadeaux, cotisations		223		-171	-43,4%	1 748	2 177	-429	-19,7%
Déplacements, missions, réceptions et transport		223	320	-96	-30,2%	2 070	2 113	-43	-2,0%
Contribution au budget du Lyre		612		73	13.6%	3 825	3 574	251	7,0%
Autres dépenses		2 323	2 417	-93	-3,9%	14 532	15 236	-704	
FRAIS DE CONTRÔLE (art. 16)		312	331	-19	-5,8%	2 018	2 078	-60	-2,9%
RISTOURNES ET REDEVANCES CONTRACTUELLES (Redevance pour		105	109	-4	-3,6%	1 179	1 191	-12	-1,0%
Occupation du Domaine Public) FRAIS DE SIEGE & CONTRIBUTION A LA RECHERCHE		2 955	3 139	-184	-5,9%	20 678	21 284	-606	-2,8%
PARTICIP° AUX FRAIS DE DEVELOPPEMENT DU SI NATIONAL LEF		713		-44	-5,9%	5 084	5 230	-145	-2,8%
PERTE sur CREANCES IRREC., CONTENTIEUX RECOUVREMENT		617		253	69,7%	2 762	2 541	221	8,7%
AJUSTEMENT AUDIT ET APPLICATION PLAFOND MO		97	0	97		1 981	0	1 981	
2 .TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (hors charges calculées)		44 123	44 055	68	0,2%	286 382	292 045	-5 663	-1,9%
3. TRESORERIE D'EXPLOITATION (1-2)		33 419	35 713	-2 294	-6,4%	218 098	226 362	-8 263	-3,7%
4. VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT		-2 783		-2 956	ĺ	-15 090	1 046	-16 136	
D'EXPLOITATION (+besoins - ressources)									,
5. FLUX DE TRESORERIE NETTE D'EXPLOITATION (3-4)		36 202	35 541	661	1,9%	233 188	225 316	7 872	3,5%

Globalement, les charges d'exploitation de l'exercice sont conformes aux prévisions (+12 K€).

En cumul depuis 2012, ces charges sont inférieures de **5,7 M**€ par rapport aux anticipations, malgré les ajustements intervenus sur l'exercice 2016<sup>18</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup> Réintégration de charges supplémentaires consécutive à la correction du périmètre de l'activité des travaux facturables intervenue en 2016, ainsi que de la bascule de 1,9 M€ d'investissements en exploitation.

Sur l'exercice 2018, comme en cumul depuis 2012, les plus grandes sources d'économie sur les charges d'exploitation par rapport à la prévision concernent :

	Variatio	ns 2018	Variations	2012-2018
	K€	%	K€	%
Sous-traitance, matière et fournitures	-1139 K€	-12,2%	- 7524 K€	-12,1%
Energie électrique	- 857 K€	-35,9%	- 3060 K€	-19,3%

Du côté des surcoûts, deux postes voient leur situation se dégrader par rapport au prévisionnel :

	Variatio	ns 2018	Variations	2012-2018
	K€	%	K€	%
Autres dépenses	+ 1 312 K€	15,0%	+ 2 693 K€	4,8%
Charges de personnel	+ 855 K€	5,2%	+ 1 404 K€	-1,3%

# (a) Sous-traitance, matières et fournitures

Il s'agit de l'écart nominal à la baisse le plus important par rapport à la prévision. Il s'explique par plusieurs facteurs :

- un arbitrage en faveur de l'intraitance, notamment parce que Bordeaux Métropole est en fin de contrat de concession, période sur laquelle les investissements diminuent ;
- une diminution des casses et fuites<sup>19</sup> sur le réseau s'expliquant entre autre par les travaux de renouvellement sur le réseau.

Depuis 2012, la baisse est essentiellement due à l'entretien et curage du réseau qui en cumulé sont de -10 M€ en deçà de la prévision.

## (b) Energie électrique

Concernant les dépenses d'électricité, les économies s'expliquent par un effet d'aubaine avec des remboursements de Contribution au service public d'électricité (CSPE) constatés dans les comptes du délégataire depuis 2012 et dont il n'avait par conséquent pas été tenu compte dans la prévision.

Du côté des prix, l'évolution du prix unitaire moyen du kWh – telle que calculée à partir de l'annexe contractuelle - s'est établie à +3,49 % en 2018 par rapport à 2017. Il faut y voir un effet de la mise en concurrence réalisée par le délégataire suite à la disparition des tarifs régulés pour les professionnels au 31 décembre 2015.

Pour rappel, la prévision tenait compte d'un effet prix de 4,5 % par an sur 2013, 2014, 2015, puis 2 % par an.

<sup>19</sup> Chapitre III.8.2.2 du Rapport d'activité de Suez : « baisse du nombre de fuites sous-traitées sur canalisations (environ -24%) et sur branchements (environ -27%) vs niveau 2012 »

# (c) Charges de personnel d'exploitation

Après une période d'économies par rapport à la prévision (de 2012 à 2016), la tendance s'est inversée en 2017. Cela s'explique par différents facteurs :

- un moindre recours à la sous-traitance ;
- une affectation du personnel aux investissements en baisse ;
- l'internalisation de l'agence clientèle.

Cette hausse, due à l'internalisation de la clientèle, doit également être analysée au regard des autres lignes de coûts, notamment la sous-traitance réseau en baisse de 1,9 M€ par rapport à la prévision sur l'exercice 2018.

# (d) Autres dépenses d'exploitation

L'augmentation des autres dépenses par rapport à la prévision de manière très significative (+2,8 M€ en cumulé, soit 4,9%) s'explique par l'augmentation des frais informatiques (+2,0 M€ sur 2018 et plus de 6 M€ en cumulé). Le délégataire justifie ce dépassement par :

- le volet clientèle avec la mise en place d'Odyssée en 2015,
- la partie SI métier avec la modernisation des outils et la mise à niveau des infrastructures, services bureautiques
- le volet sécurité système et réseau<sup>20</sup>.

Ce surcoût est atténué par le poste « Honoraires » qui est inférieur à la prévision (-265 K€ en 2018 et -3,3 M€ en cumulé) malgré la hausse notable de ce poste constatée en 2018 (+411 K€).

-

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup> Chapitre III.8.2.2 du Rapport d'activité de Suez

#### 2.3 Evolution du Besoin en Fonds de Roulement

Il existe sur l'exercice 2018 un excédent en fonds de roulement retraité des provisions (pour coller à la logique de flux de trésorerie) de **10,6 M€.** Pour rappel, au titre de l'exercice précédent, les comptes faisaient ressortir un excédent de 7.9 M€.

La variation de besoin en fonds de roulement, de -2,8 M€ demeure, comme dans les exercices précédents, très éloigné de la prévision (173 K€). Cela constitue un nouvel effet d'aubaine pour le délégataire tant sur l'exercice 2018 qu'en cumulé.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Stocks	1 273 K€	2 488 K€	2 515 K€	2 464 K€	2 652 K€	2 564 K€	2 770 K€
Evolution N / N-1	5,3%	95,5%	1,1%	-2,0%	7,6%	-3,3%	8,0%
Clients	21 306 K€	35 832 K€	21 323 K€	38 497 K€	31 803 K€	30 881 K€	30 724 K€
Evolution N / N-1	4,2%	68,2%	-40,5%	80,5%	-17,4%	-2,9%	-0,5%
Fournisseurs	-4 273 K€	-5 162 K€	-5 209 K€	-4 185 K€	-4 288 K€	-5 470 K€	-6 819 K€
Evolution N / N-1	-15,8%	20,8%	0,9%	-19,7%	2,5%	27,5%	24,7%
Parafiscalité	-4 791 K€	-10 086 K€	-6 158 K€	-7 240 K€	-11 569 K€	-14 230 K€	-14 088 K€
Evolution N / N-1	72,9%	110,5%	-39,0%	17,6%	59,8%	23,0%	-1,0%
Autres tiers	-9 428 K€	-19 404 K€	-11 728 K€	-23 667 K€	-17 420 K€	-19 924 K€	-21 551 K€
Evolution N / N-1	3,1%	105,8%	-39,6%	101,8%	-26,4%	14,4%	8,2%
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	4 086 K€	3 668 K€	743 K€	5 870 K€	1 177 K€	-6 179 K€	-8 963 K€
- Provisions pour dépréciation d'exploitation	300 K€	635 K€	613 K€	783 K€	924 K€	1 685 K€	1 684 K€
BFR retraité des provisions	3 787 K€	3 033 K€	130 K€	5 086 K€	253 K€	-7 864 K€	-10 647 K€
Variation du BFR REEL tableau des flux	-655 K€	-754 K€	-2 903 K€	4 956 K€	-4 834 K€	-8 117 K€	-2 783 K€
BFR ds Prévision Avenant 9	4 577 K€	4 831 K€	4 953 K€	5 070 K€	5 189 K€	5 314 k€	5 487 k€
Var° BFR <b>PREVU</b> Avenant 9	136 K€	254 K€	122 K€	117 K€	118 K€	126 K€	173 K€

: les provisions pour dépréciation sont retirées du BFR car elles ne correspondent pas à des flux de trésorerie mais à des charges calculées (exemple : provisions pour risque d'impayés ou dépréciation de stocks).

## Modalités de calcul du BFR

Pour mémoire, le BFR du contrat de concession de l'eau potable résulte d'une moyenne sur les 12 mois de l'exercice du BFR comptable, dont l'essentiel des postes est réparti en fonction du chiffre d'affaires de chaque activité : soit une part du contrat de l'eau de l'ordre de 47% jusqu'en 2012 – avant la démutualisation des comptes des services de l'eau et de l'assainissement -, et d'environ 97% depuis la mise en place du point de balance quasi-dédié en 2014.

Globalement, l'amélioration de **2,8 M€** du besoin de trésorerie généré par l'exploitation entre 2017 et 2018, s'explique par :

- une augmentation des dettes fournisseurs de **1,3 M**€ (soit 25%). 92% de cette variation provient de factures non parvenues FNP –.
- une hausse des autres tiers de 1,6 M€ (soit 8%) qui correspond notamment à :
  - 148 K€ d'abondement du fonds de performance (au titre de la dotation prévue à l'article 6.11 et des économies réalisées sur la dette) rémunération du fonds de performance;
  - 307 K€ de solde de boni/mali en faveur de Bordeaux Métropole au titre de l'exercice 2017;
  - 418 K€ de pénalité suite à l'audit réalisé en 2016 sur les travaux tiers ;
  - et d'après le délégataire, 400 K€ de dette de chèque Eau.

# 3 Flux d'investissements et flux financiers associés

Présentation détaillée des flux de trésorerie réels avant frais ou produits financiers et IS (selon le formalisme de l'annexe 11.1) – PARTIE FLUX D'INVESTISSEMENT

Flux financiers : en K€ COURANTS (hors comptes de tiers)	Réel 2018	Réel 2017	Réel 2016	Var 2018- 2017	Var 2017- 2016	% Var 2018 2017	% Var 2017 2016
FLUX D'INVESTISSEMENTS (K€ courants)							
Investissements biens de retour	13 860	15 378	12 635	-1 518	2 743		· · ·
1 <sup>ER</sup> ETABLISSEMENT FINANCES PAR LE CONCESSIONNAIRE	1 254	1 655	1 330	-402	326	· '	· ·
Télérelève (1 <sup>er</sup> établissement et renouvellement)	62	48	35	14	13	30,4%	37,4%
RENOUVELLEMENT FONCTIONNEL FINANCE PAR LE CONCESSIONNAIRE	6 766	4 947	5 642	1 819	-695	36,8%	-12,3%
RENOUVELLEMENT PATRIMONIAL FINANCES PAR LE CONCESSIONNAIRE	5 875	8 751	5 693	-2 876	3 058	-32,9%	53,7%
REGULARISATION SUITE AUDIT	-97	-23	-63	-74	40	321,7%	-63,7%
Investissements biens de reprises	1 063	273	842	790	-569	289,3%	-67,6%
DOMAINE PRIVE HORS COMPTEURS	226	-205	220	431	-425	-210,1%	-193,0%
DOMAINE PRIVE COMPTEURS	838	478	619	360	-141	75,2%	-22,8%
DOMAINE PRIVE COMPTEURS SRU + TELERELEVE SRU	0	0	2	0	-2	-100,0%	-94,7%
DOMAINE PRIVE TELERELEVE HORS SRU <sup>1</sup>			0	0	0	na	na
Annuités de la dette reprise à la collectivité	2 516	2 530	2 533	-14	-3	-0,6%	-0,1%
- INDEMNITE Fin de contrat (Art. 55.1.d)			0	0	0	na	na
- SOULTES SUR OUVRAGES SUBSTITUES AUX BRCTS PLOMB			0				
- VALEURS RACHATS DES BIENS DE REPRISES			0	0	0	na	na
6.TOTAL FLUX D'INVESTISSEMENTS	17 439	18 181	16 010	-743	2 172	-4,1%	13,6%
8.SUBVENTIONS PERCUES	-110	-569	-587	460	18	-80,8%	-3,0%
9. TOTAL FLUX INVESTISSEMENTS NETS des SUBVENTIONS	17 329	17 612	15 423	-283	2 189	-1,6%	14,2%
RESSOURCES REMBOURSABLES							
EMPRUNT A TAUX PREFERENCIEL AGENCE DE L'EAU (+)	0	0	0	0	0	na	na
REMBOURSEMENT EMPRUNT AGENCE DE L'EAU (-)	-6	-6	-6	0	0	0,0%	0,0%
10.FLUX NETS RESSOURCES REMBOURSABLES	-6	-6	-6	0	0	0,0%	0,0%
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS							
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	0	0	0	0	0	na	na
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES	0	0	0	0	0	na	na
11.FLUX NETS DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	0	0	0	0	0	na	na
12.Trésorerie annuelle disponible avant IS et frais ou produits	18 867	22 450	20 748	-3 583	1 701	-16,0%	8,2%
financiers (5 - 9 + 10 + 11)				2.30		, , , ,	
13 . SOLDE DE TRESORERIE CUMULE EN K€ COURANTS (depuis le	144 167	125 300	102 850	18 867	22 450	15,1%	21,8%
début du contrat, avant frais ou produits financiers et avant IS)							,

<sup>1 :</sup> télérelève présentée dans les biens de reprise par le délégataire jusqu'en 2010, mais immobilisée in fine (en 2013) en biens de retour conformément

aux éclaircissements relatifs à leur statut juridique apportés par l'avenant 9 (cf. articles 18 bis 3.7 et 55.2 et annexe 11.1 du traité modifié)

En rouge figurent les correctifs appportés aux comptes de la concession à la demande de Bordeaux Métropole suite à l'audit des comptes du délégataire

<sup>2 :</sup> Les travaux "Domaine privé hors compteurs" se répartissent en travaux de 1er établissement et travaux de renouvellement patrimonial

<sup>3 :</sup> Les travaux "Domaine privé compteurs" correspondent à des travaux de 1er établissement

<sup>4 :</sup> reclassement du renouvellement additionnel télérelève (FAD 850 bis, 632 K€ prévus à l'avenant 9 sur 2012-21) des travaux neufs en renouvellement fonctionnel

<sup>5 :</sup> reclassement du renouvellement des canalisations hors tramway et lié aux eaux roses (FAD 100 et 101, 12 525 K€ et 3 852 K€ prévus à l'avenant 9 sur 2012-21) et de la réhabilitation des forages (FAD 131, 3 264 K€ prévus à l'avenant 9 sur 2012-21) de renouvellement fonctionnel (-19 641 K€) en renouvellement patrimonial (+19 641 K€).

<sup>6 :</sup> Pour mémoire : écart subsistant de 22 K€ sur le solde de trésorerie cumulé à fin 2011 entre l'annexe 11.1 à l'avenant 9 et les comptes audités par Bordeaux Métropole

Présentation détaillée des flux de trésorerie annuels 2018 et cumulés de 2012 à 2018 comparés au flux de trésorerie prévisionnels de l'avenant n°9 et comparés à la reprévision – PARTIE FLUX D'INVESTISSEMENT

Flux financiers : en K€ COURANTS (hors comptes de tiers)	Réel 2018	Prévu 2018 Avt n°9	Reprév. 2018	Ecart (R-P) 2018	Ecart (R-RP) 2018	Réel. 2018 cumul/2012		Reprév. 2018 cumul/2012	Ecart (R-P) cumul 2012 à 2018	Ecart (R-RP) cumul 2012 à 2018
FLUX D'INVESTISSEMENTS (k€ courants)										
Investissements biens de retour	13 860	8 081	14 547	5 779	-687	128 859		129 554	6 609	-695
1 <sup>ER</sup> ETABLISSEMENT FINANCES PAR LE CONCESSIONNAIRE	1 254	1 113	-	141	-919	18 451	18 008	19 387	443	-936
Télérelève (1 <sup>er</sup> établissement et renouvellement)	62	5	18	57	44	1 727	1 043	1 659	684	68
RENOUVELLEMENT FONCTIONNEL FINANCE PAR LE CONCESSIONNAIRE	6 766	5 295	6 301	1 471	465	40 090	34 733	39 637	5 357	453
RENOUVELLEMENT PATRIMONIAL FINANCES PAR LE CONCESSIONNAIRE	5 875	1 668	6 055	4 207	-180	70 595	68 465	70 755	2 130	-160
REGULARISATION SUITE AUDIT	-97		0	-97	-97	-2 004	0	-1 884	-2 004	-120
Investissements biens de reprises	1 063	1 420	994	-357	70	8 022	8 714	8 357	-692	-335
DOMAINE PRIVE HORS COMPTEURS	226	450	174	-225	52	1 630	2 932	1 937	-1 301	-307
DOMAINE PRIVE COMPTEURS	838	970	820	-132	18	6 377	5 751	6 405	626	-28
DOMAINE PRIVE COMPTEURS SRU + TELERELEVE SRU	0	0	0	0	0	15	31	15	-16	0
DOMAINE PRIVE TELERELEVE HORS SRU <sup>1</sup>		0	0	0	0	0	0	0	0	0
Annuités de la dette reprise à la collectivité	2 516	2 515	2 516	1	0	17 688	17 634	17 688	54	0
- INDEMNITE Fin de contrat (Art. 55.1.d)		0	0	0	0	0	0	0	0	0
- SOULTES SUR OUVRAGES SUBSTITUES AUX BRCTS PLOMB		0	0	0	0	0	0	0		0
- VALEURS RACHATS DES BIENS DE REPRISES		0	0	0	0	0	0	0	0	0
6.TOTAL FLUX D'INVESTISSEMENTS	17 439	12 016	18 056	5 422	-618	154 570	148 598	155 600	5 972	-1 029
8.SUBVENTIONS PERCUES	-110	0	-625	-110	515	-4 756	-1 955	-5 094	-2 800	338
9. TOTAL FLUX INVESTISSEMENTS NETS des SUBVENTIONS	17 329	12 016	17 431	5 313	-102	149 815	146 642	150 506	3 172	-691
RESSOURCES REMBOURSABLES										
EMPRUNT A TAUX PREFERENCIEL AGENCE DE L'EAU (+)	0	0	0	0	0	0	908	0	-908	0
REMBOURSEMENT EMPRUNT AGENCE DE L'EAU (-)	-6	-83	-83	77	77	-173	-373	-250	200	77
10.FLUX NETS RESSOURCES REMBOURSABLES	-6	-83	-83	77	77	-173	535	-250	-708	77
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS						0	0	0	0	
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
11.FLUX NETS DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
12.Trésorerie annuelle disponible avant IS et frais ou produits	18 867	23 441	18 026	-4 575	840	83 200	79 208	81 770	3 992	1 430
financiers (5 - 9 + 10 + 11)										
13 . SOLDE DE TRESORERIE CUMULE EN k€ COURANTS (depuis le	144 167	140 175	142 737	3 991	1 430	144 167	140 175	142 737	3 991	1 430
début du contrat, avant frais ou produits financiers et avant IS)										

<sup>1 :</sup> télérelève présentée dans les biens de reprise par le délégataire jusqu'en 2010, mais immobilisée in fine (en 2013) en biens de retour conformément

aux éclaircissements relatifs à leur statut juridique apportés par l'avenant 9 (cf. articles 18 bis 3.7 et 55.2 et annexe 11.1 du traité modifié)

# 4.1 Analyse des écarts sur 2018 et en cumul

> Exercice 2018 (1 année)

Sur 2018, les investissements physiques<sup>21</sup> réalisés se sont élevés à 15,0 M€ hors flux de remboursement de la dette et hors subventions, soit un **dépassement de 5,4M€ par rapport à la prévision initiale**.

Exercices 2012 à 2018 (7 années)

Après le retour à l'équilibre en 2017, **l'écart cumulé entre les investissements physiques réalisés et ceux prévus au PPPI initial s'élève à +6,0 M€ sur la période 2012-2018**<sup>22</sup>.

L'explication de cet écart est détaillée au chapitre « Financement des investissements » du présent rapport.

Par rapport à la re-prévision<sup>23</sup>, telle que validée par Bordeaux Métropole en mars 2018, cet écart est de **-1.0 M**€.

<sup>2 :</sup> Les travaux "Domaine privé hors compteurs" se répartissent en travaux de 1er établissement et travaux de renouvellement patrimonial

<sup>3 :</sup> Les travaux "Domaine privé compteurs" correspondent à des travaux de 1er établissement

<sup>4 :</sup> reclassement du renouvellement additionnel télérelève (FAD 850 bis, 632 k€ prévus à l'avenant 9 sur 2012-21) des travaux neufs en renouvellement fonctionnel

<sup>5 :</sup> reclassement du renouvellement des canalisations hors tramway et lié aux eaux roses (FAD 100 et 101, 12 525 k€ et 3 852 k€ prévusà l'avenant 9 sur 2012-21) et de la

réhabilitation des forages (FAD 131, 3 264 k $\in$  prévus à l'avenant 9 sur 2012-21) de renouvellement fonctionnel (-19 641 k $\in$ ) en renouvellement patrimonial (+19 641 k $\in$ ).

En rouge figurent les correctifs appportés aux comptes de la concession à la demande de Bordeaux Métropole suite à l'audit des comptes du délégataire.

6 : Pour mémoire : écart subsistant de 22 k€ sur le solde de trésorerie cumulé à fin 2011 entre l'annexe 11.1 à l'avenant 9 et les comptes audités par Bordeaux Métropole

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup> Ils correspondent aux investissements dans les biens de retour et les biens de reprise.

<sup>&</sup>lt;sup>22</sup> Les écarts constatés sur les exercices précédents sont de -12,79 M€ fin 2014, -7,67 M€ fin 2015 et -5,49 M€ fin 2016 avant déduction des investissements déclarés pour ces exercices des charges immobilisées en dépassement du plafond contractuel.

<sup>&</sup>lt;sup>23</sup> La re-prévision est établie entre Bordeaux Métropole et Suez en mars de chaque année.

Les principaux écarts à la baisse par rapport à la re-prévision de mars 2018 concernent :

- les déplacements de canalisations en lien avec le Bus à haut niveau de service BHNS (FAD 1012, -500 K€);
- la traversée de Garonne : passage sous les rues Lucien Faure, de Bourbon jusqu'à la rive droite, zones Bastide Niel, Brazza (FAD 680.1 à 680.4, -380 K€) ;
- l'extension du champ captant Cap de Bos (FAD1008, -331 K€)
- le déplacement des canalisations sur les opérations de la rue d'Artois à Pessac et Bordeaux Santé Navale (FAD 1016, -247 K€) ;
- les renouvellements courants effectués sur les usines, forages et réservoirs (FAD 130, 132 et 133, -271 K€).

A contrario, les principaux écarts à la hausse concernent :

- le renouvellement « structurel » (i.e. courant) des branchements (FAD 110, +534 K€) ;
- les déplacements de canalisations liés aux travaux du tramway (FAD 210, +366 K€).

# 4.1.1 Rythme des investissements et reste à réaliser

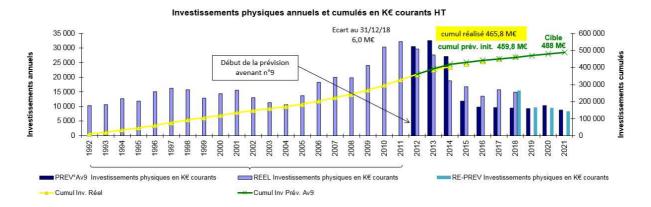
Le montant moyen annuel des investissements réalisés depuis 2006 avait commencé à régresser pour la première année en 2014, où il s'élevait à 24,5 M€/an. Il ne cesse de suivre cette tendance pour s'élever à 21,7 M€ en cumul 2006-2018.

	Réel 2013	Réel 2014	Réel 2015	Réel 2016	Réel 2017	Réel 2018
Moyenne annuelle des investissements physiques en cumul depuis 2006	25 249	24 526	23 754	22 820	22 257	21 692

D'ici l'échéance du contrat, pour atteindre la cible de 488,2 M€ courants d'investissements physiques sur la durée du contrat (159,3 M€ sur la seule période 2012-2021), le montant d'investissement restant à réaliser sur 2019-2021 s'élève à 22 M€, soit une moyenne de 7,5 M€ par année restant à courir d'ici le 31/12/2021. Dans la re-prévision de mars 2018 le volant d'investissements programmé sur 2019-2021 s'élève à 28 M€²⁴ compte tenu des besoins inventoriés à ce jour, mais aussi des incertitudes pesant sur un certain nombre de projets.

<sup>&</sup>lt;sup>24</sup> Hors investissements complémentaires de l'avenant 10 : 18,63 M€ HT.

Cette re-prévision a été intégrée dans le graphique présenté ci-après.



Par ailleurs, lors de l'avenant 10, les négociations ont abouti à un montant complémentaires d'investissements de **18,63 M€ HT**. La répartition de ces investissements est décrite dans les faits marquants du présent rapport<sup>25</sup>.

#### 4.1.2 Subventions

Sur 2018, le délégataire déclare avoir perçu **110 K**€ de subventions<sup>26</sup>, soit 110 K€ de mieux que la prévision puisqu'aucune subvention n'avait été prévue sur la période. L'effort de financement des investissements réalisés par le délégataire est supérieur de **5,3 M**€ par rapport à la prévision initiale.

En cumul sur 2012-2018, les subventions perçues (soit 4,8 M€) dépassent de 2,8 M€ la prévision sur la période 2012-2018 en raison, notamment, des subventions suivantes :

- la subvention de 850 K€ perçue pour l'alimentation de Bouliac (FAD 1004) ;
- une subvention de 850 K€ relative à la conduite de Gajac-Cantinolle (FAD 330) soit un surplus de subvention de 693 K€ par rapport à celle prévue (137 K€) ;
- la participation de 709 K€ de Bordeaux Métropole au dévoiement de l'aqueduc du Taillan et Budos pour le tramway (FAD 210) ;
- une subvention de 440 K€ octroyée en lieu et place de l'avance pressentie (à hauteur de 634 K€) pour le passage à un traitement au charbon à grains de l'usine de Gajac (FAD 530).

et, *a contrario*, de l'inéligibilité aux subventions des travaux de couverture d'ouvrages (FAD 232), soit un manque à gagner de -258 K€.

Après prise en compte de l'avenant 10, le montant des subventions prévues s'élève à 1,9 M€ de subventions sur la période 2018-2021 (soit 1,4 M€ sur la période 2019-2021).

<sup>&</sup>lt;sup>25</sup> Cf page 5

<sup>&</sup>lt;sup>26</sup> cf. § III.6.3.1 du rapport du délégataire.

NB : comme indiqué ci-avant, des subventions ont été substituées aux avances prévues à hauteur de 634 K€ pour l'usine de Gajac (FAD 530) et 166 K€ pour Boutin (FAD 570). Cela représente une détérioration des flux de trésorerie pour le délégataire à fin 2018, mais une amélioration à l'échéance du contrat, une avance étant remboursable contrairement à une subvention.

# 4.1.3 Investissements physiques et financiers nets

En cumul sur 2012-2018, le solde des investissements nets des subventions est ainsi en avance de 3,2 M€ par rapport à la prévision.

Par rapport à la re-prévision du programme d'investissements de mars 2017, le solde des investissements nets des subventions est en retrait de 0,7 M€ en cumul 2012-2018.

La procédure de ré-examen semestriel du programme d'investissement est également l'occasion de faire le point sur l'état des subventions finalement attendues par rapport à la prévision. Sur ce plan, le délégataire estimait en mars 2018 à 5,09 M€²7 les subventions susceptibles d'être perçues sur la base du programme d'investissement 2012-2021 tel que recalé à cette date, **soit un gain de subventions de 3,13 M€, pouvant être re-déployé sur les investissements.** 

Tableau synthétique des investissements comparés au prévisionnel sur 2018 et en cumul sur 2006-2018 après reclassement des biens dits du « domaine privé » dans les trois catégories contractuelles.

Synthèse des investissements (K€)	Réel 2018	Prév. 2018 Avt 9	Reprév 2018	Ecart (R-P) 2018	Ecart (R- RP) 2018	Réel. 2018 cumul/2012	Prév. 2018 cumul/2012	Reprév. 2018 cumul/2012	Ecart (R-P) cumul 2018	Ecart (R-RP) cumul 2018
1er établissement financé par le concessionnaire (yc télérelève)	1 721	1 300	2 574	421	-853	23 711	20 995	24 563	2 715	-853
renouvellement patrimonial financé par le concessionnaire	4 735	2 906	6 666	1 829	-1 931	73 664	75 235	75 595	-1 572	-1 931
renouvellement fonctionnel financé par le concessionnaire	6 668	5 295	6 301	1 373	367	38 120	34 733	37 753	3 387	367
TOTAL INVESTISSEMENTS PHYSIQUES	13 124	9 501	15 541	3 623	-2 417	135 495	130 964	137 911	4 531	-2 417
SUBVENTIONS	-110	0	-625	-110	515	-4 756	-1 955	-5 094	-2 800	338
TOTAL INVESTISSEMENTS PHYSIQUES NETS DES SUBVENTIONS	14 812	9 501	14 915	5 311	-103	132 537	129 008	132 818	3 529	-280
Remboursements de la dette	2 5 1 6	2 515	2 516	1	0	17 688	17 634	17 688	54	0
Rachat de la dette	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total flux d'investissements physiques et dette	17 438	12 016	18 056	5 421	-619	154 981	148 598	155 600	6 383	-619
SUBVENTIONS	-110	0	-625	-110	515	-4 756	-1 955	-5 094	-2 800	338
Total flux d'investissements physiques et dette nets des subventions	17 328	12 016	17 431	5 312	-103	150 226	146 642	150 506	3 583	-280

La prévision annexée à l'avenant n°9 est repartie du dernier échéancier connu (2007) concernant la dette historique dont les échéances<sup>28</sup> sont remboursées à Bordeaux Métropole par le délégataire.

L'encours de la dette s'élève à 7 600 K€ au 31 décembre 2018.

L'annuité 2018 de la dette contractée par la collectivité en janvier 2007 s'élève à 2 516 K€ (2 142 K€ en capital et 374 K€ en intérêts).

L'article 6.12 du traité de concession tel que révisé par l'avenant 7, prévoyait que les éventuelles économies réalisées sur le taux d'intérêt, seraient créditées au Fonds de Performance, instauré par ce même avenant. L'avenant n°9 a maintenu cette disposition.

<sup>&</sup>lt;sup>27</sup> Y compris les 125 K€ de participation à des investissements financés par le service de l'eau à Budos comptabilisés dans le pro forma 2017.

Dette contractée en janvier 2007 pour le service public de l'eau potable.

Les économies effectivement réalisées du fait d'un taux inférieur à celui prévu lors de l'établissement de l'avenant 7 (4,12% contre 4,5%), n'apparaissent plus dans le tableau des flux à compter de 2014, car non décaissés, mais font l'objet d'un suivi dans un compte spécifique dû avant le 31 mars de chaque exercice à Bordeaux Métropole.

Le montant des économies réalisées sur les intérêts de la dette s'élève en 2018 à 90,46 K€ et sont créditées au Fonds de Performance.

A l'annuité de la dette contractée en 2007, vient s'ajouter le remboursement d'une quote-part des dettes contractées par le syndicat de Bouliac-Latresne, en contrepartie d'actifs désormais exploités par le délégataire de l'eau pour le compte de la commune de Bouliac. Cette quote-part représente une annuité constante de 13,5 K€ par an jusqu'en 2020.

# 4.5 Solde de trésorerie (hors produits et frais financiers et hors impôts sur les sociétés)

#### Tableau synthétique des flux de trésorerie comparés au prévisionnel sur 2018 et en cumul 2012-2018

EN K€ COURANTS	Réel 2018	Prévu 2018 Avt n°9	Reprév. 2018	Ecart (R-P) 2018	Ecart (R-RP) 2018	Réel. 2018 cumul/2012		Reprév. 2018 cumul/2012	Ecart (R-P) cumul 2012 à 2018	Ecart (R-RP) cumul 2012 à 2018
Flux d'exploitation (EBE+Var.BFR)	36 202	35 541	35 541	661	661	233 188	225 315	232 526	7 872	661
- Flux d'investissement (yc dette)	-17 439	-12 016	-18 056	-5 422	618	-154 570	-148 598	-155 600	-5 972	1 029
+ Flux de subventions	110	0	625	110	-515	4 756	1 955	5 094	2 800	-338
+ Autres Flux	-6	-83	-83	77	77	-173	535	-250	-708	77
Total flux annuel	18 867	23 441	18 026	-4 575	840	83 200	79 208	81 770	3 992	1 430

# > Synthèse relative à l'économie générale du contrat

# Sur l'exercice 2018 :

Au titre de l'exercice, nous constatons :

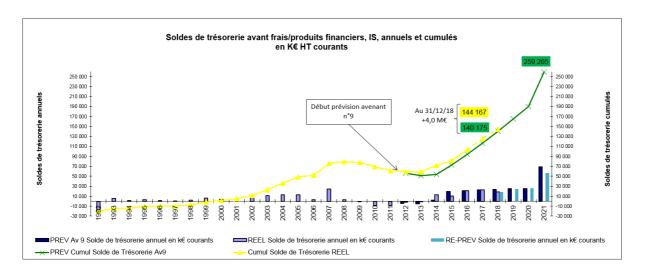
- une amélioration du solde net de trésorerie dégagé par le cycle d'exploitation de +0,7 M€ par rapport à la prévision, notamment due à la baisse du besoin en fonds de roulement ;
- une avance prise sur les investissements (y compris remboursement de la dette) nets des subventions de 5.3 M€ :
- une quasi absence des autres flux (avances Agence de l'eau et leurs remboursements).

Ces constats conduisent à un solde de trésorerie avant impôt sur les sociétés et frais ou produits financiers (liés à la trésorerie) de 19 M€, soit un écart de -4,6 M€ par rapport à la prévision initiale annexée à l'avenant n°9.

<u>En cumul sur la période 2012-2018</u>, compte tenu des nettes améliorations enregistrées sur le BFR depuis 2012, l'amélioration par rapport à la prévision reste significative avec +4,0 M€.

L'écart significatif de l'exercice 2018 (-4,6 M€) contribue néanmoins à dégrader les flux annuels cumulés 2012-2018.

Le solde de trésorerie cumulé depuis l'origine du contrat (1992) s'élève quant à lui à 144,2 M€ courants pour 140,2 M€ prévus au 31/12/2018. Le solde de trésorerie cumulé prévu à l'échéance du contrat étant de 259,3 M€ courants.



Pour pouvoir comparer les flux de trésorerie dégagés année après année sur la durée du contrat, il convient de les ramener à la valeur qu'ils auraient eu sur une année commune, soit à l'origine du contrat (1992), selon le principe de l'actualisation.

L'amélioration des flux de trésorerie cumulés après actualisation, à l'échéance du contrat, serait ainsi de **1,6 M€**<sup>29</sup> **en valeur 1992**, selon le taux d'actualisation pris comme référence dans l'avenant n°9<sup>30</sup> (cf. article 6.8 du contrat). En remplaçant ce taux prévisionnel par le taux réel jusqu'en 2018, les flux de trésorerie cumulés après actualisation s'améliorent de **5,4 M€** en valeur 1992, du fait de taux inférieurs à la prévision.

<sup>&</sup>lt;sup>29</sup> A prévision 2019-2021 inchangée par rapport à celle de l'avenant 9 hormis la variation de besoin en fonds de roulement du dernier exercice

<sup>&</sup>lt;sup>30</sup> Soit le taux moyen de règlement des obligations des sociétés privées (TMO) majoré de 1,3 points réel jusqu'en 2011, puis prévisionnel (4,88%)

# 4 Financement des investissements

L'avenant n°9 ayant permis de remettre à plat le programme d'investissements pour la période 2012-2021, en reportant la part non réalisée de ses engagements passés sur la période à venir, le tableau ci-après présente les investissements réels annuels 2018 et cumulés sur la période 2012-2018, comparés aux investissements prévus sur les mêmes périodes.

Pour rappel, l'avenant n°10 a également eu un impact sur les investissements futurs puisqu'il a injecté 18,63 M€ HT d'investissements complémentaires<sup>31</sup>. Ces investissements seront pris en compte dans le rapport relatif à l'exercice 2019.

Les écarts cumulés sur 2012-2018 entre le réel et le prévisionnel, mis en exergue par ce tableau, sont commentés ligne à ligne dans le tableau qui suit.

Le travail commun mené entre délégant et délégataire sur le programme d'investissements et sa replanification en cours d'année ont commencé à porter leurs fruits en 2015 où pour la première fois depuis 2012 le volume des investissements réalisés sur l'exercice était supérieur à la prévision initiale. La tendance se confirme encore en 2018 avec des investissements, qui dépassent la prévision de 5,5 M€ (d).

Ce dépassement se répartit en :

- (a) +1,4 M€ sur les investissements de renouvellement fonctionnel qui s'explique notamment à hauteur de 67% par :
  - les renouvellements fonctionnels de branchements et de canalisations (FAD 100 et 110). L'objet de ces travaux est de réduire les fuites et les casses afin d'améliorer le rendement du réseau. Pour rappel, Suez avait accéléré ces travaux par rapport au programme initial pour compenser le retard du tramway jusqu'en 2016. Après avoir réduit ses investissements l'an dernier pour résorber cette avance, elle dépasse de 425 K€ (e) sa prévision en 2018.
  - le renouvellement des aqueducs (FAD 120) : suite à un retard dû à l'alignement initialement prévu de la réhabilitation de l'aqueduc de Budos avec les travaux d'extension du TGV, ces derniers sont désormais planifiés indépendamment des travaux de la SNCF ce qui génère une avance de 566 K€ (f) en 2018 ;
- (b) +3,6 M€ sur les investissements de renouvellement patrimonial principalement (pour 97%) du fait:
  - du report des déplacements de canalisations liées aux travaux du tramway initialement prévu sur 2012-2014 et reprogrammés sur 2012-2017 (FAD 210, +1,9 M€ (q));
  - du programme exceptionnel de renouvellement de canalisations sur appel à concours de l'Agence de l'Eau (FAD 1015) qui est un nouveau projet apparu entre 2012 et 2017 et qui génère un investissement de 1,6 M€ (h) sur l'exercice 2018.

<sup>&</sup>lt;sup>31</sup> Détail de la répartition des investissements complémentaires en partie 3.1.1

- (c) +0,4 M€ sur les investissements de premier établissement, télérelève y compris investissements dits du « domaine privé » sont liés à l'extension-renforcement de canalisations (FAD 240) qui génère un surcoût réel de 469 K€ (i).

Ecart détaillé par investissement entre réalisé, prévision de l'avenant 9 et reprévision sur l'exercice 2018 et en cumul depuis 2012

				Prév.		Į.					ı	ı
FAD	Milliers d' €uros courants	Réf.	Réel 2018	2018 Avt 9	Reprév. 2018	Ecart (R-P) 2018	Ecart (R- RP) 2018	Réel. 2018 cumul/2012	Prév. 2018 cumul/2012	Reprév. 2018 cumul/2012	Ecart (R-P) cumul 2018	Ecart (R-RP) cumul 2018
	Renouvellement des canalisations (hors tramway)  Renouvellement structurel des branchements	(e)	1 579 <b>1 589</b>	1 331 1 412	1 520 <b>1 055</b>	248 177	59 <b>534</b>	10 594 <b>12 908</b>	9 110 <b>9 490</b>	10 535 <b>12 374</b>	1 484 <b>3 418</b>	59 <b>534</b>
110	dont plomb	(e)	163	0	0	177	334	938	0	775	3410	334
	dont hors plomb		1 426	0	0			11 968	0	10 542		
	Renouvellement courant des aqueducs	(f)	577	11	497	566	80	1 080	1 454	1 000	-374	80
	Renouvellement courant des usines, forages et réservoirs, dont :		2 655	2 274	2 926	381	-271	13 857	13 194	14 128	664	-271
130	Renouvellement courant usines : électromécanique & CAG		1 786	1 547	2 005	239	-219	9 223	8 874	9 442	349	-219
132 133	Renouvellement courant usines : étanchéité / génie civil Renouvellement courant usines : autres		436 433	305 421	518 403	131 12	-82 30	1 929 2 704	1 931 2 388	2 011 2 674	315	-82 30
100					0	0	0	0	0	0	0	0
140	Renouvellement bâtiments domaine concédé		334	181	233	153	101	1 607	1 151	1 506	457	101
	Danau allement additionnel téléseià a		21	0	0	0	0	0	0	0	0	0 -39
850bis	Renouvellement additionnel télérelève AJUSTEMENT AUDIT ET APPLICATION PLAFOND MO		31 -97	85	70	-54 -97	-39 -97	55 -1 981	335	94 -1 884	-280 -1 981	-39
	RENOUVELLEMENT FONCTIONNEL	(a)	6 668	5 295	6 301	1 373	367	38 120	34 733	37 753	3 387	367
	Renouvellement des canalisations- lutte contre les eaux roses		812	412	699	400	113	2 932	2 561	2 819	371	113
	Renouvellement courant usines : réhabilitation forages Déplacements canalisations : intérêt de la voirie (article 71)		280 912	214 779	314 700	66 133	-34 212	2 333 7 085	2 415 7 576	2 367 6 873	-82 -491	-34 212
	Déplacements de canalisations liés aux travaux du tramway (base)	(g)	1 866	0	1 500	1 866	366	22 852	21 431	22 486	1 421	366
	Conduite Cap de Bos - Caupian	(3)		0	0	0	0	875	504	875	371	0
400	Plan d'action plomb 2005-2013 (hors renouvellement récurrent) - part		3	69	30	-66	-27	31 162	31 363	31 189	-200	-27
	Conduite Cap Roux - Cote 40		36	0	0	36	36	36	1 355	0	-1 319	36
	Programme de lutte contre les eaux rouges base		160	194	157	-34	3	1 482	1 261	1 479	221	3
	Traversée Garonne (Pont de Pierre) + renforcement quai Brazza V1  Remplacement des compteurs sans télérelevé		641	518 714	0 601	-518 -73	0 40	0 3 730	2 684 3 997	0 3 690	-2 684 -267	0 40
	Remplacement de compteurs : complément télérelevé		041	6	10	-6	-10	1 140	88	1 150	1 052	-10
1 011	Renouvellement des canalisation en amiante				0	0	0	0	0	0	0	0
	Déplacements de canalisations : BHNS		0.5		500	0	-500	0	0	500	0	-500
	Renouvellement canalisations capacité hydraulique Renouvellement exceptionnel concours Agence	(h)	25 1 623		1 700	25 1 623	25 -77	36 1 623	0	11 1 700	36 1 623	25 -77
	Déplacement de canalisations sous parcelles	(11)	158		405	158	-247	158	0	405	158	-247
	Exploration de ressources complémentaires				50	0	-50	0	0	50	0	-50
	RENOUVELLEMENT PATRIMONIAL	(b)	6 516	2 906	6 666	3 610	-150	75 445	75 235	75 595	209	-150
	Equipement eau bâtiment Mérignac  Tx neufs usines dont :		162	144	228	18	-66	54 2 690	68 <b>3 528</b>	54 <b>2 756</b>	-14 <b>-838</b>	-66
230	TN usines : courant		32	54	35	-22	-3	582	477	585	106	-3
231	TN usines : passage au chlore			0		0	0	560	469	560	91	0
232	TN usines : couvertures d'ouvrages TN usines : recyclage eaux de process		130	0	193	130	-63 0	813	846 94	876	-32 -94	-63 0
233 234	TN usines : aires de dépotage & rejets déferriseurs		0	0	0	0	0	268	333	268	-65	0
235	TN usines Ausone modernisation			90	0	-90	0	422	1 240	422	-818	0
236	TN usines Ausone secours			0	0	0	0	45	70	45	-26	0
240	Extension / renforcement de canalisations (article 26) dt JJ Bosc en 2018	(i)	856	387	904	469	-48	3 300	2 613	3 348	687	-48
	Travaux suite à DUP / Mise en place de périmètres de protection (y c Budos)		4	0	40	4	-36	803	1 216	839	-413	-36
	Surforage Cap de Bos			0	0	0	0	521	680	521	-159	0
	Conduite Gajac - Gamarde - Cantinolle & Station Pompage Gajac			0	0	0	0	1 663	1 499	1 663	163	0
	Cantinolle : CAG, UV et bâches (base) Bellefont CAG et traitement des rejets (base)			0	0	0	0	55	50	55	5	0
	Gamarde : stripping			0	0	0	0	186	100	186	86	0
530	Gajac : CAG			0	0	0	0	1 791	2 110	1 791	-319	0
	Déferrisation 4 forages et traitements rejets			0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Budos : remplacement des filtres à sables par CAG Haut Brion : CAG			0	0	0	0	21	/U 0	21	-49	0
	Boutin : CAG			0	0	0	0	0	543	0	-543	0
600	Sectorisation du réseau		18	0	60	18		778	808	820	-30	-42
	Ecoute permanente du réseau			0	0	0	0	379	353	379	26	0
	Modulation de pression cotes 75 & 60  Modulations de pression complémentaires			0	0	0	0	23 279	101 207	23 279	-79 72	0
	Mesures conservatoires Lavardens			0	0	0	0	0	20	0	-20	0
	Automatisation cote 40			0	0	0	0	0	201	0	-201	0
	Sûreté des 7 sites OIV Sûreté des sites hors OIV		54 38	0 63	56 40	54 -25	-2 -2	797 389	798 356	799 391	-1 33	-2 -2
	Télérelevé variante sup 20 modèle concessif base		38	5	18	-25 26	13	1 672	1 043	1 659	629	13
810	Compteurs neufs de 1ère prise et SRU habitat neuf		197	250	209	-53	-12	1 553	1 666	1 565	-113	-12
	Compteurs neufs SRU habitat existant		-	0	0	0	0	15	31	15	-16	0
820	Equipements eau (1)  Ecod"au + pilote +infrastucture télérelève (récepteurs/transmetteurs)		226	450	174	-224	53	1 990	2 932	1 937	-942	53
	(yc télérelève TN)			0		- 0	0	0	0	0	l °	- 0
	Gamarde CAG Augmentation/Modulation de pression cote 50			n	0	0	0	-1 6	0	-1 6	-1	0
	bornes a eau monétique		11	0	10	11	1	198	0	197	198	1
	Bouliac : travaux interconnexion, nouvelle station de reprise, canalisations					0	0	2 519	0	2 519	2 519	0
	canalisations Bouliac: participation travaux Latresne				0	0	0	103	0	103	103	
1 006	Création interconnexions diverses		8		5	8	3	217	0	214	217	3
	Traversée Garonne : passage sous Lucien Faure, de Bourbon à rive droite, zone Bastide Niel, Braza				380	0	-380	216	0	596	216	-380
1 007	Liaison Blayet (ex-Maurelle)				0	0	0	520	0	520	520	0
	Extension champ captant Cap de Bos		79		410	79	-331	128	0	459	128	-331
	Traversée Simone Veil (ex.Jean-Jacques Bosc) Densification capteurs qualité		5 32		0 40	5 32	5 -8	703 126	0	698 134	703 126	5 -8
	Pilote évaluation rendement par échantillonnage télérelevé		02		0	0	0	17	0	17	17	0
	Exploration de ressources complémentaires		17			17	17	17	0	0	17	17
	Liaison Thil Garmarde	6.5		4.00-		0	0	0	0	0	0	0
	TRAVAUX NEUFS TOTAL INVESTISSEMENTS PHYSIQUES	(c) (d)	1 738 14 922	1 300 9 501	2 574 15 541	438 5 421	-836 -619	23 728 137 293	20 995 130 964	24 563 137 911	2 732 6 329	-836 -619
	(1) quote part investissements du domaine privé commun ( = non affec				10 041	3 721	-019	.57 235	.50 504	107 311	0 023	-013

| ILLIAL INVES INSLAMENTS PHYSIQUES | (d) 14.922 9.501 (1) quote part investissements du domaine privé commun (= non affectés à une activité - Eau, Assainissement, autres - en particulier, soit essentiellement du mobilier, du matériel et outillage, de l'informatique.

#### Focus : le renouvellement des canalisations

A partir de la typologie des investissements définie par le traité de concession reprise dans le rapport annuel du délégataire, on peut bâtir le tableau ci-dessous qui synthétise les différentes lignes d'investissement concernées par le renouvellement des canalisations.

Milliers d' €uros courants	Réf.	NAT	Réel 2018	Prév. 2018 Avt 9	Reprév. 2018	Ecart (R-P) 2018	Ecart (R-RP) 2018				Ecart (R-P) cumul 2018	Ecart (R-RP) cumul 2018
Renouvellement des canalisations (hors tramway)	(d)	RF	1 579	1 331	1 520	248	59	10 594	9 110	10 535	1 484	59
Renouvellement des canalisations- lutte contre les eaux roses		RF	812	412	699	400	113	2 932	2 561	2 819	371	113
Déplacements canalisations : intérêt de la voirie (article 71, base)	(c)	RP	912	779	700	133	212	7 085	7 576	6 873	-491	212
Déplacements de canalisations liés aux travaux du tramway	(b)	RP	1 866	0	1 500	1 866	366	22 852	21 431	22 486	1 421	366
Programme de lutte contre les eaux rouges		RP	160	194	157	-34	3	1 482	1 261	1 479	221	3
Sous-total canalisations	(a)		5 329	2 716	4 576	2 613	753	44 945	41 939	44 192	3 006	753
Sous-total canalisations hors tramway, Eaux rouges et Eaux roses			2 491	2 110	2 220	381	271	17 679	16 686	17 408	993	271

- (a) Sur 2018, le renouvellement des canalisations s'avère supérieur à la prévision initiale (+2,6 M€) essentiellement du fait du glissement des travaux de déplacement des canalisations liés aux travaux du tramway. En cumul sur 2012-2018, la hausse est sensiblement supérieure (+3,0 M€).
- (b) Le report des déplacements de canalisations liés aux travaux du tramway prévus sur 2012-2014, explique la plus grande partie de l'écart avec la prévision (+1,9 M€) sur l'exercice, dans des proportions moindres qu'en 2017 (+6,6 M€). En cumulé, l'écart est donc désormais supérieur à l'an passé avec une hausse de 1,4 M€.
- **(c)** L'optimisation des déplacements de canalisations dans l'intérêt de la voierie a légèrement progressé sur l'exercice 2018 par rapport à la prévision (+133 K€) mais se situe tout de même en deçà de la prévision en cumulé (-491 K€).
- (d) Le renouvellement des canalisations (hors tramway) bénéficie comme l'an passé d'un écart cumulé significatif de 1,5 M€ justifié par l'avance prise pour compenser le retard du Tramway. Contrairement aux autres années où cette avance se résorbait, cette année, elle continue de progresser de 248 K€.

Le tableau ci-dessous présente les linéaires de réseau renouvelés sur ces lignes d'investissement depuis 2006.

en mètres linéaires (Total des mètres linéaires posés	Réf.	CAT	Réel 2006	Réel 2007	Réel 2008	Réel 2009	Réel 2010	Réel 2011	Réel 2012	Réel 2013	Réel 2014	Réel 2015	Réel 2016	Réel 2017	Réel 2018
correspondant aux coûts N + En cours N-1)		-		1.00. 200.								11001 2010			1.00. 20.0
ml renouvelés en canalisation hors tramway (FAD 100)	(b)	RF	1 677	1 243	375	1 391	1 735	724	1 059	503	1 576	3 542	1 811	3 657	755
ml renouvelé pour les eaux roses (FAD 101)	(b)	RP								1 350	1 487	525	955	378	2 050
ml renouvelés dans l'intérêt de la voirie (FAD 200)		RP	2 804	3 823	2 708	796	2 510	1 350	3 216	1 988	1 243	1 735	2 158	1 507	1 842
ml renouvelé pour les eaux rouges (FAD 700)		RP		réhabil.	0	13	276	62	303	51	50	1 094	21	263	60
ml renouvelé capacité hydraulique (FAD 1013)		RP												46	
ml renouvelés pour le tramway (FAD 210)		RP	5 629	1 290		0		537	2 836	5 986	2 437	168	478	0	844
total ml de canalisation renouvelés			10 110	6 356	3 083	2 200	4 521	2 673	7 414	9 878	6 792	7 064	5 422	5 851	5 551
variation annuelle					-51,5%	-28,6%	105,5%	-40,9%	177,4%	33,2%	-31,2%	4,0%	-23,2%	7,9%	-5,1%
Sous-total canalisations hors tramway, Eaux rouges et Eaux roses	(a)		4 481	5 066	3 083	2 187	4 245	2 074	4 275	2 491	2 818	5 277	3 968	5 210	2 597
variation annuelle				13,1%	-39,1%	-29,1%	94,1%	-51,1%	106,1%	-41,7%	13,1%	87,2%	-24,8%	31,3%	-50,2%
variation cumulée / 2006				13,1%	-31,2%	-51,2%	-5,3%	-53,7%	-4,6%	-44,4%	-37,1%	17,8%	-11,4%	16,3%	-42,0%

(a) Hors effet du tramway et programmes de lutte contre les eaux rouges<sup>32</sup> et roses, les linéaires renouvelés sont en baisse de près de la moitié sur l'exercice 2018.

<sup>&</sup>lt;sup>32</sup> Les eaux rouges sont des eaux colorées par du fer ou du manganèse, sous formes oxydées. Elles génèrent des désagréments pour les usagers et génèrent nombre de réclamations qualité eau, d'où un programme d'actions préventives et d'actions sur le réseau. Eaux roses : certaines canalisations en fonte revêtues d'epoxy peuvent générer dans certaines conditions une couleur et des goûts désagréables d'où un programme de renouvellement.

**(b)** Par ailleurs, les principaux contributeurs en mètres linéaires renouvelés sur la période analysée sont les générateurs « d'eaux roses » (FAD 101) et les renouvellements de voierie (FAD 200) qui représentent 70% du total des canalisations renouvelées en 2018.

Le tableau ci-dessous montre l'évolution des coûts du mètre linéaire de réseau renouvelé. Ces coûts sont obtenus par le rapport entre :

- les montants correspondant aux chantiers terminés dans l'année y compris ceux qui étaient en « en cours » en fin d'année précédente (ce qui diffère des montants déclarés en investissements<sup>33</sup>),
- et les linéaires de réseau posés dans l'exercice.

Milliers d' €uros courants														
(montants investis dans le renouvellement des canalisations hors reports sur l'année suivante, hors renouvellement des	CAT	Réel 2006	Réel 2007	Réel 2008	Réel 2009	Réel 2010	Réel 2011	Réel 2012	Réel 2013	Réel 2014	Réel 2015	Réel 2016	Réel 2017	Réel 2018
vannes et branchements)														
K€ en canalisation hors tramway (FAD 100)	RF	651	482	171	498	661	573	479	327	987	2 258	903	1 748	543
K€ pour les eaux roses (FAD 101)	RP								562	636	251	446	273	1 225
K€ en intérêt de la voirie (FAD 200)	RP	1 074	1 633	815	479	916	440	1 626	1 007	757	862	1 167	900	1 325
K€ pour les eaux rouges (FAD 700)	RP		0	0	41	295	74	240	52	174	559	61	134	133
K€ pour la capacité hydraulique (FAD 1013)	RP												11	0
K€ renouvelé exceptionnel concours Agence (FAD 1015)	RP													422
K€ renouvelé déplacement sous parcelles (FAD 1016)	RP													5
K€ pour tramway (FAD 210)	RP	3 537	1 224		0		575	2 502	5 856	2 159	628	1 667	0	0
total K€ de canalisation renouvelés		5 262	3 339	986	1 018	1 872	1 662	4 847	7 804	4 713	4 558	4 245	3 067	3 652
variation annuelle			-36,5%	-70,5%	3,2%	83,9%	-11,2%	191,6%	61,0%	-39,6%	-3,3%	-6,9%	-27,7%	19,1%
Sous-total canalisations hors tramway, Eaux rouges et roses		1 725	2 115	986	977	1 577	1 013	2 105	1 334	1 744	3 121	2 070	2 660	1 867
variation annuelle			22,6%	-53,4%	-0,9%	61,4%	-35,8%	107,8%	-36,6%	30,7%	79,0%	-33,7%	28,5%	-29,8%
variation cumulée / 2006			22,6%	-42,8%	-43,4%	-8,6%	-41,3%	22,0%	-22,7%	1,1%	80,9%	20,0%	54,2%	8,3%
En €uros / ml		Réel 2006	Réel 2007	Réel 2008	Réel 2009	Réel 2010	Réel 2011	Réel 2012	Réel 2013	Réel 2014	Réel 2015	Réel 2016	Réel 2017	Réel 2018
coût moyen €/ml hors tram, Eaux rouges et roses (calcul estimatif)		385	417	320	447	371	488	492		619	591	522	510	719
variation cumulée / 2006			108%	83%	116%	96%	127%	128%	139%	161%	154%	135%	133%	187%
coût moyen €/ml renouvellement fonctionnel hors tram		388	388	456	358	381	791	452	650	626	638		478	719
variation annuelle			0%	18%	-21%	6%	108%	-43%	44%	-4%	2%	-22%	-4%	50%
Variation cumulée / 2006			100%	117%	92%	98%	204%	116%	167%	161%	164%	128%	123%	185%
coût moyen €/ml renouvellement dans intérêt voirie		383	427	301	602	365	326	506	507	609	497	541	597	719
variation annuelle			12%	-30%	100%	-39%	-11%	55%	0%	20%	-18%	9%	10%	20%
Variation cumulée / 2006			112%	79%	157%	95%	85%	132%	132%	159%	130%	141%	156%	188%
coût moyen €/ml renouvellement pour le tramway	_	628	949	0	0	0	1 071	882	978	886	3 736	3 488	0	0
Variation annuelle			51%	-100%	0%	0%	0%	-18%	11%	-9%	322%	-7%	-100%	0%
Variation cumulée / 2006			151%	0%	0%	0%	170%	140%	156%	141%	595%	555%	0%	0%

En 2018, le coût moyen unitaire de renouvellement fonctionnel des canalisations hors tramway – qui dépend du diamètre de la canalisation, de la longueur du chantier et des difficultés particulières de voirie – a largement progressé avec un coût de 719 K€. Cela représente une augmentation en coût de plus de 50 % par rapport à l'année 2017.

198

<sup>&</sup>lt;sup>33</sup> Les investissements somment les montants immobilisés dans l'année (chantiers réceptionnés) et la variation des encours d'un exercice à l'autre.

Annexe 1 : Tableau des Flux de Trésorerie pro forma 2017

EN VOLUMES	Réalisé 2017 RAD 2017 V3	Ajustement Borne à Eau	AUDIT CAPEX Avenant 10	Réalisé 2017 RAD 2018
Total Volumes vendus (Détail+VEG) en milliers de M3	41 263	0		41 263
Total Volumes vendus au détail (yc var. EEC)	39 960	-32		39 927
Dont: Avenant 7 & 8	0			0
Dont : Tranche 1	21 087			21 087
Dont : Tranche 2	14 888	-42		14 845
Dont: Tranche 3	5 182	10		5 191
Dont : Volumes d'eau consommée non facturée (EEC exercice) dont EEC "sans cycle"	-727			-727
Dont : Remises fuites	-470			-470
Total Volumes ventes en gros et divers (yc var EEC)	1 303	32		1 336
Volumes vendus aux navires	0			0
Volumes vendus aux services d'eau hors périmêtre concédé	972			972
Volumes vendus sur les bornes monétiques et brchts temporaires	63	32		96
Volumes vendus sur les bornes incendies privées	0			0
Volumes d'eau consommée non facturée (EEC exercice)	269			269

EN k€ COURANTS (hors comptes de tiers)	Réalisé 2017 RAD 2017 V3	Ajustement Borne à Eau	AUDIT CAPEX Avenant 10	Réalisé 2017 RAD 2018
PRODUITS D'EXPLOITATION PROPRES AU CONCESSIONNAIRE				
VENTES AU DETAIL				
CHIFFRE D'AFFAIRES PART VARIABLE	46 051	-39		46 012
Dont: Avenant 7 & 8	<u>0</u>			<u>0</u>
dont CA Part variable tranche 1	22 782	5		22 787
dont CA Part variable tranche 2	18 237	-56		18 181
dont CA Part variable tranche 3	6 478	12		6 490
dont CA Part variable eau consommée non facturée (EEC)	-876			-876
dont : Remises fuites	-571			-571
CHIFFRE D'AFFAIRES PART FIXE : abonnements	17 530	o		17 530
VENTES EN GROS ET DIVERS	370	39		409
CA Ventes aux navires	0			0
CA Ventes aux services d'eau hors périmêtre concédé	292			292
CA Ventes sur les bornes de puisage et brcht temporaires	77	39		117
ABONNEMENTS REDEVANCES INCENDIE	2 025			2 025
CHIFFRE D'AFFAIRES EAU	65 975	0	0	65 975
RECETTES COMPLEMENTAIRES (art 33.4)	1 673			1 673
RECETTES ACCESSOIRES (art 33.quater)	1 202			1 202
RECETTES TRAVAUX liées aux branchements - FOFAIT (art 37)	1 680			1 680
RECETTES TRAVAUX liées aux branchements - METRE (art 37)	2 344			2 344
RECETTES TRAVAUX Autres Travaux (art 37)	2 059			2 059
	2 000			2 033
1.TOTAL RECETTES AFFECTABLES- EAU	74 934	0	0	74 934

0 0	23 23 23 23 21 -23 -407 -359 -48  0	326 234 48 3 424 422 558 81 201 251 269 559 2 304 310 104 2 939 709 395 42 983 31 951 -8 117 40 068 15 378 1 703 4 947 8 751 -23 273 -205 478 0 0 0
0	23 23 22 21 -23 -407 -359 -48	326 234 48  3 424 422 558 81 201 251 269 559 2 304  310 104 2 939 709 395  42 983 31 951 -8 117 40 068  15 378 1 703 4 947 8 751 -23 273 -205 478 0 2 530
0	23 23 22 21 -23 -407 -359 -48	326 234 48  3 424 422 558 81 201 251 269 559 2 304  310 104 2 939 709 395  42 983 31 951 -8 117 40 068  15 378  1 703 4 947 8 751 -23 273 -205 478 0 2 530
0	23 23 23 -2 21 -23 -407 -359	326 234 48  3 424 422 558 81 201 251 269 559 2 304  310 104 2 939 709 395 42 983 31 951 -8 117 40 068  15 378  1 703 4 947 8 751 -23 273 -205 478
0	23 23 23 -2 21 -23 -407 -359	326 234 48  3 424 422 558 81 201 251 269 559 2 304  310 104 2 939 709 395 42 983 31 951 -8 117 40 068  15 378  1 703 4 947 8 751 -23 273 -205 478
0	23 23 23 -2 21 -23 -407	326 234 48 3 424 422 558 81 201 251 269 559 2 304 310 104 2 939 709 395 42 983 31 951 -8 117 40 068 15 378 1 703 4 947 8 751 -23 273
0	23 23 23 -2 21 -23	326 234 48 3 424 422 558 81 201 251 269 559 2 304 310 104 2 939 709 395 42 983 31 951 -8 117 40 068 15 378 1 703 4 947 8 751 -23
0	23 23 23 -2	326 234 48 3 424 422 558 81 201 251 269 559 2 304 310 104 2 939 709 395 42 983 31 951 -8 117 40 068 15 378 1 703 4 947 8 751
0	23 23 23	326 234 48 3 424 422 558 81 201 251 269 559 2 304 310 104 2 939 709 395 42 983 31 951 -8 117 40 068 15 378 1 703
0	23 23 23	326 234 48 3 424 422 558 81 201 251 269 559 2 304 310 104 2 939 709 395 42 983 31 951 -8 117 40 068
0	23 23 23	326 234 48 3 424 422 558 81 201 251 269 559 2 304 310 104 2 939 709 395 42 983 31 951 -8 117 40 068
0	23 23	326 234 48 3 424 422 558 81 201 251 269 559 2 304 310 104 2 939 709 395 42 983 31 951 -8 117
0	23	326 234 48 3 424 422 558 81 201 251 269 559 2 304 310 104 2 939 709 395 42 983 31 951
	23	326 234 48 3 424 422 558 81 201 251 269 559 2 304 310 104 2 939 709 395 42 983
		326 234 48 3 424 422 558 81 201 251 269 559 2 304 310 104 2 939 709 395
	23	326 234 48 3 424 422 558 81 201 251 269 559 2 304 310 104 2 939 709
	23	326 234 48 3 424 422 558 81 201 251 269 559 2 304 310 104 2 939
	23	326 234 48 3 424 422 558 81 201 251 269 559 2 304
	23	326 234 48 3 424 422 558 81 201 251 269 559 2 304
	23	326 234 48 3 424 422 558 81 201 251 269 559
		326 234 48 3 424 422 558 81 201 251 269 559
		326 234 48 3 424 422 558 81 201 251 269
		326 234 48 3 424 422 558 81 201
		326 234 48 3 424 422 558 81
		326 234 48 3 424 422 558
		326 234 48 3 424 422
		326 234 48 3 424
		326 234 48
		326 234
		326
	1	
		238
		847
		395
		471
		9 782
		954
		268
		46
		650
		274
		2 875
		2 262
		47 106
		852
		772
		8 152
		573
		182
		1 567 49
		655

RESSOURCES REMBOURSABLES				
EMPRUNT A TAUX PREFERENCIEL AGENCE DE L'EAU (+)	0			0
REMBOURSEMENT EMPRUNT AGENCE DE L'EAU (-)	-6			-6
10.FLUX NETS RESSOURCES REMBOURSABLES	-6	0	0	-6
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS				
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	0			0
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES	0			0
11.FLUX NETS DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	0	0	0	0

12.TRESORERIE ANNUELLE DISPONIBLE AVANT IS ET FRAIS OU PRODUITS FINANCIERS	21 938	0	-511	22 449
TMO contractuel (Domaine Public majoré de 1,3%)	2,35%			2,35%
Produits / Frais Financiers sur cumul trésorerie (à titre d'information)	1 501	0	0	1 520

	Réalisé 2017 RAD 2017 V3	Réalisé 2017 RAD 2018
Cumul trésorerie contrat Bordeaux Métropole eau	124 788	125 299

# Analyse financière 2018 de la Délégation de Service Public de l'assainissement collectif des eaux usées et de gestion des eaux pluviales urbaines

# **RESUME**

Bordeaux Métropole (BM) a délégué la gestion du service public de l'assainissement collectif à la Société de gestion de l'assainissement de la Cub (SGAC), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 pour une durée de 6 ans. Il s'agit d'une société anonyme, au capital de 500 k€, exclusivement dédiée à l'exécution du contrat de délégation, dont Suez eau France est l'unique actionnaire.

Ce rapport présente la situation financière de la SGAC pour l'année 2018, la compare à celle de 2017, ainsi qu'au compte prévisionnel 2018 annexé au contrat de délégation. L'économie globale pour les 6 années du contrat est également analysée et ponctuellement détaillée lorsque cela s'avère pertinent.

Le chiffre d'affaires de la délégation s'inscrit à 43 653 k€ (hors redevance assainissement perçue pour le compte de Bordeaux Métropole, de 19 263 k€). En augmentation de + 0,27 % par rapport à 2017, il est supérieur de + 5,1 % au compte d'exploitation prévisionnel 2018, en cohérence avec les volumes assujettis supérieurs de + 4,69 % à ceux attendus et à la hausse des travaux de branchements. Ces hausses (de volumes assujettis et de branchements) proviennent essentiellement du dynamisme du développement urbain de la Métropole.

Il faut noter que les montants consacrés au renouvellement pour 2018 s'élèvent à 6 047 k€ et ceux dédiés aux travaux neufs à 195 k€. Le renouvellement est en ligne avec le contrat à fin 2018 (+ 70 k€), les travaux neufs sont en avance (+ 276 k€) et les investissements qualifiés de biens de reprises de la société sont en retard de - 488 k€ (report programme véhicules propres). L'avenant n°2 est venu réaffecter des ressources prévues au contrat d'origine (compte de renouvellement, fonds de développement durable…). Globalement sur les 6 années du contrat, le renouvellement et les travaux neufs sont légèrement supérieurs à ce qui était prévu au contrat de + 346 k€ (+ 1,04 %).

Après une année 2013 de mise en place du contrat, les soldes de gestion de la SGAC se sont nettement améliorés de 2014 à 2018 (à l'exception près de 2015 où une pollution aux polychlorobiphényles a dégradé les comptes de 1 M€).

Le résultat net 2018 s'établit à 1 995 k€ et a fait l'objet d'une distribution de dividendes de 2 000 k€ (conformément au contrat).

Le taux de marge moyen cumulé sur les 6 années du contrat s'élève à 2,83% alors que le contrat prévoyait un taux de 2,09%.

# SYNTHÈSE

Bordeaux Métropole (BM) a délégué la gestion du service public de l'assainissement collectif à la Société de gestion de l'assainissement de la Cub (SGAC), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 pour une durée de 6 ans.

Il s'agit d'une société anonyme, au capital de 500 k€, exclusivement dédiée à l'exécution du contrat de délégation, dont Suez Eau France est l'unique actionnaire. Son conseil d'administration est composé de 3 collèges d'administrateurs, dont un collège d'associations issues de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, et un collège de représentants de la société civile et personnalités qualifiées.

Ce rapport présente la situation financière de la SGAC pour l'année 2018, la compare à celle de 2017, ainsi qu'au compte prévisionnel 2018 annexé au contrat de délégation. Ponctuellement, l'économie globale du contrat pour les 6 années est également analysée.

Le chiffre d'affaires de la délégation s'inscrit à 43 653 k€ (hors redevance assainissement perçue pour le compte de Bordeaux Métropole, de 19 263 k€). En augmentation de + 0,27 % par rapport à 2017, il est supérieur de + 5,1 % au compte d'exploitation prévisionnel 2018, en cohérence avec les volumes assujettis supérieurs de + 4,69 % à ceux attendus et à la hausse des travaux de branchements. Ces hausses (de volumes assujettis et de branchements) proviennent essentiellement du dynamisme du développement urbain de la Métropole.

Il faut noter que les montants consacrés au renouvellement pour 2018 s'élèvent à 6 047 k€ et ceux dédiés aux travaux neufs à 195 k€. Le renouvellement est en ligne avec le contrat à fin 2018 (+ 70 k€), les travaux neufs sont en avance (+ 276 k€) et les investissements qualifiés de biens de reprises de la société sont en retard de - 488 k€ (report programme véhicules propres).

L'avenant n°2 est venu réaffecter des ressources prévues au contrat d'origine (compte de renouvellement, fonds de développement durable...).

Globalement sur les 6 années du contrat, le renouvellement et les travaux neufs sont légèrement supérieurs à ce qui était prévu au contrat de + 346 k€ (+ 1,04 %).

Après une année 2013 de mise en place du contrat, les soldes de gestion de la SGAC se sont nettement améliorés de 2014 à 2018 (à l'exception près de 2015 où une pollution aux polychlorobiphényles a dégradé les comptes de 1 M€). Cette progression était prévue contractuellement.

#### Pour 2018.

- les produits d'exploitation sont globalement en baisse de 0,8 M€ (avec une redevance pour compte de tiers de 19 263 k€, part revenant à la Métropole). Ils intègrent la baisse de la prime épuratoire, la diminution de la production immobilisée (ce compte fonctionne en miroir des charges de renouvellement) mais l'activité branchements reste toujours dynamique du fait du développement urbain de la métropole;
- les charges d'exploitation (hors dotations et Valeur Nette Comptable d'écritures de fin de contrat) augmentent de + 2,2 % en lien avec la hausse des travaux de branchements, l'augmentation des charges d'électricité et des produits de traitement ainsi que la hausse de la sous-traitance liées à la voirie;
- l'Excédent brut d'exploitation (EBE) de cette délégation est en baisse de − 1,6 M€ par rapport à 2017 et s'établit à 6 486 k€. Le résultat d'exploitation atteint 2 502 k€, en augmentation de + 0,9 M€ du fait de la comptabilisation des écritures de fin de contrat relatives à la sortie des actifs et la reprise des provisions pour renouvellement et de caducité;
- Compte tenu d'un résultat financier et exceptionnel peu significatif, de la participation des salariés (- 151 k€), du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE = + 320 k€) et de l'Impôt sur les sociétés (- 654 k€), le résultat net s'établit à 1 995 k€. Il en résulte un taux de marge global (Résultat Net / Chiffre d'affaires hors comptes de tiers) de 4,57 % pour l'année 2018 alors que le taux de marge prévisionnel 2018 en euros courants était de 1,87% et que le taux de marge moyen contractuel de la délégation s'établissait à 2,09 %.

L'assemblée générale ordinaire du 29 mai 2019 a décidé de distribuer 2 000 k€ de dividendes (pour mémoire, 4 500 k€ ont été distribués les années précédentes), conformément au contrat.

En parallèle, il faut également retenir qu'en 2018, la SGAC a bénéficié de mesures publiques : taux réduit de Contribution aux services publics de l'électricité (CSPE) et crédit d'impôt CICE de 320 k€ précité, ainsi que 14 k€ de subvention pour les contrats emplois d'avenir.

# I - Préambule

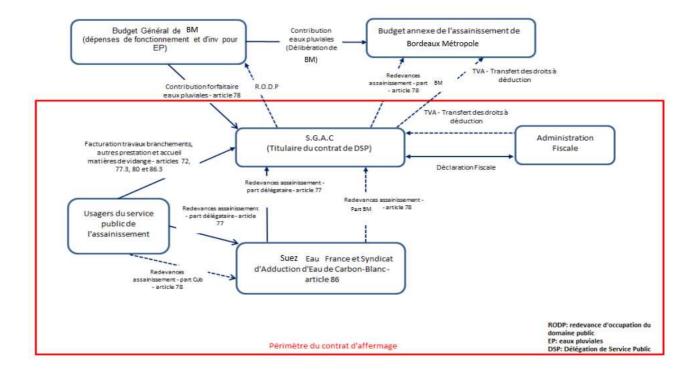
# 1.1 - Rappel : économie du service et principales caractéristiques de la délégation

Bordeaux Métropole a signé le 4 octobre 2012 un contrat de délégation de service public de l'assainissement collectif des eaux usées et de gestion des eaux pluviales urbaines avec la Société anonyme Lyonnaise des eaux, devenue depuis Suez eau France. Ce contrat a une durée de 6 ans. Il a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et a pris fin le 31 décembre 2018. L'exercice 2018 correspond au dernier et sixième exercice du contrat.

Conformément à l'article 1.1 du contrat, les prestations confiées au Délégataire sont les suivantes :

- l'exploitation, l'entretien et la surveillance de l'ensemble des ouvrages de collecte, de stockage, de transport et de traitement des eaux usées, des eaux unitaires et des eaux pluviales urbaines, ainsi que des boues et des sous-produits d'épuration;
- la gestion du patrimoine existant et la réalisation des travaux de renouvellement mis à sa charge, et le cas échéant quelques travaux de premier établissement;
- la gestion technique et financière des abonnés;
- le suivi des Raccordables non raccordés ;
- la contribution aux objectifs de Bordeaux Métropole d'une protection toujours accrue de la santé humaine et du milieu naturel;
- la valorisation des déchets et sous-produits de l'épuration;
- la contribution à la prévention et à l'alerte aux inondations ;
- le conseil et l'assistance à Bordeaux Métropole pour les fonctions de gestion technique du service assurées par la Métropole;
- la mise à jour et la tenue de l'inventaire des biens du service.

Le délégataire est en outre autorisé à exécuter des activités accessoires aux missions de service public. Le schéma ci-après retrace les flux financiers existants, qui résultent du contrat d'affermage liant Bordeaux Métropole à la SGAC :



Conformément à l'article 5 du contrat, le délégataire a constitué une société dédiée. Il s'agit d'une société anonyme, dotée d'un capital social de 500 k€. Sa gouvernance est assurée par un conseil d'administration de 11 membres répartis en 3 collèges, représentant le délégataire, les associations membres de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL), ainsi que la société civile et les personnes qualifiées. Ces collèges comportent respectivement 6, 3 et 2 administrateurs, chacun d'eux disposant d'une voix délibérative. Au cours de l'exercice 2018, le conseil d'administration s'est réuni 4 fois.

Le présent rapport a pour objectif de présenter la situation financière de la Société de gestion de l'assainissement de Bordeaux Métropole (dénommée SGAC dans le présent rapport) au terme de la sixième et dernière année du contrat dont elle est titulaire.

L'approche consiste à mener une analyse des postes du bilan et du compte de résultat pour 2018 puis à comparer ces éléments financiers réalisés en 2018 à ceux de 2017, et enfin au compte prévisionnel d'exploitation. En préalable, il a été pratiqué un contrôle de cohérence entre la balance générale des comptes de la SGAC (reflet des comptes sociaux) et le compte d'exploitation présenté dans le rapport d'activité 2018 ; aucun écart n'a été relevé.

# 1.2 - Remarques générales sur le rapport d'activité

<u>Intéressement/Pénalité</u>: Les engagements contractuels sont assortis d'intéressements et pénalités (ou « boni/mali »), en majorité annuels. Les comptes sociaux 2018 ainsi que le compte d'exploitation 2018 de la délégation intègrent les Intéressements/Pénalités de l'année 2017. Sont également provisionnés les intéressements/pénalités de l'année 2018.

Bordeaux Métropole considère que l'intéressement et les pénalités font parties de l'économie du contrat puisque encaissées et payées avec une année de décalage.

<u>Euros Constants / Euros Courants</u>: le Compte d'exploitation prévisionnel (CEP) annexé au contrat, est établi en euros de l'année 2013 (en euros constants).

Dans le Rapport annuel du délégataire (RAD), la SGAC présentait (jusqu'en 2017) la méthode utilisée pour transformer le CEP contractuel (en euros constants) en euros courants avec une inflation en moyenne de + 2% (salaires et autres charges) et de 3,2% pour l'énergie.

Avis du délégataire : « cette méthode avait été présentée, en revue de contrat (début 2016) à la Direction de l'Eau pour aboutir à un partage de son application. Ces mêmes évolutions d'indices ont été appliquées aux formules de révision des produits (Eaux usées et Eaux pluviales) ».

Pour Bordeaux Métropole, ces hypothèses d'évolution d'indices ne sont pas contractuelles ; elles représentaient la situation économique de 2012 (année où a été produite l'offre) et se révèlent être à ce jour (en 2019, avec un recul sur l'évolution des indices des 6 années du contrat) en décalage avec les indices réellement constatés en 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018.

Par voie de conséquence, il parait plus pertinent pour Bordeaux Métropole de retenir l'évolution des indices réellement constatée sur les 6 années du contrat (à défaut d'avoir contractualisé en 2012 les hypothèses retenues par la SGAC). C'est cette méthode qui a été privilégiée dans le comparatif du compte de résultat réel 2018 au prévisionnel 2018 (Cf. III - Synthèse - Comparaison aux comptes prévisionnels).

Cette méthode est celle retenue par Bordeaux Métropole ; elle n'a pas été validée par la SGAC. <u>Avis du délégataire :</u> « cette méthode ne détermine pas, à date, l'économie globale signée lors du contrat. En l'absence d'indices à utiliser sur les périodes non échues (2017-2018), ils ne permettent pas de déterminer, sur la durée du contrat, le résultat moyen, et le taux de marge contractuel prévu au CEP initial ».

En effet, la SGAC applique sur l'ensemble des charges, un coefficient de révision pour les salaires, l'énergie et les autres charges, en moyenne sur la durée du contrat, respectivement +2%/an, +3,2%/an, + 2%/an. Pour les produits, la SGAC applique les coefficients de révision applicables respectivement au service des eaux usées (Keu), au service des eaux pluviales (Kep) et aux travaux de branchements (Kbp) théoriques, basés sur la même évolution des indices que celle énoncées ci-

dessus, ce qui a pour effet de se traduire par un Keu moyen de +1,68%, un Kep de +1,54% et un Kbp de +2,07% sur les 6 ans du contrat.

Bordeaux Métropole ne partage pas cette méthode, non contractuelle et trop inflationniste par rapport à la situation réelle où les indices relatifs aux salaires, l'énergie et les autres charges, évoluent en moyenne de 2013 à 2018 respectivement de +0,44%, +3,35% et -0,31%; ce qui a pour effet de se traduire par un Keu moyen de +0,25%, un Kep de +0,23% et un Kbp de +0,21%.

Du fait d'une situation économique peu dynamique et de la faible évolution des indices, cette divergence d'opinion sur la méthode de révision utilisée, a pour effet :

- du point de vue de la SGAC, la méthode utilisée par Bordeaux Métropole a tendance à écraser les données du CEP et la méthode ne reflète pas l'intégralité de l'économie contractuelle signée en euro constant.
- du point de vue de Bordeaux Métropole, la méthode utilisée par la SGAC est trop inflationniste et a pour effet de minimiser les écarts entre le prévisionnel et les données réelles.

Le RAD 2018 ne fait état d'aucun comparatif entre le réalisé et le prévisionnel.

# Fiabilité des volumes déclarés lors du passage de Cyclade à Odyssée :

Pour mémoire, un nouveau logiciel Clientèle « Odyssée » a été déployé courant avril 2015, rendant ainsi difficile la comparaison par type de client (particuliers, professionnels...) des volumes 2014 et 2015 ; la classification des clients selon le nouveau logiciel « Odyssée » diffère de l'ancien « Cyclades ».

Le délégataire a porté à la connaissance de Bordeaux Métropole en mars 2017, que les volumes déclarés dans le RAD en 2015 avaient été sur-évalués (défaut de maîtrise du nouvel outil Odyssée concernant notamment les certaines catégories de clients - « sans cycles » et « arrivés/départs » - ), introduisant une majoration des volumes en 2015 et, par effet ricochet, une minoration des volumes 2016.

Début 2018, la SGAC a apporté une réponse aux différentes questions de Bordeaux Métropole sur l'évolution des volumes.

La réponse porte sur les clients sous conventions de déversement spécifique : les volumes assujettis de ces derniers ont diminué de 1Mm3 entre 2014 et 2015 ; cette baisse est justifiée comme étant « *vraisemblablement comptée dans le total des volumes assujettis* ». La correction du paramétrage a été apportée aux volumes déclarés dans le RAD 2017.

Le RAD 2018 ne présente aucun détail sur les volumes assujettis.

Suite à la communication du détail des volumes par mail du 20/05/2019, Bordeaux Métropole s'interroge sur la diminution des volumes des clients sous convention de déversement spécifiques de - 26 %. Pour le délégataire, la baisse de ces volumes s'explique par la provision d'eau en compteur 2016 sur 2017.

Redevance relative à la Convention facturation clientèle augmente régulièrement chaque année : 590 k€ au 31/12/2013 et 909 k€ au 31/12/2018, soit une augmentation de 319 k€ sur 6 ans (+54%). Cette redevance est assise sur le nombre de « factures émises » dont le nombre a augmenté (entre 2014 et 2015) du fait de l'introduction d'une facture intermédiaire estimée, adressée aux usagers bénéficiant d'un plan de prélèvement (passage de Cyclades à Odyssée).

Le nombre de factures émises augmente avec pour seul coût supplémentaire, l'édition, hors frais d'affranchissement, les factures provisoires étant envoyées dans le même pli que les factures définitives par le distributeur d'eau.

Cette surfacturation demeure sur 2018 : le nombre de factures éditées pour le compte de la SGAC évolue de +5,58 % entre les deux exercices tandis que le nombre d'usagers assainissement n'évolue lui que de 2,6%. Les explications fournies par Suez Eau France nous amène à relever que le principe d'indépendance des exercices n'est pas respecté. Par ailleurs, lorsque l'on calcule un prix moyen par facture (1,55€ / facture) à partir de la redevance SGAC (905 K€) et du nombre de factures émises facturées (587 407 factures), ce prix apparaît cohérent puisqu'il nous donne un effet prix de 1,18% ce qui est conforme à l'usage constaté.

<u>Augmentation encadrée de la sous-traitance (art. 3.4 et 21 du contrat)</u> : la sous-traitance ne doit pas augmenter de plus de 10% par rapport au CEP, sans accord préalable de BM.

L'article 3.4 « Sous-traitance » du contrat dispose que : *Toute modification du volume de la sous-traitance ou des tâches sous-traitées entraînant une augmentation de plus de 10 % du poste « sous-traitance générale » du compte d'exploitation prévisionnel, est soumise à l'accord préalable de la Cub qui est libre d'accepter ou non [...].* En outre l'article 21 précise que ces modalités visent la somme des comptes 611 et 615 du délégataire, et que les montants prévisionnels seront révisés avec la formule prévue à l'article 82.1 (soit un coefficient de révision de 1,02286 entre 2017 et 2018).

Or pour 2018, le montant prévisionnel révisé des achats au titre de ces deux comptes s'élève à 10 213 k€<sub>2018</sub> (ce montant s'entend hors travaux immobilisés). Le montant réel quant à lui, y compris la soustraitance retraitée liée aux travaux de branchements et les travaux immobilisés, atteint 13 953 k€, soit une progression de + 36 % par rapport au prévisionnel maximal s'expliquant pour l'essentiel par la progression de l'activité de travaux facturables.

Sur ce dispositif, il est constaté que la SGAC n'a pas sollicité l'accord préalable de Bordeaux Métropole, tout comme les années passées.

Pour le délégataire, cette clause de plafonnement n'a pas de sens car elle mesure des dépassements de seuils non liés à de l'externalisation de coûts (ex : Evacuation des boues et déchets ; sous-traitance de travaux facturable correspondant au chiffre d'affaires de cette même activité...).

De plus, il est difficile d'après le délégataire d'anticiper tout dépassement du seuil en cours d'année.

# Les frais de sièges :

Conformément au contrat (article 74.3.1), « les frais généraux de la Société Mère du Délégataire imputés au service (ou frais de siège), sont forfaitisés par le Délégataire sur la durée du contrat et ne pourront pas excéder 3,3 % du chiffre d'affaires du Délégataire hors comptes de tiers ».

A cet effet, une convention d'assistance a été signée entre la SGAC et Suez eau France définissant les prestations d'assistance et de conseil de la maison mère (notamment en annexe).

Lors de l'analyse du RAD 2018, Bordeaux Métropole a demandé le détail (la composition) des frais de siège avec éléments probants de justification (coût par unité d'œuvre, factures inter-filiales ... etc...). Le délégataire répond que l'audit des comptes du siège social est possible pour permettre à Bordeaux métropole d'adresser ce sujet.

La Cour des comptes (dans son rapport « SEDIF-Enquête régionale sur l'alimentation en eau potable de la métropole du Grand Paris-Exercices 2010 et suivants-Observations définitives ») rappelle les principes fondamentaux suivants :

- la société bénéficiaire des prestations ne doit pas disposer de ressources internes pour effectuer ces prestations les prestations facturées par le groupe doivent donc être distinctes de celles susceptibles d'être traitées par le délégataire avec ses propres services ;
- les prestations doivent être exposées dans l'intérêt direct du délégataire, lequel ne se confond pas avec l'intérêt du groupe ;
- les prestations doivent correspondre à un service effectivement rendu, il faut donc disposer des preuves matérielles de la réalité des prestations ;
- ces prestations doivent être rémunérées de manière non excessive par rapport aux services rendus.

# Les bonifications de fin d'année (BFA) :

A compter de 2016, des BFA, sortes de ristournes sur le chiffre d'affaires obtenues par les acheteurs dans les contrats qu'ils négocient, ont été comptabilisées dans les comptes de la SGAC au titre des achats effectués par la SGAC sur les années 2015 et 2016.

Dans le cadre du RAD 2016, le délégant s'interroge sur l'absence de BFA au titre des années 2013 et 2014, pour le RAD 2017, sur le faible niveau (4,5 k€) des BFA de 2017 et pour le RAD 2018, sur l'absence de BFA 2018 dans les comptes de la SGAC.

Selon le délégataire, toutes les BFA sont rétrocédés à chaque établissement ou société de Suez eau France; en revanche, les imputations comptables n'ont pas été faites sur les mêmes comptes comptables.

Le délégataire a demandé des explications complémentaires auprès de la Direction Nationale des Achats de Suez eau France. A ce jour, aucune réponse n'a été communiquée au délégant.

# Niveau d'information du RAD 2018 en baisse, notamment le chapitre 7 « les comptes de la délégation » :

La rédaction de la partie financière du RAD s'est déroulée dans un contexte particulier puisque le Responsable administratif a démissionné fin 2018.

Bordeaux Métropole constate que :

- les tableaux financiers présentés en 2018 ne sont pas les mêmes que ceux présentés les années précédentes (ex : le détail des produits, le compte de renouvellement...), ce qui engendre des difficultés en terme de présentation de l'information du RAD et de suivi,
- les informations sont présentées de façon plus synthétique que les années passées (ex : le compte de renouvellement (non distinction Eaux Usées/Eaux pluviales), l'évolution des coefficients de révision des tarifs ...),
- certaines informations sont pratiquement inexistantes : très peu d'information sur certaines écritures de fin de contrat qui ont été comptabilisées au cours de l'exercice, la comparaison entre le réalisé et le prévisionnel se résume à une phrase.

# II - Analyse des comptes au titre de l'année 2018

# **2.1. – Soldes de gestion et équilibre économique du contrat** (hors compte de tiers ou surtaxe ou part Bordeaux Métropole de la redevance Eaux Usées)

Compte de Résultat (Comptes sociaux)								
Hors comptes de tiers et avec Production Immo et Renouvelleme	ent							
En K€								
Libellé	31/12/2013 12 mois	31/12/2014 12 mois	31/12/2015 12 mois	31/12/2016 12 mois	31/12/2017 12 mois	31/12/2018 12 mois	Variation 18/17 en K€	Variation 18/17 en %
Chiffre d'affaires (Hors comptes de tiers)	39 720	41 229	41 519	42 325	43 535	43 653	118	0,3%
Production stockée (#71)	0	1	60	-61	0	0	0	
Production Immobilisée (#72)	5 100	5 030	5 489	4 458	7 148	6 243	-905	-12,7%
Subventions d'exploitation (#74)	23	78	87	81	48	14	-33	-69,7%
Produits d'exploitation (hors reprises et autres produits)	44 843	46 337	47 155	46 804	50 731	49 910	-820	-1,6%
Achats consommés	-299	-177	-246	-290	-296	-312	-16	5,3%
Autres achats et charges externes (Hors compte de tiers)	-25 550	-26 469	-26 898	-25 095	-28 908	-29 658	-751	2,6%
Impôts et taxes	-955	-1 035	-1 413	-828	-1 170	-1 062	108	-9,2%
Salaires et charges sociales	-11 845	-12 616	-12 595	-12 637	-12 295	-12 392	-97	0,8%
Charges d'exploitation (hors dotations et autres charges)	-38 648	-40 296	-41 152	-38 850	-42 668	-43 424	-756	1,8%
Excédent Brut d'Exploitation (EBE)	6 194	6 041	6 004	7 954	8 063	6 486	-1 576	-19,6%
Dotations aux amortissements & provisions et reprises (#68)	-5 471	-5 566	-6 550	-6 932	-8 031	-16 434	-8 404	104,6%
Reprises d'amortissements et provisions (#78)	0	214	655	1 047	1 600	37 310	35 710	2231,9%
Autres charges d'exploitation (#65)	-16	-301	-291	-450	-489	-25 594	-25 105	5133,2%
Autres produits (hors reprises *) (#75 et #79)	19	444	656	636	417	734	317	76,1%
Résultat d'exploitation	726	832	474	2 254	1 560	2 502	942	60,4%
Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	
Charges financières	-4	-7	-8	-6	-2	-6	-4	273,9%
Résultat financier	-4	-7	-8	-6	-2	-6	-4	273,9%
Résultat Courant Avant Impôt (RCAI)	722	826	466	2 249	1 559	2 496	938	60,2%
Produits exceptionnels	0	97	12	3	2	393	391	19446,3%
Charges exceptionnelles	0	-15	-21	0	-10	-412	-401	3953,5%
Résultat exceptionnel	0	82	-8	2	-8	-18	-10	125,5%
Participation	-133	-147	-132	-153	-112	-151	-40	35,6%
IS	-81	112	207	-345	35	-332	-367	-1048,4%
RESULTAT NET	508	872	532	1 753	1 474	1 995	521	35,4%

# La SGAC affiche cette année un résultat net de 1 995 k€. Il est la résultante des agrégats détaillés ci-après.

- Les produits d'exploitation atteignent presque 50 M€ et diminuent de 0,8 M€ par rapport à l'année dernière.
  - Dans ces produits d'exploitation, le chiffres d'affaires liés à la redevance assainissement-part SGAC augmente de + 0,3 M€, la redevance eau pluviale augmente de + 0,2 M€, les travaux de branchements augmentent de + 0,8 M€; la production immobilisée (traduisant les travaux engagés par le délégataire en matière de renouvellement et travaux neufs devant être immobilisés) diminue de 0,9 M€ et la prime de performance épuratoire diminue de 1,1 M€.
- Les charges d'exploitation (hors dotations et Valeur Nette Comptable d'écritures de fin de contrat), à hauteur de 44,1 M€, augmentent de 0,9 M€ (soit + 2,2%) : cette hausse s'explique principalement par :
  - la hausse des travaux de branchements (+ 0,5 M€), en lien avec le chiffre d'affaires cidessus),
  - la baisse des travaux immobilisés (- 1 M€),
  - la hausse des charges d'électricité (+ 0,3 M€): en effet, l'année 2016 fût une année de transition au cours de laquelle 2 dispositifs de CSPE se sont cumulés (l'ancien, avec un plafonnement à la valeur ajoutée et le nouveau, avec l'application d'un taux réduit directement sur les factures).
  - la hausse des produits de traitement (+ 0,3 M€) avec la hausse des tarifs de FELC3 (chlorure ferrique), suite à une tension du marché,
  - la hausse de la sous traitance liée à la voirie de (+ 0,5 M€) en raison de l'accélération de demande de chantiers sur la métropole,

- la hausse de l'entretien du matériel de transport (+ 0,2 M€) du fait de la mise à niveau des véhicules du parcs dans le cadre du transferts des équipements au nouveau délégataire,
- Le bilan pour la SGAC des engagements contractuels 2017 a été positif: + 0,345 M€ d'intéressements / 0,168 M€ de pénalités, comptabilisés en autres produits ou charges de gestion courante.
  - Les engagements contractuels au titre de l'année 2018 ont été provisionnés au 31/12/2018 sur la même base que ceux de 2017 : 0,345 M€ d'intéressements / 0,168 M€ de pénalités.
- L'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) mesure la performance économique de l'entreprise et donne une indication sur le niveau de rentabilité de son activité, indépendamment de sa politique d'amortissement, du coût de son endettement et du mode d'imposition.
   En 2018, l'EBE de la SGAC est positif (6,5 M€). Il est en baisse par rapport l'exercice précédent (-
- Le résultat d'exploitation EBE, duquel sont défalquées les dotations (- 16 M€) et reprises (+ 37 M€) aux amortissements et provisions ainsi que les produits et autres charges (dont VNC de fin de contrat) soit 25 M€ s'est établi à 2,5 M€ en 2018.
- Le résultat courant avant impôts (RCAI), une fois les charges financières déduites, est en hausse de + 0,9 M€ par rapport à 2017, et s'établit à 2,5 M€.
- Le résultat exceptionnel représente 18 k€.

1.6 M€. soit -19.6%).

• Compte tenu du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), qui vient diminuer la charge d'impôt sur les sociétés (654 k€) de 320 k€ et d'une participation des salariés de 151 k€, le résultat net affiche un bénéfice de 1 995 k€.

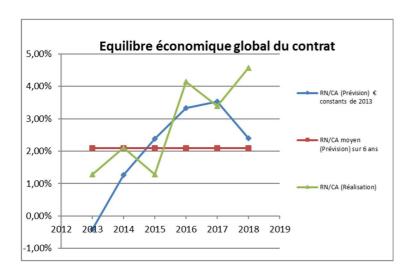
Le taux de marge global, calculé par le rapport du résultat net (après IS net du CICE et participation des salariés) sur le chiffre d'affaires (RN/CA), s'établit à 4,57 % en 2018.

Le taux de marge global de l'année 2018 est supérieur à celui prévu au contrat (pour 2018, 2,39% en euros constants et 1,87% en euros courants) et supérieur au taux de marge prévisionnel moyen de la délégation (2,09%).

REALISE en K€								
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	TOTAL	MOYENNE
CHIFFRES D'AFFAIRES	39 720	41 229	41 519	42 326	43 536	43 653	251 983	41 997
RESULTAT NET (source liasse)	508	871	532	1 754	1 475	1 995	7 136	1 189
RN/CA	1,28%	2,11%	1,28%	4,14%	3,39%	4,57%	2,83%	2,83%

Le taux de marge moyen cumulé sur les 6 années du contrat (2013 à 2018), s'élève à 2,83%.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	TOTAL	MOYENNE
RN/CA (Prévision) € constants de 2013	-0,42%	1,27%	2,38%	3,33%	3,52%	2,39%	2,09%	2,09%
RN/CA moyen (Prévision) sur 6 ans	2,09%	2,09%	2,09%	2,09%	2,09%	2,09%		
RN/CA (Réalisation)	1,28%	2,11%	1,28%	4,14%	3,39%	4,57%	2,83%	2,83%



# 2.2 - L'analyse du compte de résultat 2018

# 2.2.1 - Les produits d'exploitation

Pour mémoire, les principaux volumes sur lesquels s'appuient les produits de la SGAC sont rappelés dans le tableau ci-dessous :

Sources RAD 2013,2014,2015,2016,2017,2018								
Détail des volumes	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Variation	Vatiation
Detail des volulles	2013	2017	2013	2010	2017	2010	en m3	en %
Volumes Eau Vendus (en milliers de m3)	39 372	39 478	41 352	40 922	41 263	43 222	1 959	4,75%
Volumes assujettis (en milliers de m3)	40 566	39 930	41 093	41 337	41 597	42 993	1 396	3,36%
dont les clients "Particuliers"	27 864	26 915	21 363	21 057	20 925	21 503	578	2,76%
dont les clients "Professionnels + syndic"	9 815	9 802	14 858	15 658	15 165	16 522	1 357	8,95%
dont les clients "Administration + collectivité"	9 613	9 802	2 406	2 263	2 083	2 313	230	11,04%
dont les clients sous conventions de déversement spécifiques*	2 568	2 963	1 929	1 936	2 999	2 218	- <i>7</i> 81	-26,04%
dont conventions de raccordements des communes ext.	319	250	537	423	425	437	12	2,82%
* est appliqué un coefficient de pollution et de rejet								

[Pour mémoire, cf. remarque sur les difficultés de comparaison des catégories clients induites par le changement de logiciel clientèle d'avril 2015 au § 1.2, point <u>Fiabilité des volumes déclarés lors</u> du passage de Cyclade à Odyssée.].

Depuis le RAD 2017, Bordeaux Métropole demande au délégataire un débouclage du chiffre d'affaires de l'année afin de s'assurer de la pertinence et de la juste évaluation du montant provisionné l'année qui précède (Eau en compteur - EEC).

Globalement, les volumes assujettis continuent à augmenter (+3,36%) et le nombre de clients assainissement progresse de +2,6%.

Au niveau climatologique, des périodes sèches constituent des conditions climatiques favorables car cela fait progresser le chiffre d'affaires et minore les coûts d'exploitation.

Le chiffres d'affaires et les produits d'exploitation de la SGAC se décomposent comme suit :

LES PRODUITS D'EXPLOITATION								
Détail des produits d'exploitation - en K€	2013	2014	2015	2016	2017	2018	%	Evol.18/17
Redevance assainissement - part SGAC	18 969	18 868	18 332	18 497	18 107			
- Clients "Particuliers"	13 133	12 802	10 140	9 991	9 922			
- Clients "Professionnels"	4 626	4 659	8 192	8 506	8 185	19 883	46%	1,58%
Clients sous conventions de déversement spécifiques	1210	1407	915	919	1 427			
Conventions de raccordements des communes ext.	41	32	69	54	40			
Redevance eau pluviale	15 806	15 831	15 732	15 693	15 704	15 924	36%	1,40%
Aide à la performance épuratoire	2 315	2 369	2 350	2 138	2 397	1 285	3%	-46,39%
Travaux (branchements)	2 079	3 191	3 253	3 961	4 577	5 358	12%	17,07%
Prestations de services et autres produits	510	938	868	1 063	1 285	1 202	3%	-6,43%
Sous-Total Chiffre d'Affaires SGAC	39 720	41 229	41 519	42 325	43 537	43 653	100%	0,27%
		63%	62%	63%	63%	69%		9,99%
Redevance assainissement - part Bordeaux Métropole	25 126	24 480	25 113	25 274	25 485	19 263		-24,42%
					0			-100,00%
Sous- Total Chiffre d'Affaires	64 846	65 709	66 632	67 599	69 020	62 915		-8,84%
Autres produits (hors reprises)**	5 141	5 552	6 293	5 114	7 613	6 992		-8,15%
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	69 988	71 261	72 925	72 713	76 633	69 908		-8,78%

<sup>\*\*</sup> Les autres Produits ne sont pas des produits à proprement dit. Ils représentent la Production immobilisée, les transferts de charges, et les autres produits de gestion courante.

# A) LE CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires de la SGAC s'élève à 62,9 M€ en 2018 et se répartit principalement entre :

• La redevance assainissement due au délégataire s'élève à 19 883 k€. Elle représente 46 % du chiffre d'affaires de la SGAC et représente la part variable de la rémunération de la SGAC.

En moyenne sur 2018, le tarif du m³ (part SGAC pour les eaux usés) est en légère hausse et s'établit à 0,4797 €/m³ (0,474€/m³ en 2017) tant pour les particuliers que pour les professionnels. Ce montant apparaît cohérent avec les évolutions tarifaires mentionnées par le délégataire dans son rapport annuel (+1,19% sur l'année 2018).

Pour mémoire, conformément à l'article 82.1 du contrat, le tarif relatif à l'assainissement des eaux usées est révisé chaque semestre selon une formule d'indexation définie dans le contrat. En 2018, le coefficient moyen de révision global annuel du tarif « eaux usées » atteint 1,02286 ; en hausse de +1,17% entre 2017 et 2018.

A titre d'information, l'indice intervenant dans ce coefficient et visant le coût de la main d'œuvre intègre, le facteur Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (qui vient en réduction de l'impôt sur les sociétés).

S'agissant des volumes assujettis, ils atteignent 42 993 Mm³ en 2018. Ils apparaissent en hausse par rapport à 2017 (de + 3,36 %).

En effet, l'exercice 2018 se caractérise aussi par une progression du nombre d'usagers puisque leur nombre passe de 281 270 en 2017, à 288 596 en 2018, soit une hausse de 2,6 %.

La redevance assainissement résulte d'un reversement par Suez eau France des montants facturés sur la facture d'eau globale (eau et assainissement collectif), au titre de la « part fermière assainissement » au cours de l'année civile, avec un décalage de 25 jours, auxquels s'ajoute la provision pour eau en compteur (EEC) (qui tient compte du décalage de volume entre la relève du compteur et la fin de l'année civile).

• La **rémunération au titre des eaux pluviales** versée par Bordeaux Métropole représente 36 % du chiffre d'affaires du délégataire, soit 15 924 k€. Prévu par l'article 78 du contrat, elle est révisée annuellement, au 1er janvier de chaque année, avec un coefficient d'indexation « eaux pluviales »

qui atteint 1,00747 en 2018 (la redevance eau pluviale a augmenté légèrement après avoir atteint son point le plus bas en 2016).

• Les produits correspondant à **l'aide à la performance épuratoire** (1 285 k€) sont perçus directement par le délégataire auprès de l'Agence de l'eau, conformément à l'article 79 du contrat. Ils sont en forte baisse (-1 112 k€) depuis les nouvelles directives prises par l'Agence de l'eau fin 2017 sur l'attribution des aides pour les stations de capacité supérieure à 30 000 équivalent habitants.

Ces produits s'évaluent en fonction de critères de fonctionnement des stations et de l'impact de l'arrêté du 21/07/2015 qui présente un risque avéré de pénalités associées au fonctionnement du système d'assainissement, en particulier sur les bassins de Louis Farque et Clos de Hilde.

 Les produits issus des travaux s'établissent à 5 358 k€ (dont 5 282 k€ de travaux de branchements), soit 12 % du chiffre d'affaires de la société, en progression depuis le début du contrat.

Compte	Libellé	2013	2014	2015	2016	2017	2018
704212	Tvx de branchements en K€	1 565	3 482	2 641	3 568	4 203	5 282
704213	Variation des provisions de Factures à Etablir en K€	495	(291)	522	355	337	76
	Nombre de nouveaux branchements RAD	641	853	733	815	890	972
	Nombre branchements facturés (réalisés en N et avant)	509	936	617	804	913	926
	Chiffre d'affaires (Hors part BM) en K€	39 720	41 229	41 519	42 325	43 536	43 653
	Part CA Branchement / CA	5,18%	7,74%	7,62%	9,27%	10,43%	12,27%

Pour 2018, la SGAC a facturé aux usagers la réalisation de 972 branchements (+9,2% du nombre de branchements), ce qui est légèrement supérieur à l'objectif de 900 branchements/an, mais excède de + 2 137 k€ le prévisionnel de 3 145 k€<sub>2018</sub> : les recettes sont plus élevées que prévu du fait d'une part significative de facturations au métré (et non au forfait) ; cette tendance a également pu être constatée les années antérieures. Cette progression résulte essentiellement de la croissance du nombre de branchements réalisé, en lien avec la hausse des mises en chantiers de logements sur la métropole (2 chantiers exceptionnels sur le quartier Bastide Niel) et d'une croissance du prix de vente moyen en lien avec la typologie des travaux demandés sur les créations de branchements neuf « métrés ».

A noter, l'application contractuelle de la marche tarifaire de +10% sur les branchements forfaitaires à compter de 2015. A partir de 2016, le tarif forfaitaire du branchement est stabilisé et subit l'évolution liée à la révision indiciaire.

• Les prestations de services et autres produits passent de 1 285 k€ en 2017 à 1 202 k€ en 2018 (soit -6,43%).

Le détail des prestations de services et autres produits n'a pu être fourni par le délégataire car il s'agit d'un état spécifique non disponible en l'absence de ressources SGAC spécialisées (au 1<sup>er</sup> janvier 2019, le personnel, le souhaitant, a été transféré à la SABOM – Société d'assainissement de Bordeaux métropole).

Ces produits sont constitués :

Ils comportent notamment :

- de remboursements par les tiers des dégâts qu'ils ont causés aux installations.
- de refacturation d'analyses,
- d'autres prestations ponctuelles correspondant à de la mise à disposition de personnel et de conventions de service avec Suez Eau France.
- des produits des ventes d'électricité issue de la cogénération de la station Louis Fargues, conformément au contrat, une prime de 25 % est reversée par BM à la SGAC.

# B) LES AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Ils s'élèvent à 6 992 k€, et se répartissent de la manière suivante :

Détail des autres produits d'exploitation - en K€	2013	2014	2015	2016	2017	2018	%	Evol. 18/17
Production stockée	0	1	60	-61	0	0	0,0%	
Production immobilisée	5 100	5 030	5 489	4 458	7 148	6 243	89,3%	-12,7%
Subventions d'exploitation	23	78	87	81	48	14	0,2%	-69,7%
Transferts de charges	18	31	26	223	24	21	0,3%	-13,8%
Autres produits (hors reprises)	1	412	631	412	393	714	10,2%	81,6%
Total autres produits d'exploitation (hors reprises amort et prov)	5 141	5 552	6 293	5 114	7 613	6 992	100,0%	-8,2%
Pour Mémoire : Reprises de dotations aux amortissements & provisions = 214.3 kf en 2014 654.7 kf en 2015 1046.6 kf en 2016 1600.3 kf en 2017 et 37309.70 kf en 2018								

- La « production immobilisée » s'élève à 6 243 k€ HT en 2018 (et 7 148 k€ HT en 2017). Elle correspond aux travaux engagés en 2018 par la SGAC :
  - . les travaux de renouvellement pour 6 047 k€ HT;
  - . les travaux neufs pour 195 k€ HT (fin du projet de Gestion dynamique phase 2 GD2 et Système d'information SI encadrés par l'avenant triennal n°2-).
- Les **subventions d'exploitation** pour 14 k€ correspondent aux aides pour emplois d'avenir.
- Les « transferts de charges » s'élèvent à 21 k€.
- Les **autres produits** de gestion courante correspondent essentiellement à l'intéressement contractuel au titre de 2017, versé en 2018 (345 k€ versus 388 k€ en N-1). Est également provisionné, l'intéressement de 2018 (au même niveau que celui de 2017) pour 345 k€.

Pour mémoire, les « autres produits » d'exploitation précités sont hors reprises sur amortissements et provisions, soit hors 37 309,7 k€, qui se décompose de la façon suivante :

- \* 22 964 k€ de reprises de dotations aux amortissements du fonds de caducité au compte 78115,
- \* 1 633 k€ de reprises de provision sur fonds de subvention DCE au compte 78140,
- \* 11 133 k€ de reprises de provisions pour renouvellement au compte 78156,
- \* 499 k€ de reprises d'exploitation et provisions pour retraites au compte 78157 et 78159.
- \* 1 081 k€ de reprises de provisions sur actifs circulants au compte 7817).

Ces reprises viennent compenser les montants investis par la SGAC et transférés à Bordeaux métropole en fin de contrat.

Dans le cadre de l'application du protocole de fin de contrat de la SGAC, des contrôles complémentaires seront effectués.

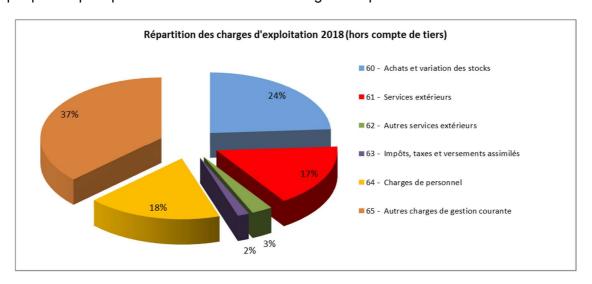
## 2.2.2 – Les charges d'exploitation

Le tableau ci-après montre la répartition des charges d'exploitation (hors dotations) en six postes, sachant que :

- le compte 60 « achats et variation des stocks » comprend la part métropolitaine de redevance assainissement, soit 19 263 k€ encaissées pour compte de tiers ;
- les charges présentées ci-dessous intègrent la contrepartie de la production immobilisée (travaux neufs et de renouvellement).

En K€		2013	2014	2015	2016	2017	2018			
	Détail des charges	Montants	Montants	Montants	Montants	Montants	Montants	%	% (hors compte de tiers)	Evol. 18/17
60 -	Achats et variation des stocks	37 991	37 798	38 603	38 110	41 962	35 827	41%	24%	-15%
61 -	Services extérieurs	11 226	11 513	11 934	10 980	10 862	11 463	13%	17%	6%
62 -	Autres services extérieurs	1 758	1 815	1 720	1 569	1 865	1 943	2%	3%	4%
63 -	Impôts, taxes et versements assimilés	955	1 035	1 413	828	1 170	1 062	1%	2%	-9%
64 -	Charges de personnel	11 845	12 616	12 595	12 637	12 295	12 392	14%	18%	1%
65 -	Autres charges de gestion courante	16	301	291	450	489	25 594	29%	37%	5133%
	Total charges d'exploitation	63 790	65 077	66 556	64 574	68 642	88 281	100%	100%	29%

Après neutralisation de la charge de redevance due à la Métropole dans les comptes de la SGAC<sup>34</sup>, le graphique ci-après présente la ventilation des charges d'exploitation :



Ces charges d'exploitation hors comptes de tiers, présentent trois catégories principales :

- Les « achats et variation des stocks » constituent le premier poste de dépenses (en dehors des écritures de fin de contrat) et représentent 24 % du total des charges d'exploitation. Déduction faite des opérations pour compte de tiers (19 263 k€), ils s'élèvent à 16 564 k€ et comprennent notamment les achats et variation de stocks liés :
  - au coût des consommations électriques pour 3 113 k€, lié au fonctionnement des stations d'épuration, des postes de refoulement, des bâtiments administratifs,
  - aux travaux immobilisés pour 5 055 k€
  - aux travaux de branchements pour 4 886 k€
  - aux produits de traitement et combustibles pour 2 033 k€ (l'augmentation de ce poste résulte de la hausse des tarifs de FELC3 faisant suite à une tension du marché).
- les « services extérieurs » représentent 11 463 k€ en 2018. Ils contribuent pour 17 % au total des charges d'exploitation de la SGAC.
   Ils se décomposent en deux grands postes : les charges de sous-traitance générale (4 692 k€) et d'entretien et réparation (5 646 k€), qui font l'objet d'un focus plus détaillé dans le paragraphe ciaprès.
- Les « charges de personnel » sont le deuxième poste de dépenses (en dehors des écritures de fin de contrat), avec 18 % des charges d'exploitation. Elles s'élèvent à 12 392 k€, hors personnel

<sup>34</sup> Cette charge de redevance assainissement (part métropolitaine, de 19 263 k€, aux comptes 600 et 6001) est compensée par des produits d'un montant total équivalent (aux comptes 70124 et 7012211)

extérieur à l'entreprise (+ 474 k€). Le tableau suivant retrace les informations issues du bilan social de l'entreprise et des comptes sociaux de la société.

cptes	Charges de personnel (K€)	Réal 2017	Prev. 2017*	écart		Réal 2018	Prev. 2018*	écart	
621	Personnel extérieur à l'entreprise	425	0	425		474	0	474	
64	Salaires et charges sociales	12 295	12 732	-437	-3%	12 392	12 983	-591	-5%
	Total	12 719	12 732	-13	0%	12 866	12 983	-117	-1%
	Moyens humains (effectif moyen en ETP)	214,5	222,5			209,3	222,5		
	Coût / ETP (hors personnel extérieur à l'entreprise)	57,3	57,2			59,2	58,4		
	Effectif moyen ETP (Personnel extérieur à l'entreprise)	13				13			
	Coût / ETP (Personnel extérieur à l'entreprise)	32,7				36,5			
	Coût effectif ETP total	55,9	57,2	-1	-2%	57,9	58,4		99%

\* actualisé en € courant avec un coeff calculé sur indices réels

Au 31/12/2018, la SGAC compte 209 salariés (source bilan social), soit un effectif moyen annuel de 209,3 Équivalents Temps Plein (ETP) complété de 13 ETP de personnel extérieur, soit 222,3 ETP à comparer au prévisionnel de 222,5 ETP.

La baisse de l'effectif se justifie par le départ de certains salariés vers d'autres filiales du groupe Suez eau France suite à la perte du contrat de service public de l'assainissent 2019-2025 au profit de Veolia. En effet, lors de la période de tuilage, chaque salarié a été entendu afin de connaître leur choix de mutation (Suez ou Veolia).

Les coûts par ETP sont légèrement supérieurs à la prévision, les charges de personnel sont en revanche 5% en deçà de la prévision.

Les charges de personnel 2018 sont donc proches du prévisionnel en 2018. D'autant plus qu'audelà des frais d'intérim pris en compte (13 ETP pour + 474 k€ - source bilan social) certaines charges de sous-traitance sont à intégrer : l'externalisation de missions auprès du groupe Suez Eau France (conventions RH, de détachement de personnel, …).

En outre, la SGAC a bénéficié de subventions au titre des emplois d'avenir (- 14 k€, comptabilisés en produits d'exploitation et non en déduction du poste de charges de personnel), conformément aux normes comptables en vigueur.

- Les « autres charges de gestion courantes » est le poste de charge d'exploitation le plus significatif de l'exercice 2018 du fait d'écritures comptables liées à la fin du contrat. Ces autres charges de gestion courantes pèsent 37% du total des charges d'exploitation (hors dotations aux amortissements et provisions) et s'élèvent à 25 594 k€ :
  - il s'agit essentiellement de la sortie de l'ensemble des actifs via le compte de Valeur Nette Comptable (compte 656) pour 24 882 k€,
  - en reflet de l'intéressement 2018, les pénalités 2018 ont été provisionnées au 31/12/2018 pour le même montant que celui de 2017 : 168 k€,
  - les autres postes sont récurrents : 168 k€ de pénalités 2017, 160 k€ de pertes sur créances irrécouvrables (factures non encaissées ayant fait l'objet d'un processus infructueux de recouvrement) et 137 k€ de pertes sur ventes (opérations de pertes et profits sur chiffre d'affaires encaissements/règlements non rapprochés de factures prescrites)...

[Comme les autres produits et pour mémoire, les « autres charges » d'exploitation précités sont hors dotations aux amortissements et provisions, qui s'élèvent à 16 434 k€ :

- \* 14 607 k€ de dotations aux amortissements du fonds de caducité au compte 68115,
- \* 196 k€ de dotations aux amortissements techniques ou industriels au compte 68112
- \* 423 k€ de dotations aux provisions pour renouvellement au compte 68156,
- \* 76 k€ de dotations d'exploitation et provisions pour retraites au compte 68157 et 68159,
- \* 1 133 k€ de dotations aux provisions sur actifs circulants au compte 6817)].

### RAPPEL (annexe 45a du contrat) :

Le délégataire pratique trois types de charges calculées :

- l'amortissement industriel.
- l'amortissement de caducité.
- la provision pour renouvellement

pour traduire comptablement le financement de l'investissement.

Sur la durée du contrat, l'ensemble des charges calculées a ainsi permis au délégataire de déduire de son bénéfice imposable l'équivalent des montants financés par lui, sans accroissement de ses actifs dans la mesure où ils sont remis gratuitement au délégant en fin de contrat.

Ainsi à l'échéance du contrat, la valeur nette comptable du bien est reprise au résultat, ainsi que le fonds de caducité et les autres fonds qui viennent compenser la perte exceptionnelle ainsi constatée.

Le RAD 2018 précise en page 435 que : « La fin du contrat se traduit en comptabilité sociale par une sortie de l'ensemble des actifs via le compte VNC (+24.7 M€ vs 2017) et en contrepartie l'ensemble des provisions comptables constituées pour faire face au programme d'investissement contractuel sur la durée 2013-2018 ont été reprises. L'ajustement (provisions vs réel) comptable cumulé se traduit par un niveau de dotations sensiblement plus faible en 2018 que les exercices précédents (moyenne 5,5 M€ / an) en raison des contraintes techniques du plan comptable des concessionnaires et du profil contractuel. Pour mémoire, les investissements réalisés sur la période 2013-2018 sont de 34,7 M€ (renouvellement + travaux neufs + domaine privé) ».

Dans le cadre de l'application du protocole de fin de contrat de la SGAC, des contrôles complémentaires seront effectués.

### 2.2.3 - Focus sur les charges de sous-traitance

#### A) LES CHARGES DE SOUS TRAITANCE GENERALE (COMPTE 611)

Elles concernent à la fois la sous-traitance réalisée par Suez Eau France (3 545 k€) et la sous-traitance informatique (1 093 k€).

S'agissant de la sous-traitance interne Suez Eau France (compte 6112 – 3 545 k€), elle recouvre :

- d'une part, les frais de siège dont le coût annuel s'élève à 1 381 k€. Conformément aux termes du contrat, ce montant ne dépasse pas le seuil contractuel de 3,3 % du chiffre d'affaires, hors comptes de tiers (cf. au § 1.2, point *Les frais de siège*);
- d'autre part, le solde de 2 164 k€ correspond à diverses prestations assurées par Suez Eau France pour le compte de la SGAC (Conventions LyRE 403 k€, facturation clientèle 909 k€, relation clientèle 49 k€, achats 168 k€, réponses aux DR/DICT 134 k€ (demandes de renseignements et déclarations d'intention de commencement de travaux), convention de direction 128 k€, ...) : Cf. détail ci-dessous.

	<u>En €</u>	2013	<u>2014</u>	2015	<u>2016</u>	2017	<u>2018</u>	Variation en €	Variation en %
# 6112	Sous traitance interne LDE	3 201 112	3 180 992	3 421 294	3 368 855	3 520 571	3 545 325	24 754	0,70%
	Contrôle	1	(0)	(0)	1	(2)	(1)		
	Dont frais de siège (convention d'assistance)	1 317 000	1 307 977	1 328 284	1 346 000	1 345 054	1 380 840	35 786	3%
	Dont Convention facturation clientèle	589 536	624 610	771 740	780 094	851 086	909 223	58 137	6,83%
	Dont convention Relation clientèle	44 981	5,95% 45 115	23,56% 46 200	1,08% 46 877	9,10% 46 878	6,83% 49 075	2 197	-25% 5%
	Dont Lyre	400 000	400 644	393 690	397 144	397 416	402 988	5 572	1%
	Dont convention achat	165 000	165 000	165 000	165 000	168 000	168 000	3 3 / 2	0%
	Dont convention de Direction	137 869	137 474	122 369	137 270	150 137	127 638	-22 499	-15%
	Dont convention RH	74 213	76 746	77 171	76 763	75 620	79 596	3 976	-15%
	Dont convention RH  Dont convention de détachements de personnel	74 213 25 767	57 032	93 141	94 956	172 266	198 286	26 020	15%
	·	25 /6/					198 286		
	Dont convention applications bureautiques	72.000	3 207	3 504	1 520	2 187	CC 4C2	-2 187	-100%
	Dont convention DSI	73 908	400.000	61 155	72 614	55 934	66 462	10 528	19%
	Dont Assistance Technique Complétude SIG	191 355	109 988	106 200	4.040		24 244	24.244	
	Dont convention SIG		18 718	15 667	1 012		21 211	21 211	
	Dont assitance technique siège		51 000	50 836	55 000	55 000	-55 000	-110 000	-200%
	Prestations ponctuelles DTS	70 000							
	Winflot	138							
	Dont convention contrôle règlementaire		32 100	45 635	35 242	37 001	7 709	-29 292	-79%
	Dont convention gestions des surlargeurs			5 148	19 845	323	21 962	21 639	6699%
	Dont convention diagnotic Collecteur visitable						-1 200	-1 200	
	Dont convention DR/DICT	91 612	94 749	101 501	116 672	127 067	134 442	7 375	6%
	Dont assitance métrologique		37 060	15 384	3 160	18 680	15 900	-2 780	-15%
	Dont conventions de gestion des sinistres	19 734	19 572	18 669	19 687	17 920	18 192	272	2%
	Nombre de facture "émises" par an	391 397	414 418	507 018	513 220	556 344	587 407	31 063	5,58%
		1,51	1,51	1,52	1,52	1,53	1,55	1,18%	Effet prix cohérent
			5,88%	22,34%	1,22%	8,40%	5,58%		Effet volume

L'augmentation des frais liés à la convention facturation recouvrement de la redevance assainissement facturés par Suez Eau France à la SGAC est commenté au § 1.2, point *Redevance relative à la Convention facturation clientèle*.

Cette surfacturation demeure sur 2018 : le nombre de factures éditées pour le compte de la SGAC évolue de +5,58 % entre les deux exercices tandis que le nombre d'usagers assainissement n'évolue lui que de 2,6%. Les explications fournies par Suez Eau France nous amène à relever que le principe d'indépendance des exercices n'est pas respecté. Par ailleurs, lorsque l'on calcule un prix moyen par facture (1,55€ / facture) à partir de la redevance SGAC (905 K€) et du nombre de factures émises facturées (587 407 factures), ce prix apparaît cohérent puisqu'il nous donne un effet prix de 1,18% ce qui est conforme à l'usage constaté.

Les charges de <u>sous-traitance informatique de 1 093 k€</u> (comptes 61141 et 61142) sont en baisse par rapport à 2017 et reviennent au niveau de 2016 (en effet, le développement des projets SI prévus à l'avenant triennal s'est terminé début 2018).

# B) LES CHARGES D'ENTRETIEN ET DE REPARATION (COMPTE 615)

Elles représentent 5 756 k€, sont en hausse de + 646 k€ par rapport à 2017 et se répartissent entre les activités suivantes :

		2016	2017	2018	Variation en €	Variation en %
		détail	détail	détail		
611 -	Sous-traitance générale	4 453	4 806	4 692	(114)	-2%
61117	Prestations d'édition et de façonnage	1	2	54	51	2109,8%
6112	Sous traitance interne LDE + Frais de siège en # 628 et hors envoi courrier règlement de services	3 369	3 521	3 545	25	0,7%
61141	Contrat de prestations informatiques	1 061	1 188	1 068	-120	-10,1%
61142	Contrat d'assistance informatique	23	95	25	-71	-74,1%
	Sous-traitance liée au process	1 853	1 655	1 656	0	0,0%
6152211	Evacuation des boues d'usine	1 374	1 175	1 111	-64	-5,4%
6152212	Evacuation déchets de préretraitement	280	330	337	7	2,1%
6152213	Evacuation déchets de réseau	183	117	172	56	47,6%
6152214	Evacuation des DIB et tri sélectif	10	25	31	6	23,0%
6152215	Evacuation des déchets de laboratoire	6	8	5	-4	-44,6%
	Sous-traitance liée l'entretien technique	548	566	556	(10)	-1,7%
615511	Ent. Et Réparat. Machine, mat. Outill. Élect.	100	109	193	83	76,3%
615512	Ent. Et Réparat. Machine, mat. Outill. Électromec.	62	159	87	-72	-45,5%
615513	Ent. Et Réparat. Machine, mat. Outill. Hydraulique	32	38	13	-26	-66,9%
615514	Ent. Et Réparat. Machine, mat. Outill. Mécanique	67	40	43	3	8,2%
615515	Ent. Et Réparat. Machine, mat. Outill. Thermique	30	7	0	-6	-94,9%
615516	Ent. Et Réparat. Machine, mat. Outill. Laboratoire	23	20	19	-1	-4,1%
615517	Contrôles réglementaires	108	122	133	11	8,8%
615518	Ent. Et Réparat. Matériels et installat.	127	71	69	-2	-2,8%
						,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,
	Sous-traitance liée l'entretien voirie	2 216	1 843	2 340	496	26,9%
615231	Curage réseaux d'assainissement	572	320			23,2%
615234	Inspection des réseaux	236	214			27,1%
615236	réfection de voierie	616	759	1 119		47,5%
615238	Autres tvx d'entretien réseau	793	551			0,7%
	Sous-traitance liée l'entretien non technique	897	1 045	1 204	159	15,2%
61521	terrains	332	418	398	-20	-4,7%
615228	Autres tw. d'entretien des constructions	159	225	244	19	8,5%
6283	Nettoyage des locaux	113	131	109	-21	-16,4%
61552	Matériel de transport	267	247	430	183	74,1%
61553	Matériel mobilier de bureau	17	15	13	-2	-13,4%
61554	Matériel informatique	1	0			,
61558	Blanchisserie	8	9	9	0	0,4%
615-	Total compte "Entretien et réparations"	5 515	5 109	5 756	646	12,7%
	·				068       -120         25       -71         656       0         111       -64         337       7         172       56         31       6         5       -4         556       (10)         193       83         87       -72         13       -26         43       3         0       -6         19       -1         133       11         69       -2         340       496         394       74         272       58         119       360         555       4         204       159         398       -20         244       19         109       -21         430       183         13       -2         0       0         9       0         756       646         447       532         886         333         7,5%         213         2286	
615231 615234 615236 615238 61521 615228 6283 61552 61553 61554 61554	Total "Sous-traitance générale"	9 969	9 915	10 447	532	5,4%
	sous-traitance liée aux travaux de branchements (#					
	6052)	3 703	4 379	4 886		
	TOTAL	13 671	14 294	15 333		
	Evolution N vs N-1	-2,4%	4,6%	7,3%		
	frais de siège	1 346	1 345	1 381		
	TOTAL réel sous traitance (hors frais de siège) et avec					
	Ss traitance liée au branchements (#6052)	12 325	12 949	13 953		
	Evolution N vs N-1	-2,83%	5,06%	7,75%		
	prévisionnel à actualiser (Contrat article 21 : 11 947 k€	2,0370	3,0070	7,7.370		
	(Hors travaux Immob))	10 101	10 094	10 213		
	Prévisonnel actualisé méthode BM sur la base KEU	•	•	•	1	
	moyen de l'année : article 82.1	1,01167	1,01100	1,02286		
	Evolution réel vs prévisionnel (après retraitement des frais de siège)					
	Article 3.4 : augmentation > 10 % par rapport au CEP	22,02%	28,28%	26 620/		
	Article 3.4 : augmentation > 10 % par rapport at CEP  Article 21 : accord BM si augme > 10% de 2013 11 947	22,0270	20,20%	30,02%		
		NON	NON	NON		
	k€ à actualiser					

La sous-traitance liée au process est stable. Depuis 2016, on note la baisse du poste Evacuation des boues d'usines (transport et traitement) en lien avec la diminution de la production des boues et un fonctionnement des sécheurs plus important (tendance sur plusieurs années).

Pour mémoire : 2015 a été une année atypique du fait de la pollution aux polychlorobiphényles (PCB) engendrant des coûts d'évacuation des boues très importants.

La sous-traitance liée à la voirie a augmenté de + 496 k€ (+ 26,9 %) : pour le délégataire, cette hausse est liée à l'accélération des demandes de chantiers par la Métropole, un certain nombre de chantiers initialement programmés en 2019 ayant été anticipés. Il y a eu également de grosses casses et dégâts tiers sur le premier semestre.

La sous-traitance liée à l'entretien technique est stable et correspond aux dépenses d'entretien et réparation dans les stations d'épuration et de pompage/relevage. 24 % de son montant correspond aux frais de contrôles réglementaires (133 k€).

La sous-traitance liée à l'entretien non technique est en hausse (+ 159 k€, soit + 15,2 %) et correspond à l'augmentation du poste d'entretien du matériel de transport de 183 k€ du fait de la mise à niveau du parc de véhicules dans le cadre du transfert des équipements au nouveau délégataire.

**C)** LA SOUS-TRAITANCE POUR TRAVAUX DE BRANCHEMENTS représente 4 886 k€ en 2018, pour 4 379 k€ en 2017, soit une progression de + 507 k€, à comparer au prévisionnel 2018 de 2 411 k€<sub>2018</sub>.

### D) AUGMENTATION ENCADREE DE LA SOUS-TRAITANCE

Ce point est commenté au § 1.2 du présent rapport

#### 2.3- La structure globale du bilan 2018

### 2.3.1 - L'Actif net de la SGAC

### A) LES ENGAGEMENTS CONTRACTUELS LIES AUX INVESTISSEMENTS

Pour mémoire, aux termes du contrat :

- 1. Les travaux de renouvellement à la charge du délégataire sont définis à l'article 0 du contrat :
- « Ces travaux revêtent un caractère fonctionnel, et correspondent à toutes les opérations de réhabilitation ou de remplacement partiel ou total (hors pièces d'usure) par du matériel neuf, entraînant, à fonctionnalité identique et qualité au moins équivalente, une modification substantielle de la valeur ou une modification de la durée d'utilisation.

Ces dispositions s'appliquent à l'ouvrage ou à l'équipement ou à l'un de ses composants devenus impropre à l'usage pour lequel il a été conçu (coût de maintenance élevé, présomption de panne, disponibilité insuffisante, matériel obsolète, etc.).

Ces travaux de renouvellement sont inscrits à l'inventaire comptable des biens mis à disposition du délégataire ».

En outre (cf article 68), le délégataire s'est engagé sur la durée du contrat à réaliser 29 745 k€ HT (en euros, valeur 1<sup>er</sup> janvier 2013) de travaux de renouvellement.

« Le montant affecté annuellement au renouvellement doit être suffisant pour que la part d'équipements et matériels critiques reste a minima au même niveau tout au long de la délégation et si possible s'améliore ».

D'autre part, l'avenant triennal est venu conforter l'engagement du délégataire de 29 745 k€ HT de travaux de renouvellement (en euros, valeur 1 er janvier 2013) et prévoir des réaffectations de ressources (article 68.3 et annexe 53).

Enfin, le protocole de fin de contrat signé le 7 juin 2018 vient également préciser le bilan de la réalisation des programmes de renouvellement.

Cet engagement se traduit en pratique par un programme annuel et par un programme tri-annuel; ce dernier étant assorti, s'il n'est pas réalisé, d'une pénalité de 10 % du montant des travaux prévus et non réalisés (cf. article 69).

- 2. Les travaux neufs dus par le délégataire doivent atteindre 1 210 k€<sub>2013</sub> (hors travaux neufs de l'avenant triennal) sur la durée du contrat (6 ans) tant pour les eaux pluviales que pour les eaux usées et correspondre aux catégories de travaux prévues (cf. article 71 et annexes 42 et 53 de l'avenant n°2).
- 3. Enfin, les charges indirectes & semi-directes associées aux travaux de renouvellement sont plafonnées à 10 % du montant des travaux de renouvellement (cf. annexe 39a, § 2.1).

En 2018, les travaux (renouvellement et travaux neufs) engagés atteignent 6 242 k€ HT, ils sont légèrement supérieurs à ceux prévus au contrat pour l'année 2018 (5 897 k€ HT, avec avenant triennal). En cumulé depuis le début du contrat, le délégataire respecte globalement ses engagements de renouvellement :

- . les travaux de renouvellement pour 6 047 k€ HT;
- . les travaux neufs pour 195 k€ HT (avec les travaux neufs prévus à l'avenant n°2 : reliquats des projets SI et GD2)

Travaux de renouvellement - en K€	REEL 2013	REEL 2014	REEL 2015	REEL 2016	REEL 2017	REEL 2018	CUMUL REEL 2013 à 2018	CUMUL PREVU 2013 à 2018 indexé sur le Keu au 1er janvier (selon avenant 2)	Ecart en K€	Ecart en %
Renouvellements équipements STEP:	1 845	1 929	2 323	1 877	2 737	3 359	23 565	22 244	1 322	6%
Renouvellements équipements postes et bassins:	1 832	1 448	1 752	1 382	1 246	1 837	23 303	22 244	1 322	070
Renouvellement instruments de mesure et accessoires:	262	464	523	507	589	511	2 855	3 647	-792	-22%
Renouvellement informatique industrielle:	634	789	701	410	283	329	3 145	3 880	-735	-19%
Renouvellement système d'information et téléphonie:	32	11	18	7	7	7	82	167	-85	-51%
Renouvellement matériel de laboratoire:	5	0	0	1	2	5	12	136	-124	-91%
Remboursement ou indemnisation sinistres a recréditer au compte renouvellement								135	-135	
Déduction somme allouée aux projets de l'annexe 53 en € constants (valeur 2016)								-619	619	
Total	4 609	4 640	5 317	4 183	4 863	6 047	29 659	29 590	70	0%
<u>Travaux neufs - en K€</u> Total <u>Biens Reprises de la société - en K€</u>	491 445	389 238	172 155	275 137	2 285 133	195 104	3 808 1 212	3 532 1 700		
Total général (Renouvellement et Travaux neufs)	5 545	5 268	5 644	4 595	7 281	6 347	34 679	34 821	-142	-0,41%

<sup>(</sup>Cf. RAD 2018 pages 407 à 422)

En 2018, les charges indirectes et semi-directes affectées aux 6 242 k€ de travaux de renouvellement et travaux neufs engagés correspondent aux taux limites, prévue dans l'annexe 45a du contrat :

- 55 k€, soit 1% de frais d'équipement et supports (compte 6999910),
- 436 k€, soit 8% de frais de conduite d'opération et de gestion patrimoniale (compte 6999920 et 6999980),
- 55 k€, soit 1% de charges indirectes (compte 6999970),

<sup>(</sup>Cf. RAD 2017 pages 391 à 403 et pages 427 à 429)

<sup>(</sup>Cf. RAD 2016 pages 308 à 319 et pages 379 à 381)

<sup>(</sup>Cf. RAD 2015 pages 308 à 319 et pages 342 à 344)

<sup>(</sup>Cf. RAD 2014 p 275 à 286 et p 307 à 309)

<sup>(</sup>Cf. RAD 2013 pages 238 à 242)

### B) LES BIENS IMMOBILISES PAR LE DELEGATAIRE ET LES INVENTAIRES ASSOCIES

### Inventaire des biens renouvelables, remis gratuitement à la SGAC :

En délégation de service public, les immobilisations concernant les biens renouvelables du délégant sont intégrées à l'actif du bilan du délégataire. Cela concerne les immobilisations :

- 1 renouvelables remises, à titre gratuit, en début de contrat par le délégant, ces biens sont intégrées à l'actif du bilan du délégataire, sans impact sur l'économie de la société. Les inventaires de ces biens au 1<sup>er</sup> janvier 2013 ont été fournis par Bordeaux Métropole fin 2014, et intégrés par la SGAC, à son logiciel Smile ;
- 2 sous maitrise d'ouvrage du concédant pendant la durée du contrat, et soumises à renouvellement par le délégataire dans le cadre de l'avenant triennal ; ce dernier prévoit en effet également d'intégrer les branchements et bouches d'égout ;
- **3 -** sous maitrise d'ouvrage du délégataire, et immobilisées ou en immobilisations en cours. Ainsi le contrat stipule (articles 8.3.1 et 75) que le délégataire doit intégrer l'inventaire des biens renouvelables remis, le tenir à jour chaque année, et le remettre au 31 mars, avec son rapport annuel d'activité (en annexe).

## Inventaire comptable des biens de Bordeaux Métropole (non renouvelables par la SGAC) :

D'autre part, Bordeaux Métropole a besoin, au 31 mars au plus tard également, pour établir son budget (et évaluer les dotations correspondantes) puis pour son compte administratif, d'un inventaire comptable de ses biens (non renouvelables par le délégataire). Elle a chargé la SGAC de tenir à jour cet inventaire (P12).

### C) ACTIF DE LA SGAC:

En K€

ACTIF	31/12/16	31/12/17	31/12/18
Immobilisations incorporelles nettes	18	12	0
Immobilisations corporelles nettes	135 019	479 510	0
dont immobilisations corporelles nettes du concédant	120 637	463 <b>7</b> 90	0
dont immobilisations corporelles nettes de la SGAC	14 382	<i>15 720</i>	0
Immobilisations en cours	2 866	6 197	0
Immobilisations financières	0	0	0
Sous-Total actif immobilisé hors immobilisations			
du concédant	17 265	21 928	0
Total Actif immobilisé	137 902	485 718	0
Stocks	122	99	92
Avances, Acomptes versés s/ cdes	63	6	1
Créances Clients	20 577	26 450	14 192
Autres créances	1 980	4 119	2 176
VMP			
Trésorerie	5 627	0	238
Charges constatées d'avance	4	0	
Total actif circulant	28 374	30 674	16 698
SOUS-TOTAL ACTIF hors immobilisations du			
concédant	45 640	52 602	16 698
TOTAL ACTIF	166 277	516 392	16 698

Le tableau précédent mentionne les différentes composantes de l'actif de la société, en différenciant les immobilisations du concédant de celles de la SGAC : hors immobilisations pour le concédant (biens renouvelables), l'actif de la SGAC atteint 16 698 k€ en 2018 et comporte deux volets, l'actif circulant et l'actif immobilisé qui a été complètement soldé conformément au contrat et ses annexes.

**S'agissant de l'actif circulant**, il est constitué principalement des créances clients (14 192 k€) et des autres créances (2 176 k€) :

- les créances clients comprennent les montants facturés au titre de l'exercice 2018 et en cours de recouvrement ainsi que les produits à recevoir (pour 61 %), c'est-à-dire les prestations réalisées par la SGAC en 2018 et facturées sur 2019 (Eau En Compteur, travaux facturables, prestations de services à facturer...), la baisse de ce poste s'explique essentiellement par l'absence d'Eau en Compteur pour la part Collectivité du fait de la mise en place de la convention de mandat à compter du 1 janvier 2019.
- les autres créances (2 176 k€) visent majoritairement les créances fiscales (TVA déductible sur les achats de biens et services et immobilisations et produits à recevoir liés à la période de tuilage),
- la trésorerie s'élève à 238 k€ au 31/12/2018.

# 2.3.2 - Le passif de la SGAC

Comme pour l'actif, le tableau ci-après précise les composantes du passif de la SGAC, en identifiant ce qui relève de la SGAC elle-même et la contrepartie des biens renouvelables remis par Bordeaux Métropole. Pour 2018, en reflet de l'actif immobilisé, les comptes spéciaux des concessions (fonds de caducité et les immobilisations renouvelables remises par le concédant) ont été soldés au 31/12/2018 par des reprises ou valeur nette comptable au compte de résultat.

En K€

PASSIF	31/12/16	31/12/17	31/12/18
Capital Social	500	500	500
Réserve légale	50	50	50
Report à nouveau	362	616	591
Résultat de l'exercice	1 754	1 475	1 995
Subventions d'investissements			
Autres fonds propres (avances conditionnées) : Comptes spéciaux des concessions	126 363	473 308	0
dont contrepartie immos. renouvelables remises par concédant	120 637	463 790	0
Sous-total Capitaux propres hors concédant	<i>8 392</i>	12 159	<i>3 136</i>
Capitaux propres	129 029	475 949	3 136
Provision pour risques	231	405	134
Provision pour charges	12 595	12 428	0
Provisions pour risques et charges	12 826	12 833	134
Emprunts et dettes auprès étbl de crédit (LT)			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur cdes	5 776	3 934	644
Dettes fournisseurs	4 843	5 565	5 614
Dettes fiscales et sociales	12 768	15 975	5 573
Dettes sur immobilisations	1 034	1 482	616
Autres dettes	0	655	981
Dettes	24 421	27 610	13 428
Produits constatés d'avance			•
SOUS TOTAL PASSIF, hors concédant	45 640	<i>52 602</i>	16 698
TOTAL PASSIF	166 277	516 392	16 698

## A) LES CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres 2018 sont constitués du capital social de la société (500 k€), de la réserve légale (50 k€), du report à nouveau de 2017 (591 k€) et du résultat de l'exercice (1 995 k€).

### La distribution de dividendes :

Suivi des dividendes réellement o	listribués :							
En € Evolution des capitaux	2013	2 014	2015	2 016	2017	2018	Cumul 2013 à 2018	2 019
propres	F00 000	500.000	500.000	500.000	500.000	500 000		500.000
Capital social	500 000							500 000
Réserve légale		50 000	50 000	50 000	50 000	50 000		50 000
Report à nouveau		458 927	330 302	362 340	615 988	591 050		586 105
Résultat net	508 927	871 374	532 039	1 753 648	1 475 062	1 995 055		
Capitaux propres (ou situation nette)	1 008 927	1 880 301	1 412 340	2 665 988	2 641 050	3 136 105		1 136 105
Total distribuable	458 927 €	1 330 301 €	862 340 €	2 115 988 €	2 091 050 €	2 586 105 €	7 086 105 €	
Dividendes distribués	0€	1 000 000 €	500 000 €	1 500 000 €	1 500 000 €	2 000 000 €	6 500 000 €	
		Mixte du	d'AG du	d'AG du	Projet de PV d'AG du 29/05/2018	d'AG du	91,73%	

Comme le mentionne le tableau ci-dessus, au terme des 6 années du contrat, la SGAC a distribué 6 500 k€ de dividendes alors que le contrat en prévoyait 5 026 k€ (en euros constants de 2013). En revanche, le contrat prévoyait de distribuer 100 % du Résultat Net (après imputation des déficits et de la dotation de la réserve légale) alors que 92 % ont été distribués sur les 6 années du contrat. Un solde 586 105 € reste à distribuer au 31/12/2018.

# B) LES PROVISIONS POUR TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT ET PROVISIONS POUR LITIGES

Les provisions pour renouvellement des immobilisations ont également été soldées puisque leur but était de faire face au programme d'investissement contractuel sur la durée du contrat 2013-2018. Ce point est en lien avec les reprises de provisions constatées au compte de résultat.

Le solde au 31/12/2018 de 134 k€ correspond à la provision pour litiges sinistres dont la liste a été communiquée dans le cadre du RAD.

### C) LES DETTES

Les dettes d'exploitation et hors exploitation sont en baisse par rapport à 2017 (- 14 M€).

Leur décomposition est la suivante :

- les **avances et acomptes** reçus sur commandes diminuent 3,3 M€. Elles correspondent à l'avance de la part de redevance assainissement versée par Suez Eau France au titre des contrats de mensualisation et aux acomptes perçus dans le cadre de l'activité travaux ;
- les dettes fournisseurs pour 5 614 k€ sont stables ;
- les **dettes fiscales et sociales** pour 5 573 k€ sont en forte diminution (-10M€) ; cette baisse s'explique par :
  - la baisse de la part métropolitaine de la redevance assainissement, qui constituait la part la plus importante. Au 31/12/2018, l'absence de provision pour Eau en compteur du fait de la signature de la convention de mandat (reflet de l'actif circulant puisque la redevance assainissement ne fait que transiter par la SGAC) a un impact de -6,8 M€ sur ce poste ;
  - le transfert des montants relatifs au Fonds de développement durable (FDD, cf. ciaprès) et à l'aide à la mise en conformité des branchements (ANAH Agence nationale de l'habitat) (compte 4438) dans un compte de subvention en attente

- (d'affectation) conformément à l'avenant triennal. Ce compte a été soldé lors de la fin des projets GD2 et SI (impact -1,2 M€).
- la baisse de la redevance part métropolitaine de décembre 2018 par rapport à celle de décembre 2017 (impact -1,6 M€).

Conformément à l'article 14.7 du contrat, le délégataire a institué un **Fonds de développement durable** (FDD) qui doit être annuellement doté de 200 k€<sub>2013</sub>. Son objet est de financer des projets liés au service de l'assainissement et contribuant au développement durable du territoire de Bordeaux Métropole, notamment dans les trois domaines suivants :

- la protection du milieu naturel et la promotion de la biodiversité;
- la production d'énergies renouvelables ;
- des projets sociétaux.

Au cours des trois premières années du contrat, on constate une difficulté à consommer l'intégralité de ce fond (la dette augmente).

Ainsi l'avenant n° 2 (l'avenant triennal) prévoit que :

- ce FDD soit consacré en priorité au financement du projet GD2 de Louis Fargue,
- 100% des pénalités soient versées au FDD,
- de fusionner le fonds de mise en conformité des branchements (Fonds ANAH) avec le FDD,

En 2018, le fonds a été doté (compte 4438 - « autres dettes vis-à-vis collectivité ») de 234,5 k€ au titre de la dotation 2018 actualisée (FDD et fond ANAH), et de 168 k€, correspondant à l'affectation de 100 % des pénalités contractuelles 2017.

Il a été débité des montants suivants : 105,4 k€ de financements attribués à divers projets et 185 k€ affectés aux projets de l'avenant n°2.

# III - Synthèse - Comparaison aux comptes prévisionnels

Le tableau ci-après établit un comparatif :

des prévisions contractuelles annexées au contrat d'affermage (Cf. annexe 44), actualisées en euros courant sur la base des indices réellement constatés sur les 6 années du contrat.
 Cette méthode est celle retenue par Bordeaux Métropole; elle n'a pas été validée par la SGAC.
 Cf. I- Préambule, 1.2 - Remarques générales sur le rapport d'activité.

En effet, la SGAC applique sur l'ensemble des charges, un coefficient de révision pour les salaires, l'énergie et les autres charges, en moyenne sur la durée du contrat, respectivement +2%/an, +3,2%/an, + 2%/an. Pour les produits, la SGAC applique un Keu (coefficient de révision applicable à l'eau usée), Kep (eau pluviale) et Kbp (travaux branchements) théorique, basé sur la même évolution des indices que celle énoncées ci-dessus, ce qui a pour effet de se traduire par un Keu moyen de +1,68%, un Kep de +1,54% et un Kbp de +2,07% sur les 6 ans du contrat.

Bordeaux Métropole ne partage pas cette méthode, non contractuelle et trop inflationniste par rapport à la situation réelle où les indices relatifs aux salaires, l'énergie et les autres charges, évoluent en moyenne de 2013 à 2018 respectivement de +0.44%, +3.35% et -0.31%; ce qui a pour effet de se traduire par un Keu moyen de +0.25%, un Kep de +0.23% et un Kbp de +0.21%.

avec les données issues des comptes de la SGAC et du RAD 2018.

Il permet de conclure sur une vision synthétique générale de la réalisation du contrat en 2018 et en cumulé sur la durée du contrat de 2013 à 2018.

		Méthode BM PREVU 2017 En K€	Méthode SGAC PREVU 2017 En K€	REEL 2017 En K€	Méthode BM PREVU 2018 En K€	Méthode SGAC PREVU 2018 En K€	REEL 2018 En K€	Ecart 2018 REEL vs PREVU en K€	Ecart Cumulé 2013 à 2018 REEL vs PREVU
	En Euros courants								
+703+709	Ventes Assainissement (Hors Compte de tiers)	37 373	40 225	37 675	37 885	41 097	37 092	-793	-474
+706+708	Ventes de Travaux & Prestation de Services	3 618	3 956	5 861	3 650	4 056	6 561	2 911	7 206
	TOTAL DU CHIFFRES D'AFFAIRES	40 992	44 182	43 536	41 535	45 153	43 653	2 118	6 732
71	Production stockée								0
72	Production immobilisée	5 166	5 761	7 148	6 034	6 712	6 243	209	3 962
74	Subvention d'exploitation			48			14	14	331
75	Autres Produits de gestion courante			393			714	714	2 563
78	Reprises de provisions			1 600			37 310	37 310	40 826
79	Autres Produits			24			21	21	343
	TOTAL AUTRES PRODUITS	5 166	5 761	9 213	6 034	6 712	44 302	38 268	48 026
	TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	46 158	49 943	52 750	47 569	51 865	87 955	40 385	54 757
60	Achats &Variation de Stocks	13 659	14 746	16 477	14 618	15 770	16 564	1 946	4 611
61	Services Extérieurs	9 138	10 165	10 862	9 940	11 042	11 463	1 523	9 283
62	Autres Services Extérieurs	1 165	1 317	1 865	1 197	1 343	1 943	746	2 838
63	Impots taxes et versements assimilés	1 380	1 527	1 170	1 420	1 571	1 062	-359	-1 646
64	Charges de Personnel	12 732	13 614	12 295	12 983	14 023	12 392	-591	-2 586
65	Autres charges de gestion courante	189	214	489	195	219	25 594	25 399	25 984
	TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	38 264	41 583	43 157	40 354	43 969	69 018	28 664	38 484
	EXCEDENT BRUT EXPLOITATION	8 083	8 574	8 064	7 411	8 115	6 487	-924	-1 474
68	Dotations & Reprise aux Amortissements & Pro	5 554	6 000	8 031	5 848	6 343	16 434	10 587	16 060
	RESULTAT D'EXPLOITATION	2 340	2 360	1 561	1 368	1 554	2 502	1 135	214
76	Produits financiers								
66	Charges financiers	-1	-1	2	-0	-0	6	6	-20
	RESULTAT FINANCIER	1	1	-2	0	0	-6	-6	20
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	2 341	2 362	1 560	1 368	1 554	2 497	1 129	234
77	Produits exceptionnels			2			393	393	507
67	Charges exceptionnelles			10			412	412	458
	RESULTAT EXCEPTIONNEL			-8			-18	-18	49
1	Participation des salariés	161	172	112	152	164	151	-1	-11
	Impot sur les sociétés (calcul à 36,10%)	787	790	-35	439	502	332	-107	-2 212
I	BENEFICE OU PERTE	1 393	1 399	1 475	777	888	1 995	1 218	2 506
	Taux de marge	3,40% <b>1,89%</b>	3,17% <b>1,92</b> %	3,39% <b>2,47%</b>	1,87% <b>1,89%</b>	1,97% <b>1,92</b> %	4,57% <b>2,83</b> %	-	

<u>Le chiffre d'affaires</u> présente une avance de <u>2 118 k€</u> en 2018 (+ 5,1 %) et de 6 732 k€ (+ 2,7 %) en cumulé depuis 6 ans.

Les volumes d'assainissement ont été en hausse (+ 4,69 % par rapport au prévisionnel) ; en revanche, l'effet prix a été relativement faible sur 2018.

Au vu des sommes en jeu, le chiffre d'affaires est en avance par rapport au prévisionnel du contrat. Ce sont essentiellement les ventes de travaux de branchements qui ont augmenté par rapport au prévisionnel (+ 2 213 k€ pour 2018, soit + 70 % et + 22,6 % en cumulé depuis le début du contrat), mais également les « prestations de services » telles que la facturation de mises à disposition de personnel, conventions de services et refacturation des dégâts tiers.

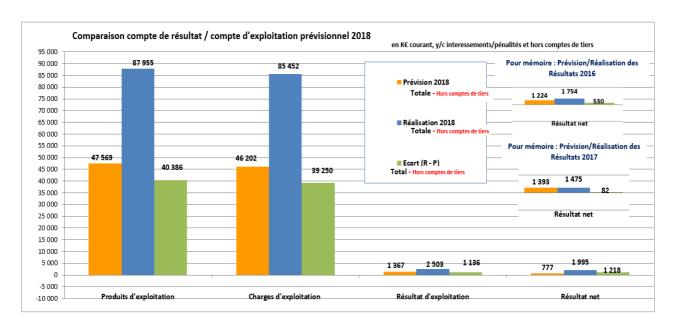
<u>Les autres produits</u> (hors écritures liées à la sortie des biens de l'actif) sont également en avance en 2018 de <u>+ 958 k€</u> en 2018 et de + 7 200 k€ en cumulé sur les 6 années du contrat, dont (pour 2018) :

- + 209 k€ d'avance pour la production immobilisée,
- + 714 k€ dont 690 k€ correspondant aux boni au titre des engagements contractuels 2017 et la provision des boni 2018.
- + 21 k€ de transfert de charges.

Parallèlement, les <u>charges d'exploitation 2018</u> (hors écritures liées à la sortie des biens de l'actif) présentent un niveau de réalisation supérieur aux prévisions de <u>3,8 M€</u> soit 8,57 % pour l'année 2018 (et de 13,6 M€ en cumulé sur 6 ans du contrat, soit + 33,7 %), s'expliquant (pour 2018) par :

- Achat et charges externes : + 4,2 M€
  - les achats de sous traitances liés à la réalisation des branchements neufs assainissement + 2.5 M€.
  - achats de travaux immobilisés pour + 0,5 M€,
  - achats d'électricité baisse de 1,2 M€ par rapport au prévisionnel du taux réduit de Contribution au Service Public de l'Electricité et d'une évolution moindres des consommations.
  - achats de produits de traitements + 0,6 M€ issue de la hausse des tarifs de FELC3,
  - hausse de la sous traitance interne Suez Eau France et sous traitance informatique de + 1,3 M€.
  - la hausse de + 0,9 M€ des coûts d'entretien de voirie liée à l'anticipation de certains travaux.
- Les impôts et taxes sont en baisse de 0,4 M€ par rapport au CEP pour 2018 et en cumulé depuis le début du contrat du fait de la révision des évaluations des rôles complémentaires des nouvelles installations, suite au dépôt (début 2016) des déclarations foncières par Bordeaux Métropole, et à la validation par l'administration fiscale de la non-imposition à la CFE des nouvelles installations de Louis Fargues pour l'année 2015 (régularisation). Cela a été complété par la mise en œuvre de la réforme des valeurs locatives des locaux professionnels instaurée à compter du 1er janvier 2017 par l'administration fiscale.
- Les charges de personnel sont en baisse de − 0,6 M€ et − 2,6 M€ depuis le début du contrat : Cette baisse résulte à la fois de la diminution de l'effectif moyen de la société de 6 % (compensée partiellement par des charges d'intérim supplémentaires + 0,5 M€) et la diminution des cotisations sociales. Par ailleurs, ces charges n'intègrent pas l'externalisation en sous traitance auprès du groupe de certaines missions (paie, formation, gestion des sinistres, mise à disposition…) prévues au contrat dans les conventions.
- Les autres charges de gestion courantes (hors écritures liées à la sortie des biens de l'actif) sont en hausse de + 0,5 M€ car ces dernières constatent 0,336 k€ de pénalités absentes du CEP contractuel (pour 2017 et provision de celles de 2018).

Les dotations aux amortissements et provisions ont été soldées au 31 décembre 2018 (cf. explications supra).



Ainsi, la SGAC, compte tenu des intéressements/pénalités sur les engagements contractuels, a dégagé en 2018 un résultat d'exploitation à hauteur de 2 503 k€, en avance par rapport au prévisionnel de + 1,1 M€.

Compte tenu du faible niveau de résultat financier et exceptionnel, de la participation des salariés (- 151 k€), du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE = 320 k€) et de l'Impôt sur les Sociétés (- 654 k€), le résultat net s'établit à 1 995 k€ qui est au-dessus du résultat net prévu au contrat de 777 k€, soit + 1 218 k€.

#### Pour mémoire :

en 2017, le résultat net était en avance de + 82 k€,

en 2016, le résultat net était en avance de + 530 k€,

en 2015, le résultat net était en retard de - 389 k€,

en 2014, le résultat net était en avance de + 433 k€,

et en 2013 le résultat net était en avance de + 633 k€.

L'avance globale est de 2 507 k€ sur les 6 années du contrat et s'explique principalement par la prise d'effet retardée de l'activité branchements en début de contrat (qui à cette époque compte tenu du niveau de forfait des branchements était plutôt moins rémunératrice), les effets des mesures fiscales (CICE, CSPE...), ainsi que la valeur des Intéressements/Pénalités pris en compte dans l'économie réelle du contrat (impact 1,1 M€ net).

# Chiffres clés 2018 du service de l'eau et du service de l'assainissement

### Service Eau potable

Nombre d'habitants desservis: 748 391

Nombre d'abonnés du service Eau : 279 614

Volume total prélevé : **54,901** millions de m<sup>3</sup>

Volume Eocène prélevé : 12,65 millions de m<sup>3</sup>

Volume consommé (hors interconnexions) :

**42,12** millions de m<sup>3</sup>

Nombre de captages : 104

3 dans la nappe du miocène 55 dans la nappe de l'oligocèn

45 dans la nappe de l'éocène

1 dans la nappe du crétacé

Nombre de réservoirs : 50

Volume de stockage dans les réservoirs :

**133 355** m<sup>3</sup>

Volume d'eau mis en réseau :

**51,251** millions de m<sup>3</sup>

Pertes réseau de distribution : 8,40 millions de m<sup>3</sup>

Longueur du réseau : 3 212 km

Rendement du réseau : 83,62 %

Volume d'eau exporté : 1,606 millions de m3

Empreinte annuelle :

- **73,36**m³/an/hab

(y compris volume mis en décharge)

- **71,31** m<sup>3</sup>/an/hab

(non compris volume mis en décharge)

Volume consommé par jour et par habitant :

**154,2** L/hab/jour

#### Service Assainissement

Nombre d'habitants desservis : 778 795

Nombre de clients du service Assainissement : **288 596** 

Nombre d'industriels conventionnés : 350

Volume d'eaux assujettis : 43 millions de m<sup>3</sup>

Pluviométrie de l'année : **910,8** mm Moyenne (1980/2017) : **897,6** mm

Nombre de stations d'épuration : 6

Volume d'eaux usées épurées : 97,5 millions de m<sup>3</sup>

Volume de boues produites : 19 381 m<sup>3</sup>

Tonnage de boues évacuées : 9 558 t MS

Capacité épuratoire : 1 158 900 équivalents

habitants

Nombre de branchements : 167 942

Nombre de bouches d'égout : 53 626

Linéaire du réseau : 4 295 km dont EU : 1899 km,

EP: **1609** km, U: **787** km

Nombre de bassins de retenue affermés : 211 pour

un volume de stockage de 2 millions de m3

Nombre de stations de pompage eaux pluviales : 61

pour une capacité de 483 382 m³/h

Nombre de stations de pompage eaux usées : 121

pour une capacité de 35 310 m³/h

#### Assainissement non collectif

Nombre d'installations d'assainissement non

collectif: 3149

Redevance annualisée ANC

(vérification de fonctionnement) : 42 € HT